



GROUPE
Mr. Bricolage

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2011

Sommaire

ORGANIGRAMME	2
RAPPORT DE GESTION	5
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012	6
I. Présentation des états financiers	6
II. Les faits marquants de l'année 2011	6
III. Les chiffres sociaux en 2011	7
IV. L'activité des filiales et participations par branche d'activités sur l'exercice 2011	8
V. Les chiffres consolidés de l'année 2011	11
VI. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives pour l'année 2012	19
VII. Renouvellement des délégations et autorisations au profit du Conseil d'Administration	19
VIII. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2011	22
IX. Mise en harmonie des statuts	25
X. Rémunération des mandataires sociaux	25
XI. Liste des mandats et fonctions du mandataire social et des membres du Conseil d'Administration	29
XII. Conventions et engagements réglementés	32
XIII. Dispositions sociales et environnementales visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce	32
XIV. Informations relatives à l'actionnariat de la société au 31 décembre 2011	41
XV. Dispositions complémentaires au 31 décembre 2011	45
Résultat des cinq derniers exercices	49
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012	51
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les résolutions	57
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	61
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	62
I. Renseignements de caractère général concernant la société	62
II. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2011	64
III. Renseignement de caractère général concernant le capital au 29 février 2012	65
IV. Répartition du capital et des droits de vote	68
V. Nantissements	70
VI. Marché des instruments financiers de la société Mr Bricolage	72
VII. Dividendes distribués par la société durant les cinq dernières années	73
Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société	74
I. Présentation de la société et du Groupe	74
II. Les relations privilégiées du Groupe avec ses clients et ses fournisseurs	84
III. Investissements du Groupe	85
COMPTES CONSOLIDÉS	89
États financiers consolidés	90
Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés	94
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	95
Annexe aux comptes consolidés	106
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	143
COMPTES SOCIAUX	145
Bilan	146
Compte de résultat	148
Tableau des flux de trésorerie	150
Annexe aux comptes sociaux	151
Notes sur le bilan	154
Rapports des commissaires aux comptes	171
RAPPORT DU PRÉSIDENT	175
Gouvernance d'entreprise - Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise	176
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	185
Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	189
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	192
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	194
TABLEAU DE CONCORDANCE	196

Responsable du document

Monsieur Jean-François Boucher, Président Directeur Général.

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2011 sous le numéro D11 – 0228 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 145 dudit document ».

À La Chapelle Saint-Mesmin
Le 19 mars 2012

**Le Président Directeur Général de la société Mr Bricolage
Jean-François Boucher**

Politique d'information

M. Jean-François Boucher

Président Directeur Général

Eve Jondeau

Responsable des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Téléphone : + 33 (0) 2 38 43 50 00

Télécopie : + 33 (0) 2 38 43 11 58

Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit département de KPMG SA

Représenté par M. Alphonse Delaroque – 1 cours Valmy, 92923 Paris-La-Défense

Nommé à l'occasion de la constitution de la société et renouvelé le 14 mai 2007 pour un mandat de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Cabinet Deloitte & Associés

Représenté par M. Jean-Yves Morisset – 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

Nommé le 19 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean Claude Carnis

4, allée Albert-Meary, 18000 Bourges

Nommé le 21 mai 1997 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Cabinet BEAS

7/9 Villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine

Nommé le 19 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2011.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mars 2012 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence incorpore par référence :

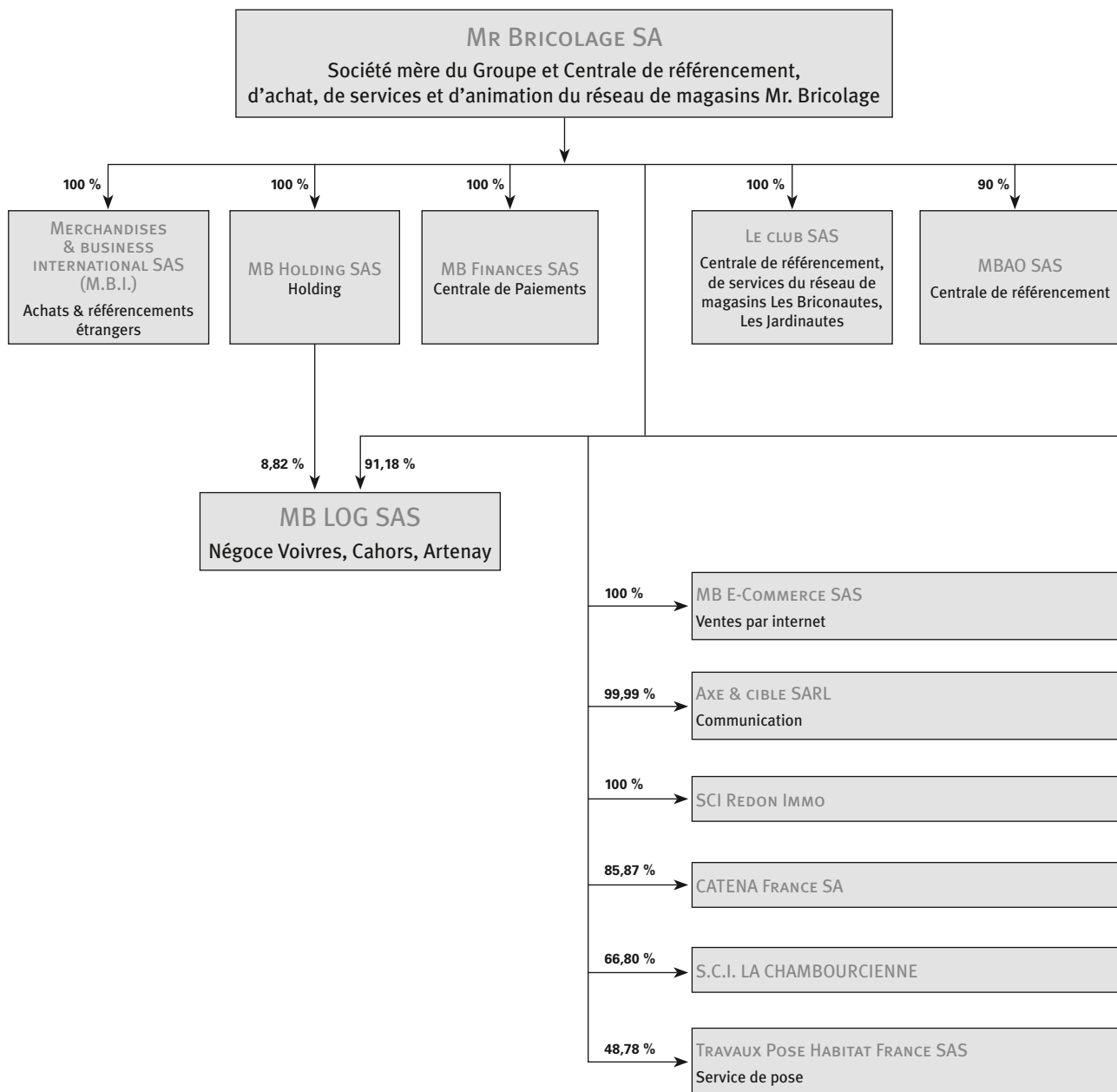
- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2011 sous le numéro D11 – 0228 (pages 91 à 175).
- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2010 sous le numéro D10 – 0233 (pages 91 à 175).
- les comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2009 et le rapport d'audit correspondant figurant dans l'actualisation du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2009 sous le numéro D09 – 0161 – A01 (pages 16 à 65).

Organigramme juridique simplifié

du Groupe Mr Bricolage au 31/12/2011

Activité Services aux Réseaux

Activité de services à destination des réseaux adhérents Mr. Bricolage et franchisés Les Briconautes, Les Jardinautes et Catena (animation commerciale, référencement des fournisseurs, approvisionnements des magasins).

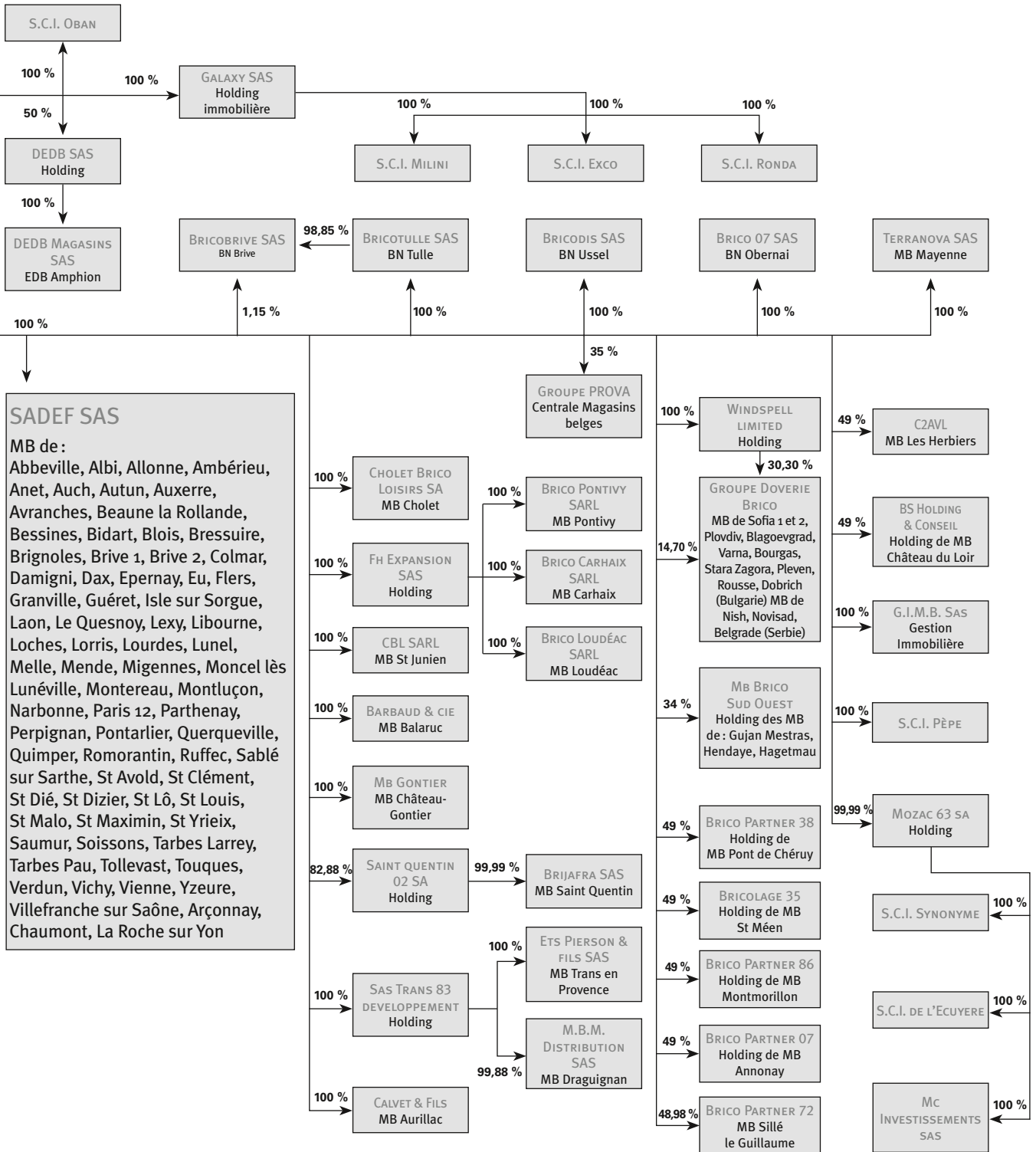


Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêt (directs et indirects) repris du périmètre consolidé.

L'organigramme ci-dessus ne reprend pas les sociétés en abandon d'activité (destinées à être cédées ou à être fermées).

Activité Magasins Intégrés

Activité propre d'exploitation de surfaces de vente (87 magasins sous enseigne Mr. Bricolage et 2 sous enseigne Les Briconautes)).



Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêt (directs et indirects) repris du périmètre consolidé.

L'organigramme ci-dessus ne reprend pas les sociétés en abandon d'activité (destinées à être cédées ou à être fermées).

Notes

A series of horizontal dotted lines provided for taking notes.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012	6
I. Présentation des états financiers	6
II. Les faits marquants de l'année 2011	6
III. Les chiffres sociaux en 2011	7
IV. L'activité des filiales et participations par branche d'activités sur l'exercice 2011	8
V. Les chiffres consolidés de l'année 2011	11
VI. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives pour l'année 2012	19
VII. Renouvellement des délégations et autorisations au profit du Conseil d'Administration	19
VIII. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2011	22
IX. Mise en harmonie des statuts	25
X. Rémunération des mandataires sociaux	25
XI. Liste des mandats et fonctions du mandataire social et des membres du Conseil d'Administration	29
XII. Conventions et engagements réglementés	32
XIII. Dispositions sociales et environnementales visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce	32
XIV. Informations relatives à l'actionnariat de la société au 31 décembre 2011	41
XV. Dispositions complémentaires au 31 décembre 2011	45
Résultat des cinq derniers exercices	49
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012	51
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les résolutions	57

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis en application de l'article L.2323-8 du Code du travail au Comité d'entreprise qui n'a présenté aucune observation.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucune modification dans les méthodes d'évaluation retenues n'est intervenue en 2011.

Comme au 31 décembre 2010, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes. Les nouvelles normes, interprétations et amendements de normes tels qu'adoptés par l'Union Européenne qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2011 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2011.

Les chiffres qui vous seront présentés dans le présent rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

II – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

L'année 2011 a été celle de la conclusion d'un partenariat stratégique avec la société Boîte à Outils, d'une nouvelle étape dans le litige nous opposant à Bricorama, de la naissance de la société MB Log, de dépréciations d'actifs immobiliers en Albanie et en Bulgarie, et de cessions d'actifs.

Nous étudierons successivement ces différents points.

II.A. Partenariat stratégique avec la Boîte à Outils

Mr Bricolage SA et La Boîte à Outils SAS, filiale du Groupe SAMSE, ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique visant à développer conjointement un réseau de magasins de bricolage discount de proximité, en s'appuyant sur le savoir-faire de la Boîte

à Outils et la puissance de référencement de Mr Bricolage. Nous tablons sur le développement, via DEDB filiale à 50/50 des deux groupes, d'un format de magasins de taille moyenne (entre 2000 et 3000 m²), répondant à des besoins de proximité, dans une formule discount sous l'enseigne L'Entrepôt Du Bricolage où l'offre de produits de qualité à bas prix s'accompagne de services et de conseils. Un premier magasin pilote a été mis en œuvre dès juin 2011 à Amphion, en formule intégré avec une surface de 2 500 m², et les premiers résultats sont prometteurs. Nous ambitionnons 10 à 15 magasins de ce type d'ici fin 2014, répartis entre franchisés et intégrés.

Ce partenariat permet à Mr Bricolage de renforcer son positionnement de leader du commerce indépendant de bricolage de proximité en complétant son offre multi-enseignes (Mr. Bricolage, Briconautes, statut d'affilié) avec L'Entrepôt Du Bricolage au travers du discount, segment sur lequel le Groupe était jusqu'ici absent. Parallèlement, MBAO, filiale à 90 % de Mr Bricolage SA et à 10 % de la Boîte à Outils, est chargée de développer les synergies relatives aux achats des partenaires.

II.B. Bricorama

Le 15 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a condamné Bricorama (ainsi que les anciens franchisés) à verser à Mr Bricolage la somme de 6,5 millions d'euros à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement. Ce montant correspond aux dommages et intérêts chiffrés à la fin de l'année 2006 par l'expert judiciaire mais n'a pas été actualisé par les juges au jour de la décision et n'inclut pas le préjudice futur. C'est pourquoi, Mr Bricolage étudie aujourd'hui avec ses conseils l'opportunité de donner une suite à cette décision. Mr Bricolage précise que les comptes 2011 prennent en compte cette décision de la cour d'Appel du 15 février 2012. La charge constatée se limite à 1,4 million d'euros avant impôts et elle est compensée par une économie d'impôt de même montant, donc sans impact sur le résultat net 2011 du Groupe.

II.C. Naissance de MB Log

Depuis le 1er décembre 2011, le Groupe a réuni toutes ses activités logistiques au sein de la société MB Log (ex société TBLS). Cette nouvelle société simplifie l'organisation logistique du Groupe qui était répartie entre 4 sociétés TLS, TBLS, Bricolage SAS et l'activité logistique au sein de Mr Bricolage SA. Elle regroupe environ 160 collaborateurs.

MB Log livre tous les réseaux du Groupe en France et à l'étranger, s'appuyant sur 3 plates-formes logistiques principales :

- Voivres-Lès-Le-Mans et Cahors dédiées aux produits de détail desservant respectivement le Nord et le Sud de la France, et,
- Artenay, dédiée aux opérations promotionnelles ainsi qu'aux gros volumes.

MB Log a pour objectif d'améliorer la performance économique des réseaux et, grâce à la saturation des plates-formes, la couverture de ses coûts. Les réseaux doivent en effet optimiser leurs stocks avec la réduction des délais de paiement (Loi de Modernisation de l'Economie) et l'approvisionnement via la logistique du Groupe est un moyen mis à leur disposition pour en diminuer les impacts.

II.D. Pays de l'Est

Des dépréciations d'actifs immobiliers en Albanie et en Bulgarie ont dû être comptabilisées au titre de 2011, pour tenir compte de la perte de valeur d'un terrain en Albanie et des murs de l'ancien magasin de Stara Zagora en Bulgarie.

L'impact sur le résultat net consolidé de Mr Bricolage SA est de 1,7 million d'euros, sur la ligne « quote-part du résultat net des entités associées ».

II.E. Les cessions d'actifs

Les cessions d'actifs intervenus en 2011 ont porté sur :

- les murs des magasins Mr Bricolage de Niort, Ruffec et Abbeville (7,4 millions d'euros),
- les murs de l'entrepôt de Voivres, préalablement détenu sous forme d'un contrat de crédit-bail (7,7 millions d'euros),
- les murs des magasins Les Briconautes de Pontaumur et de Souillac (1,0 million d'euros),
- les fonds de commerce des magasins d'Amhion et de Pithiviers (1,0 million d'euros),
- le solde de l'opération de cession immobilière Icade Bricolage (1,7 million d'euros).

L'ensemble de ces opérations a permis de réduire la dette financière nette du Groupe à hauteur de 18,9 millions d'euros.

III – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2011 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

III.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la Centrale sont fondées sur le niveau d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les adhérents (indépendants et intégrés), calculées sur la base de leur chiffre d'affaires ou des achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins étrangers,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services vendus à certains magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, informatique software et hardware).
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale, fondées sur les achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité, fondées sur les achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs.

III.B. L'exploitation

Entre 2010 et 2011, le chiffre d'affaires de la société Mr Bricolage a diminué de 1,7 % passant de 200,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 197 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Cette baisse de 3,3 millions d'euros du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'activité logistique prestée, apportée à MB Log en décembre 2011, et dont le chiffre d'affaires ne porte que sur 11 mois.

Le résultat d'exploitation a atteint 30,8 millions d'euros en 2011 contre 33,5 millions d'euros en 2010, en baisse de 8,1 %.

Cette évolution résulte d'une part, de la mise en place de nouveaux systèmes d'information (Unimag et intranet « Wan ») et d'aides au déploiement des produits à marque propre, et d'autre part au lancement de « Design by Mr. Bricolage », projet arrêté depuis.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2011 à – 12,8 millions d'euros contre – 6,9 millions d'euros à fin 2010. La baisse du résultat financier entre 2010 et 2011 s'explique principalement par :

- les dotations nettes de provisions sur titres des filiales en hausse de 1,9 million d'euros (passées de 4,2 millions à 6,1 millions),
- les abandons de créances consentis aux filiales en hausse de 2,8 millions d'euros (passés de 0,2 million à 3 millions),
- la charge d'intérêt sur les contrats de Crédit syndiqué et d'Ob Saar, nette du coût des couvertures de taux, en hausse de 0,9 million d'euros (passées de 4,1 millions à 5 millions), s'expliquant par la hausse des taux d'intérêt enregistrée entre 2010 et 2011.

Le résultat exceptionnel s'élève à + 0,1 million d'euros en 2011 intégrant principalement la plus-value dégagée sur l'apport partiel d'actif de la logistique intégrée à MB Log, compensée par l'impact lié au litige avec Bricorama. Il était de + 0,8 million d'euros en 2010.

La charge d'impôt de 2011 est de 1,1 million d'euros contre 6,6 millions d'euros en 2010 et comprend l'économie d'impôt de 4,2 millions d'euros générée par l'intégration fiscale dont Mr Bricolage SA est société tête de groupe.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la participation et de l'intéressement des salariés qui s'élève à 0,4 million d'euros en 2011 (contre 1,1 million en 2010), le résultat net s'établit en 2011 à 16,6 millions d'euros contre 19,7 millions d'euros en 2010, soit une baisse de 15,7 %.

III.C. Le bilan

Le total du bilan 2011 s'élève à 527,4 millions d'euros contre 509,8 millions d'euros l'année précédente soit une hausse de 17,6 millions d'euros.

III.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 319,5 millions d'euros à fin 2010, atteint cette année 333,3 millions d'euros.

Cette variation se décompose principalement en deux éléments :

- la hausse de 30 millions d'euros des titres de participation (essentiellement liée aux apports faits à MB Log et à l'acquisition de Calvet & Fils) diminuée des dotations aux provisions nettes des reprises sur titres constatées en 2011 à hauteur de 6,1 millions d'euros ;

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

- la baisse de 11,4 millions d'euros des prêts, avec principalement la baisse du prêt à la filiale Sadeff, de 42 millions fin 2010 à 31,5 millions d'euros fin 2011.

L'actif circulant s'élève à fin 2011 à 193,4 millions d'euros contre 189,2 millions d'euros en 2010. Cette hausse de 4,2 millions d'euros s'explique principalement :

- par la hausse de 6,6 millions d'euros des autres créances,
- par la hausse de 12,7 millions d'euros de la trésorerie,

et ce, malgré la baisse des stocks de 9,2 millions d'euros, ainsi que la baisse des créances clients de 6,5 millions d'euros.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr Bricolage SA.

III.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent 254 millions d'euros fin 2011 contre 243,3 millions d'euros en 2010, compte tenu principalement :

- du résultat net de 2011 de + 16,6 millions d'euros,
- du versement des dividendes effectués en 2011 pour 5,9 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges diminuent, passant de 3,4 millions d'euros en 2010 à 2,7 millions d'euros en 2011.

Le total des dettes s'élève à 270,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 262,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Cette hausse de 7,7 millions d'euros des dettes entre 2010 et 2011, se compose des principaux mouvements suivants :

- la hausse de 24,5 millions d'euros des autres dettes (essentiellement les comptes courants créditeurs),
- la baisse de 5,1 millions des dettes financières, avec principalement le remboursement de 7 millions d'euros effectué en 2011 sur le Crédit syndiqué (de 113 millions en 2010 à 106 millions fin 2011) et la hausse de 2 millions d'euros des découverts bancaires,
- la baisse de 10,9 millions d'euros des dettes fournisseurs,

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr Bricolage SA.

III.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2011 s'élevant à 16 630 473,58 euros de la manière suivante :

Distribution aux actionnaires à titre de dividende de la somme de **6 128 775,45 €**

Soit un dividende par action de 0,59 €.

Le solde au poste « Autres Réserves » soit **10 501 698,13 €**

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible pour les personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Le détachement du coupon est prévu le 2 mai 2012.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 7 mai 2012.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 10 387 755 actions composant le capital social au 6 mars 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

III.E. Distributions antérieures des dividendes

Il est rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2008	5 885 187 €* Soit 0,55 € par action	—	—
2009	5 921 020,35 € * Soit 0,57 € par action	—	—
2009	6 024 897,90 € * Soit 0,58 € par action	—	—

* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto-détenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau).

IV – L'ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS SUR L'EXERCICE 2011

Nous vous rappelons que notre société contrôle, au 31 décembre 2011, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 24 aux comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr Bricolage est détaillée dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2011, la société Mr Bricolage a acquis les participations (supérieures à 5 % du capital) suivantes :

- Calvet & Fils : 100 % (achat de société),
- MB Log : 91,18 % (apports d'actifs),
- Brico Partner 86 : 49 % (création de société),
- MB Gontier : 51 % (portant sa participation de 49 % à 100 %),
- DEDB : 50 % (création de société),
- MBAO : 90 % (création de société),
- Brico 1 : 100 % (création de société)

IV.A. Les sociétés sous contrôle exclusif

Pour rappel, les activités du Groupe sont scindées en deux secteurs :

- l'activité « Services Aux Réseaux » (SAR, dont fait partie l'activité propre de la société Mr Bricolage) ;
- l'activité « Magasins Intégrés ».

IV.A.1. Services Aux Réseaux

Les principales entités constituant cette branche d'activité sont, outre la société Mr Bricolage, les sociétés Le Club, MB Log, MBI, MB Finances. Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Services Aux Réseaux est quasi-stable, passant de 177,1 millions d'euros en 2010 à 177,0 millions d'euros en 2011

L'évolution des activités logistiques (marchandises) et des centrales (prestations) est globalement en ligne avec celle de l'activité des réseaux sous enseignes et affiliés.

Nous vous présentons ci-après les principaux soldes issus des comptes sociaux des sociétés composant le secteur « Services Aux Réseaux ». Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

IV.A.1.a. La société Le Club

Le Club	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2011	29 800	9 509	42 254	Centrale de référencement du Groupe Briconautes
2010	34 578	8 228	35 876	

L'activité de Le Club est principalement constituée :

- de la cotisation assise sur les achats référencés versée par les franchisés et affiliés ;
- des prestations fournisseurs perçues au prorata des volumes d'achats référencés ;
- de la gestion de la franchise des enseignes Les Briconautes et Les Jardinantes.

IV.A.1.b. La société MB Log

MB Log	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2011	24 834	(154)	77 257	Exploitation regroupée en 2011 de l'activité des entrepôts de Voivres, Cahors et Artenay.

L'activité de MB Log est principalement constituée :

- de ventes de marchandises auprès des réseaux Mr. Bricolage, Les Briconautes et Catena.
- des prestations fournisseurs perçues au prorata de ses volumes d'achat.

IV.A.1.c. La société MBI

MBI	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2011	38 358	283	11 100	Sourcing international.
2010	39 249	661	7 174	Référencement des produits pour l'enseigne à l'étranger.

IV.A.1.d. La société MB Finances

MB Finances	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2011	326	247	39 947	Centrale de paiements des fournisseurs référencés.
2010	293	213	53 641	

IV.A.2. Magasins Intégrés

Le chiffre d'affaires consolidé des Magasins Intégrés est en baisse de 0,6 % passant de 387,6 millions d'euros en 2010 à 385,3 millions d'euros à fin 2011.

Le recul de 2,8 % du chiffre d'affaires à magasins comparables, lié notamment à des zones de chalandise soumises à plus forte concurrence, combiné à la contribution des acquisitions de l'année, expliquent cette évolution.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

La société Sadeff est la principale société d'exploitation des Magasins Intégrés du Groupe.

Sadeff	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2011	320 902	(5 189)	279 723	Propriétaire - exploitant de 73 fonds de commerce sous enseigne Mr. Bricolage (à fin 2011).
2010	306 215	(4 783)	270 162	

Le nombre total de Magasins Intégrés s'établit à 89 fin décembre 2011 contre 88 un an plus tôt, suite :

- aux acquisitions des magasins d'Aurillac, Villefranche et Château-Gontier,
- à la cession au réseau du magasin de Pithiviers,
- à la cession à DEDB Magasins (contrôlé à 50 % par le Groupe) du magasin d'Amphion, sous enseigne L'Entrepôt du Bricolage.

En 2011, le parc des Magasins Intégrés a, en outre, été marqué par les principaux événements suivants :

- agrandissement du magasin d'Anet (+ 200 m²) réalisé le 29 juin 2011,
- remodeling des magasins de Bidart, Brive Mazaud, Charmeil et Perpignan réalisés courant mars 2011,
- passage sous enseigne Mr. Bricolage des magasins d'Ussel (le 30 mars 2011) et Tulle (le 29 juin 2011), précédemment sous enseigne Les Briconautes.

Ainsi, au 31 décembre 2011, sur les 89 magasins que compte le Groupe, 73 sont exploités directement par la société Sadeff (contre 71 à fin 2010). Les 16 autres magasins sont logés dans des sociétés du Groupe directement ou indirectement filiales de la société Mr Bricolage.

Le Groupe Briconautes acquis comprenait, outre les 5 magasins intégrés dont les magasins de Mayenne, Tulle et Ussel passés sous l'enseigne Mr. Bricolage, 9 magasins destinés à être cédés. Depuis la reprise, le Groupe a cédé les magasins de Villers-Cotterets, Pontaurum et Souillac et celui de Guéret a été fermé, ramenant le nombre de magasins à céder à 5.

IV.B. Les sociétés sous influence notable

Ces sociétés sont mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe. La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe donne un complément d'informations financières.

IV.B.1. En Belgique

La société Mr Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant au 31 décembre 2011, 36 magasins sous enseigne Mr. Bricolage (contre 29 au 31 décembre 2010).

L'année 2011 a été marquée par le fort développement du réseau belge, grâce à 7 ouvertures sur Ohey, Habay, Braine Le Comte, Soignies, Couvin, Waremme et Spa.

Par ailleurs, la société Prova détient elle-même 1 filiale supplémentaire soit 7 filiales au total exploitant chacune un magasin en propre à Aubel, Courcelles, Frameries, Libramont, Malonne, Hornu et Hannut devenant magasin intégré depuis le 1^{er} juillet 2011.

Prova regroupe donc 29 magasins adhérents et 7 magasins intégrés.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 96,3 millions d'euros en 2011 contre 83,5 millions d'euros en 2010, soit une hausse de +15,3 % par rapport à 2010.

Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 1,1 million d'euros en 2011, contre 0,5 million en 2010.

IV.B.2. En Bulgarie/Serbie/Macédoine/Albanie

La participation de la société Mr Bricolage dans le capital de la société Doverie Brico est de 45 %.

Doverie Brico est actionnaire :

- à 100 % de la société Brico Spec Doo, société de droit serbe, en charge de l'enseigne Mr. Bricolage en Serbie ;
- à 100 % de la société Brico Makedonija Dooel, société de droit macédonien, ayant vocation à développer l'enseigne Mr. Bricolage en Macédoine ;
- à 61 % de la société Briko Iliria, société de droit albanais (aux côtés de Mr Bricolage SA à 18,79 %).

Le groupe Doverie Brico exploite un parc de 13 magasins sous enseigne Mr. Bricolage au 31 décembre 2011 : 10 en Bulgarie (comme en 2010) et 3 magasins en Serbie depuis l'ouverture de Belgrade en octobre 2011.

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 57,3 millions d'euros contre 64,4 millions d'euros en 2010 soit une baisse de 11,1 %, et a enregistré un résultat net retraité de -6,3 millions d'euros en 2011 contre -2,3 millions d'euros en 2010. Le résultat 2011 est principalement dégradé par des dépréciations d'actifs immobiliers en Bulgarie et en Albanie de l'ordre de 3,8 millions d'euros ainsi que par les frais d'ouverture du magasin de Belgrade (Serbie).

IV.C. Autres sociétés non consolidées

Les sociétés décrites ci-dessous sont détenues par le Groupe Mr Bricolage à près de 20 % pour l'Uruguay et le Maroc et à 13,37 % pour la Roumanie.

IV.C.1. Au Maroc

La société Brico Invest exploite trois magasins: Casablanca, Marrakech et Tanger.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 12,7 millions d'euros sur l'exercice 2011 en croissance de 19,6 % du fait de la bonne performance organique du site de Casablanca et de l'ouverture de Tanger. La société poursuit son développement sur le territoire.

IV.C.2. En Uruguay

Le chiffre d'affaires TTC des deux magasins s'élève à 4,4 millions d'euros, en hausse de 3,2 % par rapport à 2010 par l'augmentation de la performance des deux sites sur le 2^{ème} semestre.

IV.C.3. En Roumanie

La société Brico Expert exploite trois magasins: Bucarest Vitan, Pitesti et Iasi.

En 2011, elle a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 19,5 millions d'euros, en régression de - 4,6 % par rapport à 2010. Le redressement sur le 2^{ème} semestre marque un retournement de marché, avec une croissance positive à magasins comparables.

V – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2011

Les chiffres présentés en 2011, comme en 2010, sont établis en normes IFRS.

V.A. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière du Groupe

V.A.1. L'exploitation

Résultat opérationnel 2011	SAR	MAG	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	263 124	385 644	(86 496)	562 271
Autres produits des activités ordinaires	121	-	-	121
Marchandises et matières consommées	(137 652)	(256 607)	71 012	(323 247)
Charges externes	(45 721)	(54 440)	15 174	(84 987)
Charges de personnel	(28 981)	(61 410)	(3)	(90 394)
Impôts et taxes	(1 984)	(9 815)	40	(11 759)
Autres produits et charges opérationnels	337	318	488	1 144
EBITDA	49 243	3 690	215	53 148
Amortissements et dépréciations	(6 225)	(9 154)	-	(15 379)
Résultat opérationnel	43 019	(5 464)	215	37 771

Résultat opérationnel 2010	SAR	MAG	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	257 081	387 632	(80 005)	564 709
Autres produits des activités ordinaires	89	-	-	89
Marchandises et matières consommées	(134 978)	(258 720)	65 218	(328 480)
Charges externes	(42 278)	(52 139)	14 637	(79 780)
Charges de personnel	(31 383)	(60 884)	1	(92 266)
Impôts et taxes	(2 133)	(10 476)	99	(12 510)
Autres produits et charges opérationnels	978	1 259	390	2 627
EBITDA	47 376	6 672	340	54 388
Amortissements et dépréciations	(5 950)	(10 540)	-	(16 490)
Résultat opérationnel	41 426	(3 868)	340	37 898

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 atteint 562,3 millions d'euros contre 564,7 millions d'euros en 2010, en baisse de 0,4 %. Les ventes des Magasins Intégrés ont baissé de 0,6 % et l'activité Services Aux Réseaux recule de 0,1 %.

Le résultat opérationnel total passe de 37,9 millions d'euros à fin 2010 à 37,8 millions d'euros à fin 2011, soit une baisse de 0,3 %.

Focus sur les éléments opérationnels non récurrents :

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Les éléments non récurrents 2011 représentent une charge de - 1,8 million d'euros contre - 1,0 million d'euros l'an passé. Ils concernent principalement l'activité Services Aux Réseaux, pour respectivement - 1,6 millions d'euros et - 0,7 million d'euros.

Il s'agit, au titre de 2011, en particulier des charges liées au litige avec Bricorama (à hauteur de 1,4 million d'euros), au test « Design by Mr. Bricolage », à la mise en place de nouveaux systèmes d'information (Unimag et intranet « Wan), à la restructuration de la logistique (PSE), atténuées par des crédits d'impôt recherche antérieurs à 2011 et par la plus-value réalisée sur la cession de l'entrepôt de Voivres.

Et, au titre de 2010, ils correspondent à la plus-value réalisée sur la cession des titres à Icade à hauteur de + 2,1 millions d'euros et de la constatation de provisions liées à des litiges commerciaux à hauteur de 2,9 millions d'euros.

L'activité Magasins Intégrés, pour l'essentiel, a été impactée en 2011 par la cession du magasin d'Amphion à hauteur de -0,2 M€, et en 2010 par la fermeture du site de La Ferté Macé à hauteur de - 0,4 million d'euros.

En dehors de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel ordinaire 2011 ressort à 39,6 millions d'euros contre 38,9 millions d'euros en 2010, en hausse de 1,9 %. Cette progression provient de l'activité des Services Aux Réseaux à hauteur de 2,5 millions d'euros, tandis que l'activité des Magasins Intégrés l'impacte négativement de 1,6 million d'euros.

Le résultat opérationnel, hors éléments non récurrents, des Services Aux Réseaux ressort à 44,6 millions d'euros contre 42,1 millions d'euros, en hausse de 5,8 % par rapport à 2010. Cette progression est essentiellement expliquée par la hausse de la contribution du Club

(1 million d'euros), et des économies sur les charges de personnel de la centrale Mr Bricolage et de la logistique (1,6 million d'euros).

Le résultat opérationnel, hors éléments non récurrents, des Magasins Intégrés ressort en perte de 5,2 millions d'euros contre une perte de 3,6 millions d'euros en 2010, en hausse de 44,4 %. Malgré les actions commerciales ayant permis une légère hausse de la marge commerciale en valeur, cette évolution provient d'un niveau de chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir les charges opérationnelles.

Le résultat financier s'établit à - 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre - 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

L'évolution du résultat financier s'explique par deux mouvements :

- la hausse du coût de l'endettement net passant de - 6,6 millions d'euros en 2010 à - 7,4 millions en 2011 du fait de la hausse des taux d'intérêt entre 2010 et 2011.
- l'impact du change, positif de 0,1 million d'euros en 2011, alors qu'il était négatif de 0,5 million d'euros en 2010.

Le résultat 2011 des sociétés mises en équivalence s'élève à - 3,1 millions d'euros contre - 1 million d'euros en 2010, principalement du fait des pertes en Europe de l'Est.

Ainsi, le résultat avant impôt des activités maintenues s'établit à 27,6 millions d'euros en 2011 contre 30,1 millions d'euros en 2010, en baisse de 8,6 %.

Compte tenu de la charge d'impôt de 9,7 millions d'euros en 2011, et des pertes des activités abandonnées ou en cours de cession de 0,3 million d'euros (contre + 2,2 millions d'euros en 2010), le résultat consolidé de 2011 se solde par un profit de 17,5 millions d'euros (contre 20,1 millions d'euros en 2010) en baisse de 12,6 %.

V.A.2. Le bilan

En complément de la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

	Sadef, sociétés d'exploitation et SCI associées	Autres sociétés de Services Aux Réseaux	Société cotée : Mr Bricolage SA	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et immeubles de placement)	124885	37197	112587	274669
Endettement financier brut hors Groupe	8442	1351	160494	170287
Trésorerie brute au bilan	338	1180	20759	22277
Flux de trésorerie liés à l'activité	(5625)	34558	8804	37737
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	10	5	0	15

V.A.2.a. À l'actif :

Les actifs non courants sont en diminution passant de 311,6 millions d'euros à 300,4 millions d'euros. La principale variation se situe sur les immobilisations corporelles en baisse de 9,5 millions d'euros. Cette baisse correspond aux cessions effectuées par le Groupe en 2011 (entrepôt de Voivres et immobilisations liées aux fonds de commerce des magasins de Pithiviers et d'Amphion).

Les actifs courants sont en baisse de 5 millions d'euros, passant de 335,1 millions d'euros fin 2010 à 330,1 millions d'euros fin 2011.

Cette baisse s'explique principalement par les variations suivantes :

- la baisse de 15,9 millions d'euros des créances clients (avec la cession de créances clients pour un montant de 10 millions d'euros dans le cadre du contrat de factoring mis en place en 2011),
- la baisse de 10,3 millions d'euros des actifs classés comme détenus en vue de la vente (avec les cessions immobilières des murs des magasins de Niort, Ruffec et Abbeville ainsi que la cession des murs et fonds de magasins Briconautes),

- la baisse de 4,5 millions d'euros des autres actifs courants, et ceci malgré :
- la hausse de 13,5 millions d'euros de la trésorerie,
- la hausse de 5,9 millions d'euros des stocks,
- la hausse de 4,9 millions d'euros des créances d'impôt sur les sociétés.

V.A.2.b. Au passif :

Les capitaux propres augmentent de 11,4 millions d'euros passant de 225,3 millions d'euros en 2010 à 236,7 millions d'euros en 2011 (cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés) du fait essentiellement :

- du résultat consolidé de 2011 : + 17,5 millions d'euros,
- des dividendes distribués : - 5,9 millions d'euros,
- de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés : - 0,2 million d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants diminuent de 12,7 millions d'euros passant de 183 millions d'euros en 2010 à 170,3 millions d'euros en 2011 (cf. note 12 de l'annexe aux comptes consolidés).

Cette baisse des passifs financiers s'explique par les deux principaux éléments suivants :

- le remboursement de 7 millions du Crédit syndiqué,
- le remboursement anticipé de 5,4 millions d'euros de l'emprunt de crédit-bail de Voivres.

Les provisions diminuent de 3,6 millions d'euros passant de

9,9 millions d'euros en 2010 à 6,3 millions d'euros en 2011 (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés). La variation concerne principalement un litige pour rupture de contrat d'un fournisseur ainsi que des litiges avec d'anciens adhérents ayant quitté le groupement. Ces litiges ont été résolus au cours de la période.

Les passifs courants (hors passifs financiers et provisions) diminuent de 10,1 millions d'euros passant de 226,7 millions d'euros à 216,6 millions d'euros (cf. notes 15 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées ou en cours de cession).

Cette baisse s'explique principalement par :

- la baisse des dettes fournisseurs de 12,8 millions d'euros (avec la baisse des délais de paiement induits par la LME de 65 jours fin de mois en 2010 à 55 jours fin de mois en 2011),
- la baisse de 1,5 million d'euros des passifs classés comme destinés à être cédés,
- la baisse de 2 millions d'euros des dettes d'impôts sur les sociétés, compensées par la hausse de 6,2 millions d'euros des autres passifs courant.

V.A.3. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser données commerciales et données financières.

V.A.3.a. Données commerciales Réseaux

CA total TTC par réseau (en millions d'euros)	Nombre de Magasins fin 2011	2011	2010	Progression
Enseigne Mr. Bricolage	462	1 731,8	1 703,4	+ 1,7 %
Enseigne Les Briconautes	140	246,5	259,8	- 5,1 %
Enseigne Catena	37	41,4	71,4	- 42,1 %
Réseau DEDB	1	4,1	-	NA
Réseau affiliés	264	299,3	277,5	+ 7,9 %
CA Total		2 323,1	2 312,2	+ 0,5 %

Le CA TTC des réseaux sous enseignes et affiliés s'élève à 2,3 milliards d'euros à fin 2011, en hausse de 0,5 % à surface courante.

Le CA TTC des réseaux sous enseigne du Groupe (hors magasins affiliés) s'élève à 2 023,8 millions d'euros, avec 640 magasins.

L'activité du réseau sous enseigne Briconautes a été ré-estimé pour 2010 après mise en place d'un panel de 85 magasins.

L'activité du réseau sous enseigne Catena baisse fortement avec la poursuite du plan de transfert de l'enseigne Catena en Mr. Bricolage.

Le réseau DEDB correspond en 2011 au seul magasin d'Amphion (L'Entrepôt Du Bricolage).

V.A.3.b. Situation financière du Groupe :

Dettes Financière Nette	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Dettes financière brute (a)	170 287	182 997	- 6,9 %
Trésorerie (b)	22 277	8 736	+ 155 %
Autres instruments financiers	1 366	0	NA
Dettes financière nette (a - b)	146 644	174 261	- 15,8 %
Gearing (*)	62,0 %	77,4 %	- 15,4 points

(*) : voir note 12-6 de l'annexe aux comptes consolidés pour le détail du calcul.

La diminution de la Dette Financière Nette constatée en 2011, associée à l'augmentation des capitaux propres a permis au Groupe de revenir à un gearing proche de celui de fin 2009 (avant l'acquisition du groupe Briconautes, le gearing s'élevait à 63 %).

V.B. Facteurs de risques et description des principaux risques et incertitudes du Groupe

La société Mr Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci après :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché ou risques financiers,
- la politique d'assurance du Groupe.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé dans la plupart des cas (pour l'activité Services Aux Réseaux qui gère notamment trois bases logistiques principales – deux intégrées et une externalisée - et pour l'activité Magasins Intégrés qui gère, au 31 décembre 2011, 87 magasins) avec délégation dans chacune des entités opérationnelles du Groupe pour certains risques opérationnels (hygiène et sécurité,...) concernant les magasins et les entrepôts.

La société Mr Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

Pour compléter ce thème des facteurs de risques, le lecteur peut se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne, 2ème partie, pour comprendre de manière plus détaillée quelles sont les procédures de gestion des principaux risques mises en place par la société et la manière dont sont surveillés ces risques.

V.B.1. Risques opérationnels

V.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnements auprès des fournisseurs référencés dans ses magasins ou dans ses entrepôts, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants.

Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production,...) sont en vigueur dans le Groupe ; leur bonne application est contrôlée par un délégué aux achats.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Aucun fournisseur ne représente plus de 4 % des achats référencés totaux des réseaux, et onze fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif

sur Mr Bricolage.

Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

V.B.1.b. Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe peut recourir à la sous-traitance pour certaines activités spécifiques et notamment pour la logistique. Le choix et la qualité des prestations du sous-traitant dans ce domaine étant déterminants, un Comité dédié a vocation à contrôler l'organisation et la performance du ou des sous-traitants choisis.

V.B.1.c. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'elle exploite, notamment Mr. Bricolage, Catena, Les Briconautes et Les Jardinautes et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et ou de concurrence déloyale.

V.B.1.d. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés "Charte de l'adhérent" pour l'enseigne Mr. Bricolage et au travers de contrats de franchise pour les enseignes Catena. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés à un contrat d'adhésion « Le Club ».

Ces contrats prévoient notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis, selon des procédures, à des comités d'engagement.

S'agissant de la résiliation de la charte de l'adhérent, le risque reste limité et non significatif puisque nos adhérents ne possèdent en général qu'un magasin. Le départ d'un adhérent coïncide le plus souvent avec une entrée dans le réseau. Par ailleurs, une modification de la charte de l'adhérent prévoit désormais un engagement sur 3 ans avec un préavis d'une année civile. Les résiliations de contrat sont de ce fait échelonnées.

Le contrat d'adhésion Les Briconautes et Les Jardinautes est un contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la faculté de dénonciation sous respect d'une période de 3 mois.

V.B.1.e. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés.

Le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information, principalement concentrés sur SAP, détaillée dans le rapport du Président relatif au contrôle interne (paragraphe « Les systèmes d'information »).

Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'inventus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 3,3 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre

2011 (note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté est de quatre mois et demi de chiffre d'affaires pour les stocks de l'activité Magasins Intégrés et le taux de rotation constaté est entre trois et de quatre mois de chiffre d'affaires pour les stocks des entrepôts intégrés et de près d'un mois pour l'entrepôt externalisé.

V.B.1.f. Risques liés au recouvrement de créances

Le Groupe réalise un tiers de son chiffre d'affaires auprès de la clientèle professionnelle (essentiellement l'activité de Services aux Réseaux) et les deux tiers auprès d'une clientèle de particuliers (essentiellement l'activité Magasins Intégrés).

Sur le plan de l'activité de Services Aux Réseaux, la quasi exclusivité des ventes s'effectue auprès d'une clientèle professionnelle. Il existe différents types de créances : les créances sur les adhérents Mr. Bricolage, Les Briconautes et Les Jardinautes ou les franchisés Catena, ainsi que les créances sur les fournisseurs référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques.

La société Mr Bricolage ne se porte ni du croire ni caution vis-à-vis du paiement par les adhérents, franchisés ou filiales aux fournisseurs. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Concernant les clients tiers, le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique.

Sur le plan de l'activité des Magasins Intégrés, la grande majorité des clients est constituée de particuliers. La clientèle professionnelle ne représentant qu'une faible partie des clients des magasins, le risque d'impayé est limité sur cette activité.

Par ailleurs, le Groupe ne supporte pas de risque significatif de contrepartie ni de dépendance vis-à-vis de ses clients. En effet, aucun client ne génère 1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories : créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2011, 11 490 milliers d'euros, en hausse de 909 milliers d'euros et représentant 12,2 % des créances brutes.

Il est constaté :

- une diminution des créances clients de 14 964 milliers d'euros sur l'exercice 2011 (- 13,7 %). La baisse concerne exclusivement les créances magasins adhérents et s'explique notamment par le contrat de factoring mis en place fin 2011, avec la cession de créances clients pour un montant de 10 millions d'euros,
- une hausse du taux de provisionnement des créances clients, le taux passant de 9,7 % fin 2010 à 12,2 % fin 2011. Cette hausse est essentiellement constatée sur les créances magasins adhérents avec une difficulté croissante de certains magasins à respecter leurs échéances. La crise économique associée à la réduction progressive des délais de paiement des fournisseurs (induit par la LME) fragilisent l'équilibre financier de nos magasins adhérents.

Pour suivre ces retards de paiement, le Groupe réunit chaque mois un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) qui a tout pouvoir pour décider des mesures suivantes pour nos magasins adhérents :

- fixation d'un plafond d'en cours maximum,
- détermination d'un échéancier de remboursement,
- livraison des marchandises avec paiement comptant,
- ou blocage total des commandes.

En 2011, le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur nos fournisseurs référencés.

V.B.1.g. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place des améliorations éventuellement nécessaires.

V.B.1.h. Risques liés à la conjoncture

La crise économique et financière combinée à la réduction des délais de paiement issue de la Loi de Modernisation de l'Economie ont affecté directement le marché du bricolage ces dernières années.

La Banque de France a ainsi publié une hausse de 2,8 % en valeur et de 1,3 % en volume du marché des grandes surfaces de bricolage en France en 2011, après une année 2010 quasi à l'équilibre (respectivement + 0,5 % et - 0,6 %).

Afin de limiter les conséquences de la LME sur l'activité de ses réseaux, le Groupe Mr Bricolage a décidé de pérenniser le reversement anticipé de RFA à ses adhérents.

V.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la direction juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La direction juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

V.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la direction juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation de ce risque réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec nos conseils extérieurs.

Le Groupe a constaté à fin 2011 des provisions pour risques et charges de 2927 milliers d'euros contre 6751 milliers d'euros à fin 2010.

Dans le cadre de l'assignation en fin d'année 2010 par un fournisseur réclamant un montant de l'ordre de 2,5 millions d'euros pour rupture illicite de contrat, la société Mr Bricolage, à la lecture des pièces fournies et arguments avancés par la partie adverse, et s'appuyant sur l'analyse de ses avocats, considère qu'elle n'encourt pas de risque significatif, et conclut qu'aucune provision n'est à constituer dans les comptes au 31 décembre 2011.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'information sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail de la provision, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions pour risques et charges.

V.B.2.b. Législations applicables

La Direction juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière d'autorisations d'exploitation commerciale, de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats groupe avec des prestataires extérieurs.

On relèvera tout d'abord la réforme de la législation en matière de pratiques commerciales qui vient assouplir les conditions de réalisation des opérations promotionnelles.

On notera ensuite une volonté croissante de transparence de l'autorité de la concurrence qui a lancé une consultation publique dans le cadre des programmes de conformité et de non contestation de griefs et publié ses lignes directrices sur les sanctions (méthodes d'évaluation et d'individualisation).

Il faut enfin souligner la mise en œuvre du dernier palier de réduction des délais de paiement issus de l'accord interprofessionnel intervenu dans le secteur du bricolage, avec l'application d'un délai de paiement maximum de 65 jours à 55 jours fin de mois pour 2011

L'impact anticipé de la diminution des délais de paiement fournisseurs, résultant de l'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), sur la trésorerie du Groupe a été estimé à environ 8 millions d'euros pour l'année 2012. Ce montant correspond exclusivement à l'impact sur le besoin en fonds de roulement du Groupe de la réduction des délais de paiement fournisseurs ramenés à 45 jours fin de mois.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'au 31 décembre 2011,

le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 114 474 milliers d'euros contre 127 257 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et était constitué de :

Dettes fournisseurs	2011	2010
Payables à moins de 45 jours	71,92 %	91,59 %
Payables entre 45 et 65 jours	27,59 %	8,32 %
Payables entre 65 et 75 jours	0,16 %	0,06 %
Payables au-delà de 75 jours	0,33 %	0,03 %
Total	100 %	100 %

Le solde au 31 décembre 2011 ne comprenait aucune dette échue significative.

Par ailleurs, les dispositions applicables en matière d'équipement commercial qui soumettaient à l'autorisation des Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC) l'ouverture des magasins dont la surface de vente est supérieure à 300 m² ont été profondément réformées ces dernières années.

Ainsi, une commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), en lieu et place des CDEC composées d'élus, en majorité, et de personnes qualifiées (architectes...) est créée. Elle examine les projets qui lui sont soumis selon des critères liés à l'architecture, à l'urbanisme et au développement durable et en lieu et place du critère d'utilité économique.

Le seuil de 300 m², à compter duquel une autorisation était nécessaire (aussi bien en cas de constructions nouvelles, de transformation d'un immeuble existant ou de transfert d'un magasin existant), est relevé à 1 000 m²; toutefois dans les communes de moins de 20 000 habitants le Maire a la faculté de saisir la CDAC des projets inférieurs à 1 000 m².

Cette réforme a accompagné la poursuite du développement des implantations du Groupe Mr Bricolage.

V.B.3. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

V.B.3.a. Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits de marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

V.B.3.b. Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées, notamment au sens de la législation sur les ERP (Établissements Recevant du Public).

La gestion courante des domaines Environnement et Sécurité est assurée par les directeurs de sites opérationnels sur délégation de la Direction des Magasins Intégrés et de la Direction supply chain, ces derniers ayant en charge le contrôle du respect de la réglementation et la fixation de règles additionnelles éventuelles.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement et/ou de sécurité sont liés, dans les Entrepôts et Magasins, aux risques suivants :

- **l'incendie** avec ses impacts potentiels en termes de Sécurité (dommages aux biens et aux personnes) et d'Environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau). Les causes potentielles peuvent en être notamment les courts-circuits électriques, la malveillance, la foudre, le stockage de substances ou de préparation inflammables.

Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention, notamment des gondes anti-feu pour le stockage en magasin, des détecteurs, des équipements d'extinction (extincteurs, RIA) ainsi que des instructions écrites et des formations diverses. Concernant les Entrepôts, celui de Voivres bénéficie d'un local en conformité réglementaire pour le stockage des produits. Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés par des audits internes et externes d'organismes agréés. Font particulièrement l'objet de contrôle les installations électriques ainsi que celles fonctionnant au gaz ou au fioul.

- **le déversement accidentel** avec ses impacts potentiels en termes de Sécurité et d'Environnement (pollutions des sols et sous-sols et de l'eau). Les déversements peuvent survenir lors des dépotages ou manipulations des produits dangereux.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention telles des zones de stockage sur rétentions ou sur sol étanche, la mise à disposition de produits absorbants dans les zones à risque, etc.

- **l'explosion**, qui peut avoir des impacts directs sur la Sécurité des biens et des personnes et indirects sur l'environnement.

Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL.

- **une pollution atmosphérique**, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières, d'une défaillance du système de captation des poussières de bois (machines de découpe) ou d'une fuite sur le circuit de la climatisation.

Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés.

V.B.4. Risques financiers

V.B.4.a. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans les principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS des comptes consolidés au chapitre 18.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Par le biais du Crédit syndiqué et des OBSAAR, le Groupe Mr Bricolage dispose de ressources financières stables permettant de financer le développement du Groupe.

Fin décembre 2011, le Groupe a utilisé la totalité de sa capacité de tirage du Crédit syndiqué (soit 106 millions d'euros).

Le Groupe dispose en parallèle de lignes de crédit court terme pour un total de 59 millions d'euros (à comparer à 2,1 millions d'euros de découvert utilisé au 31 décembre 2011).

Ce qui conduit à indiquer que le Groupe pouvait ainsi mobiliser près de 57 millions d'euros supplémentaires à fin décembre 2011.

Début 2012, le Groupe a utilisé sa trésorerie et ses lignes de financements court terme pour accélérer le remboursement des RFA de ses magasins. Comme en 2011, le reversement est désormais effectué majoritairement en janvier. C'est principalement ce qui explique la variation de trésorerie entre le 31 décembre 2011 et fin février 2012.

Les ratios financiers maximums communs au Crédit syndiqué et aux OBSAAR sont respectés au 31 décembre 2011 et le Groupe n'anticipe pas de dépassement pour les prochaines échéances.

L'impact anticipé de la diminution des délais de paiement fournisseurs en 2012, résultant de l'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), sur la trésorerie du Groupe a été estimé à environ 8 millions d'euros, nonobstant les actions mises en place par le Groupe, notamment en matière de réduction des stocks en magasins.

V.B.4.b. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans les principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS des comptes consolidés au chapitre 18 (« Risques de marché »).

Concernant la gestion du risque de taux, le Groupe a mis en place des opérations de swap de taux à hauteur de 74 millions d'euros au 31 décembre 2011, dans le seul objectif de couvrir sa dette financière nette à l'exposition des fluctuations des taux variables.

La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille la sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêt.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, options de change ou achats à terme, dans le seul objectif de couverture des achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro.

Les achats effectués en dollar US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent autour de 9 % des achats du Groupe.

Le Groupe est peu exposé à la variation du cours du dollar US.

Le tableau de calcul de la position nette après gestion et de la sensibilité à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18-3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque actions, la trésorerie excédentaire étant placée sur des supports monétaires, le risque sur actions des valeurs mobilières de placement est non significatif. Ainsi, les fluctuations du marché sont sans aucun effet. Aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à mentionner.

V.B.5. Les assurances

Afin de se protéger des conséquences de sinistres éventuels, le Groupe Mr Bricolage s'est doté de programmes d'assurance dédiés à la couverture de ses principaux risques en matière de construction, dommages aux biens, responsabilité civile et assurance de personnes.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

V.B.5.a. Politique générale d'assurance

La politique générale d'assurance est définie par la Direction Générale en collaboration avec la Direction Juridique qui a pour mission d'optimiser la gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance, pérenniser les contrats d'assurance souscrits pour le Groupe, et rester à un niveau de coût qui préserve la compétitivité du Groupe.

Cette politique d'assurance est menée en partenariat avec les directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe ainsi que des professionnels de l'assurance. Le choix de l'intermédiaire et des porteurs de risques en fonction de leurs spécialisations permet de maintenir le meilleur rapport qualité/coût/solidité financière.

L'année 2011 a été marquée par la négociation et la souscription des polices d'assurances accompagnant la mise en place des projets du Groupe, la poursuite de la politique de prévention et de sécurisation des actifs et des activités du Groupe, ainsi que le maintien à l'équilibre des budgets, dans un contexte haussier, en fonction de l'accroissement du Groupe par la renégociation ou le renouvellement de certains contrats.

V.B.5.b. Politique de prévention et de maintien de l'activité

Le Groupe à travers ses filiales poursuit le développement de mesures de prévention et de protection adaptées à leurs activités pour réduire la survenance de sinistres et afin d'en limiter l'ampleur.

Nos partenaires, choisis pour leur bonne visibilité du marché, sont des indicateurs de risques potentiels puisqu'ils sont force de proposition. Leur grande connaissance de notre secteur en général et de notre Groupe en particulier leur permet un suivi et une gestion a priori.

Le Groupe Mr Bricolage se met en grande partie à l'abri d'un sinistre d'intensité grâce à la forte dispersion géographique de ses établissements.

V.B.5.c. Politique de souscription de polices d'assurance

Le Groupe, par l'intermédiaire de ses courtiers, recherche sur le marché les garanties les plus élevées au regard des risques encourus avec comme axes principaux : sécuriser le risque, homogénéiser les couvertures de risques, en rationaliser la gestion et en maîtriser les coûts.

Les programmes du Groupe couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres (magasins et entrepôts) et la continuité de l'activité par des garanties spécifiques type pertes d'exploitation. Mr Bricolage veille à ce que les acquisitions réalisées en cours d'année rejoignent dans la mesure du possible les protections Groupe permettant une couverture uniforme.

V.B.5.d. Différentes catégories de polices souscrites : risques généraux et risques propres

Outre les contrats d'assurances obligatoires, les contrats d'assurance souscrits pour le Groupe sont essentiellement les suivants :

Le programme d'assurance dommages comprend la couverture des risques majeurs de base (incendie, tempête, dégâts des

eaux, catastrophes naturelles...), complétée si nécessaire par des extensions spécifiques (bris de machines, vol, dommages électriques...) ainsi qu'une couverture des pertes d'exploitation pour garantir les conséquences financières d'éventuels dommages conduisant à des interruptions d'activité. Les montants de garantie dommage aux biens sont généralement égaux à la valeur à neuf des biens assurés. Le montant de la garantie des pertes d'exploitation est déterminé en tenant compte d'une part de la durée d'indisponibilité du site endommagé et d'autre part des plans de secours existants.

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir l'ensemble des activités exercées :

- aux Sièges, le montant du sinistre maximum garanti est estimé à 13 millions d'euros.
- dans les Entrepôts, qu'il s'agisse des plates-formes logistiques appartenant au Groupe ou externalisées, les garanties et les capitaux ont été ajustés en fonction des risques encourus. Le sinistre maximum garanti tous risques confondus peut atteindre 30 millions d'euros.
- les Magasins Intégrés bénéficient d'un contrat groupé leur offrant des garanties souples et adaptées à leurs activités, intégrant les risques majeurs auxquels ils sont exposés ainsi que les conséquences en Pertes d'Exploitation sur 18 mois avant reprise d'activité. La limite d'indemnisation est fixée à 20 millions d'euros.

Mr Bricolage a conclu un programme d'assurance Responsabilité Civile Générale couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber à raison de dommages causés aux tiers du fait de ses activités et services associés, de son personnel ou ses dirigeants (responsabilité des mandataires sociaux...), des produits commercialisés (après livraison, frais de retrait...), et plus spécifiquement, s'agissant de ses filiales logistiques, des risques d'atteinte à l'environnement. Les montants de garantie ont été ajustés afin de s'adapter aux risques encourus.

L'ensemble des parcs automobiles, véhicules propres ou en location, ainsi que chariots élévateurs, fait l'objet de polices Flottes et Engins permettant notamment de maîtriser le montant des cotisations et des sinistres. Cette stratégie permet au Groupe de bénéficier de conditions d'assurance, d'assistance et de règlement de sinistre favorables.

Les salariés en déplacement pour les besoins de l'Entreprise bénéficient d'une assurance Auto mission des Collaborateurs.

Les polices Individuelle Accident et Assistance visent à couvrir les collaborateurs durant leurs déplacements professionnels.

Le programme d'assurance Transport offre une garantie jusqu'à destination finale des produits entrant dans le cadre des activités de la Centrale et des magasins intégrés.

Mr Bricolage a souscrit un programme d'assurances construction visant à garantir les risques spécifiques liés aux chantiers (Tous Risques Chantiers, Constructeur Non Réalisateur, Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage, Dommages Ouvrage) et bénéficiant des meilleures conditions du marché. Les montants de garantie sont pour la plupart égaux à la valeur du chantier.

V.B.5.e. Éléments d'appréciation : coût et niveau de couverture

À ce jour, le Groupe, s'appuyant sur ses courtiers, considère avoir assuré la pérennité de son exploitation grâce à des niveaux de garanties à la hauteur des valeurs exposées, des périodes d'indemnisation calibrées en fonction des besoins réels et des programmes de responsabilité civile en adéquation avec les engagements estimés.

Le montant total des primes pour l'année 2011 est de 1 250 000 €.

La rétention du groupe sur l'ensemble des polices et tous programmes confondus, hors Responsabilité civile Franchiseur et Catastrophes Naturelles, est estimée à 35 000 €.

VI – ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2012 (ARTICLE L.232-1 DU CODE DE COMMERCE)

Nous rappelons le jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris le 15 février 2012 qui condamne Bricorama à verser à Mr Bricolage 6,5 M€ à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement.

Ce jugement s'est traduit par l'enregistrement dans les comptes clos au 31 décembre 2011 d'une charge de 1,4 million d'euros et d'une réduction d'impôt de même montant.

VII – RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VII.A. Délégations financières

VII.A.1. Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au conseil en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le conseil, ce dernier établirait conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport

complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

Il est précisé que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

VII.A.1.a. Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour les motifs suivants : la société souhaite offrir la possibilité aux salariés et mandataires du groupe de souscrire des bons donnant droit à des actions de la société. Une telle démarche a pour finalité de fidéliser ces personnes afin de favoriser le développement et la croissance du groupe.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce : les membres du personnel des sociétés du Groupe Mr Bricolage et/ou les mandataires sociaux des sociétés du Groupe Mr Bricolage.

Il appartiendrait au Conseil d'Administration mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

VII.A.1.b. Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le conseil et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions à un prix fixé par le conseil lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le conseil lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneraient droit

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission.

VII.A.1.c. Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Mr Bricolage aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait constaté par le Conseil d'Administration décidant l'émission des bons.

VII.A.1.d. Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ou attribuées par exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 680000 euros.

À cet égard, le conseil aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

VII.A.2. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Compte tenu de l'inscription à l'ordre du jour de délégations pouvant entraîner à terme une augmentation de capital par apport en numéraire (BSA, BSAANE, BSAAR et stock-options), nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 680000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

VII.A.3. Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons de renouveler l'autorisation conférée au Conseil en vue de procéder à l'attribution de stock-option qui vient à échéance le 26 juillet 2012.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de 7 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

VII.B. Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous proposons de renouveler la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de dix-huit mois afin que ce dernier puisse procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté pour tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des

mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou par attribution gratuite d'actions,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de prévoir la faculté d'utiliser cette délégation en période d'offre publique dans le cadre de la réglementation boursière applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de Bourse de l'action Mr Bricolage, nous vous proposons de fixer le prix maximal d'achat à 26 euros.

En conséquence, le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 27 008 163 euros.

Nous vous proposons, en conséquence, d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler, dans la limite de 10 % du capital social les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce. Nous vous proposons de fixer cette autorisation pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

VIII – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

VIII.A. Présentation des délégations en cours de validité au 31 décembre 2011 :

Nature de la délégation	AGE	Échéance
Délégation pour augmenter le capital par incorporation des réserves, primes, bénéfices	05/05/2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 04/07/2013
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	05/05/2011	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 04/07/2013
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	05/05/2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 04/07/2013
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	05/05/2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 04/07/2013
Délégation conférée au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions nouvelles et/ou existantes réservés à une catégorie de personnes	05/05/2011	Validité pendant 18 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 04/11/2012
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du DPS (réservées aux actionnaires)	05/05/2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 04/07/2013
Délégation pour consentir aux salariés des actions par augmentation de capital dans le cadre d'un PEE	05/05/2011	Validité pendant 26 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 04/07/2013
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux	06/05/2010	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 05/07/2013
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataire social	27/05/2009	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 26/07/2012

* Plafonds communs - ** Plafonds communs

Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmen-tations réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au 31 décembre 2011
4 000 000 €	/	/	4 000 000 €
Montant maximum de 10 % du capital social	/	/	10 % du capital social
Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises: 4 000 000 €*. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis: 75 000 000 €**	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises: 4 000 000 € Montant nominal des titres de créances: 75 000 000 €
Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises: 4 000 000 €*. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis: 75 000 000 €**	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises: 4 000 000 euros Montant nominal des titres de créances: 75 000 000 €
Montant nominal maximal des actions qui pourront être émises: 680 000 €	/	/	680 000 €
Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises: 4 000 000 €. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis: 75 000 000 €	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises: 4 000 000 € Montant nominal des titres de créances: 75 000 000 €
Montant nominal maximal des actions qui pourront être émises: 680 000 €	/	/	680 000 €
Montant maximum de 2 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration			2 % du capital social
Montant maximum de 2 % du capital social au jour de la 1 ^{ère} attribution			2 % du capital social

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

VIII.B. Présentation des plans d'actions gratuites :

En 2011, il n'existe pas de plans d'achat d'actions mais uniquement des plans d'actions gratuites.

Les plans décrits ci après ont fait l'objet d'une modification par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2011. L'objectif à atteindre initialement fixé au 31 décembre 2011 a ainsi fait l'objet d'une prorogation d'une année, soit le 31 décembre 2012. Le Conseil a également procédé à une réévaluation de l'objectif à atteindre auquel est subordonnée l'attribution définitive des actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général et aux membres du Comité Exécutif, qui passe ainsi de 245 millions à 250 millions d'euros de capitaux propres de la société Mr Bricolage.

VIII.B.1. Plans 1 et 2 :

Conformément à l'autorisation en date du 14 mai 2007, le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 avril 2009 a mis en place deux Plans d'attribution d'actions gratuites, accordé d'une part au Président Directeur Général, et d'autre part, aux membres du Comité Exécutif.

Le nombre d'actions par bénéficiaire sera attribué définitivement le 31 décembre 2012 si les conditions suivantes sont réunies :

- Les capitaux propres de la société Mr Bricolage devront atteindre 250 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Le bénéficiaire devra être présent dans l'effectif de la société ou du Groupe Mr Bricolage lors de l'attribution définitive de ces actions.

Tous les bénéficiaires devront conserver au nominatif, conformément à la décision du Conseil d'Administration, 10 % des actions qui leur ont été attribuées et ce, jusqu'à cessation de leurs fonctions.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valorisation de l'action selon la méthode retenue pour les comptes consolidés
Plan d'attribution d'actions gratuites au Président Directeur Général (N°1)	14 mai 2007	22 avril 2009	11 200 (**)	Actions existantes	31 décembre 2012	100 000 €
Plan d'attribution d'actions gratuites aux Membres du Comité Exécutif (N°2)	14 mai 2007	22 avril 2009	12 000 (***) (3 000 actions par membre)	Actions existantes	31 décembre 2012	120 480 €

(*) sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution.

(**) 1 240 actions ne feront pas l'objet d'attribution définitive compte tenu des conditions initiales d'attributions.

(***) 3 000 actions par bénéficiaire (4 membres du Comité Exécutif), soit au total 12 000 actions.

VIII.B.2. Plan n°3 :

Conformément à l'autorisation du 14 mai 2007, le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 février 2010 a mis en place un Plan d'attribution d'actions gratuites accordé au Président Directeur Général.

Le nombre d'actions sera attribué définitivement le 31 mars 2013 si les conditions suivantes sont réunies :

- Les capitaux propres de la société Mr Bricolage devront atteindre 250 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Le bénéficiaire devra être présent dans l'effectif de la société ou du Groupe Mr Bricolage lors de l'attribution définitive de ces actions.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés
Plan d'attribution d'actions gratuites au Président Directeur Général (N°3)	14 mai 2007	17 février 2010	14 000 (*)	Actions existantes	31 mars 2013	140 560 euros

(*) Conservation de 20 % des actions attribuées jusqu'à la cessation des fonctions.

Concernant les plans accordés au Président Directeur Général : ceux-ci sont décrits au point X- Rémunération du mandataire social (tableau 5) : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

IX – MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Aucune modification des statuts ne sera proposée à la prochaine Assemblée Générale.

X – RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

X.A. Rémunération du Président Directeur Général

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce et à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, il est présenté ci-après la rémunération du Président Directeur Général :

X.A.1. Tableau n°1 :

Les données de ce tableau présentent l'ensemble des rémunérations octroyées au Président Directeur Général par le Conseil d'Administration, comprenant l'intégralité des sommes qu'ils percevraient si tous les objectifs liés à sa rémunération variable voire exceptionnelle, étaient atteints. Le tableau 2 permet de constater la rémunération perçue compte tenu de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Tableau de synthèse des rémunérations (en euros) et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Jean-François Boucher Président Directeur Général	Exercice clos au 31/12/2010	Exercice clos au 31/12/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 2)	495 559,09	496 141,36
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillée en tableau 3)	/	/
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice (détaillée en tableau 5)	140 560,00	/
TOTAL	636 119,09	496 141,36

X.A.2. Tableau n°2 :

Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social en euros

Jean-François Boucher Président Directeur Général	Montants au titre de l'exercice clos au 31/12/2010		Montants au titre de l'exercice clos au 31/12/2011	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	330 000,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
Rémunération variable	150 000,00 ⁽²⁾	50 000,00 ⁽³⁾	150 000,00 ⁽⁴⁾	/
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/
Jetons de présence ⁽¹⁾	8 906,25	8 906,25	9 375,00	9 375,00
Avantages en nature ⁽⁵⁾	6 652,84	6 652,84	6 766,36	6 766,36
TOTAL	495 559,09	395 559,09	496 141,36	346 141,36

(1) Composée de la partie fixe et de la partie variable (les règles d'attribution sont définies au chapitre X – B). Il est précisé que le montant global des jetons de présence a été revalorisé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 06 Mai 2010.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

(2) Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration a fixé la rémunération variable maximum du Président Directeur Général pour l'exercice 2010 à 150 000 euros divisés en trois primes conditionnelles liées aux activités du Groupe :

- prime de 50 000 euros si le résultat net part du groupe au 31 décembre 2010 de la société Mr Bricolage est supérieur à 20 000 000 euros ;
- prime de 50 000 euros si le chiffre d'affaires des réseaux sous enseignes (hors Briconautes) au 31 décembre 2010 est supérieur à 1 833 000 000 euros TTC ;
- prime de 50 000 euros si le résultat opérationnel (ROP) des magasins intégrés au 31 décembre 2010 est bénéficiaire.

(3) Le Conseil d'Administration a constaté que seul l'objectif lié au résultat net part du Groupe au titre de l'exercice clos au 31/12/2010 est atteint par M. Boucher, la rémunération variable correspondante lui a été versée sur l'exercice 2011 au titre de 2010.

(4) Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration a fixé la rémunération variable maximum du Président Directeur Général pour l'exercice 2011 comme suit : Il est prévu trois primes conditionnelles liées aux activités du Groupe :

- une prime de 50.000 euros si le résultat net part du groupe au 31 décembre 2011 de la société Mr Bricolage de 19,8 millions d'euros est atteint ou dépassé.
- une prime de 50.000 euros si le chiffre d'affaires des réseaux sous enseigne (hors Briconautes) est supérieur à 1,842 Milliards d'euros TTC.
- une prime de 50.000 euros si le résultat opérationnel (ROP) des magasins intégrés est conforme au budget 2011 accepté (perte de 0,1 million d'euros).

(5) Avantages en nature : utilisation d'un véhicule, cotisations de mutuelle d'assurance sociale.

Le tableau relatif aux jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants figure au Chapitre X.C « Tableau récapitulatif ».

X.A.3. Tableau n°3 :

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-François Boucher	/	/	/	/	/	/

X.A.4. Tableau n°4 :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Jean-François Boucher	/	/	/	/

X.A.5. Tableau n°5 :

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-François Boucher	/	/	/	/	/	/

X.A.6. Tableau n°6 :

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social					
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution	
Jean-François Boucher	/	/	/	/	

X.A.7. Tableau n°7 :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

Jean-François Boucher
Président Directeur Général
Début du mandat 14/05/2007
Fin de mandat AG 2012

X

X

X

X

Monsieur Boucher bénéficie d'une Assurance Décès invalidité dite « police individuelle accidents administrateur » pour un capital de 400 000 euros (au même titre que l'ensemble des administrateurs de la société).

X.B. Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 6 mai 2010 (sixième résolution) a décidé d'allouer une somme de 150 000 euros au titre des jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 juillet 2004 a fixé les modalités de répartition des jetons de présence ainsi qu'il suit :

- 50 % répartis en parts égales entre tous les administrateurs,
- 50 % répartis entre tous les administrateurs proportionnellement à leur présence lors des réunions du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé pour le maintien de ce mode de fonctionnement depuis.

Il est précisé que les sommes liées aux jetons de présence de l'année N sont habituellement versées aux administrateurs en septembre N et en février N + 1.

Ainsi les sommes versées en 2011, correspondent à la partie des jetons de présence reçue en février 2011 pour la deuxième moitié des jetons de l'exercice 2010 (partie variable correspondant à la participation des administrateurs aux séances du Conseil sur l'année 2010), et à la première partie des jetons de présence de l'exercice 2011 versé en septembre 2011 (correspondant à la partie fixe répartie en parts égales entre tous les administrateurs, à l'exception de ceux y ayant renoncé).

Il apparaît ainsi, compte tenu du taux de participation aux Conseils qu'il a été versé aux administrateurs en 2011, au titre des jetons de présence pour une partie des exercices 2010 et 2011, la somme totale de 136 523,55 euros, détaillée dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, le tableau ci-après prend en compte les administrateurs ayant été nommés au cours de l'exercice 2011 et qui ont reçu les jetons de présence relatifs à la partie fixe de l'exercice 2011, au prorata de la date de leur nomination. Le tableau intègre également les administrateurs ayant cessés leurs fonctions au cours de l'exercice 2011 et qui ont reçu les jetons de présence relatifs à la partie variable de l'exercice 2010 et à la partie fixe de l'exercice 2011, au prorata de la date de leur fin de mandat et de leur présence lors des conseils d'administration.

Il est précisé que Monsieur Michel Tabur, Vice-Président, ne perçoit aucune rémunération au titre de cette fonction.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

X.C. Tableau récapitulatif des rémunérations brutes avant impôts versées aux mandataires sociaux (en euros) en 2010 et 2011

	Mandat social					Contrat de travail
	Rémunération fixe	Avantages en nature	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	
Jean-François Boucher						
2010	330 000,00 €	6 652,84 €	50 000,00 €	/	8 906,25 €	/
2011	330 000,00 €	6 766,36 €	/	/	9 375,00 €	/
Michel Tabur						
2010	/	/	/	/	8 906,25 €	/
2011	/	/	/	/	9 375,00 €	/
Alain Bériou						
2010	/	/	/	/	7 851,56 €	/
2011	/	/	/	/	7 031,25 €	/
Thierry Blosse						
2010	/	/	/	/	/	/
2011 ⁽¹⁾	/	/	/	/	4 687,50 €	/
Caroline Callies						
2010	/	/	/	/	/	/
2011 ⁽²⁾	/	/	/	/	2 929,69 €	/
Georges Corazzini						
2010	/	/	/	/	5 214,84 €	/
2011	/	/	/	/	7 031,25 €	/
Yves Cordonnier						
2010	/	/	/	/	7 324,21 €	/
2011 ⁽³⁾	/	/	/	/	4 101,56 €	/
Serge Courriol						
2010	/	/	/	/	8 906,25 €	/
2011	/	/	/	/	9 375,00 €	/
Gaétan-Pierre Dumonceau						
2010	/	/	/	/	7 324,21 €	/
2011	/	/	/	/	8 203,10 €	/
Zacharie Hardy						
2010	/	/	/	/	8 378,91 €	/
2011	/	/	/	/	8 789,10 €	/
Jacques Gleyse						
2010	/	/	/	/	8 906,25 €	/
2011	/	/	/	/	8 789,10 €	/
Yves Lafargue						
2010	/	/	/	/	8 906,25 €	/
2011	/	/	/	/	9 375,00 €	/
Bernard Mahuzier						
2010	/	/	/	/	8 906,25 €	/
2011	/	/	/	/	9 375,00 €	/
Nicolas Meier						
2010	/	/	/	/	8 378,91 €	/
2011	/	/	/	/	8 789,10 €	/
Pascal Morvan						
2010	/	/	/	/	7 324,21 €	/
2011	/	/	/	/	7 617,20 €	/

SIMB représentée par Eric Lugand ⁽⁴⁾						
2010	/	/	/	/	6 796,87 €	/
2011	/	/	/	/	7 617,20 €	/
Patrick Soulier						
2010	/	/	/	/	6 796,87 €	
2011 ⁽⁵⁾	/	/	/	/	4 687,50 €	
Didier Tabur						
2010	/	/	/	/	8 906,25 €	
2011	/	/	/	/	9 375,00 €	

(1) Le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 16 février 2011, procédé à la cooptation de Monsieur Thierry Blosse, en remplacement de Monsieur Patrick Soulier, qui a accepté ses fonctions. L'Assemblée Générale du 5 mai 2011 a ratifié sa cooptation.

(2) Le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 09 mars 2011, procédé à la cooptation de Madame Caroline Callies, en remplacement de Monsieur Yves Cordonnier, qui a accepté ses fonctions à l'issue du Conseil d'Administration du 20 avril 2011. L'Assemblée Générale du 5 mai 2011 a ratifié sa cooptation.

(3) Démission de Monsieur Yves Cordonnier le 20 avril 2011, remplacé par Madame Caroline Callies.

(4) Représentant permanent de la société SIMB depuis le 27 mai 2009.

(5) Démission de Monsieur Patrick Soulier le 31 décembre 2010, remplacé par Monsieur Thierry Blosse.

Les rémunérations indiquées ci-dessus sont versées uniquement par la société Mr Bricolage, aucune rémunération n'est versée par les sociétés contrôlées ou contrôlantes.

X.D. Précisions complémentaires sur les rémunérations au mandataire social

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, il est en outre précisé qu'il n'a été attribué, au cours de l'exercice 2011, aucun titre de capital, titre de créance, titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes au mandataire social de la société en dehors des actions de performance décrites au § X. A5.ci-dessus.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011.

Monsieur Eric Lugand, représentant permanent de la société SIMB, administrateur de la société Mr Bricolage, n'a perçu aucune rémunération sous forme de commissions de gestion payées par la société Mr Bricolage à une société tierce hors Groupe ou permettant de le rémunérer indirectement.

Par ailleurs, aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la société Mr Bricolage ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en dehors de celles indiquées aux paragraphes ci-dessus.

XI – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DU MANDATAIRE SOCIAL ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (ARTICLE L.225-102-1 ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE)

À la connaissance de la société, les mandats et fonctions du mandataire social et des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011 et durant les cinq derniers exercices ont été les suivants (les actions sont détenues en pleine propriété):

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Nom - prénom ou dénomination sociale date de naissance – nationalité et nombre d'actions détenues au nominatif	Année de nomination	Date d'échéance du mandat : AG statuant sur l'exercice clos le	Fonction principale et autres fonctions exercées dans la société	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle
Jean-François Boucher Né le 21 mai 1970 Actions Mr Bricolage détenues : 8 591	2000, renouvelé en 2006	31/12/2011	Président Directeur Général Membre des comités spécialisés : - Finance - Visions et Prospectives - Développement Groupe	Président Directeur Général (ANPF, Catena France) Représentant permanent de l'ANPF, Présidente dans SIFA et SIMB Représentant de SIMB, Présidente dans SIFI
Michel Tabur Né le 28 novembre 1948 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 332	2002, renouvelé en 2006	31/12/2011	Vice - Président Administrateur Membre du comité Spécialisé Finance	
Alain Bériou Né le 25 octobre 1947 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 50	2002, renouvelé en 2007	31/12/2012	Administrateur Membre du comité des rémunérations	
Georges Corazzini Né le 29 juin 1954 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 10	CA 16/12/2009 Ratification AG 2010	31/12/2012	Administrateur	
Thierry Blossé Né le 10 mars 1962 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 50	Cooptation par le CA du 16 février 2011 : ratification du mandat lors de l'AG du 5 mai 2011	31/12/2013	Administrateur	
Serge Courriol Né le 8 janvier 1965 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 5	1995, renouvelé en 2001 et 2007	31/12/2012	Administrateur Membre des comités spécialisés - Finance - Rémunérations	Administrateur (ANPF) Représentant permanent de la société Brico Issoire, Président du Conseil de Surveillance dans SIFA
Gaétan-Pierre Dumonceau Né le 26 janvier 1971 - Nationalité belge Actions Mr Bricolage détenues : 5	2009	31/12/2012	Administrateur	
Jacques Gleyse Né le 25 avril 1947 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 5	2000, renouvelé en 2006	31/12/2011	Administrateur Membre des comités : Finance - Visions et Perspectives - Développement Groupe - Rémunérations	Administrateur (ANPF)
Yves Lafargue Né le 28 juin 1942 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 2 365	1995, renouvelé en 2001 et 2007	31/12/2012	Administrateur Membre du comité des rémunérations	
Bernard Mahuzier Né le 22 août 1946 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 1 273	2006	31/12/2011	Administrateur	
Pascal Morvan Né le 11 avril 1965 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 20	2006	31/12/2011	Administrateur Membre du comité Audit Achat Commerce Logistique	Administrateur (ANPF)
SIMB Actions Mr Bricolage détenues : 3 662 675 Représentée par Eric Lugand Né le 18 juin 1964 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 1	2001, renouvelé en 2007	31/12/2012	Administrateur Représentant permanent de SIMB (nommé par l'ANPF) Membre des comités : – Expansion – Audit Développement – Audit Magasins Intégrés	Présidente de SIFI Administrateur (ANPF)
Zacharie Hardy Né le 28 juillet 1959 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 10	2007	31/12/2012	Administrateur Membre du comité Audit Achat Commerce Logistique	Administrateur (ANPF)
Nicolas Meier Né le 20 juillet 1973 - Nationalité Française Actions Mr Bricolage détenues : 5	2007	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (ANPF)
Caroline Callies Née le 14 avril 1959 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 28 086	Cooptation par le CA du 9 mars 2011 : ratification du mandat lors de l'AG du 5 mai 2011	31/12/2013	Administrateur	
Didier Tabur Né le 19 janvier 1947 - Nationalité française Actions Mr Bricolage détenues : 27 034	2002, renouvelé en 2006	31/12/2011	Administrateur Membre du comité Spécialisé Visions et Prospectives	

Autres mandats et fonctions exercées dans toutes autres sociétés en 2011	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2011
Président (Boucher Invest, BIM, Almadis) Gérant (Air Brico SARL, SCI Catalma, SPRL JFB Finances, SCI La Motte Milleray)	Président (Ets Boucher Outidecor, Lexy 54, Aire 62) Gérant (Les Fresnes SARL Brico Artois, SCI Les Remparts, VSB Attin Bricolage, SCI Les Lilas, SCI La Citadelle, IFOGECO) Cogérant (SCI BCM)
Président (Forcole, Elimel Investissement, Dicarol Investissement) Cogérant (SCI MT Bellevue, Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur, SCI Ampère, SCI Normandie-Anjou) Membre du Conseil de Surveillance de GMF (Groupe Mulliez Flory)	Président (Immobilière SNP) Président du Conseil de Surveillance (Groupe Flory) Administrateur (Eurocat) Représentant permanent de (Mr Bricolage dans Eurocat, Sofinaction chez CIC Banque CIO) Gérant (SCI Sofag) Cogérant (Société Civile du Lac)
	Gérant (SCI Flavien) Cogérant (SC IPO Management)
Gérant (Punta Artica, Punta Mura, A Restonica) Président du Directoire (S.A Baticampo)	
Président du Directoire (SAS Blosse et Associés) Président Directeur Général (SAS Faites vous-même, SAS du Dominant, SAS Brico Loisirs Maison) Gérant (SCI TVB Bellevue, SCI TVB La Grenoblerie)	
Président (Brico Mozac SAS, Brico Brioude SAS, Brico Issoire SAS) Président du Directoire (Courriol Finances) Gérant (SCI Courrège, SARL Courriol Energies)	
Président (SAS Dumonceau, SAS Mr. Bricolage Mouret) Gérant (SARL DB Déco, SCI Keele, SCI Keele 2)	Directeur Général (SA Mr. Bricolage Mouret, SA Barbaud) Gérant (SARL Thau Bricolage) Administrateur (SA Barbaud, ANPF)
Président (SAS Gleyse, SAS JG Bricolage, SAS JMG Finances) Gérant (SCI la Daleure, SCI les Milliaires)	
Membre du Conseil de Surveillance (High Co) Gérant (Cofinter SARL) Administrateur (MFD Ile Maurice)	Membre du Conseil de Surveillance (Financière C2G, C2G) Administrateur (Société La Bussière) Président (MVAL Maroc)
Président (Stratime composites systemes SAS)	
Cogérant (SCI PACAM, SCI Pontavenec, SCI De Coat Meur, SARL Bricolandj, SARL Kershall, SARL Etablissements Morvan, SAS Bricolabat) Gérant (SCI des Pierres Noires)	
Président (SAS Brico2, Golf Samognat) Gérant (SARL LEM, Lugand Aciers Portugal LDA) Directeur Général (Lugand Management)	Président (SA Samibri) Directeur Général (Aciers Lugand) Gérant (SCI Le Candoux, Eurl Finec, SARL TR01)
Président (SAS Bricocyr, SAS Saint Cyr Capitalisation, Saint Cyr Market SCM) Gérant (SARL Achères Bricolage, SCI C Z Immobilier, SCI du Docteur Vaillant 78, Société Civile de la rue du Docteur Vaillant)	
Président (SAS La Fourmi Vouzinoise) Gérant (SCI Le Mont Blanc)	
Présidente (Flory Développement) Vice-présidente du directoire (Groupe Mulliez Flory - Cholet)	PDG (Groupe Flory, Cholet, France)
Administrateur (Elimel Investissement, Dicarol investissement)	

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Les membres du Conseil d'Administration exercent leurs mandats et fonctions exclusivement dans des sociétés non cotées et françaises à l'exception de Monsieur Jean-François Boucher qui exerce un mandat dans la société SPRL JFB Finances, société de droit belge, de Monsieur Lugand qui exerce un mandat dans la société Lugand Aciers Portugal, société de droit Portugais et de Monsieur Yves Lafargue qui exerce un mandat dans la société MFD, société de droit mauricien.

XII – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2011 sont mentionnés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Il est demandé aux actionnaires de bien vouloir approuver et ratifier les conventions nouvelles ou ayant fait l'objet d'une tacite reconduction au cours de l'exercice 2011.

XIII – DISPOSITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES VISÉES À L'ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

La base d'un développement durable pour toute entreprise est de concilier sa performance économique, ses responsabilités sociales et le respect de l'environnement.

Conscient de ces enjeux, le Groupe Mr Bricolage a défini les objectifs pour y répondre dans les trois pôles représentant ses activités:

• Vente de produits plus écologiques...

Les produits présentés dans nos magasins doivent satisfaire les besoins primordiaux des clients: qualité, sécurité, performance et rentabilité. Mais le respect de critères environnementaux doit devenir un besoin essentiel de nos clients. Ce respect passe par la réduction de l'impact sur l'environnement tout au long du cycle de vie du produit: de sa création, en passant par sa phase d'utilisation, jusqu'à son traitement une fois devenu un déchet.

• Distribution dans des sites plus adaptés et performants...

Le magasin est le point d'accès des consommateurs à nos produits. Le client à la recherche d'un produit doit pouvoir se repérer facilement. Le client à la recherche d'une information doit pouvoir bénéficier des avis de conseillers disponibles et compétents.

Nos magasins doivent être conçus pour permettre son exploitation en toute sécurité pour ses clients et son personnel, dans un souci de performance énergétique et de gestion optimisée de ses déchets.

• Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)...

Le Groupe Mr Bricolage s'inscrit dans une démarche responsable dont le respect, l'égalité, la solidarité, l'intégrité et la loyauté font partie intégrante.

Le Rapport Social et le Rapport Environnemental qui suivent reprennent l'ensemble des rubriques (significatives pour le Groupe Mr Bricolage) des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce, pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

XIII.A. Rapport Social

XIII.A.1. Ressources Humaines

XIII.A.1.a. Effectif total au 31 décembre

	2010	2011
Centrales	383	386
Logistique	168	152
Total SAR	551	538
Magasins intégrés groupe	2319	2290
Total Groupe	2870	2828

Au 31 décembre 2011, le Groupe Mr Bricolage emploie 2828 collaborateurs. Entre 2010 et 2011, les effectifs ont diminué de 1,46 % soit 42 collaborateurs. Les effectifs ont principalement diminué au sein des Magasins Intégrés du Groupe et de la logistique. Les raisons de cette diminution sont une variation du périmètre des magasins (rachats et cessions en 2011), une réorganisation de la logistique, et un travail sur la masse salariale dans le but d'obtenir une meilleure productivité.

Dans ce sens, les remplacements d'été ont été strictement encadrés.

XIII.A.1.b. Effectif moyen par catégorie et par activité (hors intérim)

	2010	2011
Cadres	351	353
Agents de maîtrise	369	367
Employés	2271	2186
Total Groupe	2991	2906

	2010	2011
Centrales	385	393
Logistique	176	154
Total SAR	561	547
Magasins intégrés	2430	2359
Total Groupe	2991	2906

L'effectif moyen du Groupe Mr Bricolage a diminué de 2,8 % entre 2010 et 2011 (ces chiffres ne prennent pas en compte les magasins de Pontaumur, Souillac, Jarnac, Laroque des albères, Dun, et Cosne d'allier). Cette variation est cohérente avec l'évolution de l'effectif au 31 décembre 2011 et s'explique par les mêmes raisons : variation du périmètre des magasins intégrés et réorganisation de la logistique.

XIII.A.1.c. Égalité Hommes/Femmes

La proportion de femmes dans l'effectif total est en légère augmentation entre 2010 et 2011 : 48,09 % au 31 décembre 2011 au lieu de 47,63 % en 2010. La répartition entre hommes et femmes varie nettement selon les activités du groupe ce qui s'explique essentiellement par leur cœur de métier.

Au sein des Centrales, 57,77 % de l'effectif sont des femmes contre 54,05 % en 2010. 32,29 % d'entre elles ont le statut cadre, ce qui constitue une progression puisqu'en 2009 elles n'étaient que 29,5 %.

Au sein de l'activité Logistique, 68,42 % de l'effectif sont des hommes, ce qui correspond à la réalité des métiers d'entrepôts.

52,45 % des effectifs des Magasins Intégrés du Groupe sont des hommes. La part des femmes dans cette activité varie nettement en fonction des métiers. Nous les retrouvons en majorité sur les postes de « caisse » et d'« administration ».

Une commission pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes issue d'un accord sur l'égalité professionnelle réaffirmant l'engagement du Groupe dans ce domaine existe pour la société Mr Bricolage et Sadef.

		Fin 2010				Fin 2011			
		Cadres	AM	Employés	Total	Cadres	AM	Employés	Total
Centrales	H	140	20	16	176	129	19	15	163
	F	68	63	76	207	72	70	81	223
Logistique intégrée	H	19	16	84	119	17	12	75	104
	F	5	4	40	49	7	4	37	48
Total SAR	H	159	36	100	295	146	31	90	267
	F	73	67	116	256	79	74	118	271
Magasins Intégrés Groupe	H	107	170	931	1208	116	160	925	1201
	F	8	96	1007	1111	12	102	975	1089
Total Groupe	H	266	206	1031	1503	262	191	1015	1468
	F	81	163	1123	1367	91	176	1093	1360
		347	369	2154	2870	353	367	2108	2828

XIII.A.1.d. Les embauches

Afin de poursuivre le développement de sa marque employeur, le Groupe Mr Bricolage a été présent en 2011 sur plus de 30 salons de recrutement sur la France entière. La présence sur ces salons, mais aussi sur des forums, dans des écoles, et la parution des offres sur plusieurs sites emplois ont permis à Mr. Bricolage de recevoir en 2011 plus de 15000 candidatures.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Recrutements CDI	2010	2011
Centrales	46	54
Logistique intégrée	1	3
Total SAR	47	57
Magasins Intégrés	202	311
Total Groupe	249	368

Le nombre de recrutements en contrat à durée indéterminée a fortement augmenté en 2011 : +47,79 %. Cette augmentation s'explique par la rotation du personnel et par un recrutement plus faible en 2010 (-15,9 % par rapport à 2009).

En 2011, 888 contrats à durée déterminée ont été conclus contre 1066 en 2010 (-16,70 %). Le principal motif de recours au CDD est le remplacement de collaborateurs absents.

XIII.A.1.e. Licenciements et leurs motifs

	Motif	2010	2011
Centrales	Éco	0	0
	Autres	5	6
Logistique	Éco	0	14
	Autres	5	2
Total SAR	Éco	0	14
	Autres	10	8
Magasins Intégrés Groupe	Éco	13	0
	Autres	84	61
Total Groupe	Éco	13	14
	Autres	94	69

En 2011, le Groupe a procédé à la cession des magasins de Pithiviers, Amphion, Pontaumur, et Souillac. Des Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont été menés sur TLS et TELS; suivis par une cellule de reclassement, des mesures d'accompagnement ont été proposées.

Le nombre de licenciements pour un motif autre qu'économique a, quant à lui, diminué de 26,60 % entre 2010 et 2011.

Il est tout de même à noter une recrudescence importante des ruptures encadrées par le nouveau système juridique de ruptures conventionnelles (69 en 2011).

XIII.A.1.f. Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont limitées à des impératifs exceptionnels et ne représentent pas une grandeur statistique significative : 1,20 % des heures travaillées.

XIII.A.2. Le travail et son organisation

XIII.A.2.a. Organisation et durée du travail

Chaque société du Groupe Mr Bricolage a négocié un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. La société Mr Bricolage a conclu son accord en 2000 et l'a complété d'un avenant signé en 2004. L'accord Sadef a été signé en 2005 et a généralisé la possibilité de mettre en place la modulation du temps de travail. Des avenants ont été signés en 2001 et 2004 pour l'activité Logistique intégrée.

En 2009, dans l'ensemble des sociétés du Groupe Mr Bricolage hormis Sadef, des accords sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) ont été signés. Des accords sur la journée de solidarité ont également été signés la même année y compris pour Sadef.

XIII.A.2.b. Le travail à temps partiel

		Fin 2010	Fin 2011
Centrales	Temps plein	371	375
	Temps partiel	12	11
Logistique	Temps plein	160	146
	Temps partiel	8	6
Total SAR	Temps plein	531	521
	Temps partiel	20	17
Magasins intégrés	Temps plein	2111	2087
	Temps partiel	208	203
Total groupe	Temps plein	2642	2608
	Temps partiel	228	220
Total groupe		2870	2828

En 2011, sur le périmètre des Magasins Intégrés du Groupe, 8,86 % des effectifs travaillent à temps partiel et 67 % d'entre eux occupent un poste en caisse.

Sur le périmètre des centrales du Groupe, le travail à temps partiel est peu significatif (2,85 %). En effet, la majorité des temps partiels sont choisis dans le cadre de congés parentaux.

XIII.A.2.c. Absentéisme

Nombre d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/Travail	Maternité	Autres	Total
Centrales	2010	34	1	22	3	60
	2011	45	1	39	5	90
Logistique	2010	80	19	10	12	120
	2011	114	4	4	7	129
Total SAR	2010	48	6	18	6	79
	2011	64	2	29	6	101
Magasins intégrés	2010	69	14	18	8	110
	2011	63	16	19	10	108
Total Groupe	2010	65	13	18	8	104
	2011	64	13	20	9	106

Autres : congés paternité, congés événements familiaux, absences non-rémunérées

L'absentéisme moyen du Groupe Mr Bricolage est relativement stable. Il augmente en effet, en 2011, de +2 % par rapport à 2010 ; son principal motif étant la maternité.

XIII.A.3. Les Rémunérations

XIII.A.3.a. Rémunérations totales et charges sociales

	31/12/2010	31/12/2011
Rémunération du personnel	66 744	66 353
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	18 204	17 767
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	4 927	4 943
Participation et intéressement	1 126	367
Charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	140	56
Autres	1 126	907
Total charges de personnel	92 267	90 394

Entre 2010 et 2011, les charges de personnel ont diminué de 1,48 %. Cette diminution s'explique par la réduction du nombre de collaborateurs.

XIII.A.3.b. Épargne salariale et instruments assimilés

Chaque salarié du Groupe Mr Bricolage peut bénéficier d'un plan d'Épargne (d'Entreprise ou de Groupe selon la société à laquelle il appartient). Les fonds à disposition des salariés ainsi que les modalités d'abondement varient selon le plan d'épargne considéré.

D'autre part, certaines sociétés du groupe bénéficient d'un accord de participation. Le taux de couverture du personnel par ces accords de participation est le suivant :

	2010	2011
Centrales	88,25 %	88,11 %
Logistique	100 %	71,29 %
Total SAR	91,83 %	83,37 %
Magasins intégrés	82,36 %	84,09 %
Total Groupe	84,17 %	81,12 %

Ce taux de couverture varie d'une année sur l'autre principalement du fait des reprises de sociétés n'ayant pas d'accord en place, ou à l'inverse, des fusions de ces sociétés vers des sociétés ayant un accord. L'une des entités de la logistique étant passée sous le seuil des 50 collaborateurs, la participation n'y a plus cours.

XIII.A.4. Les relations professionnelles

En 2011, le Groupe Mr Bricolage a maintenu avec les partenaires sociaux un dialogue social régulier. Le Comité de Groupe, institué en 2005, se réunit deux fois par an pour être informé de l'activité, de la situation financière, des enjeux sociaux et des perspectives du Groupe. Pour assurer au mieux ses missions, le Comité de Groupe est accompagné d'un expert-comptable désigné. En 2011, un nouvel accord a réactualisé la répartition des sièges au sein du Comité de Groupe.

En 2011, des élections professionnelles ont été organisées sur diverses entités du Groupe Mr Bricolage. Cinq organisations syndicales sont représentées au sein du Groupe Mr Bricolage : CFTC, FO, CFE-CGC, CFDT, et CGT.

De nombreux accords ont été signés avec les organisations syndicales des différentes entités en 2011. Ainsi, au niveau du groupe, ont abouti à un accord les négociations concernant la qualité de vie au travail avec la mise en place de l'observatoire des risques psycho-sociaux (dont la création de l'adresse mail : osezparler@mrbricolage.fr qui permet aux collaborateurs d'exposer leur situation et d'alerter ; depuis sa mise en fonction en Septembre, 5 mails lui ont déjà été destinés), et un avenant à

l'accord sur le Comité de Groupe. Pour Sadef, un accord sur la pénibilité au travail, et la modification de l'accord prévoyance ont été conclus. En ce qui concerne MB Log, l'accord de substitution, la journée de solidarité, et un avenant sur le temps de travail ont été signés. Les NAO ont également été menées sur les sociétés Mr Bricolage, MB Log, et Sadef.

En dépit des négociations, il n'y a pas eu d'accord sur la GPEC. Un PV de désaccord concernant les primes de partage des bénéficiaires a été signé.

Enfin, la mise en place de l'intéressement et de la participation sur MB Log est en cours de négociation.

XIII.A.5. Les conditions d'hygiène et sécurité

Le Groupe Mr Bricolage porte une attention particulière aux problèmes d'hygiène et de sécurité pour les salariés et les clients.

Dans les magasins, la démarche « sécurité » a conduit à une remise à jour de tous les documents uniques portant sur les risques professionnels ainsi que des protocoles de chargement et de déchargement.

En 2009, les documents uniques ont intégré la problématique « Grippe A H1N1 » et le plan de continuité d'activité (PCA) y a été joint.

En 2010, un effort important a été fait dans le cadre de formation à la sécurité. L'action sur la sécurité des clients a été perpétuée en magasin avec l'aide de la Fédération des Magasins du Bricolage et à laquelle le Groupe Mr Bricolage participe activement.

XIII.A.6. Le développement des compétences et la formation

La Direction des Ressources Humaines Mr. Bricolage poursuit ses actions en faveur de la réussite des collaborateurs, avec l'objectif d'optimiser le développement des compétences, et permettre aux collaborateurs d'accomplir leur projet de carrière.

Mr Bricolage mise toujours sur les managers pour accompagner leurs collaborateurs vers la réussite, c'est pourquoi le Groupe continue à leur proposer des formations en management. Et pour la troisième année consécutive, IFOGECO forme les futurs directeurs de magasin du Groupe au travers de son école des managers. Pour valoriser l'expérience de nos séniors et le partage des compétences, une formation de Tuteur a été construite et est dispensée à l'ensemble des collaborateurs qui souhaitent partager et transférer leur savoir et leur expérience.

Afin d'apporter une plus grande satisfaction à nos magasins, en professionnalisant nos travaux, 45 collaborateurs de la centrale ont été formés cette année à la méthodologie de gestion de projet Mr Bricolage (GPS); depuis le début de cette formation, fin 2009, 75 collaborateurs en ont acquis la méthodologie.

XIII.A.7. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

		2010	2011
Centrales	Sec-Sociale	0	0
	CDDAPH	1	2
Logistique	Sec-Sociale	4	4
	CDDAPH	3	0
Total SAR	Sec-Sociale	4	4
	CDDAPH	4	2
Magasins intégrés	Sec-Sociale	29	19
	CDDAPH	76	83
Total groupe	Sec-Sociale	33	23
	CDDAPH	80	85
Total groupe		113	108

CDDAPH : Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

On passe de 113 travailleurs handicapés en 2010 à 108 en 2011. Malgré cette impression de diminution, il est important de noter qu'une vingtaine de démarches de renouvellement du statut travailleur handicapé sont actuellement en cours. Au global, ce sont donc près de 128 personnes en situation de handicap que nous relevons sur ce périmètre au cours de l'année 2011 (soit une augmentation de 13,27 %).

Sous Convention avec l'AGEFIPH depuis maintenant un an, les premiers résultats sont donc prometteurs.

Cela s'explique notamment par des actions concrètes de communication, de maintien dans l'emploi et de recrutement mises en place en 2011 : campagne d'affichage, formation de l'équipe RH, envoi de leaflets aux salariés, sensibilisation de nos managers en magasin, accompagnement des collaborateurs en situation de handicap dans leurs démarches, communication auprès de nos partenaires emploi en local...

Les collaborateurs et managers savent qu'ils peuvent désormais s'informer par le biais de la mission handicap Mr. Bricolage.

XIII.A.8. Les œuvres sociales

Dans les diverses sociétés du Groupe, les œuvres sociales des comités d'entreprises se montent au moins au taux de 0,35 % de la masse salariale. Pour des raisons historiques, ces taux peuvent varier d'une société à l'autre.

XIII.A.9. La sous-traitance et la main-d'œuvre extérieure

La sous-traitance concerne principalement la logistique (entrepôts et transport) en France et en Chine. De plus, un nombre limité de fonctions des Centrales sont confiées à une main-d'œuvre extérieure. Les Magasins Intégrés n'y ont recours que de manière non significative.

Le Groupe Mr Bricolage n'a pas d'autres sous-traitants à l'étranger. La production des articles sous marque propre est confiée à des fournisseurs. La promotion, auprès de ces derniers, des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail est poursuivie.

Concernant l'intérim, le Groupe Mr Bricolage a deux accords cadre nationaux avec Adecco et Manpower afin de bénéficier de conditions commerciales locales plus favorables. Une action est menée pour intégrer à ces accords les magasins sous enseigne Briconautes.

Des contacts ont été pris avec d'autres enseignes afin de répondre aux exigences régionales de l'ensemble des magasins.

XIII.A.10. Prise en compte de l'impact territorial des activités

Les 2828 collaborateurs du Groupe Mr Bricolage travaillent sur 93 établissements répartis sur l'ensemble du territoire national.

L'ensemble des employés et agents de maîtrises est recruté sur une base locale. Seuls les cadres font l'objet d'un recrutement national.

Les Ressources Humaines ont renforcé leur organisation afin de se rapprocher du terrain avec l'installation dans leur région des responsables recrutement régionaux et la création de postes de responsables régionaux ressources humaines qui se déplacent en magasins.

XIII.A.11. Relations diverses

En 2011, le Groupe Mr Bricolage a répondu à toutes les sollicitations émanant d'associations d'insertion, d'associations de défense de l'environnement et de consommateurs ainsi que des populations riveraines dans le cadre d'un des axes stratégiques de la politique de développement durable.

XIII.A.12. Filiales étrangères

Le Groupe Mr Bricolage ne contrôle majoritairement aucune filiale étrangère qui emploie des salariés au 31 décembre 2011. Ainsi, les filiales étrangères ne sont pas prises en compte dans le Rapport Social et Environnemental 2011.

XIII.B. Rapport Environnemental

Les données présentes dans ce rapport sont relevées chaque année sur la base des factures ou des reportings des prestataires de chaque entité du Groupe Mr Bricolage puis synthétisées. Un indicateur unique, calculé sur la consommation (eau, électricité et gaz) ou production (déchets) par m² de surface de vente totale des entités concernées, permet une comparaison d'une année sur l'autre et entre les sites eux-mêmes.

Le changement de méthode de synthèse et la réactualisation des données manquantes des années précédentes peuvent entraîner des différences avec les éléments publiés dans les Rapports de gestion précédents.

De plus, certaines entités du Groupe Mr Bricolage sont rentrées ou sorties du périmètre en cours d'année. Afin de ne pas perturber l'analyse avec les autres entités, les informations sur ces entités sont données dans un tableau nommé « Sites non comparables ». Sont également inclus dans ce tableau tous les sites avec l'enseigne « Les Briconautes ».

Il est précisé que le Groupe Mr Bricolage n'a pas fait le choix de se faire auditer selon des référentiels internationaux ou internes (ISO...). Toutefois, le Groupe prend en compte l'ensemble de ces impacts sur l'environnement (qualité de l'air, du sol, bio-diversité...).

XIII.B.1. Amélioration environnementale des gammes de produits

L'ensemble des gammes de produits proposées dans le réseau Mr. Bricolage sont concernées par la recherche de réduction des impacts de leur utilisation sur l'environnement.

L'accent a notamment été mis depuis plusieurs années sur le choix des essences utilisées pour la fabrication de nos produits en bois. Le partenariat signé en 2008 avec le TFT (The Forest Trust) a permis de cibler les priorités d'action. Cela a ainsi pu garantir que le bois utilisé dans les produits de nos gammes de mobilier de jardin, d'aménagement extérieur et de parquet respectait les critères stricts pour la gestion des forêts et plantations.

La refonte de certaines gammes de produits, notamment en chauffage, a mis en avant des solutions permettant les économies d'énergie, comme par exemple les équipements de chauffage au bois. Afin de garantir leur qualité et leur fiabilité, des labels reconnus ont été retenus dans les critères de référencement de ces produits. Des opérations de promotion sur les lampes basse consommation ont permis également de présenter pour la première fois en France des produits performants à un prix inférieur à 1 euro. Toutes ces actions sont autant d'initiatives permettant d'améliorer la performance énergétique des habitations des clients des enseignes du Groupe Mr Bricolage. Ceci est en adéquation avec notre credo : « Prenez soin de votre maison, elle vous le rendra ».

XIII.B.2. Emploi des ressources

Le Groupe Mr Bricolage s'est fixé des objectifs de maîtrise et d'économies d'énergie pour ses réseaux de magasins. Ces objectifs valent autant pour les magasins existants que pour la conception des futurs établissements.

Ces objectifs se concrétisent par la mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation à destination aussi bien des magasins que des interlocuteurs internes.

Le « Guide des économies d'eau et d'énergie pour mon magasin » reprend l'ensemble des zones d'activité du magasin et propose des solutions techniques ou organisationnelles sur sa conception, son éclairage, sa ventilation... Ce guide présente également des solutions pour aller encore plus loin comme l'utilisation d'énergie renouvelable. Conçu pour initier le dialogue sur les problématiques de consommations de ressources, il est complété par des fiches ou des documents de préconisation spécifiques à chaque problématique permettant d'aller plus loin dans la recherche de solutions adaptées aux magasins. Un outil d'autodiagnostic permet quant à lui à tout directeur de magasin d'établir un point de sa situation concernant les impacts sur l'environnement, les conformités réglementaires, la sécurité de son magasin... À chaque étape, des rappels ou pistes d'amélioration sont proposées pour aider à établir un plan d'action cohérent.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

	Consommation	Nombre d'entités concernées	Surface totale concernée	Ratio 2011	Ratio 2010	Ratio 2009
SERVICES AUX RESEAUX						
Eau	1 362 m ³	2 sites	28 912 m ²	0,05 m ³ /m ²	0,05 m ³ /m ²	0,05 m ³ /m ²
Électricité	2 225 881 kWh	3 sites	35 806 m ²	62,17 kWh/m ²	70,57 kWh/m ²	70,71 kWh/m ²
Gaz	965 867 kWh	2 sites	28 912 m ²	33,41 kWh/m ²	41,72 kWh/m ²	43,49 kWh/m ²

MAGASINS COMPARABLES						
Eau	26 108 m ³	63 sites	273 476 m ²	0,10 m ³ /m ²	0,10 m ³ /m ²	0,09 m ³ /m ²
Électricité	26 433 397 kWh	75 sites	328 323 m ²	80,51 kWh/m ²	88,69 kWh/m ²	86,92 kWh/m ²
Gaz	14 286 867 kWh	54 sites	241 282 m ²	59,21 kWh/m ²	58,87 kWh/m ²	62,87 kWh/m ²

TOTAL COMPARABLE						
Eau	27 470 m ³	65 sites	302 388 m ²	0,09 m ³ /m ²	0,09 m ³ /m ²	0,09 m ³ /m ²
Électricité	28 659 278 kWh	78 sites	364 129 m ²	78,71 kWh/m ²	86,86 kWh/m ²	85,23 kWh/m ²
Gaz	15 252 734 kWh	56 sites	270 194 m ²	56,45 kWh/m ²	55,75 kWh/m ²	60,74 kWh/m ²

SITES NON COMPARABLES						
RÉSEAU MR BRICOLAGE			RÉSEAU BRICONAUTES			
Eau	327 m ³	5 Sites	Eau	553 m ³	7 Sites	
Électricité	3 494 378 kWh	12 Sites	Électricité	761 416 kWh	6 Sites	
Gaz	1 872 779 kWh	13 Sites	Gaz	795 900 kWh	3 Sites	

La consommation d'eau du Groupe Mr Bricolage peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires, les lavages de sol et également pour les essais incendie et l'arrosage.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage mais également d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, etc.), de rafraîchissement d'air et dans une moindre mesure de chauffage. Le gaz est lui essentiellement utilisé pour les besoins de chauffage.

Le ratio de consommation d'électricité, exprimé en kWh/m², a baissé de 9,39 % entre 2010 et 2011. Le ratio de consommation de gaz a légèrement augmenté passant 55,75 à 56,45 kWh/m².

Les autres consommations comme le Fioul (utilisé notamment pour l'alimentation des moteurs de sprinklage) ou le gaz propane (utilisé notamment pour le fonctionnement des chariots élévateurs) sont globalement faibles et ne sont donc pas statistiquement exploitables.

XIII.B.3. Atteintes à l'environnement

XIII.B.3.a. Rejets affectant gravement l'environnement

Air: trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion due au chauffage, poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.

Eau: les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.

Sol: les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols. La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

XIII.B.3.b. Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont principalement créées par le trafic des camions de livraison, les chariots élévateurs et dans une moindre mesure par les haut-parleurs de parkings.

XIII.B.3.c. Nuisances olfactives

Les nuisances olfactives (principalement générées par les canalisations et/ou fosses septiques) peuvent être considérées comme négligeables.

XIII.B.3.d. Production de Déchets

Les activités des sites génèrent 2 types de déchets :

- les déchets non dangereux dont les déchets industriels banals (dont le carton, plastique...) et les déchets inertes (Gravats...)
- et les déchets dangereux (Piles, Accumulateurs, pots de peintures, produits chimiques, emballages souillés, équipements électriques et électroniques...).

L'objectif du Groupe Mr Bricolage dans ce domaine demeure l'amélioration constante des points suivants :

- respect de la réglementation concernant les déchets banals et dangereux ;
- gestion centralisée des prestataires d'enlèvement et de traitements des Déchets pour un meilleur suivi et standardisation des démarches administratives ;
- tri des différents déchets valorisables, tels que le carton, le plastique ou le bois, non plus uniquement en centres agréés mais directement sur les sites quand les conditions le permettent ;
- solutions économiques et écologiques en capitalisant sur les bonnes pratiques de chaque entité et en recherchant des prestataires plus proches du site (réduction des trajets...).

Comme prévu, l'année 2011 a permis la stabilisation des solutions de gestion des déchets non dangereux avec le nouveau prestataire référencé pour une majorité de sites. Des transferts d'activité ont toutefois encore eu lieu en 2011, ce qui peut expliquer les indicateurs de certains sites. Il est à noter qu'un effort sur le tri des déchets plastiques devra être fait pour améliorer la valorisation financière de cette matière, tout en faisant baisser les volumes de déchets non triés.

Afin de diffuser un conseil personnalisé à chaque site des réseaux du Groupe Mr Bricolage, un contrat de partenariat va être signé en 2012 avec une société experte sur le domaine de la collecte et du traitement des déchets non dangereux (carton, plastique,...). Grâce à une analyse des factures de gestion de déchets et un audit sur site, les conseillers du nouveau partenaire vont définir des actions correctives et préventives à appliquer par le site. Ces actions permettront une optimisation du tri tout en maîtrisant les coûts de collecte et de traitement des déchets. C'est une réelle opportunité pour les sites d'avoir un avis d'expert indépendant des prestataires de déchets habituels. Une partie du partenariat concerne également la constitution d'une base de données sur les volumes de déchets produits par les sites audités. Cette base servira à mieux connaître les solutions les plus adaptées à chaque concept de site.

L'année 2011 a vu également le déploiement du nouveau meuble de collecte développé avec Eco-Systèmes qui offre l'avantage de centraliser, en un seul endroit et sous une même communication, l'ensemble des flux de produits collectés auprès des consommateurs (équipements électriques, lampes, piles et accumulateurs). La campagne de livraison de ce meuble sur 2011 ayant été plébiscitée par les magasins, une nouvelle campagne a été organisée pour des livraisons prévues au 2ème trimestre 2012. La mobilisation de ces magasins participera à l'atteinte les objectifs ambitieux de collecte de ces types de déchets fixés aux niveaux français et européen.

La gestion des déchets doit prendre en compte également l'évolution réglementaire qui mène à la création des filières dites de « Responsabilité Elargie des Producteurs ». L'année 2012 verra notamment la mise en place de deux nouvelles filières : les déchets diffus spécifiques (ou « DDS » tels que peintures, solvants, phytosanitaires,...) et les déchets d'ameublement. Seule, pour le moment, la filière des déchets d'ameublement demande une mise en place de collecte sur les sites des déchets en provenance de leurs clients.

1. Déchets non dangereux

	Tonnage	Nombre d'entités concernées	Surface totale concernée	Ratio 2011	Ratio 2010	Ratio 2009
SERVICES AUX RÉSEAUX						
Ensemble des déchets	326,14 T	3 Sites	35806 m ²	9,11 kg/m ²	8,16 kg/m ²	9,09 kg/m ²
Déchets Industriels Banals non triés	125,72 T	3 Sites	35806 m ²	3,51 kg/m ²	3,48 kg/m ²	5,23 kg/m ²
Carton	155,48 T	3 Sites	35806 m ²	4,34 kg/m ²	5,56 kg/m ²	3,75 kg/m ²
Plastique	0 T	0 Site	0 m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²
Bois	33,22 T	2 Sites	18606 m ²	1,79 kg/m ²	1,79 kg/m ²	0,17 kg/m ²
Gravats et autres déchets inertes	0,00 T	0 Site	0 m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²
Autres déchets triés	11,72 T	2 Sites	24094 m ²	0,49 kg/m ²	0,67 kg/m ²	0,29 kg/m ²
Taux de tri			61,45 %		57,32 %	42,47 %

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

MAGASINS COMPARABLES						
Ensemble des déchets	5832,49 T	70 Sites	317461 m ²	18,37 kg/m ²	18,82 kg/m ²	17,27 kg/m ²
Déchets Industriels Banals non triés	4260,60 T	68 Sites	313324 m ²	13,60 kg/m ²	14,52 kg/m ²	12,04 kg/m ²
Carton	831,09 T	57 Sites	311945 m ²	2,66 kg/m ²	3,56 kg/m ²	3,93 kg/m ²
Plastique	1,80 T	1 Site	4450 m ²	0,40 kg/m ²	0,43 kg/m ²	0,48 kg/m ²
Bois	538,36 T	17 Sites	96136 m ²	5,60 kg/m ²	5,17 kg/m ²	5,15 kg/m ²
Gravats et autres déchets inertes	175,47 T	11 Sites	65505 m ²	2,68 kg/m ²	1,81 kg/m ²	3,99 kg/m ²
Autres déchets triés	25,18 T	5 Sites	30262 m ²	0,83 kg/m ²	1,52 kg/m ²	1,33 kg/m ²
Taux de tri				26,95 %	25,80 %	30,29 %

TOTAL COMPARABLE						
Ensemble des déchets	6158,63 T	73 Sites	353267 m ²	17,43 kg/m ²	17,57 kg/m ²	16,36 kg/m ²
Déchets Industriels Banals non triés	4386,32 T	71 Sites	349130 m ²	12,56 kg/m ²	13,18 kg/m ²	11,28 kg/m ²
Carton	986,57 T	60 Sites	347751 m ²	2,84 kg/m ²	3,79 kg/m ²	3,90 kg/m ²
Plastique	1,80 T	1 Site	4450 m ²	0,40 kg/m ²	0,43 kg/m ²	0,48 kg/m ²
Bois	571,58 T	19 Sites	114742 m ²	4,98 kg/m ²	5,39 kg/m ²	4,60 kg/m ²
Gravats et autres déchets inertes	175,47 T	11 Sites	65505 m ²	2,68 kg/m ²	1,81 kg/m ²	3,99 kg/m ²
Autres déchets triés	36,90 T	7 Sites	54356 m ²	0,68 kg/m ²	1,31 kg/m ²	1,22 kg/m ²
Taux de tri				28,78 %	27,52 %	31,05 %

SITES NON COMPARABLES					
RÉSEAU MR BRICOLAGE			RÉSEAU BRICONAUTES		
Ensemble des déchets	804,58 T	14 Sites	Ensemble des déchets	165,69 T	5 Sites
Déchets Industriels Banals non triés	583,54 T	13 Sites	Déchets Industriels Banals non triés	154,34 T	5 Sites
Carton	93,37 T	11 Sites	Carton	10,42 T	1 Sites
Plastique	0 T	0 Sites	Plastique	0,14 T	1 Sites
Bois	51,99 T	4 Sites	Bois	0,78 T	1 Sites
Gravats et autres déchets inertes	50,61 T	4 Sites	Gravats et autres déchets inertes	0 T	0 Sites
Autres déchets triés	25,07 T	5 Sites	Autres déchets triés	0 T	0 Sites

Après une hausse de plus de 7 %, le ratio de production de l'ensemble des déchets, exprimé en kg/m², est reparti à la baisse avec une diminution entre 2010 et 2011 de 2,39 % pour les magasins comparables.

Il est à noter la baisse importante du ratio de production de déchets de carton (-25 %) qui est toutefois à mettre en parallèle avec la hausse de la proportion de magasins comparables qui trient désormais les cartons (+26 %). Le carton reste le déchet le plus trié dans les sites avec une part de plus de 16 % du total des déchets non dangereux produits.

Les volumes de bois et les déchets inertes triés ont augmenté en 2011. Le ratio de production de déchets de bois par les magasins comparables a augmenté de 8,32 % entre 2010 et 2011, et celui des déchets inertes de plus de 48 %. La proportion de magasins comparables triant les déchets inertes a augmenté de près de 46 %.

Après la baisse enregistrée entre 2009 et 2010, le taux de tri des déchets directement sur les sites des magasins comparables a progressé de 4,45 %, passant de 25,80 % en 2010 à 26,95 % en 2011.

2. Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont générés en faibles quantités sur les sites du Groupe Mr Bricolage.

Sur l'année 2011, 53 sites ont fait traiter près de 43 Tonnes de déchets dangereux. Ramené sur la surface, cela représente un ratio de 0,16 kg/m². Ce ratio est stable par rapport à 2010 alors que le nombre sites ayant effectué des enlèvements de déchets dangereux a progressé de près de 30 %. Cette progression est essentiellement due aux actions de sensibilisation mises en place sur les solutions de collecte et d'enlèvement des équipements électriques et électroniques, ainsi que des piles et accumulateurs.

Les parts des différents déchets par rapport au total de produits dangereux collectés sont :

- 8,42 % pour les piles et accumulateurs,
- 25,15 % pour les pots de peintures, colles ou vernis,
- et surtout 59,20 % pour les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les autres types de déchets dangereux sont les aérosols, les produits phytosanitaires et les cartouches de toner.

XIII.B.4. Mesures complémentaires prises pour limiter les atteintes

- À la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes à la qualité de l'air et de l'eau peuvent être considérées comme négligeables ;
- À la qualité des sols : les atteintes à la qualité des sols peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux ;
- Aux riverains : toutes les nuisances pouvant affecter les riverains (bruit, odeurs, poussières) sont maîtrisées ;
- Au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale.

XIII.B.5. Règle d'organisation

Le Groupe Mr Bricolage n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. La responsabilité échoit par délégation pour partie à la direction des Entrepôts et à celle des Magasins Intégrés. Pour assurer la pérennité et la coordination des projets, notamment dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, le Coordinateur Qualité et Développement Durable centralise et répercute les informations sur les projets, veille au suivi des réglementations et assure la promotion des divers aspects des démarches environnementales dans le Groupe Mr Bricolage.

L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

XIII.B.6. Autres commentaires

Le montant global des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement n'est pas identifiable pour 2011.

Les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement sont importants au niveau incendie (contrôles réguliers, formation, exercices, etc.).

Au titre de l'exercice 2011, le Groupe Mr Bricolage

- n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement
- n'a versé aucune indemnité suite à des actions en réparation de dommage, ni indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement
- n'a été l'objet d'aucune action menée en réparation de dommages causés à l'environnement.

XIII.B.7. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe Mr Bricolage ne contrôle aucune filiale à l'étranger qui soit significative en termes de problématique environnementale.

XIV – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2011, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2011. (Pour un tableau de répartition de l'actionariat voir chapitre « Informations complémentaires » du document de référence). Au 31 décembre 2011, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

	Nombre total d'actions	En pourcentage du capital	Actions à droit de vote double	% d'actions à droit de vote double	Nombre de droits de vote	% de droit de vote en Assemblée
Michel Tabur	332	0,00 %	332	0,00 %	664	0,00 %
Janine Tabur	4 719	0,05 %	4 719	0,07 %	9 438	0,05 %
SCPFT	104 249	1,00 %	104 249	1,46 %	208 498	1,20 %
Forcole	780 000	7,51 %	780 000	10,95 %	1 560 000	8,99 %
Sous total actionnaires A (I)	889 300	8,56 %	889 300	12,48 %	1 778 600	10,25 %
Elimel Investissement	791 050	7,61 %	785 650	11,03 %	1 576 700	9,09 %
Dicarol Investissement	943 981	9,09 %	937 881	13,16 %	1 881 862	10,85 %
Sous total parties accessoires (II)	1 735 031	16,70 %	1 723 531	24,19 %	3 458 562	19,94 %
Sous total famille Tabur Pactée (I + II) = (III)	2 624 331	25,26 %	2 612 831	36,67 %	5 237 162	30,20 %
SIMB	3 662 675	35,26 %	3 662 675	51,40 %	7 325 350	42,24 %
SIFA	565 000	5,44 %	565 000	7,93 %	1 130 000	6,52 %
SIFI	119 697	1,15 %	108 197	1,52 %	227 894	1,31 %
Total groupe B	4 347 372	41,85 %	4 335 872	60,85 %	8 683 244	50,07 %
TOTAL CONCERT (Pacte) (III + B)	6 971 703	67,11 %	6 948 703	97,52 %	13 920 404	80,27 %
Management - actionnaires dirigeants⁽¹⁾	74 999	0,72 %	59 404	0,83 %	134 403	0,77 %
Public:	3 341 053	32,17 %	1 171 176	1,64 %	3 288 523	18,96 %
dont auto détention	169 708	1,63 %	0	0,00 %	0	0,00 %
dont investisseurs résidents	1 158 046	11,15 %	3 681	0,05 %	1 161 727	6,70 %
dont actionnaires individuels ⁽²⁾	722 738	6,96 %	80 564	1,13 %	803 304	4,63 %
dont actionnariat salariés (FCPE Mr. Bricolage)	53 545	0,52 %	32 931	0,46 %	86 476	0,50 %
dont non résidents	1 237 016	11,91 %	0	0,00 %	1 237 016	7,13 %
NOMBRE TOTAL	10 387 755	100,00 %	7 125 283	100,00 %	17 343 330	100,00 %

(1) Cette catégorie est composée des administrateurs de la société Mr Bricolage à l'exception de Michel Tabur figurant déjà dans le groupe d'actionnaires A. (Pour le détail sur la détention individuelle au nominatif de chaque administrateur, voir point XI).

(2) Porteurs et nominatifs autres que ceux figurant dans le Pacte. Dans cette catégorie « Actionnaires individuels » figure la famille Tabur non pactée (composée de Clémentine et Elodie Tabur qui détiennent chacune 6 200 actions et de Mme Elizabeth Bugey qui détient 45 084 actions, toutes en pleine propriété). Les participations de Didier Tabur et de Caroline Callies* sont comprises dans la catégorie Management (*cooptée au poste d'administratrice le 16 février 2011 dont le mandat a été ratifié par l'Assemblée Générale du 05 mai 2011).

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Par ailleurs, suite à l'émission des OBSAAR, la répartition des BSAAR entre les principaux actionnaires est présentée dans la partie « III.4. Informations de caractère général - Capital potentiel » du document de référence auquel le lecteur voudra bien se reporter.

Conformément à la note d'opération, il est rappelé que depuis le 18 novembre 2011 la totalité des BSAAR sont cessibles et donc négociables. La période d'exercice des BSAAR s'étale du 18 novembre 2011 au 18 novembre 2014 inclus. Pour plus d'information, le lecteur voudra bien se reporter à la note d'opération consultable sur le site internet de la société www.mrbicolage.com rubrique « Emission » ou sur le site de l'AMF.

En application de l'article L.225-100-3 du Code du Commerce, nous vous précisons les points suivants en matière d'éléments pouvant

être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au présent paragraphe dans le tableau ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation du droit de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital et des droits de vote de la société en l'absence de déclaration de franchissement de seuil statutaire (article 10 des statuts)
- les pactes et autres engagements signés entre actionnaires et connus de la société sont décrits ci-après (voir chapitre XIV),
- les droits de vote attachés aux actions Mr Bricolage détenues par le personnel au travers du FCPE actions Mr Bricolage sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale,

- à l'exception des actions bénéficiant d'un droit de vote double, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales,
- en matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent document (programme de rachat, voir chapitre XVB et délégations d'augmentation de capital, voir chapitre VIII),
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'Administration,
- il n'existe pas accord conclu par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, en dehors des dispositions particulières du contrat d'émission des OBSAAR permettant à certaines conditions en cas de changement de contrôle de la société le remboursement anticipé des obligations sur demande.

XIV.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, la société Mr Bricolage n'a pas été destinataire de notifications relatives à des franchissements de seuil légaux.

XIV.B. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 33,33 %

SIMB, société par actions simplifiée au capital de 32 776 000 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint-Mesmin, 1 rue Montaigne, 430 217 406 RCS Orléans) détenant directement 35,26 % du capital et 42,24 % des droits de vote en Assemblée de la société Mr Bricolage,

Les sociétés SIMB, SIFA et SIFI représentent ensemble plus de 33,33 % du capital social de Mr Bricolage. La société ANPF, société anonyme au capital de 1 483 200 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint-Mesmin, 1 rue Montaigne, 775 648 215 RCS Orléans) détient 100 % de la société SIMB, qui elle-même détient la société SIFA à hauteur de 70,34 % et la société SIFI, à hauteur de 100 %. La société ANPF est une société dont le capital est composé d'actionnaires adhérents de l'enseigne Mr Bricolage, détenant indirectement 41,85 % du capital social de la société Mr Bricolage et 49,99 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

SIFA, société en commandite par actions à capital variable (siège social : 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin – 1, rue Montaigne, 402939235 RCS Orléans). La société SIFA détient 5,44 % du capital et 6,52 % des droits de vote.

SIFI, société par actions simplifiée au capital de 3 600 000 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint-Mesmin, 1 rue Montaigne, 498 166 735 RCS Orléans) détenant directement 1,15 % du capital et 1,31 % des droits de vote en Assemblée de la société Mr Bricolage.

XIV.C. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 10 %

Dicarol Investissement, société par actions simplifiée au capital de 19 015 718 euros (siège social : 75008 Paris – 25 rue de la Boétie, 452 609 068 RCS Paris). La société Dicarol Investissement détient 9,09 % du capital et 10,85 % des droits de vote.

XIV.D. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 5 %

SIFA, société en commandite par actions à capital variable (siège social : 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin – 1, rue Montaigne, 402939235 RCS Orléans). La société SIFA détient 5,44 % du capital et 6,52 % des droits de vote.

Forcole, société à responsabilité limitée au capital de 11 165 600 euros (siège social : 75008 Paris - 25 rue de la Boétie, 451 341 705 RCS Paris). La société Forcole détient 7,51 % du capital et 8,99 % des droits de vote.

Elimel Investissement, société par actions simplifiée au capital de 16 107 972 euros (siège social : 75008 Paris – 25 rue de la Boétie, 452 615 180 RCS Paris). La société Elimel Investissement détient 7,61 % du capital et 9,09 % des droits de vote.

XIV.E. Présentation du pacte d'actionnaires

À la connaissance de la société, les relations au sein de la société Mr Bricolage entre Messieurs Maurice et Michel Tabur, Madame Janine Tabur et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) d'une part (désignés ci-après ensemble le « groupe d'actionnaires A »), et SIMB et SIFA d'autre part (désignées ci-après le « groupe d'actionnaires B ») sont régies par un pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002. Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet de deux publications par le Conseil des Marchés Financiers (Décisions CMF n°202C0934 du 25 juillet 2002 et n° 202C1347 du 11 octobre 2002).

Monsieur Maurice Tabur est décédé le 13 octobre 2006 et Madame Tabur Janine a hérité en pleine propriété les parts de son époux.

Ce pacte d'actionnaires, en date du 30 septembre 2002, a fait l'objet d'un avenant, le 1er mars 2004, (publication de l'AMF I & D du 16 mars 2004 n°204C0398), contenant adhésion au dit pacte de trois nouvelles sociétés de la famille Tabur.

Ces différentes opérations ont ainsi donné lieu à déclarations diverses de franchissement de seuil (Voir I & D mentionnées ci-avant), en application des dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Aux termes de la convention en date du 1er mars 2004, les signataires détenaient de concert 6 810 358 actions Mr Bricolage en pleine propriété, soit 63,74 % du capital (alors composé de 10 684 703 actions) représentant 11 030 533 droits de vote exerçables en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Ce pacte d'actionnaires a fait l'objet d'un second avenant le 10 mars 2008 (publication de l'AMF du 17 mars 2008 n°208C0493) contenant les modifications relatives au périmètre du pacte, à l'exercice du droit de préemption et à la durée du pacte d'actionnaires.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Au 31 décembre 2011, les concertistes détenaient 6971 703 actions Mr Bricolage en pleine propriété, soit 67,11 % du capital (composé de 10387 755 actions) représentant 80,27 % des droits de vote exerçables en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Les principales stipulations de l'avenant sont les suivantes :

XIV.E.1. Périmètre du Pacte d'actionnaires

Le périmètre de l'action de concert existant est donc composé de :

- Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur et des sociétés SCPFT et Forcole (groupe d'actionnaires A),
- Les sociétés SIMB, SIFI et SIFA (groupe d'actionnaires B),
- Les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement (Parties accessoires).

Il est précisé que :

- La société SAS SIMB est une filiale à 100 % de la société ANPF, elle-même détenue par les sociétés d'exploitation sous enseigne Mr. Bricolage,
- La société SAS SIFI est détenue, au 31 décembre 2011, à 100 % par la société SIMB,
- La société SCA SIFA est détenue, au 31 décembre 2011, à 70,34 % par la société SIMB et à 5,47 % par la société ANPF,
- Les sociétés SIMB, SIFI et SIFA n'ont d'autres activités que celles de holding de participation,
- Les sociétés SCPFT, Forcole, Elimel Investissement, Dicarol Investissement sont des sociétés appartenant à la Famille Tabur et sont des holdings de participation.

XIV.E.2. Dispositions relatives aux organes de direction

Les parties ont convenu que le Conseil d'Administration est composé de seize administrateurs, quatre choisis parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires A, onze choisis parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires B, et un administrateur indépendant désigné par le Conseil d'Administration après concertation entre les administrateurs.

À la première cessation, pour quelque cause que ce soit, du mandat de l'un quelconque des onze administrateurs désignés par le groupe d'actionnaires B, le premier successeur dudit administrateur est choisi parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires A.

Un certain nombre de décisions importantes (adoption du budget de la société et de ses filiales, émission de titres, fusion, scission, apport d'actifs concernant la société ou ses filiales ayant pour conséquence de faire entrer un tiers au capital, cession de participation entraînant une perte de contrôle, emprunt pour un montant excédant le montant budgété, cession ou apport d'un magasin à un tiers) ne peuvent être adoptées sans une décision du Conseil d'Administration statuant à une majorité qualifiée de 80 % des administrateurs présents ou représentés.

XIV.E.3. Mandats sociaux et vice-président

La mise à jour du pacte du 10 mars 2008 prend en compte les fonctions de Monsieur Jean-François Boucher qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

XIV.E.4. Inaliénabilité

Aux termes du pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002, les parties s'étaient engagées à ne procéder à aucune cession de titres de la société Mr Bricolage pendant une durée d'un an à compter de l'entrée en vigueur dudit Pacte. L'avenant du 1er mars 2004 a pris acte que la durée de cette clause d'inaliénabilité est expirée.

XIV.E.5. Droit de Prémption

En cas de cession de titres de la société Mr Bricolage par l'une des « parties principales » au profit d'un tiers, ayant pour conséquence que les parties détiennent ensemble un nombre de titres représentant moins de 51 % des droits de vote en Assemblée Générale ordinaire de la société Mr Bricolage, « la partie principale » cédante consent un droit de préemption prioritaire à l'ensemble des membres du groupe d'actionnaires dont elle est issue et, subsidiairement, un droit de préemption à l'ensemble des membres de l'autre groupe d'actionnaires.

Le droit de préemption ne s'applique qu'en cas de cession de titres Mr Bricolage réalisée par les parties principales.

Par conséquent, le droit de préemption ne s'applique pas en cas de cession de titres Mr Bricolage réalisée par les parties accessoires que sont les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement.

En cas de cession par l'une des parties principales au profit d'un tiers de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts ou des actions d'une société détenant tout ou partie des titres Mr Bricolage, ladite cession ayant pour conséquence une perte de contrôle par la partie principale cédante de ladite société, les droits de préemption prioritaire et subsidiaire s'appliqueront mutadis mutandis sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts ou des actions composant le capital de ladite société.

Le droit de préemption ne s'applique pas :

- en cas de reconstitution de la pleine propriété des titres Mr Bricolage par réunion de la nue-propriété, et de l'usufruit de ces mêmes titres sur la tête d'une même personne ;
- en cas de reconstitution de la pleine propriété de titres d'une société détenant tout ou partie des titres Mr Bricolage par réunion de la nue-propriété et de l'usufruit de ces mêmes titres sur la tête d'une même personne ;
- et en cas de réalisation du nantissement des 491 160 titres Mr Bricolage consenti par la société SIMB le 30 mars 2007 au profit du Crédit Agricole. Au 31 décembre 2011, 491 160 actions restent nanties au profit du Crédit Agricole.

XIV.E.6. Informations relatives aux cessions et acquisitions de titres et mise au nominatif

Chaque partie s'engage à notifier aux autres parties la réalisation de toute cession ou de toute acquisition de titres directe ou indirecte et à inscrire et maintenir la totalité de leurs titres en compte nominatif.

XIV.E.7. Concertation

Les parties s'engagent à se concerter avant toute Assemblée Générale de la société Mr Bricolage en vue d'établir une position commune sur les questions portées à l'ordre du jour. Cette

concertation pourra, si les parties en conviennent, aboutir à un engagement des parties à ne pas modifier leur vote entre la date de concertation et la date de l'Assemblée Générale des actionnaires. En cas d'offre publique visant la société Mr Bricolage, les parties s'engagent à se concerter avant d'apporter leurs titres à l'offre, chacune d'elles demeurant cependant libre de sa décision. Le droit de préemption prioritaire et le droit de préemption subsidiaire ne s'appliqueront pas si les parties conviennent d'apporter conjointement leurs titres à ladite offre publique, offre concurrente ou surenchère.

XIV.E.8. Action de concert

Les parties reconnaissent que le pacte d'actionnaires est constitutif entre elles d'une action de concert et s'interdisent pendant la durée dudit pacte de conclure tout autre accord constitutif d'une action de concert avec un tiers.

XIV.E.9. Durée

Le second avenant au pacte d'actionnaires a prolongé le pacte pour une nouvelle durée de 2 ans à compter du 10 mars 2008. Cet avenant prévoit un renouvellement par tacite reconduction par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par voie de notification, sous réserve du respect d'un préavis minimum de trente jours de bourse. Le pacte a été reconduit pour une période d'un an, soit jusqu'au 10 mars 2013.

Une résiliation automatique du pacte d'actionnaires est prévue au cas où le groupe d'actionnaires A et les parties accessoires ensemble, ou le groupe d'actionnaires B détiendraient une participation inférieure à 10 % des droits de vote en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire.

XV – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

XV.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code général des impôts)

À la connaissance de la société, certains actionnaires de la société Mr Bricolage ont signé le 4 novembre 2004 un pacte d'engagement de conservation de titres conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3020317 actions. Monsieur Yves Cordonnier a cessé ses fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2011 et a souhaité se désengager dudit pacte. Le titre de Monsieur Cordonnier est redevenu négociable à compter du 3 novembre 2011 portant ainsi le nombre de titres conservés collectivement à 3020316 qui représentent 29,07 % des actions et 34,83 % des droits de vote au 31 décembre 2011.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de six années à compter du 4 novembre 2004, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts d'Orléans (45000). Il est prorogé par périodes successives annuelles.

Cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par Messieurs Maurice Vax, en sa qualité de Président Directeur Général

et Hervé Courvoisier, en sa qualité de Directeur Général Délégué. Bien que n'exerçant plus de fonctions au sein de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2011, Messieurs Maurice Vax et Hervé Courvoisier restent liés par cet engagement.

Monsieur Jean-François Boucher, signataire à l'origine en qualité d'administrateur est devenu depuis lors Président Directeur Général.

Les membres du Conseil d'Administration suivants ont signé ce pacte : Messieurs, Alain Bériou, Serge Courriol, Jacques Gleyse, Didier Tabur, Michel Tabur.

Les sociétés SIMB, SIFA, Forcole, Dicarol Investissement, Elimel Investissement et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur se sont également engagées.

Les autres administrateurs de la société Mr Bricolage qui ont cessé leurs fonctions restent également liés par cet engagement.

La publicité de cet engagement collectif a été effectuée dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa position du 20 septembre 2004.

XV.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce).

Autorisation en cours

La société Mr Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 5 mai 2011 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par Assemblée Générale du 5 mai 2011 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 26 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 27 008 163 €.

Bilan du programme au cours de l'exercice 2011 :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous précisons que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 à l'acquisition en bourse de 47 303 actions au cours moyen de 12,0864 euros et à la cession en bourse de 43 996 actions au cours moyen de 14,4664 euros, en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement ». Par ailleurs, 247 actions existantes ont été utilisées pour couvrir 247 BSAAR.

Les autres objectifs autorisés dans le cadre du programme de rachat d'actions n'ont pas été poursuivis au cours de l'exercice 2011.

À la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 169 708 actions (soit 1,63 % du capital social) dont 74 871 actions (soit 0,72 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 17 045 actions (soit 0,16 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 77 792 actions (soit 0,75 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe, pour une valeur évaluée au cours d'achat de 843 905 euros.

Aucune autre réallocation d'actions à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2011, aucun frais de négociation n'a été supporté.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 543 065,60 euros représentait 1,63 % du capital social au 31 décembre 2011.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune autre réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

XV.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce)

Néant.

XV.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Mr Bricolage, détenaient 53 545 actions (0,52 % du capital de la société) au 31 décembre 2011.

XV.E. Schéma d'intéressement du personnel

XV.E.1. Contrats de participation

La participation est calculée selon les règles légales du droit commun : elle s'applique dès lors qu'une société du Groupe en remplit les conditions. Seules les sociétés Mr Bricolage, Sadeff, Cholet Brico Loisirs, et MB Log y sont actuellement soumises.

À titre indicatif, la participation s'est élevée 367 milliers d'euros en 2011, contre 1 126 milliers d'euros en 2010 (données consolidées).

XV.E.2. Primes des salariés

Les salariés des magasins détenus en propre peuvent bénéficier de primes liées à la réalisation d'objectifs fixés et dont les montants versés au cours de l'année 2011 se sont élevés à 965 milliers d'euros contre 1 644 milliers d'euros en 2010.

Ces primes s'entendent comme suit :

- Pour les vendeurs : primes mensuelles et annuelles basées sur plusieurs indicateurs de chiffre d'affaires et de marge nette,
- Pour les chefs de secteur et autres effectifs : primes trimestrielles et annuelles basées sur plusieurs indicateurs de chiffre d'affaires, de marge nette ainsi que des critères de performance individuelle.

XV.E.3. Plan d'épargne entreprise

Dans la continuité de ce qui était proposé aux salariés de l'ex-Groupe Tabur, le Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage, en date du 19 décembre 2002, a créé un Plan d'Épargne Entreprise au profit de l'ensemble des salariés du Groupe. Ce plan a été signé à cette même date et a été mis en place à compter du 1er janvier 2003.

Deux choix de placement sont proposés aux salariés :

- un fonds multi-entreprise classé dans la catégorie "Monétaire euro" ;
- un fonds spécifique constitué en majorité d'actions Mr Bricolage.

XV.F. Direction, administration et commissariat aux comptes de la société

XV.F.1. Comptes clos au 31 décembre 2011 : points sur les mandats d'administrateurs

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir le 20 avril 2012 :

Messieurs Jean-François BOUCHER, Jacques GLEYSE, Bernard MAHUIZIER, Nicolas MEIER, Pascal MORVAN, Didier TABUR et Michel TABUR.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats de Messieurs Jean-François BOUCHER, Bernard MAHUIZIER, Pascal MORVAN, Didier TABUR et Michel TABUR pour une durée de 6 années.

Messieurs Jacques GLEYSE et Nicolas MEIER ne souhaitent pas demander le renouvellement de leur mandat. L'Assemblée Générale procédera à la nomination de Madame Christine MONIER en remplacement de Monsieur Nicolas MEIER pour une durée de 6 années et à la nomination de Monsieur Bernard DESERABLE en remplacement de Monsieur Jacques GLEYSE pour une durée de 6 années.

Madame Christine MONIER a collaboré au développement international (marketing et plan stratégique) de deux grands groupes industriels (Aluminium Pechiney ; Lafarge) et a travaillé à l'international (basée en Asie et en France). Madame MONIER a créé et développé une start-up dans le domaine du logiciel dans la région Rhône Alpes.

Administratrice indépendante dans des PME-PMI cotées et non cotées, membre de comités stratégiques de jeunes entreprises innovantes, elle est également membre active de l'association APIA dans le grand sud-est de la France.

Madame Monier est par ailleurs médiatrice en conflits commerciaux.

Monsieur Bernard Désérable, membre du Conseil d'Administration de l'ANPF depuis 2011, dirige un magasin sous enseigne Mr Bricolage depuis une dizaine d'années. Fort de ses années d'expérience au coeur de la distribution du bricolage en France, Bernard Désérable souhaite mettre au service du groupe, au Conseil d'Administration Mr Bricolage, son énergie et son approche opérationnelle.

XV.F.2. Mandats de commissaires aux comptes

Les mandats de co-commissaires au compte titulaire du cabinet Deloitte & Associés et le cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant, arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2012.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats du cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire et du cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices.

Les autres mandats n'arrivent pas à échéance.

Le mandat de co-commissaire aux comptes du cabinet KPMG titulaire et le mandat de suppléant de Monsieur Jean Claude Carnis ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007, également pour une durée de six exercices.

XV.G. Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation en application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail.

XV.H. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 51 813 euros.

XV.I. Activités de recherche et de développement (article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr Bricolage ainsi que le Groupe Mr Bricolage ont engagé des frais de recherche et de développement dans le domaine informatique. Toutefois, ces dépenses ne revêtent pas un caractère significatif.

XV.J. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

XV.K. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

En application des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-6 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées et portées à la connaissance de la société au cours de l'année 2011 :

Monsieur Jean-François Boucher, Président Directeur Général a acheté au total 2580 actions Mr Bricolage et vendu au total 180 actions au cours de l'exercice 2011. Le montant total de ces opérations s'est élevé à 34237 euros pour un cours moyen pondéré de 12,40 euros.

Une personne physique liée à Monsieur Jean-François Boucher, Président Directeur Général, a acheté au total 500 actions Mr Bricolage au prix de 11 € pour un montant total de 5500 euros.

La société SIFI, personne morale liée à Monsieur Jean-François Boucher, Président Directeur Général, a acheté au total 11500 actions Mr Bricolage au prix de 13,35 € pour un montant total de 153529 euros.

La société ELIMEL INVESTISSEMENT, personne morale liée à Monsieur Michel Tabur, Vice-Président, a acheté au total 5400 actions Mr Bricolage au prix de 13,35 € pour un montant total de 153529 euros.

La société DICAROL INVESTISSEMENT, personne morale liée à Monsieur Michel Tabur, Vice-Président, a acheté au total 6100 actions Mr Bricolage au prix de 13,33 € pour un montant total de 81 294 euros.

Le Conseil d'Administration

Le 6 mars 2012, à Paris

rapport de gestion

Notes

Dotted lines for notes.

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	34 241 088	34 241 088
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 700 340	10 700 340
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	2 483 754	2 484 001	2 484 001	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	196 994 699	200 345 109	175 790 305	177 226 382	158 496 694
Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	26 814 868	33 311 915	45 788 341	41 288 054	37 435 518
Impôts sur les bénéfices	1 079 859	6 594 853	10 549 711	10 182 032	7 876 922
Participation des salariés	367 350	1 125 675	1 839 894	1 195 826	1 013 894
Dotations amortissements et provisions	8 737 185	5 866 058	14 140 295	5 974 402	5 963 663
Résultat net	16 630 474	19 725 329	19 258 441	23 935 794	22 581 039
Résultat distribué	6 128 755	6 024 898	5 921 020	5 885 187	5 671 180
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements, provisions	2,44	2,46	3,22	2,80	2,67
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	1,60	1,99	1,85	2,24	2,11
Dividende attribué	0,59	0,58	0,57	0,55	0,53
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	340	337	333	323	311
Masse salariale (en euros)	14 006 844	13 901 524	13 500 820	13 136 601	12 996 249
Sommes versées en avantages sociaux en euros (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 844 420	6 843 422	6 491 742	6 545 331	6 371 642

rapport de gestion

Notes

Lined area for notes with horizontal dotted lines.

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE ORDINAIRES :

I – PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 16 630 473,58 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 51 813 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

II – SECONDE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 17 709 576 euros.

III – TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 16 630 473,58 €

Affectation

- Dividendes 6 128 775,45 €
- Report à nouveau 10 501 698,13 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,59 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le mardi 2 mai 2012.

Le paiement des dividendes sera effectué le lundi 7 mai 2012.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 10 387 755 actions composant le capital social au 6 mars 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	5 885 187 €* Soit 0,55 € par action	–	–
2009	5 921 020,35 €* Soit 0,57 € par action	–	–
2010	6 024 897,90 €* Soit 0,58 € par action	–	–

* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto-détenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau)

IV – QUATRIÈME RÉSOLUTION - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - APPROBATION ET RATIFICATION DE CES CONVENTIONS

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve et ratifie les conventions nouvelles ou ayant fait l'objet d'une tacite reconduction au cours de l'exercice 2011 qui y sont mentionnées.

V – CINQUIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU CABINET DELOITTE & ASSOCIÉS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le Cabinet Deloitte & Associés, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

Le Cabinet Deloitte & Associés, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

VI – SIXIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DU CABINET BEAS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le Cabinet BEAS dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Cabinet BEAS, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

VII – SEPTIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BOUCHER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-François Boucher en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

VIII – HUITIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR MICHEL TABUR EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Michel Tabur en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

IX – NEUVIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE MADAME CHRISTINE MONIER EN REPLACEMENT DE MONSIEUR NICOLAS MEIER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Christine Monier résident au 10 rue Bizanet à Grenoble (38000) en remplacement de Monsieur Nicolas Meier en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

X – DIXIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR BERNARD MAHUZIER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Bernard Mahuzier en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XI – ONZIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR PASCAL MORVAN EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Pascal Morvan en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XII – DOUZIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE BERNARD DÉSÉRABLE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JACQUES GLEYSE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Bernard Désérable résident au 118 rue Marguerite Hemart Férandier à Amiens (80000) en remplacement de Monsieur Jacques Gleyse en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XIII – TREIZIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR DIDIER TABUR EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Didier Tabur en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XIV – QUATORZIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs

fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2011 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 26 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 27 008 163 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

XV – QUINZIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 19 avril 2014 la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

XVI – SEIZIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOUVELLES (BSA), DES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS NOUVELLES ET/ OU EXISTANTES (BSAANE) ET/OU DES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) RÉSERVÉS À UNE CATÉGORIE DE PERSONNES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration les compétences nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2012

- nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
2. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
 3. Décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ou attribuées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 680 000 euros.
À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
 4. Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Mr Bricolage aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.
 5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivantes : les membres du personnel des sociétés du Groupe Mr Bricolage et/ou les mandataires sociaux des sociétés du Groupe Mr Bricolage.
 6. Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA et/ou de BSAANE et/ou de BSAAR.
 7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions ;
 - répartir librement tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
 8. Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, de BSAANE et/ou de BSAAR et notamment :
 - Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - Établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;

- Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et/ou des BSAANE et/ou des BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- À sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déléguer lui-même au Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer ;
- Et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

Cette délégation met fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2011 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire.

XVII – DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONNAIRES RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 680 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

XVIII – DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OCTROYER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONNAIRES AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
 - Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
 - Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Mr Bricolage et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
 - Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de la première attribution.
 - Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
 - Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
 - Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 7 ans, à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

XIX – DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

rapport de gestion

Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées - Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2012 (quinzième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'émission des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) réservés à une catégorie de personnes
Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2012 (seizième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux membres du personnel des sociétés du Groupe Mr Bricolage et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe Mr Bricolage, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 680.000 euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider de cette opération, et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan épargne d'entreprise
avec suppression du droit préférentiel de souscription
Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2012 (dix-septième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et le cas échéant par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société Mr Bricolage, et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximum de 680 000 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de la ou des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2012 (dix-huitième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés, certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel de la société Mr Bricolage, et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi qu'aux mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-185 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Notes

Ruled lines for writing notes

Informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	62
I. Renseignements de caractère général concernant la société	62
II. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2011	64
III. Renseignement de caractère général concernant le capital au 29 février 2012	65
IV. Répartition du capital et des droits de vote	68
V. Nantissements	70
VI. Marché des instruments financiers de la société Mr Bricolage	72
VII. Dividendes distribués par la société durant les cinq dernières années	73
Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société	74
I. Présentation de la société et du Groupe	74
II. Les relations privilégiées du Groupe avec ses clients et ses fournisseurs	84
III. Investissements du Groupe	85

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

I – RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

I.1. Dénomination et siège social (Articles 2 et 4 des statuts)

Raison sociale et nom commercial: Mr Bricolage.

Siège social: 1, rue Montaigne – 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin.
Tél.: 02 38 43 50 00

I.2. Forme juridique

Société anonyme, régie par les dispositions du Code de commerce.

I.3. Législation de la société

La société est soumise au droit français.

I.4. Date de constitution et date d'expiration

Date de constitution: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans le 3 octobre 1988 initialement sous la dénomination ANPF Développement.

Durée et date d'expiration (Article 5 des Statuts): la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 2 octobre 2087, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

I.5. Objet social (Article 3 des Statuts)

La société a pour objet: « toutes activités de centrale de référencement, d'achat, toutes activités de vente, de production, de fabrication, de représentation, de diffusion de tous matériels, produits, articles, fournitures, la prestation de tous services: animations, organisations, publicité, gestion et assistance technique, commerciale, administrative, comptable et financière, la concession, cession, exploitation et utilisation de toutes marques, licences, savoir-faire, l'octroi de tous concours financiers autorisés, l'acquisition de toute entreprise ou fonds de commerce, la prise de participation directe ou indirecte dans toute entreprise, société commerciale ou autre groupement, et la gestion de ces participations, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui contribuent à sa réalisation. ».

I.6. Lieu du registre du commerce et des sociétés et numéro d'inscription

348033473 RCS Orléans

I.7. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social: 1, rue Montaigne – 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin.

I.8. Exercice social (Article 18 des Statuts)

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre (soit 12 mois).

I.9. Répartition statutaire des bénéfices (Article 20 des statuts)

« Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel que défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction. »

I.10. Assemblées générales

I.10.1. Mode de convocation et délibérations (Extrait de l'article 14 des statuts)

« Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi (...) »

I.10.2. Conditions d'admission et conditions d'exercice du droit de vote (Extrait de l'article 14 des statuts)

« (...) Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. »

« (...) Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide de l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale. »

I.10.3. Conditions d'acquisition d'un droit de vote double (Extrait de l'article 11 des Statuts)

« 1/(...) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;

b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double d'une action cesse de plein droit à sa conversion au porteur ainsi qu'à son transfert en propriété, sauf dans tous les cas prévus par la loi.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué. »

Si les actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé, conformément à la réglementation en vigueur.

« Si les actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par les titulaires des titres. (...) ».

À toutes fins utiles, il est précisé que les statuts de la société ne prévoient pas de plafonnement des droits de vote double.

Les statuts ne précisent pas que le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

I.10.4. Existence de seuils statutaires (extrait de l'article 10 des Statuts)

« (...) Sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce, tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation. Cette notification doit être renouvelée dans

les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi, à la hausse ou à la baisse. À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital et des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

I.11. Dispositions concernant le Conseil d'Administration et la Direction Générale (articles 12 et 13 des statuts)

I.11.1. Le Conseil d'Administration (Article 12)

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, à l'exception des décisions expressément exclues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. »

I.11.2. La Direction Générale (Article 13)

« La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers. »

I.12. Renseignements concernant les mandataires sociaux au 29 février 2012

I.12.1. Lien familial entre les administrateurs

Madame Callies et Messieurs Michel et Didier Tabur, tous trois membres du Conseil d'Administration sont frères et sœur. Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

I.12.2. Déclarations générales concernant les dirigeants

À la date du présent document, et à la connaissance de la société, aucun administrateur ou membre de la Direction Générale en fonction au 31 décembre 2011 n'a, au cours des cinq dernières années au moins :

- été condamné pour fraude ;
- été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

I.12.3. Conflits d'intérêts potentiels

La plupart des administrateurs exploitent un magasin sous enseigne Mr. Bricolage. Leur expérience est ainsi mise au profit de l'ensemble du Groupe.

À la date du présent document et à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs, à l'égard de la société Mr Bricolage, des membres du Conseil d'Administration et de la direction générale et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Par ailleurs, à la connaissance de la société, aucun contrat de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la société Mr Bricolage ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages n'est en cours à ce jour.

Il est rappelé que Monsieur Michel Tabur est membre du pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002 modifié par des avenants en date du 1^{er} mars 2004 et du 10 mars 2008. (Voir le rapport de gestion partie XIV pour un détail sur le pacte d'actionnaires).

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société à l'exception de celles figurant dans le pacte d'actionnaires susmentionnés.

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CONTRÔLEURS LÉGAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

II.1. Commissaires aux Comptes titulaires

Les deux cabinets co-commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage sont les suivants :

- KPMG Audit Département de KPMG SA
- Deloitte & Associés

En outre, ces deux cabinets sont commissaires aux comptes, ensemble ou séparément, des principales filiales du Groupe.

Les coordonnées (noms, adresses, qualifications) des deux cabinets ci-dessus se trouvent en page d'introduction du Document de Référence. Il en est de même pour les commissaires aux comptes suppléants.

Le Cabinet Deloitte & Associés a été nommé, pour six exercices, lors de l'Assemblée Générale de la société du 19 juin 2006. Le mandat du cabinet Deloitte & Associés expirant à l'issue de la prochaine Assemblée, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2012 de le renouveler pour une durée de 6 exercices.

Le Cabinet KPMG Audit Département de KPMG SA a été nommé, pour six exercices, lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

II.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Deloitte & Associés				KPMG Audit			
	Montants		%		Montants		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

- Émetteur	122	128	44 %	47 %	122	128	44 %	45 %
- Filiales intégrées globalement	153	142	56 %	53 %	148	156	53 %	54 %

Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

- Émetteur	0	0			6	1	2 %	0 %
- Filiales intégrées globalement					1	3	1 %	1 %
Sous-total	275	270	100 %	100 %	277	288	100 %	100 %

- Juridique, fiscal, social

- Autres

Sous-total

Total	275	270	100 %	100 %	277	288	100 %	100 %
--------------	------------	------------	--------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

III – RENSEIGNEMENT DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL AU 29 FÉVRIER 2012

III.1. Capital social

Montant: 33 240 816,00 euros.

Nombre d'actions: 10 387 755 actions entièrement libérées et ordinaires.

III.2. Valeur nominale par action

3,20 euros.

III.3. Capital autorisé non émis

- L'Assemblée Générale mixte du 5 mai 2011 a consenti au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois une délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite de 4 000 000 euros de nominal (plafond indépendant).
- L'Assemblée Générale mixte du 5 mai 2011, a également autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- L'Assemblée Générale mixte du 5 mai 2011 a délégué, pour une durée de 18 mois, au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE), et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) réservés à une catégorie de personnes pour un montant nominal maximal de 680 000 euros.
- L'Assemblée Générale mixte du 5 mai 2011 a consenti au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois :
 - Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,
 - Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.
 - Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder, pendant une durée de vingt-six mois, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, sans droit préférentiel de souscription. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de ces deux délégations ne pourra être supérieur à 4 000 000 d'euros (plafond commun). Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société susceptibles d'être émises sur la base de chacune de ces deux délégations ne peut être supérieur à 75 000 000 euros (plafond indépendant).
- L'Assemblée Générale mixte du 5 mai 2011 a délégué sa compétence, pour une durée de 26 mois, au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux adhérents d'un PEE pour un montant nominal maximal de 680 000 euros. (Plafond indépendant).

Informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

- Aucune des délégations susvisées n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011.
- L'Assemblée Générale mixte du 5 mai 2011 a consenti au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance réservés aux actionnaires.

Cette délégation a pour objet de donner au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder, pendant une durée de vingt-six mois, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 4 000 000 d'euros (Plafond indépendant). Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société susceptibles d'être émises sur la base de cette délégation ne peut être supérieur à 75 000 000 euros (Plafond indépendant). Cette délégation n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011.

- L'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé pour une durée de 38 mois le Conseil d'Administration à octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux ne pouvant représenter plus de 2 % du capital de la société. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée sur le fondement de cette autorisation.
- L'Assemblée Générale mixte du 6 mai 2010 a autorisé, pour une durée de 38 mois le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites existantes et/ou à émettre aux salariés et/ou aux mandataires sociaux ne pouvant représenter plus de 2 % du capital de la société. Aucune action gratuite n'a été attribuée sur le fondement de cette autorisation.

Pour plus d'information, le lecteur se reportera au tableau des délégations d'augmentation de capital en cours de validité figurant dans le rapport de gestion.

III.4. Capital potentiel

Aucun plan d'options de souscription d'action n'est en cours au sein de la société Mr Bricolage. Les actions attribuées gratuitement sont des actions existantes.

Par ailleurs, la société Mr Bricolage a procédé à l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) du 23 octobre au 4 novembre 2009 inclus. Le nombre total de BSAAR acquis par les actionnaires de la société est de 2484001, étant précisé que chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acheter une action Mr Bricolage. Le prix d'exercice d'un BSAAR est fixé à 16 euros. Au 29 février 2012, 312 BSAAR ont été exercés et couverts au moyen d'actions existantes, soit un nombre de BSAAR en circulation s'élevant à 2483 689 au 29 février 2012. En conséquence, au 29 février 2012, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises suite à l'exercice desdits BSAAR est de 2 483 689, soit une dilution potentielle maximale représentant environ 23,91 % du capital à ce jour. La répartition des BSAAR entre les principaux actionnaires est présentée ci-après :

Actionnaires	Nombre Total de BSAAR	En pourcentage du nombre total de BSAAR émis	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les BSAAR	% du capital social (composé de 10 387 755 actions)
Michel Tabur	0	0 %	0	0 %
Janine Tabur	0	0 %	0	0 %
SCPFT	0	0 %	0	0 %
Sous total actionnaire A (I)	0	0 %	0	0 %
Forcole	270 487	10,89 %	270 487	2,60 %
Elimel	272 444	10,97 %	272 444	2,62 %
Dicarol	325 228	13,09 %	325 228	3,13 %
Sous total parties accessoires (II)	868 159	34,95 %	868 159	8,35 %
Sous total famille Tabur Pactée (I + II) = III	868 159	34,95 %	868 159	8,35 %
SIMB	1 217 043	48,99 %	1 217 043	11,71 %
SIFA	187 738	7,56 %	187 738	1,81 %
SIFI	35 951	1,45 %	35 951	0,35 %
Sous total Groupe B	1 440 732	58,00 %	1 440 732	13,87 %
TOTAL PACTE (III + B)	2 308 891	92,95 %	2 308 891	22,22 %
Public	174 798	7,05 %	174 798	1,69 %
Nombre Total	2 483 689	100 %	2 483 689	23,91 %

Il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, ni d'autre capital potentiel. Par ailleurs, il n'existe aucune action non représentative du capital.

III.5. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'établissement du présent document, il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe.

III.6. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 5 mai 2011 a renouvelé l'autorisation donnée à la société d'acquérir ses propres actions pour une durée de dix-huit mois, dans une limite de 10 % du capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce, dans le but de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2011 dans sa huitième résolution.
- Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler cette autorisation.

Ainsi, un descriptif du nouveau programme de rachat d'actions, qui sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2012 (quinzième résolution), sera diffusé, conformément aux dispositions en vigueur, avant ladite Assemblée.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, à la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 169 708 actions (soit 1,63 % du capital social) dont 74 871 actions (soit 0,72 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 17 045 actions (soit 0,16 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 77 792 actions (soit 0,75 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Le 29 février 2012, la société détenait 161 218 actions propres (soit 1,55 % du capital), réparties comme suit : 74 871 actions affectées à l'actionnariat salarié, 77 727 actions affectées à l'objectif de croissance externe et 8 620 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Il est rappelé que la valeur comptable et la valeur nominale des actions auto-détenues sont décrites dans le rapport de gestion paragraphe XV.B.

III.7. Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années (en Euros)

Date	Nature des Opérations	Nominal des Actions	Augmentation ou réduction de capital	Prime émission ou d'apport	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Capital après Opération
28/02/2007	Augmentation de capital suite à levée d'options de souscriptions d'actions sur 2006 (ex plan Tabur)	3,20	12 755,20	42 052,30	3 986	10 689 609	34 206 748,80
7/11/2007	Augmentation de capital suite à levée d'options de souscriptions d'actions sur 2007 (ex plan Tabur)	3,20	34 339,20	113 212,05	10 731	10 700 340	34 241 088,00
31/12/2009	Réduction de capital suite à l'annulation des titres autodétenus (programme de rachat)	3,20	1 000 272,00	-	312 585	10 387 755	33 240 816,00

Les opérations d'augmentations de capital résultent d'apports en numéraire.

Depuis le 31 décembre 2009, il n'y a pas eu d'évolution du capital.

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

IV – RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

IV.1. Rappel préalable : le pacte d'actionnaires

Les relations au sein de la société Mr Bricolage entre Messieurs Maurice Tabur (après le décès de Monsieur Maurice Tabur en 2006, son épouse Madame Janine Tabur a hérité en pleine propriété de ses parts) et Michel Tabur, Madame Janine Tabur et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) d'une part (désignés ci-après ensemble le « groupe d'actionnaires A »), et SIMB, SIFA et SIFI d'autre part (désignées ci-après le « groupe d'actionnaires B ») sont régies par un pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002.

Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet de deux publications par le Conseil des Marchés Financiers conformément à la réglementation (Décisions CMF n°202C0934 du 25 juillet 2002 et n° 202C1347 du 11 octobre 2002).

Ce pacte d'actionnaires, en date du 30 septembre 2002, modifié par deux avenants, le 1^{er} mars 2004, (publication de l'AMF I & D du 16 mars 2004 n°204C0398), contenant adhésion au dit pacte de trois nouvelles sociétés de la famille Tabur, puis le 10 mars 2008, (publication de l'AMF du 17 mars 2008 n°208C0493) contenant les modifications relatives au périmètre du pacte, à l'exercice du droit de préemption et à la durée du pacte d'actionnaires.

Les principales stipulations du pacte et de ses avenants sont mentionnées dans le rapport de gestion de la société auquel le lecteur voudra bien se reporter.

Le pacte d'actionnaires a été renouvelé le 10 mars 2011 pour une nouvelle période d'une année.

IV.2. Le capital et les droits de vote au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions en circulation était de 10387755 et le nombre de droits de vote total exerçable en Assemblée Générale était de 17343330. Au 29 février 2012, le nombre d'actions en circulation était de 10387755 et le nombre de droits de vote total exerçables en Assemblée Générale était de 17357062.

Pour information, la société rend public mensuellement, en cas de variation, le nombre de droits de vote et d'actions composant le capital conformément à la réglementation.

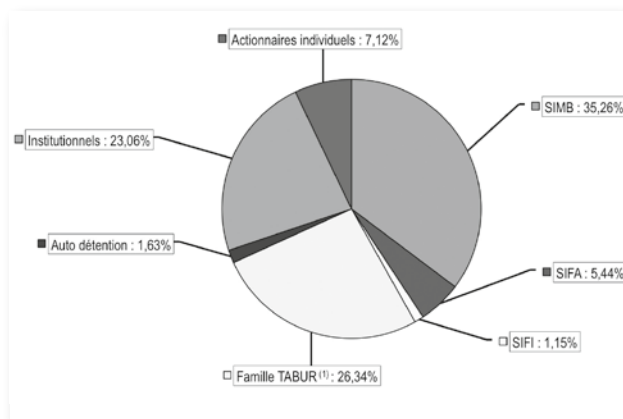
IV.2.1. Situation au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, et en fonction de l'enquête TPI réalisée au 31 décembre 2011, le nombre approximatif d'actionnaires est de 3756 réparti en 93 actionnaires nominatifs et 3663 actionnaires au porteur.

Les actionnaires ou groupe d'actionnaires qui, à la connaissance de la société, possèdent ou sont susceptibles de posséder directement ou indirectement, seul ou de concert, 0,5 % ou plus du capital et des droits de vote de la société, ou exercent le contrôle de la société sont mentionnés ci-après au paragraphe IV.3 ainsi que dans le rapport de gestion.

De même le pourcentage de capital et de droits de vote détenus par le management, par la société elle-même et par les salariés via le FCPE sont mentionnés ci-après au paragraphe IV.3 ainsi que dans le rapport de gestion.

RÉPARTITION SCHÉMATIQUE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE AU 31 DÉCEMBRE 2011



1) La « Famille Tabur » se compose de la Famille Tabur pactée telle que mentionnée dans le rapport de gestion ainsi que de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey. La famille réunit au total 2 736 935 actions représentant 26,34 % du capital social et 31,49 % des droits de vote en Assemblée Générale de la société Mr Bricolage. En conséquence, la catégorie « Actionnaires individuels » intègre les actions détenues par le Management, à l'exception de celles de Messieurs Michel, Didier Tabur et Madame Caroline Callies comprises dans la catégorie « Famille Tabur ».

IV.2.2. Les franchissements de seuils

IV.2.2.a. Franchissements de seuils statutaires au cours de l'exercice 2011

La société Tocqueville Finance a informé la société Mr Bricolage du franchissement à la baisse du seuil statutaire de :

- 2% en capital le 14 décembre 2011, sa participation s'élevant à 194 266 titres ce qui représente 1,87% du capital ;
- 1% en droit de vote le 23 décembre 2011, sa participation s'élevant à 159 906 titres ce qui représente 0,91% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale de la société Mr Bricolage ;
- 1,5% en capital le 29 décembre 2011, sa participation s'élevant à 129 609 titres ce qui représente 1,25% du capital.

IV.2.2.b. Franchissements de seuils statutaires après le 31 décembre 2011

Au jour de l'établissement du présent document, la société Mr Bricolage n'a été destinataire d'aucune notification de franchissement de seuil statutaire depuis le 31 décembre 2011.

IV.2.2.c. Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2011

Aucune notification n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

IV.3. Évolution de l'actionariat sur trois ans

	31/12/2009			31/12/2010			31/12/2011		
	Nb d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nb d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nb d'actions	% du capital	% des droits de vote*
Famille TABUR ⁽¹⁾	2 725 435	26,24	31,41	2 725 435	26,23	31,41	2 736 935	26,34	31,48
Dont Michel Tabur	332	0,00	0,00	332	0,00	0,00	332	0	0
Dont Janine Tabur	4719	0,05	0,06	4719	0,05	0,05	4719	0,05	0,05
Dont SCPFT	104 249	1,00	1,20	104 249	1,00	1,20	104 249	1	1,20
Dont Forcole	780 000	7,51	8,99	780 000	7,51	8,99	780 000	7,51	8,99
Dont Elimel Investissement	785 650	7,56	9,05	785 650	7,56	9,06	791 050	7,61	9,09
Dont Dicarol Investissement	937 881	9,03	10,81	937 881	9,03	10,81	943 981	9,09	10,85
Dont famille Tabur Hors Pacte ⁽²⁾	112 604	1,08	1,30	112 604	1,08	1,30	112 604	1,08	1,30
Sous Total (I) (Groupe d'actionnaires A + parties accessoires + Famille Tabur non pactée)	2 725 435	26,24	31,41	2 725 435	26,23	31,41	2 736 935	26,34	31,48
SIMB	3 662 675	35,26	42,21	3 662 675	35,26	42,23	3 662 675	35,26	42,24
SIFA	565 000	5,44	6,51	565 000	5,44	6,51	565 000	5,44	6,52
SIFI	108 197	1,04	1,25	108 197	1,04	1,25	119 697	1,15	1,31
Sous Total (II) (Groupe d'actionnaires B)	4 335 872	41,74	49,97	4 335 872	41,74	49,99	4 347 372	41,85	50,07
Total (III) = (I) + (II)	7 061 307	67,80	81,38	7 061 307	67,97	81,40	7 084 307	68,19	81,55
Management ⁽³⁾	13 519	0,13	0,1	13 619	0,13	0,10	19 879	0,19	0,14
Auto détention	166 648	1,6	0,00	166 648	1,60	0,00	169 708	1,63	0
Investisseurs résidents	1 293 841	12,46	7,48	1 202 616	11,58	6,95	1 158 046	11,15	6,70
Dont OPCVM FCP ULYSSE ⁽⁴⁾	360 000	3,47	2,07	226 630	2,18	1,31	129 609	1,25	0,75
Dont FMR LLC (Fidelity Investments) ⁽⁵⁾	/	/	/	550 000	5,29	3,14	/	/	/
Actionnaires individuels ⁽⁷⁾	769 260	7,40	4,80	730 734	7,04	4,56	718 799	6,92	4,48
dont FCP Mr Bricolage (actionariat salarié)	50 956	0,49	0,48	49 746	0,48	0,48	53 545	0,52	0,50
Non résidents	1 083 180	10,43	6,24	1 212 831	11,68	6,99	1 237 016	11,91	7,13
Dont UBS Global Asset ⁽⁶⁾	136 902	1,32	0,79	/	/	/	/	/	/
Total Public	3 146 281	30,29	18,52	3 146 181	30,29	18,50	3 113 861	29,98	18,31
Total	10 387 755	100,00	100,00	10 387 755	100,00	100,00	10 387 755	100	100

* Les pourcentages de droits de vote mentionnés dans le tableau ci-dessus sont calculés sur la base des droits de vote réels.

(1) La « Famille Tabur » se compose de la Famille Tabur pactée telle que mentionnée dans le rapport de gestion ainsi que de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey. La famille réunit au total 2 736 935 actions représentant 26,34 % du capital social et 31,48 % des droits de vote en Assemblée Générale de la société Mr Bricolage. En droits de votes théoriques, la participation de la Famille Tabur pactée et non pactée s'élève à 31,25 %.

(2) La « Famille Tabur Non Pactée » se compose de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey.

(3) Le management est composé des administrateurs de la société Mr Bricolage à l'exception de Michel, Didier Tabur et Madame Caroline Callies figurant ici dans la « Famille Tabur ».

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 21 janvier 2010, du 28 janvier 2010, du 25 juin 2010, du 14 décembre 2011, du 23 décembre 2011 et du 29 décembre 2011.

(5) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 11 Août 2010.

(6) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 novembre 2009 de la société UBS, le pourcentage de capital et de droits de vote que représente ces 136 902 actions a été recalculé sur la base du nouveau capital social de Mr Bricolage (réduction du capital social suite à l'annulation des titres auto-détenus le 31/12/2009).

(7) La catégorie « actionnaires individuels » est ici retraitée, les actions détenues par le Management faisant l'objet d'une catégorie dédiée. Les membres de la Famille Tabur non pactée sont également décomptés de cette catégorie.

informations complémentaires

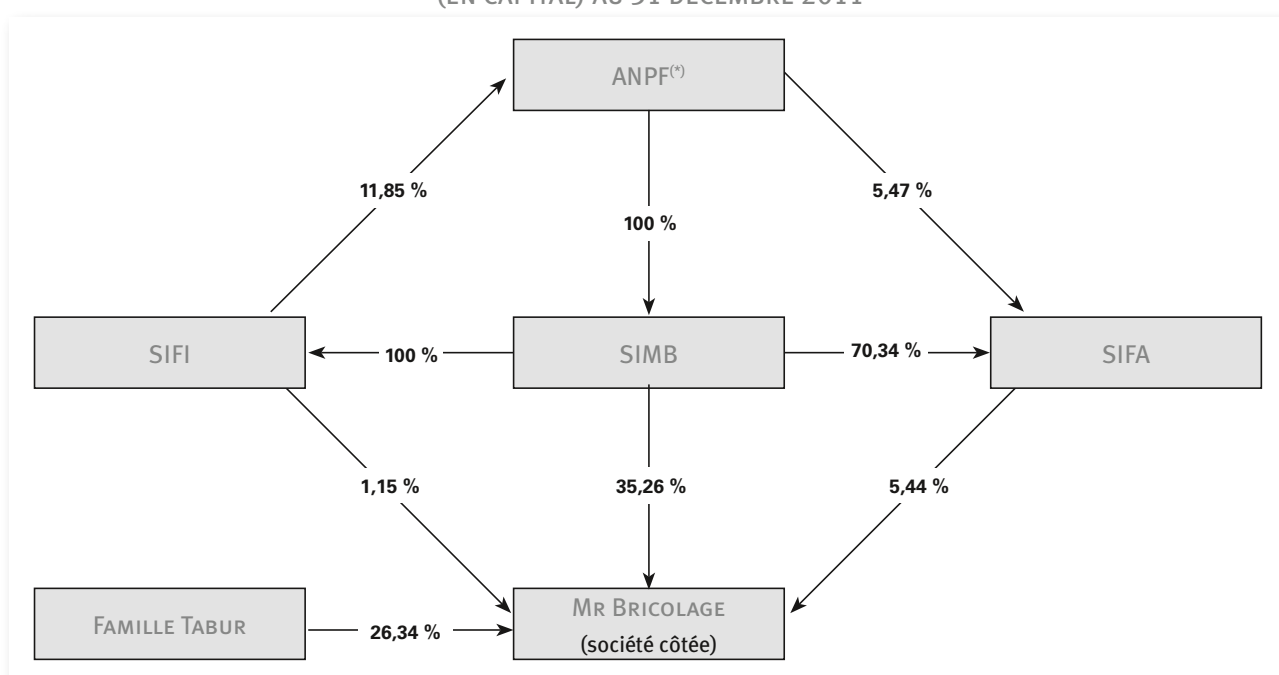
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société.

Les variations significatives de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2011 sont, le cas échéant, mentionnées dans le paragraphe précédent relatif aux franchissements de seuils.

La société étant contrôlée par les membres du pacte d'actionnaires comme indiquées ci-dessus, il convient de se reporter au rapport du Président qui développe les mesures prise en vue d'assurer aux actionnaires que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive dans la 2^{ème} partie, II. Les « Facteurs du contrôle interne », A/, ainsi qu'à la 1^{ère} partie « Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise », A/2/b) relative aux administrateurs indépendants.

ORGANIGRAMME DU GROUPE D'ENTREPRISES AUQUEL L'ÉMETTEUR APPARTIENT
(EN CAPITAL) AU 31 DÉCEMBRE 2011



(*) : Le capital de la société ANPF est détenu par les sociétés d'exploitation des magasins sous enseigne Mr.Bricolage, qu'ils soient adhérents ou Magasins Intégrés.

V – NANTISSEMENTS

V.1. Nantissements

V.1.1. Nantissements des actions détenues par les actionnaires de l'émetteur

La société SIMB qui a acquis 350 000 titres de la société Mr Bricolage détenus par le management, 28 250 titres détenus par la SMB et 74 500 titres de la société SIFA, avait contracté, en mai 2000, deux prêts renouvelés par un nouveau prêt en 2007 dont les modalités prévoient le nantissement d'une partie des titres de son portefeuille Mr Bricolage. Les modalités du prêt prévoient la dégressivité des nantissements au prorata de l'amortissement du capital emprunté.

La situation au 31 décembre 2011 est la suivante :

Nom de l'actionnaire inscrit nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Capital emprunté initial en K €	Capital restant dû au 31-12-11 en K €	Nombre d'actions restant nanties de l'émetteur	% de titres restant nantis dans le capital de l'émetteur
SIMB	Crédit Agricole	2 avril 2007	31 mars 2014	5 000	1 607	491 160	4,73 %

NANTISSEMENT D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR ET SES FILIALES

Au 31 décembre 2011, le tableau des nantisements d'actifs du Groupe Mr Bricolage se présente comme suit:

en milliers d'euros

Type de nantisements/hypothèques	date de départ du nantissement	date d'échéance du nantissement	montant d'actif nanti (a)	total du poste du bilan consolidé (b)	% correspondant (a)/(b)	Nombre d'actions nanties	% nanti
Nantissement de fonds de commerce de Loudéac	16/06/2007	16/06/2012	260				
Nantissement du fonds de commerce de Brive	15/08/2008	15/04/2015	201				
Nantissement du fonds de commerce d'Ussel	20/04/2005	20/06/2014	98				
Nantissement du fonds de commerce d'Obernai	01/09/2006	05/04/2014	256				
Nantissement du fonds de commerce de Moncel	05/05/2005	05/05/2012	3				
Nantissement du fonds de commerce de Dun le Palestel	30/04/2004	05/09/2014	115				
Nantissement de fonds de commerce de Laroque des Albères	10/09/2008	10/09/2015	116				
Nantissement du fonds de commerce de Jarnac	10/05/2005	10/05/2012	5				
sur immobilisations incorporelles			1 054	210 069	0,50%		
Hypothèque immobilier de Redon	17/03/2005	17/02/2017	113				
Hypothèque immobilier de Brive	19/01/2009	19/01/2019	122				
Hypothèque immobilier d'Ussel	24/10/2007	31/03/2023	2 391				
Hypothèque immobilier de Dun le Palestel	05/01/2007	05/01/2022	320				
Hypothèque immobilier de Laroque des Albères	05/04/2008	30/09/2023	1 055				
Hypothèque immobilier de Cosne d'Allier	31/12/2006	30/11/2022	536				
sur immobilisations corporelles			4 537	64 601	7,02 %		
Total d'actif nanti et % du total bilan			5 591	632 398	0,88 %		

V.2. Garanties et sûretés

Des cautions ont été consenties par la société Mr Bricolage afin de garantir principalement le paiement de loyers, d'emprunts et de redevances de crédit-bails et les opérations de sourcing internationales. Le montant de ces cautions, au 31 décembre 2011, s'élève à la somme de 38 071 milliers d'euros (cf. note 25 des comptes sociaux).

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

V.3. Échéancier des obligations contractuelles

En milliers d'euros

Obligations contractuelles au 31/12/2011	Total	À moins d'un an	De un à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme (1)	159 370	26 367	131 574	1 429
Obligations en matière de location financement (1)	8 837	2 016	6 137	684
Contrats de location simple	130 141	20 671	54 724	54 747
Obligations d'achat irrévocables (2)	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	298 348	49 054	192 435	56 860

(1) Ces postes correspondent à la dette financière brute consolidée au 31/12/2011 (hors découverts bancaires).

(2) Ce poste correspond aux engagements d'investissements décrits dans la note 23.1 de l'annexe aux comptes consolidés

V.4. Autres engagements commerciaux

Il n'existe pas d'engagements commerciaux souscrits auprès de fournisseurs ou de clients autres que ceux traduits dans les actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, en terme d'engagements réciproques, il convient de préciser que toutes les acquisitions de magasins par la société Mr Bricolage sont assorties de convention de garantie d'insuffisance d'actif et de passif couvrant le Groupe contre toute perte d'actif ou augmentation de passif dans les trois années minimum de l'acquisition.

VI – MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

VI.1. Informations sur les marchés réglementés, catégories d'instruments financiers cotés

VI.1.1. Place de cotation

La société Mr Bricolage a été introduite en bourse le 4 mai 2000 à Paris sur Euronext Paris, Compartiment B. Le 16 janvier 2009, les titres de la société sont cotés sur Euronext Paris, Compartiment C et ce jusqu'au 24 janvier 2011. Les titres de la société Mr Bricolage ont été cotés sur Compartiment B jusqu'au 26 janvier 2011. Les titres de la société Mr Bricolage sont, depuis cette date, à nouveau cotés sur Euronext Paris, Compartiment C.

La société Mr Bricolage est également intégrée aux indices suivants: SBF 250, CAC Mid, CAC Mid Small 190, CAC Small 90, SBF SM.

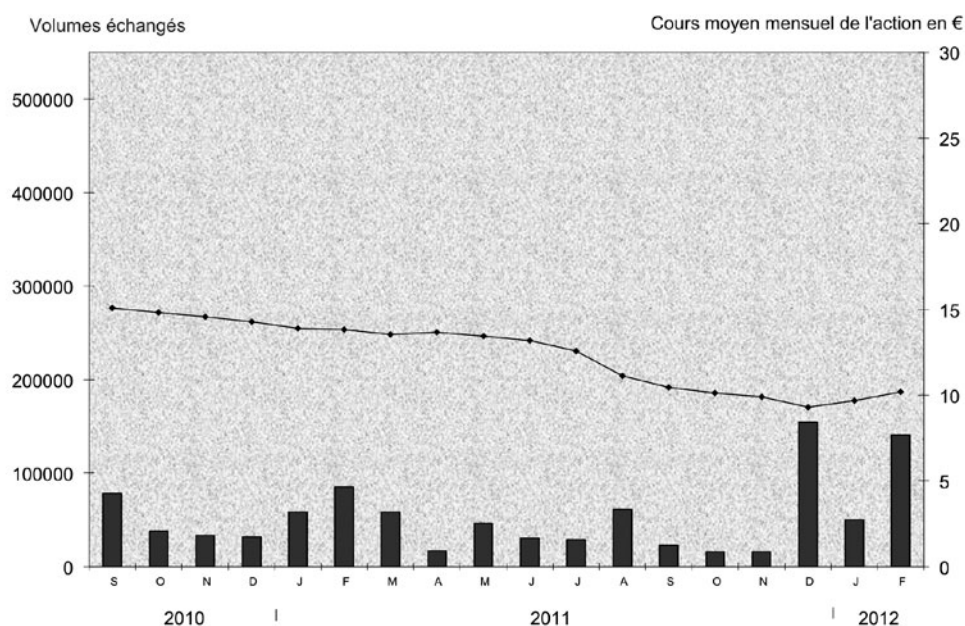
La société ne fait l'objet d'aucune notation par une agence de rating.

VI.1.2. Catégorie des titres cotés

Actions ordinaires entièrement libérées, toutes de même catégorie.

VI.2. Évolution des cours sur les 18 derniers mois

Mois	COURS (moyenne du mois)				Volume	Capitaux en €
	Plus haut €	Plus bas €	Dernier €	Moyen €		
Septembre 2010	15,20	14,98	15,1	15,09	78587	1 185 877,83
Octobre 2010	14,94	14,74	14,8	14,84	37986	563 712,24
Novembre 2010	14,70	14,44	14,57	14,57	33 678	490 688,46
Décembre 2010	14,38	14,17	14,27	14,27	31 614	451 131,78
Janvier 2011	13,99	13,78	13,90	13,89	58 247	809 050,83
Février 2011	13,97	13,69	13,83	13,83	85198	1 178 288,34
Mars 2011	13,66	13,42	13,55	13,54	58 311	789 530,94
Avril 2011	13,74	13,61	13,68	13,67	17 127	234 126,09
Mai 2011	13,53	13,33	13,42	13,43	46 757	627 946,51
Juin 2011	13,25	13,11	13,18	13,18	30 770	405 548,60
Juillet 2011	12,69	12,48	12,59	12,59	28 544	359 368,96
Août 2011	11,23	11,01	11,09	11,12	61 161	680 110,32
Septembre 2011	10,56	10,32	10,42	10,44	23 022	240 349,68
Octobre 2011	10,25	10,04	10,13	10,14	16 096	163 213,44
Novembre 2011	9,97	9,84	9,90	9,91	15 701	155 596,91
Décembre 2011	9,38	9,22	9,32	9,30	154 550	1 437 315,00
Janvier 2012	9,76	9,60	9,68	9,68	50 343	487 320,24
Février 2012	13,97	13,69	13,83	13,83	85 198	1 178 288,34



VII – DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	Montant total du dividende brut	Dividende par action
	Dividendes en euros*	Autres revenus distribués			
2006	5 334 804,50	-		5 334 804,50	Soit un dividende de 0,50 € par action
2007	5 671 180,20	-		5 671 180,20	Soit un dividende de 0,53 € par action
2008	5 885 187,00	-		5 885 187,00	Soit un dividende de 0,55 € par action
2009	5 921 020,35	-		5 921 020,35	Soit un dividende de 0,57 € par action
2010	6 024 897,90	-		6 024 897,90	Soit un dividende de 0,58 € par action

* Compte non tenu des sommes correspondantes aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

Les dividendes, non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

I – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

I.1. Historique du Groupe

1964 : Des commerçants indépendants se regroupent dans une structure associative afin de pouvoir échanger des informations sur leur activité créant ainsi l'ANPF (Association Nationale des Promoteurs du Faites-le-vous-mêmes).

1974 : La structure associative de la société ANPF, ne permettant plus de répondre aux attentes du Groupement, est abandonnée au profit d'une structure coopérative, dénommée Action Nationale des Promoteurs du Faites-le-vous-mêmes.

1980 : La montée en puissance des grandes surfaces et la structuration du marché décident les adhérents de la SA Coopérative ANPF à se doter d'une enseigne commune : c'est la naissance de l'enseigne, Mr.Bricolage.

1995 : La société ANPF fait apport de son activité de centrale de référencement et de prestataire de services dans le secteur du bricolage à la société ANPF Développement, sa filiale à 99,99 % qui change de dénomination sociale : c'est la naissance de Mr Bricolage SA. La société ANPF conserve la propriété de la marque Mr.Bricolage.

La société de capital développement 3i rentre au capital de Mr Bricolage SA pour accompagner son développement. Les commerçants indépendants participent également au développement de cette stratégie en créant, fin 1995, la société en commandite par actions dénommée SIFA qui devient un actionnaire important du Groupe.

2000 : Introduction en bourse de Mr Bricolage SA.

Le Groupe se restructure : la société ANPF crée la société SIMB, société holding, qui vient ainsi s'interposer entre la société ANPF et la société Mr Bricolage. La société SIMB renforce son contrôle sur Mr Bricolage SA. ANPF cède à Mr Bricolage SA la marque « Mr.Bricolage » et reste propriétaire du centre de formation IFOGECO.

2002 : Sortie du capital de la société 3i en janvier.

Rapprochement du Groupe Mr Bricolage (quatrième acteur du marché du bricolage en France) et du Groupe Tabur (sixième acteur français à travers les enseignes B3, Bricogite ainsi que le réseau Catena) en septembre 2002. La famille Tabur est depuis un actionnaire de référence.

2003 : Passage sous enseigne Mr.Bricolage de 45 magasins B3 et Bricogite.

2004 : Constitution d'un pôle immobilier regroupant au sein de la société L'Immobilière Mr.Bricolage les actifs immobiliers de 38 magasins.

2005 : Partenariat immobilier signé le 31 mai 2005 entre L'Immobilière Mr Bricolage et le Groupe Icade (groupe Caisse des Dépôts), avec apport de capitaux de 18 millions d'euros représentant 32 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage.

2008 : Cession au Groupe Icade de 95 % de L'Immobilière Mr.Bricolage le 1^{er} janvier.

2009 : Acquisition du Groupe Briconautes exploitant l'enseigne « Les Briconautes » et des affiliés. Cette opération, financée par l'émission d'OBSAAR à hauteur de 48 millions d'euros, fait du Groupe Mr Bricolage le 3^{ème} acteur de la distribution spécialisée de bricolage en France et le 1^{er} groupement d'indépendants du secteur.

Dans le même temps, la majorité des magasins Catena décident de passer sous enseigne Mr.Bricolage, les passages étant étalés entre 2009 et 2011.

2010 : Cession des 5 % résiduels de L'Immobilière Mr Bricolage au groupe Icade et poursuite du partenariat immobilier avec Icade Bricolage.

2011 : Conclusion d'un partenariat entre Mr Bricolage SA et La Boîte à Outils SAS dont les objectifs sont d'une part, de développer un réseau de magasins de discount de proximité sous l'enseigne L'Entrepôt Du Bricolage, et d'autre part, de renforcer la puissance d'achat du Groupe.

Conclusion d'un partenariat commercial entre Le Club SA et le groupe SEVEA (jardineries sous enseignes Villarvede et Pollen, et affiliées) visant à développer les achats communs entre les deux groupes, en particulier dans le domaine de la jardinerie et du jardin, à compter du 1^{er} janvier 2012.

2012 : Condamnation par la Cour d'Appel de Paris de Bricorama à verser 6,5 millions d'euros à Mr Bricolage à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement.

I.2. Un métier à multiples facettes basé sur une stratégie de croissance

Le Groupe dans son ensemble intervient comme le troisième groupe français de distribution spécialisée dans les secteurs du bricolage et du jardinage, et le premier sur le segment de la proximité.

Il est organisé autour de deux activités : les services à destination des réseaux sous enseignes et affiliés d'une part, et, d'autre part la gestion des magasins intégrés (détenus en propre).

I.2.1. La stratégie du Groupe

Le Groupe veut être plus encore la référence du commerce indépendant en France dans les secteurs de la distribution spécialisée en bricolage de proximité.

Le Groupe est le seul à proposer aux commerçants indépendants quatre alternatives :

- L'enseigne Mr.Bricolage, dotée d'une très forte notoriété et de nombreux services en contrepartie d'engagements réciproques ;
- L'enseigne Les Briconautes, jouissant d'une notoriété locale et de services à la carte ;
- L'enseigne L'Entrepôt Du Bricolage, ayant fait ses preuves dans le discount de proximité, en partenariat avec le groupe La Boîte à Outils (SAMSE) ;
- L'indépendance via le statut d'affilié, bénéficiant des conditions d'achats du Groupe, sans enseigne ou avec leur enseigne propre.

1.2.1.a. Stratégie de développement

Les deux priorités de développement du Groupe sont les suivantes :

- 1^{ÈRE} PRIORITÉ : Renforcer sa pénétration dans le marché de proximité français, sur des zones de chalandise de 10 000 à 100 000 habitants, en développant :
 - l'emprise des magasins actuels sur leur zone de chalandise par l'amélioration de la proposition commerciale et l'optimisation des surfaces de vente qui s'étendent de 300 m² à 10 000 m² selon la zone de chalandise et l'environnement concurrentiel;
 - la couverture territoriale en développant les enseignes Mr.Bricolage, Les Briconautes et L'Entrepôt Du Bricolage dans de nouvelles zones de chalandise ou en complément de zones de chalandise dans lesquelles le Groupe est déjà présent;
 - la croissance externe;
 - les partenariats et les aides à la reprise de magasins par des indépendants (Passport pour Entreprendre à destination des salariés du Groupe, Fonds d'investissement et de partenariats des adhérents,...);
 - le ralliement d'indépendants ou de concurrents au Groupe via le statut d'affilié.
- 2^{ÈME} PRIORITÉ : Élargir sa présence internationale

Dans un contexte de crise mondiale, Mr.Bricolage continue son développement à l'international et enregistre une progression de son chiffre d'affaires supérieure à 3 % pour atteindre plus de 198 millions d'euros sur le périmètre étranger. Le développement du parc de magasins est orienté sur la Belgique, le Maroc et la Serbie, avec l'ouverture de 9 magasins en 2011 (dont 7 magasins en Belgique).

Pays	Nombre de magasins	% de participation
Belgique	36	35,00
Bulgarie	10	45,00
Serbie	3	45,00
Roumanie	3	13,37
Maroc	3	19,99
Uruguay	2	19,99
Andorre	1	NA
Madagascar	1	NA
L'Île Maurice	1	NA
TOTAL ÉTRANGER au 31/12/2011	60	

Jusqu'à ce jour, le développement à l'étranger de l'enseigne Mr.Bricolage s'est effectué selon différentes modalités liées à la spécificité des pays concernés.

- En Belgique, par l'intermédiaire d'une participation minoritaire de 35 % dans une centrale de référencement (Prova) à laquelle adhèrent dorénavant 36 magasins, dont 7 magasins intégrés.
- En Bulgarie, par l'intermédiaire d'une participation minoritaire de 45 % (notre partenaire contrôlant 55 % du capital) dans une société qui regroupe 10 magasins. Cette société a créé deux filiales, détenues à 100 %, respectivement en charge du développement en Serbie dès 2006 et en Macédoine depuis 2010. Les magasins serbes ont ouvert en 2009 (Nish), 2010 (Novisad) et en octobre 2011 (Belgrade). Le premier magasin en Macédoine ouvrira au deuxième trimestre 2012.

- Dans les autres pays, au travers d'accords pris avec des partenaires, renforcés ou non d'une prise de participation minoritaire dans le capital.
- Les sociétés dont Mr Bricolage SA détient moins de 20 % du capital ne sont pas mises en équivalence dans les comptes consolidés. En effet, en l'absence d'influence notable en terme de gestion, ces sociétés ne sont, en aucune façon, dépendantes techniquement de Mr Bricolage SA ou de ses filiales et ne réalisent aucune transaction significative avec le Groupe Mr Bricolage.

La vision actuelle de Mr.Bricolage à l'International s'oriente sur deux priorités :

- 1^{ÈRE} PRIORITÉ : Consolider et pérenniser nos résultats dans les sociétés mises en équivalence
- 2^{ÈME} PRIORITÉ : Élargir notre présence à l'international avec l'enseigne Mr. Bricolage en recherchant :
 - des implantations supplémentaires sur les réseaux actuellement exploités ;
 - des zones géographiques complémentaires et des investisseurs locaux (notamment des partenariats locaux) en intensifiant la prospection.

1.2.1.b. Stratégie commerciale des enseignes Mr.Bricolage, Les Briconautes et L'Entrepôt Du Bricolage

Les magasins se présentent comme des points de vente de proximité destinés à couvrir l'ensemble des besoins en matière de produits de bricolage, de jardinage, d'aménagement intérieur et extérieur de la maison.

Quelle que soit l'enseigne, l'objectif est de répondre aux attentes des clients et de les fidéliser en leur proposant un conseil approprié et des produits de qualité.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe a défini, pour les enseignes Mr.Bricolage et Les Briconautes, une offre caractérisée par :

- Le choix et la spécialisation
 - Ces deux enseignes se positionnent comme spécialistes du bricolage et de l'aménagement de la maison en proposant plus de 35 000 références et en développant une politique de marque propre particulièrement dans les rayons de produits banalisés. Les produits à marque propre offrent aux consommateurs une alternative, à moindre prix et à qualité au moins comparable. La production est sous-traitée auprès d'un nombre limité de fournisseurs privilégiés.
 - Les ventes de produits à marque propre représentent plus de 11 % des ventes de Mr.Bricolage en 2011. Les produits à marque propre du Groupe n'étant pas encore implantés dans Les Briconautes, leurs ventes ne sont pas mesurées.
- Les services à la clientèle
 - Outre son offre large et spécialisée, le Groupe se veut aussi proche de sa clientèle en lui offrant différents services : carte de fidélité et de paiement Mr.Bricolage avec des offres réservées aux porteurs de cartes, carte de fidélité VIB Les Briconautes, service après-vente, service information clients, site internet, distribution de fiches-conseils, contrats

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

d'assistance, e-magazine bimestriel, service de pose à domicile et de location de matériel.

- L'accueil, le service et l'ambiance des magasins participent activement à la politique commerciale. Cela implique la présence, dans les magasins, de conseillers disponibles et compétents, spécialement formés à cet effet. Le magasin se doit d'être un lieu d'information et d'apprentissage pour le client.
- La politique de prix
 - La politique de prix des enseignes Mr.Bricolage et Les Briconautes n'est pas celle d'un discounteur. L'objectif est de proposer aux consommateurs des prix s'inscrivant dans la norme du marché, avec un éventail de produits classés en trois catégories: les premiers prix, les marques de distributeur et les marques nationales.

Le Groupe a parallèlement intégré dans son offre d'enseignes L'Entrepôt Du Bricolage, déjà reconnue dans le discount. En association avec le groupe La Boîte à Outils depuis février 2011, un concept de magasin de discount de proximité avec un format de taille moyenne (entre 2 000 m² et 3 000 m²) a été développé. Ce concept offre aux clients une gamme strictement sélectionnée de produits de qualité à prix bas ainsi que des services et des conseils.

I.2.2.1.a. Enseigne Mr.Bricolage

L'enseigne Mr.Bricolage a été créée en 1980.

En complément de son rôle de société mère, la société Mr Bricolage exerce le métier de centrale de référencement, de services, d'animation et d'achat et a pour vocation de dynamiser le réseau de magasins sous enseigne Mr.Bricolage, constitué au 31 décembre 2011 de 462 unités dont 387 magasins en France métropolitaine, 15 dans les DOM-TOM et 60 à l'étranger. Elle définit la stratégie commerciale et développe en permanence le savoir-faire marketing en garantissant notamment une offre produits homogène.

La société donne à ses adhérents les moyens de réussir en regroupant des activités pour dégager des économies d'échelle (centrale de référencement) et en mettant en commun des connaissances techniques touchant à la communication, à l'informatique et à la formation. Elle assure par ailleurs le suivi (indicateurs de gestion, solvabilité, rachat de magasins) et la coordination (conseils en stratégie et financement) de l'ensemble des magasins. Le niveau d'activité de Mr Bricolage SA, en tant que Centrale est directement lié au niveau des ventes et des achats réalisés par les différents magasins membres du réseau. Il convient donc pour réaliser l'étude de la situation économique et financière de Mr Bricolage SA de se référer aux activités et perspectives de l'ensemble du réseau.

Chiffre d'affaires TTC du réseau sous enseigne Mr.Bricolage en millions d'euros	2009	% progression	2010	% progression	2011	% progression
Chiffre d'affaires réseau France métropolitaine	1 429	0,2	1 352	(5,4)	1 370	1,4
Chiffre d'affaires réseau Dom Tom	153	3,8	159	4,0	163	2,1
Chiffre d'affaires réseau France total	1 582	0,6	1 511	(4,5)	1 533	1,5
Bulgarie	70	(16,5)	60	(15)	52	(13,5)
Belgique	78	21,6	83	7,1	96	15,3
Autres implantations étrangères	43	(3,1)	49	14,7	51	2,8
Chiffre d'affaires réseau étranger total	191	(0,6)	192	0,7	199	3,2
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉSEAU TOTAL	1 773	0,4	1 703	(3,9)	1 732	1,7

Les adhérents du réseau Mr.Bricolage bénéficient du droit d'usage de la marque et de l'enseigne Mr.Bricolage.

I.2.2. Les métiers du Groupe

Par référence à l'organigramme juridique en pages 2-3, le Groupe est organisé autour des sociétés pivots suivantes:

- pour l'activité des Services Aux Réseaux
 - Mr Bricolage (à la fois société mère et centrale de référencement, de services, d'animation des réseaux historiques et d'achat),
 - Le Club (centrale de référencement, de services, d'animation des réseaux Les Briconautes et affiliés),
 - MB Log (exploitant les entrepôts intégrés de Voivres, Cahors et presté d'Artenay),
- et, pour l'activité Magasins Intégrés, la société Sadeff (qui est la principale société gestionnaire des magasins intégrés).

I.2.2.1. Services Aux Réseaux

La société Mr Bricolage est la société mère du Groupe et détient la société Mr Bricolage est la société mère du Groupe et détient directement les participations dans les principales sociétés du Groupe.

Il est en outre précisé que les dirigeants de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe Mr Bricolage sont pour la plupart soit mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, soit membres du Comité Exécutif.

Tout projet d'expansion, de réduction ou de transfert de surface des magasins est soumis à l'accord du Conseil d'Administration de Mr Bricolage. Le Groupe Mr Bricolage bénéficie par ailleurs d'un droit de préemption lorsqu'un adhérent souhaite céder un magasin.

En contrepartie du soutien logistique, administratif, marketing et de l'usage de l'enseigne Mr.Bricolage, les adhérents doivent effectuer au moins 80 % de leurs achats auprès des fournisseurs référencés par Mr Bricolage SA.

Indicateurs d'activité du réseau sous enseigne Mr.Bricolage

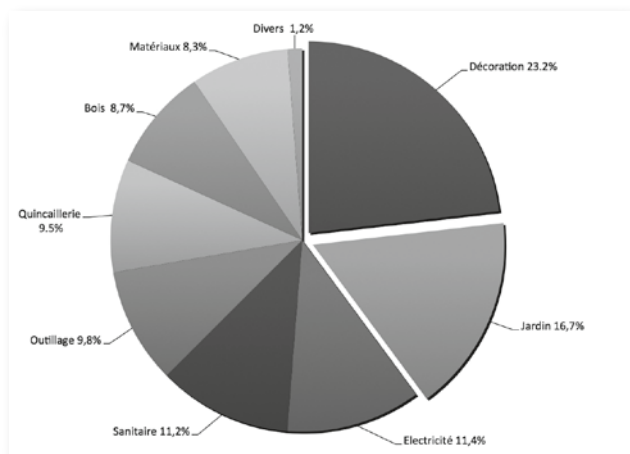
	Nombre de magasins		Surface de vente en m ²		Chiffre d'affaires en %	
	En propre	Sous enseigne	En propre	Sous enseigne	En propre	Sous enseigne
31/12/2009	85	333	357 593	900 266	29	71
31/12/2010	84	362	358 340	947 303	26	74
31/12/2011	87	375	370 252	957 271	26	74

Il est précisé ici que la répartition du chiffre d'affaires du tableau ci-avant est basée sur un chiffre d'affaires commercial toutes taxes comprises, réalisé par les magasins du réseau (comprenant uniquement les ventes de marchandises) sur la période calendaire (soit 12 mois).

CARTE DES MAGASINS MR.BRICOLOGE EN MÉTROPOLE :



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2011 DU RÉSEAU SOUS ENSEIGNE MR.BRICOLOGE PAR RAYON ET EN %



Le rayon décoration représente près du quart des ventes de Mr.Bricolage: rayon le plus important, il est porté par le positionnement de Mr.Bricolage axé sur la décoration. Vient ensuite le rayon jardin représentant près de 17 % des ventes, sensible aux conditions météorologiques.

NOMBRE D'OUVERTURES NETTES, TRANSFERTS ET AGRANDISSEMENTS DE MAGASINS À L'ENSEIGNE MR.BRICOLOGE

		2009	2010	2011
Ouvertures nettes des fermetures	Nombre de magasins	(3)	28	16
	Surface en m ² (1)	(27 766)	27 277	18 132
Transferts et agrandissements	Nombre de magasins	13	18	9
	Surface en m ² (2)	52 582	20 597	3 658
Total m² nets créés	Surface en m² (1) + (2)	24 816	47 874	21 790

I.2.2.1.b. Le Club et ses adhérents

Depuis 1993, Le Club, la centrale de référencement des réseaux sous enseigne Les Briconauts, et des affiliés, propose une alternative aux commerçants indépendants en bricolage et en jardinage basée sur une idée très simple: « On ne paie que ce dont on a besoin ». Ainsi, Le Club ne demande à ses adhérents ni droit d'entrée, ni royalties, juste une cotisation basée sur leurs achats référencés largement compensée par les remises de fin d'année qui leur sont versées par Le Club (provenant des fournisseurs référencés).

Le Club investit chaque année dans deux opérations de communication nationale, principalement dédiées à la radio. En parallèle, il définit un plan média annuel comprenant sur plus de 16 opérations commerciales, des catalogues, affiches et PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) et des animations radio interne adaptés à chaque magasin, tout en conservant une cohérence

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

nationale. Grâce à son agence de publicité intégrée, Le Club peut aussi concevoir et réaliser un tract, un catalogue, une affiche, une bâche, de la PLV et de l'ILV (Information sur le Lieu de Vente) sur-mesure. En outre, il dispose d'un site internet guidant les consommateurs vers le magasin le plus proche et relayant les opérations commerciales en cours. Parmi les autres services du Club, la carte de fidélité « VIB » permettant de réaliser des opérations de marketing direct grâce à la gestion dynamique du fichier clients, l'informatique (incluant l'intranet) améliorant la gestion administrative des points de vente, les services d'un studio d'enregistrement (radio interne, sonorisation magasins, messages radio personnalisés) et la formation sont à la disposition des adhérents.

Le Club accompagne les indépendants dans leur projet d'implantation ou de transformation de magasin (validation de l'emplacement, étude de marché indépendante, faisabilité financière, dossier CDEC, dossier financier) et après (implantation des produits, animation commerciale, promotions). Il ne propose pas d'implantation d'un plan de vente standard mais spécifique à chaque point de vente.

Le Club référence les articles et négocie avec les fournisseurs non communs avec Mr.Bricolage, puis crée le référencement informatique en centrale. Il propose à son réseau sous enseigne les produits à marque propre du Groupe.

Les réseaux au 31 décembre 2011 comptent 140 magasins Les Briconautes et 264 affiliés, tous implantés en France (métropole et DOM TOM).

Les Briconautes sont des magasins implantés dans les villes moyennes et en zone rurale, spécialisés en bricolage et plus axés sur l'outillage, la quincaillerie et l'électricité, et dans le cas des Jardinautes, spécialisés en jardin, motoculture et animalerie.

Les affiliés sont des magasins de bricolage, des jardinerie sans enseigne ou avec leur propre enseigne ou des négoce ayant un libre-service bricolage. Ils sont implantés tant dans les grandes agglomérations que dans les villes moyennes ou en zone rurale.

Il faut noter que les structures de Centrale Mr.Bricolage et Le Club restent indépendantes et gèrent directement leurs propres réseaux par des équipes opérationnelles dédiées, en utilisant toutefois une approche globale commune pour :

- le référencement et la négociation des conditions d'achat auprès des fournisseurs communs,
- les plans de vente des magasins sont à la charge d'une direction commerce achats unique,
- l'approvisionnement des produits via plates-formes, à la charge d'une direction logistique unique,
- le développement des réseaux sera optimisé par la mise en place en 2012 d'une direction du développement unique.

CARTE DES ADHÉRENTS DU CLUB
(MAGASINS LES BRICONAUTES ET AFFILIÉS)
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



I.2.2.1.c. Enseigne Catena

La franchise Catena, dont les adhérents ont en majorité choisi de basculer sous enseigne Mr.Bricolage, compte, en fin d'année 2011 en France, 37 magasins dont 3 dans les Dom-Tom.

Le réseau a réalisé au cours de l'année 2011 un chiffre d'affaires commercial de 41,4 millions d'euros avec une surface commerciale à fin décembre 2011 d'environ 24 600 m².

En 2012, les magasins ayant gardé cette enseigne seront considérés comme des magasins affiliés.

I.2.2.1.d. Logistique

Pour l'approvisionnement des marchandises, le Groupe, depuis 2010, donne accès à ses services logistiques à tous ses réseaux.

Pour l'approvisionnement de détail, le Groupe dispose d'une logistique intégrée et pour les gros volumes d'une logistique prestée.

Ces deux modes d'approvisionnement complémentaires ont été regroupés fin novembre 2011 au sein d'une seule et même société, MB Log.

Le chiffre d'affaires consolidé de la logistique s'établit à plus de 94 millions d'euros en 2011 contre 90 millions d'euros en 2010.

La logistique prestée représente 57 % des ventes logistiques 2011 contre 64 % l'an passé, en raison de la forte progression des volumes transitant par la logistique intégrée cette année.

1- Logistique intégrée

Le Groupe dispose d'une logistique d'approvisionnement intégrée, à partir des deux entrepôts de Voivres et Cahors.

Historiquement, ces entrepôts approvisionnaient trois types de clientèle : les franchisés Catena, les adhérents Mr.Bricolage et les clients tiers (GSA, GSB, grossistes et quincailleries).

Le Groupe ayant décidé de concentrer sa logistique au service de ses réseaux, il a cédé en septembre 2009 son activité dédiée à la clientèle tiers. Parallèlement, les passages de magasins Catena sous enseigne Mr.Bricolage ont permis de renforcer la présence des gammes de produits spécifiques à l'enseigne Mr.Bricolage sur les entrepôts et d'ouvrir ces derniers aux magasins sous enseigne Les Briconautes et aux affiliés.

Le tableau ci-dessous explique l'évolution de la clientèle de la logistique intégrée.

Clients par catégorie	2008	2009	2010	2011
Réseau sous enseigne Mr.Bricolage	29 %	49 %	88 %	95 %
Réseau sous enseigne Catena	38 %	29 %	12 %	3 %
Réseau Briconautes et Affiliés	-	-	NS	2 %
Sous-total	67 %	78 %	100 %	100 %
Clients tiers	33 %	22 %	0 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Face à ces évolutions et à la volonté du Groupe de faire de l'outil logistique un accélérateur de la performance des magasins, il est apparu nécessaire d'adapter cet outil intégré aux augmentations prévisibles de volumes en lançant la construction d'un nouvel entrepôt à Cahors de 20 000 m². Cette plate-forme, dont la construction démarrera en mars 2012, sera louée par MB Log à Argan et viendra en remplacement de l'ancien entrepôt de Cahors. Le doublement de la capacité de cet entrepôt permettra de servir pleinement la clientèle du sud de la France et d'optimiser ainsi les coûts de transport.

2- Logistique prestée

Pour le traitement des opérations promotionnelles et des produits volumineux, le Groupe fait appel à un contrat d'externalisation avec un ou plusieurs opérateurs logistiques pour une surface adaptable aux volumes traités.

Depuis 2010, la direction logistique a choisi le prestataire, Norbert Dentressangle, afin de se concentrer sur un seul et unique site en France et d'améliorer l'efficacité opérationnelle de cette activité.

L'entrepôt d'environ 20 600 m² est situé près d'Orléans, proche des équipes du siège en charge de son suivi.

Une plate-forme de 11 000 m² située à Shanghai est utilisée pour centraliser l'approvisionnement de toutes les marchandises en provenance d'Asie (Chine, Vietnam,...), et en particulier pour le « Plein Air » de novembre à mars.

1.2.2.2. Magasins Intégrés

La deuxième activité du Groupe est la gestion des magasins intégrés (que le Groupe a créés ou acquis) qui représente à elle seule plus de 65 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les magasins intégrés, implantés sur l'ensemble du territoire français sont exploités par des sociétés constituées sous forme de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées.

Les magasins intégrés appliquent les mêmes principes et orientations stratégiques et commerciales décidés au niveau de l'enseigne et s'acquittent auprès du Groupe Mr Bricolage des mêmes commissions et participations financières que celles dont s'acquittent l'ensemble des sociétés indépendantes sous enseigne.

Néanmoins, compte tenu de l'assistance plus spécifique que Mr Bricolage SA est amenée à rendre aux sociétés qu'elle détient en propre, en terme de direction, de structure et d'animation commerciale, elle perçoit une cotisation particulière fixée à 0,80 % du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés détenues en propre (contre 0,83 % en 2010).

Par ailleurs, dans le cadre de la centralisation des services administratifs, une cotisation supplémentaire de 0,38 % du chiffre d'affaires hors taxes est perçue pour la tenue de la comptabilité et de la paie (contre 0,42 % en 2010).

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 89 magasins intégrés représentant une surface commerciale totale de 380 000 m². 87 de ces sites sont sous enseigne Mr.Bricolage et 2 sont sous enseigne Les Briconautes.

Le Groupe procède depuis 2002 à une simplification de son organigramme juridique en fusionnant au sein de la société SadeF les sociétés filiales qui exploitent les points de vente (ainsi que leur holding lorsqu'il en existe).

Compte tenu du rachat du fonds de commerce de Villefranche sur Saône, des fusions intervenues en 2011 des magasins de La Roche sur Yon, Chaumont et Arçonnay et de la cession des magasins de Pithiviers et d'Amphion, la société SadeF regroupe 73 magasins au 31 décembre 2011 (contre 71 magasins au 31 décembre 2010).

Concernant l'évolution des Magasins Intégrés sur l'année 2011, se reporter au rapport de gestion dans l'activité des filiales IV.A.2.

1.2.3. Marché, concurrence, clientèle

Les sources utilisées sont l'étude Unibal publiée en avril 2011 (concernant l'exercice 2010) et l'Observatoire Cetelem publié en février 2011 (concernant l'exercice 2010).

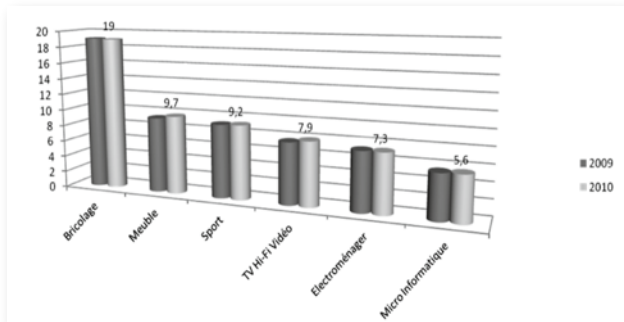
1.2.3.a. Le marché du bricolage en France

Le bricolage demeure le premier secteur de l'équipement des ménages.

informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

PRINCIPAUX MARCHÉS DE L'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES EN 2010, EN MILLIARDS D'EUROS TTC

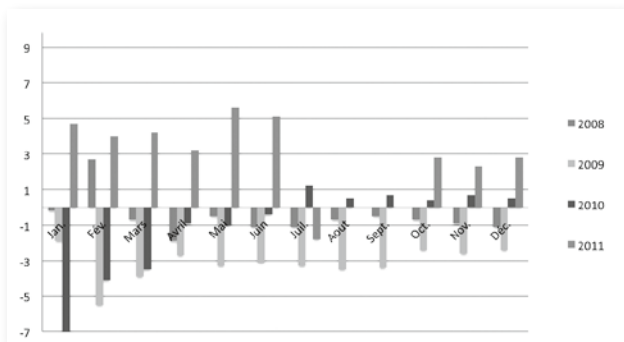


(Source : l'Observatoire Cetelem, 2011)

Le Groupe Mr Bricolage intervient dans le secteur des Grandes Surfaces spécialisées de Bricolage (GSB) qui couvrent à la fois le marché du bricolage et du jardinage.

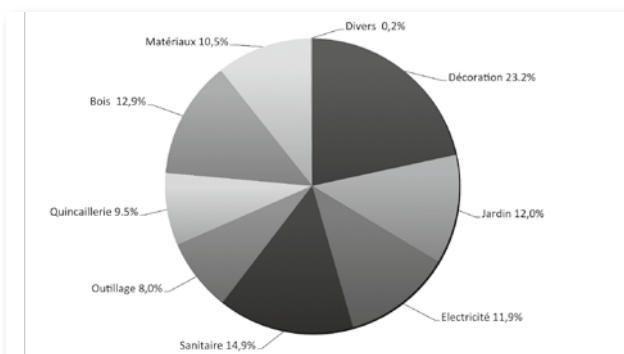
Ce marché ressort en hausse de 2,8 % en cumul à fin décembre 2011 à magasins comparables en valeur selon la Banque de France, subissant la crise économique et financière, depuis le second semestre 2007.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU BRICOLAGE EN MÉTROPOLE DE 2008 À 2011



(Source : Banque de France, indice mensuel GSB cumulé en valeur)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES TTC 2010 PAR RAYON AU SEIN DES GSB



(Source : Unibal)

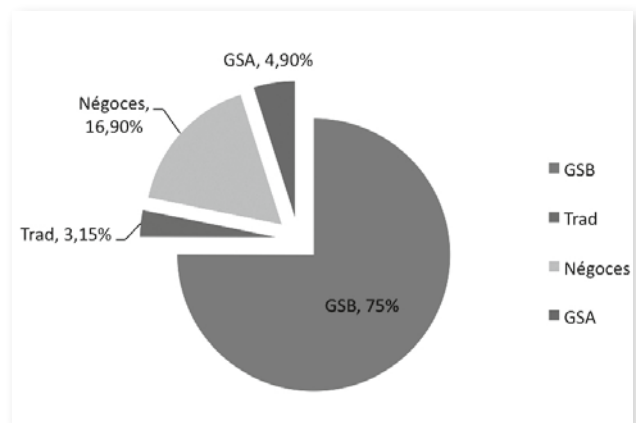
En 2010, selon l'Union de fabricants du bricolage (Unibal), le marché du bricolage est à nouveau en progression, + 1,3 % alors qu'en 2009 il avait été en régression pour la première fois, de - 2,2 %. Selon la

Banque de France l'inflation serait en 2010 de 1,1 %, de ce fait en euros constants la progression en 2010 serait de + 0,2 % contre - 3,4 % en 2009. Ce marché atteint 23,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (en tenant compte du rayon jardin des GSB) contre 22,5 milliards d'euros l'année précédente.

Le rayon Décoration (23,2 %) est en tête devant le rayon Plomberie/sanitaire (14,9 %), le rayon Bois & Dérivés (12,9 %) et le rayon Électricité (11,9 %). Trois rayons tirés par la tendance en faveur de l'aménagement et la décoration du logement. Viennent ensuite les rayons Jardin, et celui des Matériaux. Le rayon Jardin a connu de nouveau une bonne année 2010 et représente 12 % des ventes globales GSB. En dernier, nous trouvons la Quincaillerie et l'Outillage.

I.2.3.b. Les acteurs du marché du bricolage en France

MARCHÉ DU BRICOLAGE EN FRANCE, PART DE MARCHÉ DES DIFFÉRENTS CANAUX DE DISTRIBUTION



(Source : Unibal)

Il existe 4 circuits de distribution :

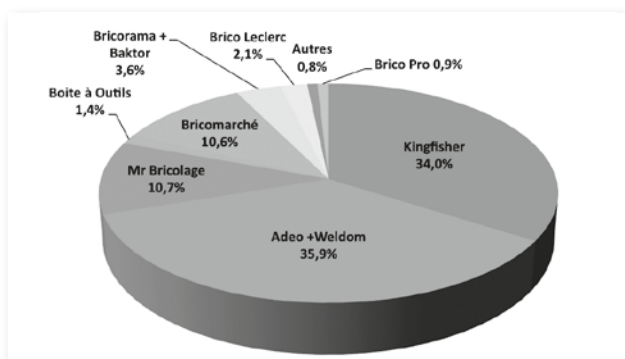
- Les GSB (Grandes Surfaces spécialisées de Bricolage de plus de 300 m²) qui sont constituées soit de succursalistes (Castorama, Leroy Merlin...), soit de commerçants indépendants (Mr.Bricolage), ou franchisés (Bricomarché), soit de réseaux d'approvisionnement (Weldom) ou encore de réseaux mixtes (Bricorama). En 2010, les GSB représentaient 75 % du marché global en France, soit 17,4 milliards d'euros TTC. Les GSB ont continué de progresser, et enregistrent une croissance de 3 % en euros courants, traduisant leur gain de part de marché aux dépens des 3 autres circuits. Le chiffre d'affaires moyen par mètre carré des GSB progresse de + 1,4 % à 2 592 euros en 2010. Pour la première fois, la progression du CA des GSB est supérieure à celle des augmentations des surfaces de vente.
- Les Négoces pour les ventes au grand public enregistrent en 2010 un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en régression de - 3,1 % (contre -10 % en 2009) et atteignent une part de marché de 16,9 % en recul de 1 point.

- Les GSA (rayons bricolage et quincaillerie des Grandes Surfaces Alimentaires - hypermarchés, supermarchés) ne représentent plus que 4,9 % du marché en 2010. Leur chiffre d'affaires a reculé de - 4,5 % Les GSA n'offrant pas de conseil sont de plus en plus concurrencées par les GSB. De plus en plus, elles réduisent leur offre en se limitant aux consommables.
- Les réseaux traditionnels ou points de vente indépendants de moins de 300 m² sont de nouveau en baisse au niveau de leur chiffre d'affaires et leur part de marché ne représente plus que 3,15 %.

Ainsi, l'évolution du marché du bricolage par segment de distribution est extrêmement contrastée. Seules les GSB continuent d'enregistrer une croissance de leur chiffre d'affaires, tandis que les négoce, les GSA, et le réseau traditionnel régressent.

1.2.3.c. La concurrence

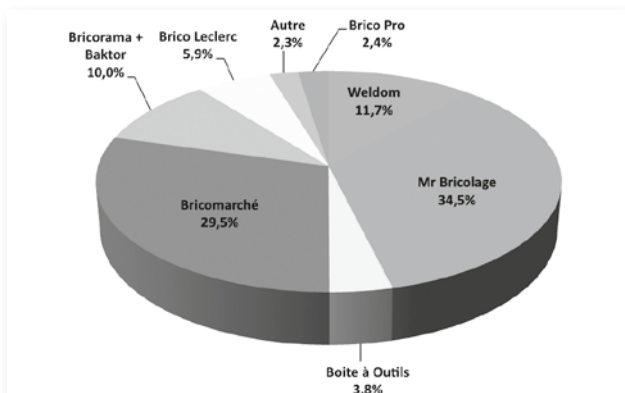
PARTS DE MARCHÉ DES PRINCIPALES ENSEIGNES DE GSB 2010 EN FRANCE



(Source: Unibal)

Comme le montre le graphique précédent, deux groupes (Kingfisher, Adeo) représentent près de 70 % du marché des GSB.

PARTS DE MARCHÉ DES PRINCIPALES ENSEIGNES DE GSB DE « PROXIMITÉ » 2010 EN FRANCE



(Source: Unibal)

Le marché des GSB excluant les implantations dans les grosses agglomérations (très grandes surfaces) et les hard discounters représente le marché du bricolage de « proximité », cœur de métiers de Mr.Bricolage. Ce marché français de la proximité pèse 6 milliards d'euros en 2010 et se concentre dans les mains de 2 leaders captant près des deux tiers du marché :

Mr.Bricolage avec 34,5 % du marché de la proximité est le numéro 1 devant Bricomarché (29,5 %).

- Pour Mr.Bricolage

La localisation privilégiée des magasins du réseau se situe dans les villes de taille moyenne correspondant à des zones de chalandises de 10 000 à 100 000 habitants. Mr.Bricolage est donc en concurrence avec des enseignes comme Bricomarché, Weldom, Bricorama ainsi que les hard discounters Brico-dépôt et Bricoman, implantées sur ce même type de zone de chalandise.

- Pour Les Briconautes

La majorité des magasins du réseau sont implantés dans des villes moyennes et en zone rurale. Les principaux concurrents sont Weldom et Bricomarché pour la partie bricolage, Jardiland, Baobab et GammVert pour la partie jardin.

DONNÉES COMMERCIALES 2010 SUR LES CONCURRENTS

	Nombre de magasins	Surface commerciale en milliers de m ²	CA TTC en millions d'euros
Leroy Merlin	117	1 212	5 045
Castorama	102	1 142	3 224
Brico-dépôt	101	561	2 674
Bricomarché	517	992	1 840
Weldom	259	539	729
Bricorama	123	411	588
Baktor	4	12	34
Bricoman	29	200	450
Brico Leclerc, Jardi Leclerc	82	285	371
Boîte à Outils	10	20	57
Entrepôt du Bricolage	16	87	180
Cofaq (Bricopro)	79	115	152

(Source: Unibal)

1.2.3.d. Le consommateur et son comportement

Selon l'Observatoire Cetelem 2011, le moral des consommateurs est en berne. Le comportement d'achat du consommateur évolue : avec la montée en puissance d'internet et des smartphones, le consommateur à la recherche quasi systématique du meilleur prix, va comparer, faire jouer la concurrence pour au final prendre une décision mûrement réfléchie. De l'acte de repérage à la sélection, en passant par l'achat, Internet est utilisé par toutes les générations et à toutes les étapes du processus de préachat.

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

Cependant, l'e-commerce n'a pas fait disparaître les magasins mais remet en cause le rôle traditionnel du vendeur face à ce consommateur averti qui n'a plus qu'un rôle secondaire dans le processus d'achat et par conséquent doit être de plus en plus compétent, se transformer en « créateur de plaisir », « passeur d'envie » ...

Dans ce contexte, les points de vente doivent aussi évoluer afin de répondre aux attentes de ce consommateur toujours plus exigeant, le magasin ne doit plus se positionner comme un simple point de vente, mais comme un lieu de vie où l'on se sent comme chez soi.

En 2010, les ménages français ont consacré un budget moyen de 685 € en bricolage et jardinage, en recul de 1,3 % par rapport à 2009.

I.3. Les chiffres et indicateurs clés du Groupe

I.3.1. Le chiffre d'affaires consolidé

La saisonnalité de l'activité est faible, tant en ce qui concerne l'activité Services Aux Réseaux que l'activité Magasins Intégrés.

I.3.1.a. Chiffre d'affaires HT à périmètre courant Groupe Mr Bricolage

Libellé des activités	en millions d'euros		
	2009	2010	2011
Services Aux Réseaux	189,1	177,1	177,0
dont ventes de prestations	62,5	69,6	70,0
dont ventes de marchandises	126,5	107,5	107,0
Magasins Intégrés	358,4	387,6	385,3
TOTAL	547,5	564,7	562,3

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, 8,1 M€ (en baisse de 2,2 %), représente 1,45 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011.

I.3.1.b. Chiffre d'affaires HT pro forma

Lorsque les acquisitions et cessions de sociétés ou de fonds de commerce intervenues au cours des deux exercices de référence rendent difficile la comparaison entre l'exercice en cours et l'exercice précédent, un compte de résultat pro forma peut être effectué.

Cela consiste à reconsolider l'exercice précédent avec le périmètre de l'exercice en cours.

Les créations ou fermetures de magasins ne sont, en revanche, pas considérées comme des variations de périmètre.

L'impact des variations de périmètre entre 2010 et 2011 ne nécessite pas de présenter une comparaison de résultat en pro forma.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS À PÉRIMÈTRE COURANT

En millions d'euros	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires	547,5	564,7	562,3
Résultat opérationnel des activités maintenues	39,7	37,9	37,8
dont Services Aux Réseaux	44,6	41,4	43,0
dont Magasins Intégrés	(4,8)	(3,9)	(5,5)
dont éliminations inter-secteur	(0,1)	0,4	0,2
Résultat opérationnel ordinaire ⁽¹⁾	29,9	38,9	39,6
dont Services aux réseaux	35,9	42,1	44,6
dont Magasins	(5,9)	(3,6)	(5,2)
dont éliminations inter-secteur	(0,1)	0,4	0,2
Résultat avant impôt des activités maintenues	32,8	30,2	27,6
Résultat net part du Groupe	20,8	20,1	17,7
Capital	33,2	33,2	33,2
Capitaux propres part du Groupe	212,1	224,9	236,5
Dette financière brute ⁽²⁾	171,0	182,9	166,8
Trésorerie nette	36,9	8,6	20,2
Dette financière nette	134,1	174,3	146,6
Valeur nette des actifs immobilisés et actifs financiers non courants	300,9	306,9	297,3
Total du bilan	663,3	646,7	632,4
Bénéfice net dilué par action des activités maintenues (en euros)	2,10	1,47	1,50
Dividende par action (en euros)	0,57	0,58	0,59
Effectif moyen	2 888	2 991	2 936

(1) ROP Ordinaire: Résultat opérationnel hors plus ou moins values de cessions, hors opérations à caractère exceptionnel et hors résultat opérationnel des magasins fermés/cédés.

(2) Après déduction des instruments financiers courants.

Pour l'analyse des comptes, se reporter au rapport de gestion au chapitre sur les chiffres consolidés, V.A.1. pour l'exploitation et V.A.2. pour le bilan.

I.4. Produits et moyens d'exploitation

I.4.1. Les sites d'exploitation

- Le siège

La société Mr Bricolage est installée depuis août 2000 près d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), 1, rue Montaigne.

- Les 89 magasins intégrés

Ils sont répartis, exclusivement sur le territoire français.

- Les entrepôts intégrés

En matière de logistique, le Groupe dispose pour l'approvisionnement de détail de plusieurs bases logistiques lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire national, d'une surface globale de près de 40 000 m². Depuis la cession du contrat de crédit-bail de Voivres réalisée fin 2011, seul l'entrepôt de Cahors est détenu en pleine propriété.

Pour les informations financières sur l'immobilier, se reporter à la partie III.1. ci-après.

I.4.2. Les marques

I.4.2.a. La marque Mr.Bricolage

La Marque Mr.Bricolage a été déposée à l'INPI le 21 novembre 1979 sous le numéro 534 866, enregistrée sous le numéro 1 114 047. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement le 17 novembre 1989 sous le numéro 19 061, enregistré le 17 novembre 1989 sous le numéro 1 561 497 pour une durée de dix ans dans les classes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 31, d'un deuxième renouvellement le 20 août 1999 enregistré le 20 août 1999 et d'un troisième renouvellement le 11 septembre 2009 enregistré le 11 septembre 2009 sous le même numéro et dans les mêmes conditions.

La société Mr Bricolage a acquis la marque Mr.Bricolage auprès de la société coopérative ANPF le 17 mai 2000.

Le contrat de cession de marque a fait l'objet d'un enregistrement fiscal auprès de la recette divisionnaire des impôts d'Orléans ouest en date du 20 juin 2000, folio 38, bordereau 251, case 13 et a été enregistré auprès du Registre national des marques en date du 21 août 2000 sous le numéro 305956.

La marque Mr.Bricolage fait l'objet de nombreux autres dépôts en France et dans les pays dans lesquels sont implantés des magasins du réseau.

I.4.2.b. Les marques Les Briconautes et Les Jardinautes

La marque Les Briconautes a été déposée par la société « Le Club » auprès de l'INPI le 18 juin 2004 sous le numéro 043298464 pour une durée de 10 ans pour les classes 4, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 43, 44, 45.

Le même jour, la marque Les Jardinautes été déposée par la société « Le Club » auprès de l'INPI sous le numéro 043298465 pour une durée de 10 ans pour les classes 4, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 43, 44 et 45.

I.4.2.c. La marque Catena

Celle-ci a été déposée par la société Catena France auprès de l'INPI le 23 septembre 1982 sous le numéro 640 611 et enregistrée sous le numéro 1 213 631. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement, d'un deuxième renouvellement le 31 mai 2002 enregistré le 23 septembre 2002.

Le 12 octobre 2001 la société Catena France, sous-filiale de Mr.Bricolage et franchiseur Catena, a procédé auprès de l'INPI à un nouveau dépôt de la marque Catena (nouveau logo) sous le numéro 01/3125799 et enregistrée sous le numéro 01/3125799 dans les classes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement le 8 septembre 2011 enregistré le 12 octobre 2011.

L'ensemble des autres marques utilisées par les sociétés du Groupe sont régulièrement enregistrées.

I.4.3. Les contrats importants

Les contrats signés par le Groupe sont des contrats conclus dans le cadre normal des affaires (principalement avec les fournisseurs pour la centrale d'achat, les adhérents pour l'enseigne Mr.Bricolage, les affiliés pour les Briconautes, les salariés et prestataires).

Trois contrats signés récemment sont détaillés ci-dessous.

I.4.3.a. Les baux signés auprès d'Icade Bricolage

La cession de titres de la société Icade Bricolage au Groupe Icade (95 % en 2008 et 5 % en 2010) a transformé les baux conclus entre nos magasins et cette société foncière en loyers externes.

À cette occasion, le protocole d'accord entre les deux partenaires, en vigueur depuis mai 2005, a été reconduit et de nouveaux baux ont été signés d'une durée de 11 ans.

Au 31 décembre 2011, le périmètre d'Icade Bricolage comprend 38 sites immobiliers, contre 36 au 31 décembre 2010 (35 magasins intégrés et 3 adhérents).

Pour la plupart, ces contrats ont été signés le 8 décembre 2010 pour une durée de 11 ans fermes, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2021.

Le loyer est un loyer variable en fonction du chiffre d'affaires hors taxes du magasin, encadré par un loyer plancher et un loyer plafond.

Les loyers plancher et plafond sont calculés en fonction du loyer annuel au m² et/ou du niveau de rentabilité pour les acquisitions. Ils sont l'objet d'une indexation annuelle.

I.4.3.b. Le Crédit syndiqué

Le contrat de Crédit syndiqué a été signé le 30 juillet 2008.

Dans le double objectif de disposer d'une ligne de financement moyen terme souple et pérenne pour faire face aux investissements futurs et de rationaliser la dette existante en améliorant la maturité de la dette et en réduisant la charge financière, le Groupe a conclu en juillet 2008 un contrat de Crédit syndiqué d'un montant de 150 millions d'euros, avec un pool bancaire de 9 partenaires du type revolving sur 5 ans, prorogé d'un an en 2009.

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

Un avenant a été signé le 18 novembre 2009. Le montant a été ramené à 120 millions d'euros, montant du financement initialement demandé par le Groupe en juillet 2008, avant sursouscription des banques.

La tranche A de 35 millions d'euros est amortissable linéairement sur 5 ans, soit un amortissement de 7 millions aux 5 échéances des 30 juillet 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014; la tranche B de 85 millions d'euros est remboursable « in fine », soit le 30 juillet 2014.

L'échéance du crédit syndiqué (juillet 2014) est ainsi alignée sur celle des OBSAAR (novembre 2014).

La définition de l'EBITDA retenu pour le calcul des covenants est modifiée pour intégrer l'EBITDA sur 12 mois glissants des opérations de croissance externe.

Au 31 décembre 2011, le plafond, du Crédit syndiqué s'élève à 106 millions d'euros et la totalité de ce montant a été mobilisé.

En cas de dépassement des deux ratios financiers prévus au contrat, le pool bancaire détient contractuellement la faculté d'exiger le remboursement anticipé du montant mobilisé.

Au 31 décembre 2011, ces ratios sont respectés. Leur calcul est détaillé dans la note 12.7 « Covenants » de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2011.

I.4.3.c. L'émission d'OBSAAR

En novembre 2009, Mr Bricolage a émis des Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables - OBSAAR.

Cette émission a permis au Groupe d'accroître ses ressources stables avec les 47 769 milliers d'euros obtenus pour accompagner son développement. Mr Bricolage profite d'un endettement à coût réduit et à terme d'un possible renforcement des fonds propres de la société, par le biais de l'exercice des BSAAR.

Notre pool bancaire, déjà partenaire financier du Crédit syndiqué, a acquis l'essentiel des obligations émises. De leur côté, les actionnaires pactés et concertistes ont acquis l'essentiel des bons émis. Cette double confiance a permis le succès de l'opération.

Cette émission a nécessité l'actualisation du Document de Référence 2008. Ce document ainsi que la note d'opération ont obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2009. Ceux-ci sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Mr Bricolage (www.mr-bricolage.com).

II – LES RELATIONS PRIVILÉGIÉES DU GROUPE AVEC SES CLIENTS ET SES FOURNISSEURS

II.1. Les clients

En complément de l'analyse des risques liés au recouvrement de créances du rapport de gestion (§ V.B.1.f.), ce paragraphe décrit les relations existant avec nos clients :

- clients professionnels pour les Services Aux Réseaux,
- clients particuliers pour les Magasins Intégrés.

II.1.1. Les réseaux

Les clients de l'activité Services Aux Réseaux du Groupe Mr Bricolage sont essentiellement les adhérents Mr.Bricolage et Les Briconautes.

II.1.1.a. Animation des réseaux de points de vente

Qu'il s'agisse de l'enseigne Mr.Bricolage ou Les Briconautes, le Groupe anime des points de vente majoritairement indépendants.

Le Groupe assure pour Mr.Bricolage les fonctions suivantes :

- Centrale de référencement commune pour l'ensemble des magasins incluant plus particulièrement la sélection des produits et la négociation auprès des fournisseurs des conditions d'achat suivant les spécificités de chacun des réseaux;
- Animation commerciale : détermination des politiques de communication et des plans de publicité (affichage, radio Mr.Bricolage diffusée dans l'enceinte de l'ensemble des points de vente), aide à la définition des plans merchandising, adaptation des plans de vente aux magasins;
- Mise en place d'une formation standardisée;
- Aide à la création et à l'agrandissement des magasins du réseau par l'intermédiaire d'une direction du développement: service d'aide à la création et à l'agrandissement des points de vente;
- Mise à disposition d'un outil informatique de gestion commerciale (gestion de stock, encaissement) et entretien d'un système de transmission d'informations par satellite offrant une liaison en temps réel avec l'ensemble des magasins du réseau et permettant une grande réactivité de gestion et d'animation.

En contrepartie des services mentionnés ci-dessus, les adhérents, liés par un contrat, versent au Groupe Mr Bricolage des cotisations et prestations dans les conditions suivantes :

- En France, Mr Bricolage SA est liée aux points de vente sous enseigne par un contrat dénommé « Charte de l'adhérent ». Ce contrat prévoit l'ensemble des droits et des obligations à la fois des points de vente sous enseigne et de Mr Bricolage SA ainsi que les modalités de rémunération de cette dernière. Mr Bricolage SA perçoit principalement deux types de rémunération :
 - une cotisation réseau calculée selon un barème dégressif sur le montant des achats hors taxes réalisé par les points de vente sous enseigne auprès de leurs fournisseurs;
 - une cotisation publicitaire équivalente à 0,75 % du chiffre d'affaires TTC du point de vente, réduite de 0,10 point par rapport à 2010.

Ces deux rémunérations ont représenté en 2011, un montant hors taxe de 15,5 millions d'euros, stable par rapport à 2010. La majorité des ressources de Mr Bricolage SA reste toutefois constituée de rémunérations provenant des fournisseurs.

- À l'étranger et dans les DOM TOM, le Groupe Mr Bricolage est lié par des accords de partenariat pour le développement de son enseigne. En contrepartie de l'accompagnement apporté au partenaire et de la concession d'une licence de marque, celui-ci paie une redevance fixe versée lors de la signature du contrat et d'une redevance variable acquittée pendant la période du contrat.

Les prestations de 2011 ont représenté un montant de 2,6 millions d'euros contre 3,3 millions d'euros en 2010.

Concernant Les Briconautes et affiliés, les services proposés sont principalement le référencement des fournisseurs et produits, un plan de communication nationale, une agence de communication (catalogues, PLV, ILV, balisage magasin, messages radios).

Sa rémunération est constituée d'une cotisation équivalente à 0,5 % des achats référencés du point de vente.

Elle a représenté en 2011 une somme de 0,7 million d'euros, contre 0,6 million d'euros en 2010.

II.1.1.b. Approvisionnement des magasins de ses réseaux

Par deux canaux différents, le Groupe approvisionne directement les magasins de ses réseaux :

- Logistique de détail : au travers des entrepôts exploités par le Groupe desservant principalement le réseau Mr.Bricolage et, depuis 2011 Les Briconautes (cf. le paragraphe I.2.2.4. ci-dessus).
- Logistique de volume : au travers de sous-traitance d'un opérateur logistique pour les produits promotionnels et les produits volumineux.

II.1.2. Les Magasins Intégrés

Pour les points de vente exploités directement par le Groupe Mr Bricolage, les clients sont les consommateurs finaux, essentiellement des particuliers.

- Le nombre de passage en caisse s'établit à 11,8 millions en 2011 contre 12,1 millions en 2010.
- Le taux de démarque dans les Magasins Intégrés se monte à 1,5 %, en amélioration de 0,1 point par rapport à 2010.

II.2. Les fournisseurs

La compétitivité des conditions d'achat obtenues par le Groupe Mr Bricolage dépend de l'importance des volumes achetés par les adhérents et affiliés auprès d'un nombre aussi réduit que possible de fournisseurs nationaux et internationaux avec lesquels le Groupe cherche à instituer une relation commerciale durable. Le potentiel d'achat total du Groupe est supérieur à 1 milliard d'euros (Mr.Bricolage, Les Briconautes et autres affiliés).

Par ailleurs, les consommateurs étant de plus en plus attentifs à la sécurité des produits qu'ils achètent, le Groupe Mr Bricolage développe des normes strictes de référencement. La recherche permanente de compétitivité conduit le Groupe Mr Bricolage à adapter sa politique d'approvisionnements. En fonction des conditions, le Groupe recherche toujours le meilleur circuit logistique : achats départ ou franco, livraisons directes aux magasins, passage par plate-forme pour les magasins du réseau Mr.Bricolage.

Malgré l'ouverture en 2011 des plates-formes du Groupe aux magasins Les Briconautes, l'approvisionnement reste majoritairement du direct fournisseurs.

Dans tous les cas, les coûts des différents circuits sont analysés (transports, plate-forme d'éclatement et de stockage). Le choix

du circuit d'approvisionnement est ainsi fonction de l'intérêt économique, de la flexibilité et du service rendu. Le Groupe Mr Bricolage n'est dépendant d'aucun de ses fournisseurs dans la mesure où aucun fournisseur ne pèse plus de 5 % de la totalité des achats réalisés par les réseaux.

Les fournisseurs du Groupe Mr Bricolage sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro. Les achats étrangers payés en devise (toujours en US dollar) se sont élevés à 29 millions d'euros, en 2011, montant en hausse de près de 9 % par rapport à l'année 2010. Du fait de l'application de la réduction du délai de paiement des fournisseurs prévue par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) applicable en janvier 2011, le délai moyen de règlement des fournisseurs a été réduit à 55 jours fin de mois (contre 65 jours fin de mois en 2010). Le calcul des remises obtenues des fournisseurs est fonction du volume d'achat annuel du réseau.

La politique d'approvisionnement et logistique est détaillée dans le paragraphe I.4.1. consacré aux sites d'exploitation et I.2.2.4. sur la logistique.

III – INVESTISSEMENTS DU GROUPE

III.1. Propriétés immobilières

La valeur nette des immobilisations corporelles dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011 se monte à 64,6 millions d'euros.

Sur ce total, un montant de 48 millions d'euros correspond aux seuls terrains et constructions en hausse par rapport à 55,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2011 est de 0,8 million d'euros, stable par rapport à 2010.

C'est cette partie immobilière qui est décrite ci-après.

III.1.1. Siège social

L'immeuble situé près d'Orléans est financé en crédit-bail immobilier sur quinze ans pour une redevance annuelle proche de 750 milliers d'euros. La société Mr Bricolage dispose d'une option d'achat à l'échéance du contrat en septembre 2015.

En incluant les immobilisations détenues en pleine propriété, la valeur nette au 31 décembre 2011 du siège social dans les comptes consolidés se monte à 5,4 millions d'euros (dont 5,1 millions d'euros pour le crédit-bail immobilier).

III.1.2. Entrepôts

En décembre 2011, le Groupe a cédé à un partenaire immobilier le contrat de crédit-bail détenu sur l'entrepôt de Voivres. Il en reste l'exploitant à travers un contrat de location simple.

Le Groupe est propriétaire de l'entrepôt actuel de Cahors et sera locataire du nouvel entrepôt, dont la construction est prévue fin 2012.

La valeur nette au 31 décembre 2011 dans les comptes consolidés se monte à 1,5 million d'euros.

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

III.1.3. Immobilier des magasins

- à travers des contrats de location financement

Le Groupe détient les murs de trois magasins par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail immobiliers, avec option d'achat au terme des contrats. Leur valeur nette au 31 décembre 2011 s'élève à 5 millions d'euros ;

- à travers des contrats de location longue durée

Le Groupe détient les murs de cinq magasins par l'intermédiaire de contrats de location longue durée, sans option d'achat au terme des contrats. Ceux-ci ont été classés en location financement et la valeur nette au 31 décembre 2011 des constructions concernées dans les comptes consolidés se monte à 3,7 millions d'euros ;

- autres

Le Groupe détient l'immobilier de plusieurs magasins ainsi que des agencements immobiliers sur un nombre important de magasins en location simple.

La valeur nette au 31 décembre 2011 des immobilisations concernées dans les comptes consolidés se monte à 32,4 millions d'euros.

III.1.4. Immeubles de placement

Le Groupe est principalement propriétaire :

- d'une construction détenue en bail à construction, louée à une société exploitant sous l'enseigne Nooz,
- d'un immeuble commercial loué à Distirama.

III.2. Acquisitions et cessions de l'exercice

Les investissements nets de 2011 ont diminué à 13,1 millions d'euros contre 51,8 millions d'euros en 2010.

L'analyse par secteur d'activité montre une répartition équivalente entre les deux secteurs avec 6,6 millions d'euros pour l'activité des Magasins Intégrés et 6,5 millions d'euros pour l'activité Services Aux Réseaux. En 2011, ce sont donc près de 50 % des investissements qui ont été réalisés par l'activité des Services aux Réseaux contre 87 % en 2010. Il faut rappeler que l'année 2010 avait vu l'acquisition par Mr Bricolage du Groupe Briconautes qui avait pesé à lui seul pour 42 millions d'euros.

III.2.1. Acquisitions

Les investissements de l'année 2011 se montent à 16,6 millions d'euros, dont 5 millions d'euros liés aux immobilisations incorporelles, 7,3 millions d'acquisitions d'immobilisations corporelles, 3,8 millions d'euros liés aux acquisitions de filiales consolidées et 0,5 million d'euros liés aux titres de participation non consolidés.

III.2.1.a. Acquisitions d'immobilisations incorporelles

Les investissements de 2011, qui représentent 5 millions d'euros, sont des investissements informatiques et se répartissent entre :

- 3,9 millions d'euros pour l'activité Services Aux Réseaux (notamment la société Mr Bricolage avec le projet Unimag),
- 1 million pour les Magasins Intégrés (avec l'acquisition d'un fonds de commerce).

III.2.1.b. Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les investissements de 2011, qui représentent 7,3 millions d'euros, sont majoritairement dédiés à l'activité Magasins Intégrés avec 6,3 millions d'euros contre 1 million d'euros à l'activité Services Aux Réseaux.

Les principaux investissements de l'année ont concerné les agrandissements, changements d'enseigne et remodelings (Vichy, Anet, Bidart, Perpignan, Brive, Ussel et Tulle) pour les Magasins Intégrés.

III.2.1.c. Acquisitions de filiales consolidées et titres de participation non consolidés

Les acquisitions de titres de sociétés consolidées ont représenté 3,8 millions d'euros.

Il s'agit essentiellement :

- de l'acquisition de 100 % des titres de la société Etablissements Calvet & Fils,
- de l'acquisition de 51 % des titres de la société MB Gontier,
- de la constitution de la société DEDB, détenue à 50 % par le Groupe.

Les acquisitions de titres de sociétés non consolidées se sont élevées à 0,5 million d'euros avec la souscription aux obligations convertibles associée aux opérations de partenariats.

III.2.2. Cessions d'immobilisations

Les cessions de 2011 s'élèvent à 4 millions d'euros, comprenant principalement :

- la cession du contrat de crédit-bail de Voivres,
- la cession du fonds de commerce des magasins de Pithiviers et d'Amphion,
- des cessions de matériel informatique refinancé.

Ce montant, extrait du tableau de flux de trésorerie consolidé, n'inclut pas les cessions immobilières d'actifs classés comme détenus en vue de la vente, ni le désendettement associés aux actifs immobiliers cédés.

En incluant l'ensemble de ces éléments, les cessions immobilières de l'exercice 2011 s'élèvent à un montant proche de 17 millions d'euros.

III.3. Politique d'investissement

En 2011, le Groupe a limité le montant de ses investissements nets à 13,1 millions d'euros, contre 20 millions d'euros prévus :

- en consolidant son parc de Magasins Intégrés (investissements bruts d'exploitation 7,4 millions d'euros et acquisitions de magasins 3,8 millions d'euros),
- en développant les systèmes d'information et les marques propres pour les réseaux (investissements bruts d'exploitation 4,9 millions d'euros),
- et en réalisant des cessions immobilières et de magasins pour près de 19 millions d'euros (dont 4 millions d'euros d'impact sur la trésorerie des activités maintenues).

Enfin, le tableau de flux de trésorerie et ses notes annexes donnent plus de précisions sur la politique d'investissement du Groupe.

Comptes consolidés

États financiers consolidés	90
Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés	94
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	95
Annexe aux comptes consolidés	106
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	143

Comptes consolidés

Bilan consolidé

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Goodwill	1	195 073	192 790
Immobilisations incorporelles	2	14 996	13 344
Immobilisations corporelles	3	63 790	73 255
Immeubles de placement	3	811	811
Participations dans les entreprises associées	4	13 521	14 912
Actifs financiers non courants	5	9 103	11 778
Impôts différés	6	3 149	4 678
Actifs non courants		300 442	311 568
Stocks	7	152 061	146 185
Clients	8	82 341	98 214
Actifs financiers courants	5	1 366	59
Créances d'impôt sur les sociétés	6/9	6 410	1 503
Autres actifs courants	9	56 638	61 149
Trésorerie et équivalents	10	22 277	8 736
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3/28	8 998	19 288
Actifs courants		330 091	335 134
Total actifs		630 534	646 703
PASSIF		31/12/2011	31/12/2010
Capital	11	33 241	33 241
Prime liée au capital	11	73 349	73 349
Réserves		112 177	98 229
Résultat		17 710	20 094
Capitaux propres (part du Groupe)		236 476	224 914
Intérêts minoritaires		207	369
Capitaux propres		236 683	225 282
OBSAAR	12	31 239	46 510
Emprunts	12	108 380	123 330
Autres passifs financiers non courants	12	206	185
Provisions part non courante	13	2 008	5 816
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	14	3 355	3 163
Impôts différés	6	706	1 829
Passifs non courants		145 893	180 833
Passifs financiers courants	12	30 462	12 972
Provisions part courante	13/14	919	935
Fournisseurs	15	114 474	127 257
Dettes d'impôt sur les sociétés	6/15	226	2 241
Autres passifs courants	15	97 850	91 699
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	28	4 027	5 483
Passifs courants		247 957	240 587
Total passifs et capitaux propres		630 534	646 703

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Produits des activités ordinaires	16	562 271	564 709
Autres produits des activités ordinaires	16	121	89
Marchandises et matières consommées	17	(323 247)	(328 480)
Charges externes	17	(84 987)	(79 780)
Charges de personnel	24	(90 394)	(92 267)
Impôts et taxes	17	(11 759)	(12 510)
Amortissements et dépréciations	17/13	(15 379)	(16 490)
Dépréciations suite aux tests de valeur	17	0	0
Autres charges opérationnelles	17	(6 778)	(4 255)
Autres produits opérationnels	17	7 922	6 882
Résultat opérationnel avant impôt des activités maintenues	17	37 770	37 898
Charges d'intérêt sur emprunts		(7 452)	(6 604)
Produits de trésorerie		25	9
Coût de l'endettement financier		(7 427)	(6 595)
Autres charges financières		(730)	(764)
Autres produits financiers		1 063	562
Autres charges/produits financiers nets		334	(202)
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	18	(7 094)	(6 797)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	4	(3 113)	(951)
Résultat avant impôt des activités maintenues		27 563	30 150
Impôts sur les résultats	6	(9 695)	(12 298)
Résultat après impôt des activités maintenues		17 868	17 852
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession	28	166	2 771
Impôts sur le résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession	6/28	(487)	(536)
Résultat après impôt des activités abandonnées		(321)	2 236
Résultat de l'exercice		17 547	20 088
- dont quote-part du Groupe		17 710	20 094
- dont quote-part des minoritaires		(162)	(7)
Résultat net (part du Groupe) par action en euros	22	1,73	1,97
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros		1,47	1,65
Résultat net (part du Groupe) par action en euros des activités maintenues	22	1,76	1,75
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros des activités maintenues	22	1,50	1,47
Autres éléments du résultat global		31/12/2011	31/12/2010
Résultat de l'exercice		17 547	20 088
Réserves recyclables de couverture		(369)	(990)
Frais d'émission d'OBSAAR		0	0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		0	(1 331)
Variation écart de conversion		37	(237)
Autres		(24)	42
Impôts sur les autres éléments du résultat global		133	638
Résultat global Total		17 324	18 210
- dont quote-part du Groupe		17 472	18 441
- dont quote-part des minoritaires		(147)	(232)

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves recyclables de couverture	Réserves consolidées	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2009	33 241	73 349	(1 984)	(992)	108 486	212 099	658	212 757
Dividendes versés	-	-	-	-	(5 830)	(5 830)	(57)	(5 887)
Total transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	(5 830)	(5 830)	(57)	(5 887)
Résultat net de la période	-	-	-	-	20 094	20 094	(7)	20 088
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-	-	-	(649)	-	(649)	-	(649)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (a)	-	-	-	-	(1 034)	(1 034)	-	(1 034)
Variation écart de conversion	-	-	-	-	(237)	(237)	-	(237)
Autres variations	-	-	-	-	267	267	(225)	42
Résultat Global de la période	0	0	0	(649)	19 090	18 441	(232)	18 210
Variation des actions propres	-	-	(27)	-	90	63	-	63
Variation des actions gratuites	-	-	-	-	140	140	-	140
Capitaux propres au 31/12/2010	33 241	73 349	(2 011)	(1 642)	121 976	224 914	369	225 282

(a) correspond à la variation de la juste valeur, nette d'impôt, des titres Icade Bricolage détenus par la société Mr Bricolage SA.

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves recyclables de couverture	Réserves consolidées	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2010	33 241	73 349	(2 011)	(1 642)	121 976	224 914	369	225 282
Dividendes versés	-	-	-	-	(5 930)	(5 930)	(15)	(5 945)
Total transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	(5 930)	(5 930)	(15)	(5 945)
Résultat net de la période	-	-	-	-	17 710	17 710	(162)	17 547
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-	-	-	(236)	-	(236)	-	(236)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	0	-	0
Variation écart de conversion	-	-	-	-	37	37	-	37
Autres variations	-	-	-	-	(39)	(39)	15	(24)
Résultat Global de la période	0	0	0	(236)	17 708	17 472	(147)	17 324
Variation des actions propres	-	-	27	-	51	78	-	78
Variation des actions gratuites	-	-	-	-	(56)	(56)	-	(56)
Capitaux propres au 31/12/2011	33 241	73 349	(1 984)	(1 878)	133 748	236 476	207	236 683

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes annexes au TFT	31/12/2011	31/12/2010
Résultat des activités maintenues		17 868	17 852
Part dans les résultats nets des entreprises associées nette des dividendes reçus		3 113	951
Dotations nettes aux amortissements et provisions		10 524	11 009
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs		(1 260)	(2 347)
Charges d'impôts différés		1 179	(255)
Charges d'impôts exigibles		8 516	12 553
Charges d'intérêts nettes des produits de trésorerie		7 427	6 595
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie (1)		(673)	316
Marge brute d'autofinancement (A)		46 694	46 674
Variation des stocks		(3 238)	4 404
Variation des clients		16 393	(18 746)
Variation des fournisseurs		(13 503)	7 599
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité		4 558	(8 449)
Variation du besoin en fonds de roulement (B)		4 210	(15 192)
Charges d'impôts exigibles		(8 516)	(12 553)
Variation nette de la dette d'impôt exigible		(4 651)	(4 242)
Charges d'impôt courant décaissées		(13 167)	(16 795)
Flux de trésorerie sur activité (A + B) = (a)		37 737	14 687
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(4 942)	(5 084)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 328)	(7 910)
Variation des dettes sur immobilisations		524	64
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	a)	(3 762)	(42 276)
Acquisition de titres de participation non consolidés		(546)	(999)
Cession d'immobilisations incorporelles		0	839
Cession d'immobilisations corporelles		3 956	18
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	a)	0	130
Cession d'autres immobilisations financières		70	4 233
Variation nette des prêts et créances		(1 025)	(812)
Flux de trésorerie sur investissement (b)	b)	(13 052)	(51 797)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(5 930)	(5 830)
Dividendes versés aux minoritaires		(15)	(57)
Acquisition d'actions propres		(603)	(715)
Cession d'actions propres		633	688
Encaissement provenant des emprunts bancaires		0	20 050
Remboursement des emprunts bancaires		(7 959)	(7 768)
Remboursement des dettes de location financement		(2 714)	(2 567)
Charges d'intérêts décaissées nettes des produits de trésorerie		(6 561)	(5 588)
Variation nette des autres passifs financiers		(12)	(111)
Flux de trésorerie sur financement (c)	c)	(23 162)	(1 898)
Flux de trésorerie liés aux activités non maintenues (d)		10 045	10 747
Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) + (d) = (e)		11 568	(28 261)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (f)		8 630	36 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (2) (e) + (f)		20 198	8 629

(1) Ce poste correspond principalement à la variation des justes valeurs des instruments dérivés.

(2) La trésorerie nette à la clôture est détaillée dans la note 10.

Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés

a) Flux de trésorerie liés à la cession ou à l'acquisition de filiales consolidées

Les flux d'acquisition de 3 762 milliers d'euros comprennent principalement l'acquisition des sociétés Calvet & Fils et MB Gontier et la création de nouveaux partenariats.

Prix versé pour l'acquisition de nouvelles sociétés	(3 873)
Trésorerie des filiales acquises sur la période	111
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	(3 762)

b) Principaux flux de trésorerie sur investissement par secteur d'activité

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Services aux réseaux	Magasins	Total	Services aux réseaux	Magasins	Total
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 921)	(1 021)	(4 942)	(4 492)	(593)	(5 085)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(989)	(6 339)	(7 328)	(729)	(7 180)	(7 909)
Variation des dettes sur immobilisations	674	(150)	524	(18)	82	64
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	(3 762)	-	(3 762)	(42 276)	-	(42 276)
Acquisition de titres de participation non consolidés	(546)	-	(546)	(999)	-	(999)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 970	986	3 956	-	857	857
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	-	-	0	130	-	130
Cession d'autres immobilisations financières	9	61	70	3 933	300	4 233
Variation nette des prêts et créances	(875)	(149)	(1 024)	(589)	(223)	(812)
Total des flux sur investissement	(6 440)	(6 612)	(13 052)	(45 040)	(6 757)	(51 797)

c) Principaux flux de trésorerie sur financement par secteur d'activité

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Services aux réseaux	Magasins	Total	Services aux réseaux	Magasins	Total
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 930)	-	(5 930)	(5 830)	-	(5 830)
Dividendes versés aux minoritaires	(15)	-	(15)	(57)	-	(57)
Acquisition d'actions propres	(603)	-	(603)	(715)	-	(715)
Cession d'actions propres	633	-	633	688	-	688
Encaissement provenant des emprunts bancaires	-	-	0	20 000	50	20 050
Remboursement des emprunts bancaires	(7 088)	(871)	(7 959)	(7 142)	(626)	(7 768)
Remboursement des dettes de location financement	(1 430)	(1 284)	(2 714)	(1 260)	(1 307)	(2 567)
Charges d'intérêts décaissées	(5 839)	(722)	(6 561)	(4 805)	(783)	(5 588)
Variation nette des autres passifs financiers	-	(13)	(13)	2	(113)	(111)
Total des flux sur financement	(20 272)	(2 891)	(23 162)	881	(2 780)	(1 898)

d) Transactions sans contrepartie en trésorerie

Les principales transactions d'investissement et de financement réalisées sans contrepartie en trésorerie sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Cession de contrats de location financement (1)	(5 310)	-
Acquisition d'actifs en location financement	-	-
Total	(5 310)	0

(1) Au 31/12/2011, la cession du contrat de location financement du site de Voivres entraîne une diminution de la dette de location financement de 5 310 milliers d'Euros.

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

I – PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe Mr Bricolage, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations (SIC et IFRIC).

Toutes les sociétés consolidées et associées, à l'exception de 3 sociétés non significatives consolidées par mise en équivalence, arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 20 avril 2012.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe et ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements de normes tels qu'adoptés par l'Union Européenne qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2011 et listés ci-dessous, n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2011 :

- IAS 24 révisée « Informations à fournir au titre des parties liées »
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres »
- Amendement IAS 32 « Classement des droits de souscription émis »
- Amendement IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS7 par les premiers adoptants »
- Amendement IFRIC 14 « Paiements anticipés dans le cadre d'une exigence de financement minimal »
- Améliorations annuelles (2008-2010) des IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Mr Bricolage n'a pas opté pour une application anticipée des textes présentés ci-dessous, dont certains sont toujours en cours d'adoption au niveau de l'Union Européenne.

- Amendement IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »
- Amendement IAS 12 « Recouvrement des actifs sous-jacents »
- Amendements IAS 19 visant principalement à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor)
- Amendement IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers »
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Accords conjoints »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »

- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »
- IAS 27 amendée « Etats financiers individuels »
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- IFRIC 20 « Frais de découverte »

La norme IFRS 11, qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, prévoit que les participations détenues conjointement soient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et supprime l'option de les consolider selon la méthode de l'intégration proportionnelle, telle que prévue jusqu'à présent par la norme IAS 31. Le Groupe consolidant déjà ses participations détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, l'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Les informations financières sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

II – RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations, d'exercer un jugement et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes 1 Goodwill, 2 Immobilisations incorporelles, 5 Actifs financiers, 6 Impôts sur le résultat, 12 Passifs financiers, 13 Provisions pour risques et charges, 14 Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés, 19 Transactions avec les parties liées, 23 Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels.

III – MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées en intégration globale. Indépendamment du

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

pourcentage de participation détenu, la notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres.

Les co-entreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un co-entrepreneur et les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées, dès la date effective de transfert de contrôle au Groupe, selon la méthode de l'acquisition décrite dans la norme IFRS 3.

Les sociétés ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession ou de la date de perte de contrôle ou d'influence notable. Les participations dans des entités dans lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de sortie de périmètre.

Les transactions et les résultats inter sociétés sont annulés.

IV – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET AUTRES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés comprennent ceux de Mr Bricolage SA ainsi que ceux de ses filiales et de ses sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe Mr Bricolage. La liste des sociétés du périmètre figure en note 26. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le périmètre du Groupe Mr Bricolage a été modifié par les opérations suivantes :

IV.1. Sociétés mises en équivalence entrées dans le périmètre :

Les participations suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011 :

- Brico Partner 38 (49 %) détenant 100 % de la société JMCX (magasin de Tignieu),
- BS Holding & Conseil (49 %) détenant 100 % de la Société Nouvelle Cadiservice (magasin de Château du Loir),
- C2AVL (49 %) (magasin des Herbiers),
- Brico Partner 86 (49 %) détenant 100 % de Mont'Brico SAS (magasin de Montmorillon),
- Travaux Pose Habitat France (48,78 %) déployant le service de pose à domicile au sein du réseau Mr Bricolage.

En date du 09 février 2011, Mr Bricolage SA a acquis 50 % du sous-groupe DEDB (développement et exploitation de l'enseigne « Entrepôt du Bricolage »).

Le périmètre du sous-groupe Prova (Belgique) a été modifié par l'entrée de la société Sengo SA (magasin de Hammut) acquise et détenue à 100 % par la société Prova.

IV.2. Sociétés intégrées globalement entrées dans le périmètre :

Mr Bricolage SA a acquis 100 % de la société Calvet et Fils (magasin d'Aurillac) le 3 janvier 2011.

Le 09 février 2011, la société MBAO (centrale de référencement), détenue à 90 % par Mr Bricolage SA, a été créée.

Mr Bricolage SA a acquis 51.06 % de la société MB Gontier (magasin de Château-Gontier) le 30 septembre 2011 portant ainsi sa participation dans cette société de 48.94 % à 100 %.

IV.3. Sociétés sorties du périmètre :

En date du 30 septembre 2011, la société Roudier Bricolage SAS, filiale de Mr Bricolage SA, a été liquidée.

IV.4. Sociétés fusionnées :

En date du 30 septembre 2011, d'une part, les sociétés Brico Normandie SA (magasin d'Arçonnay), Bricolage Fermeture et Menuiserie SARL (magasin de Chaumont) et Vendéenne de Bricolage SA (magasin de La Roche sur Yon) ont été fusionnées dans la société SadeF SAS et, d'autre part, les sociétés SCI Bricolage Immobilier, SCI Vulcain et Brico-Services SAS ont été fusionnées par transmission universelle de patrimoine respectivement dans les sociétés SadeF SAS, Galaxy SAS et Mr Bricolage SA. En date du 30 novembre 2011, la société Bricolage SAS a été fusionnée par transmission universelle de patrimoine dans la société MB LOG SAS. Ces fusions n'ont aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

IV.5. Variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation :

Depuis le 30 octobre 2009, la société Mr Bricolage SA rachète les titres de Catena France. Ainsi, pendant l'année 2011, 17 titres ont été rachetés, portant ainsi le pourcentage de détention de Catena France en direct par Mr Bricolage SA de 57,42 % au 31 décembre 2010 à 58,10 % au 31 décembre 2011.

L'incidence des variations de périmètre sur les postes du bilan consolidé, lorsqu'elle est significative, fait l'objet d'une mention dans chacune des notes concernées de l'annexe aux comptes consolidés.

V – CONVERSION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

V.1. Comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Par exception à ce principe les écarts de change relatifs à un élément monétaire qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net d'une entité dans une entité étrangère sont inscrits en capitaux propres dans un poste « écart de conversion » jusqu'à la sortie de cet investissement net, date à laquelle ils sont comptabilisés au compte de résultat.

V.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.

Les différences de change qui surviennent lors de la conversion des actifs nets du Groupe par rapport au cours de l'exercice précédent, de même que les différences qui surviennent lors de la conversion au cours de fin d'année des résultats calculés au cours moyen ou effectif, sont imputées directement en capitaux propres dans un poste « écart de conversion ».

Lors de la cession des sociétés étrangères, les écarts de conversion s'y rattachant sont recyclés dans le compte de résultat.

VI – SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président Directeur Général, principal décideur opérationnel du groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui est engagée dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement analysés par le principal décideur,
- et pour laquelle des informations distinctes sont disponibles.

Les secteurs opérationnels ainsi déterminés sont :

- le secteur « Services Aux Réseaux », correspondant aux activités de services à destination des réseaux Mr Bricolage, Catena, Les Briconautes (animation commerciale, référencement des fournisseurs, approvisionnements des magasins) et affiliés ;
- le secteur « Magasins Intégrés », correspondant à l'activité propre d'exploitation de surfaces de vente par le Groupe.

Les résultats sectoriels représentent la contribution des différents secteurs au bénéfice du Groupe. Les actifs et passifs par secteur comprennent tous les postes de l'actif et du passif à l'exception des postes d'impôts différés. Les éliminations représentent le montant des transactions réalisées entre chacun des deux secteurs.

VII – GOODWILL

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une co-entreprise, à la date d'acquisition. Si cette différence est positive, l'écart est reconnu comme un actif et inscrit au bilan dans la rubrique « goodwill ». Si cette différence est négative, l'écart est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les goodwill dégagés lors du rachat de magasins sont affectés :

- au secteur d'activité « Magasins Intégrés », à hauteur d'un pourcentage de chiffre d'affaires des magasins acquis, au titre de la part relative aux flux de trésorerie futurs générés par leur exploitation
- au secteur d'activité « Services Aux Réseaux », au titre de la part relative aux flux de trésorerie futurs générés au sein de ce secteur d'activité (cotisations magasins, commissions fournisseurs,...) par les magasins acquis.

Les goodwill du secteur d'activité « Services Aux Réseaux » comprennent par ailleurs le coût historique du fonds de commerce représentant l'activité Centrale de Mr Bricolage d'une part, et le goodwill correspondant aux activités de services aux réseaux dégagé lors des opérations de croissance externe, d'autre part.

Les goodwill du secteur d'activité « Magasins Intégrés » font l'objet d'une évaluation indépendante. Les goodwill du secteur d'activité « Services Aux Réseaux » font l'objet d'un test de dépréciation. Les évaluations et les tests de dépréciations sont réalisés lors de chaque clôture annuelle ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur survenant entre deux clôtures.

Ainsi, pour le secteur d'activité « Magasins Intégrés », une évaluation est réalisée entre deux clôtures pour les magasins dont le chiffre d'affaires présente une baisse sur une période de 2 exercices de 15 % et dont l'excédent brut d'exploitation présente une baisse de 20 % et de 25 milliers d'euros sur une période de 2 exercices.

Un test de dépréciation est réalisé entre deux clôtures, pour le secteur d'activité « Services Aux Réseaux » lorsque le montant du résultat d'exploitation (résultat opérationnel hors éléments exceptionnels définis par les normes françaises) ré-estimé est inférieur de 20 % au résultat d'exploitation prévisionnel de l'année en cours.

Une perte de valeur est, le cas échéant, comptabilisée dans les conditions définies au paragraphe XIII « Pertes de valeur des actifs incorporels et corporels ». Les pertes de valeur sur goodwill ne sont pas reprises ultérieurement.

VIII – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles. Cette rubrique comprend essentiellement des coûts de développement des produits à marques, des licences d'exploitation de logiciels et les marques Mr Bricolage et Les Briconautes. L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Marque	Non amortissable
Coûts de développement	3 ans

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées en tant qu'actif lorsqu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts sont mesurables de manière fiable.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans la période où elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs ;
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement activées sont amorties selon la méthode linéaire et ce, sur leur durée d'utilité qui généralement ne dépasse pas trois ans.

La marque Mr Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000, par la société ANPF à la société Mr Bricolage, dans le cadre de l'admission des actions de la société Mr Bricolage à la cote du second marché. Cette marque constitue un actif incorporel non amortissable. Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la centrale. Le cas échéant, une dépréciation serait constatée.

IX – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles. Le coût des immobilisations intègre, conformément à IAS 23 amendée, les frais financiers encourus pendant la période de construction de l'actif si leur montant est jugé significatif.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amortissables
Aménagements de terrains	35 ans
Constructions composants gros œuvre	15 à 35 ans
Constructions composants second œuvre	10 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Installations techniques, équipement magasins	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 à 7 ans
Matériels et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées au bilan en déduction de la valeur de ces actifs.

X – IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital sont classés dans la catégorie des immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût comme toute immobilisation corporelle. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur.

Pour évaluer la juste valeur de ses biens immobiliers le Groupe a recours régulièrement à un évaluateur indépendant et réalise annuellement des évaluations intermédiaires en interne.

Les profits ou les pertes résultant des écarts de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période à laquelle ils se rattachent.

XI – ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En application de la norme IFRS 5, un actif non courant (ou un groupe d'actifs non courants) est classé en actif destiné à être cédé lorsqu'il n'est pas utilisé dans le cadre de l'exploitation courante du Groupe et lorsque la décision de le céder est prise, que des démarches actives dans ce sens sont effectuées et qu'il est escompté que sa cession interviendra dans un horizon maximum d'un an.

Un actif classé dans cette catégorie est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

XII – CONTRATS DE CRÉDIT BAIL ET CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de crédit bail et les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats. L'obligation

correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs, sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles détenues en propre.

Dans le cas des locations financement sans option d'achat, lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de classement en contrats de location financement sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de loyer dans le compte de résultat.

XIII – PERTES DE VALEUR DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les valeurs comptables des actifs sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification d'un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à la clôture de chaque exercice. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

XIII.1. Détermination de la valeur recouvrable :

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminué des coûts de la vente de celui-ci et sa valeur d'utilité.

XIII.2. Juste valeur :

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture de la vente d'un actif ou d'une UGT lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Au 31 décembre 2011, le groupe Mr Bricolage a fait procéder à des évaluations de la valeur de certains de ses actifs incorporels et corporels par un expert indépendant.

XIII.3. Valeur d'utilité :

La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance perpétuelle, spécifique à chaque Unité Génératrice de Trésorerie et qui se situe, au 31 décembre 2011, à 0,80 %.

Ces flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses d'évolution des éléments suivants, issues des tendances dégagées sur les exercices passés, sur l'exercice en cours et sur le budget prévisionnel de l'exercice N + 1 :

- chiffre d'affaires dont participations publicitaires ;
- taux de marge brute ;
- taux de démarque totale ;
- niveau des stocks de marchandises ;
- loyers, frais de publicité, autres charges externes, frais de personnel, amortissements.

Ils sont construits par la Direction Financière et par la Direction opérationnelle concernée, puis validés par le Conseil d'Administration.

L'actualisation des flux est effectuée sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) avant impôts du Groupe, fixé pour l'exercice 2011 à 10,17 %.

Les flux de trésorerie retenus sont déterminés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui regroupent un ensemble d'actifs générant des entrées de trésorerie communes et correspondant au pilotage opérationnel du Groupe.

XIII.4. Définition des UGT au sein du Groupe

Mr Bricolage :

Quatre UGT ont été définies au sein du Groupe :

- une UGT pour le secteur d'activité « Services Aux Réseaux »
- trois UGT au sein du secteur d'activité « Magasins Intégrés » pour l'exploitation commerciale des magasins regroupés par concepts :
 - MB/MB1 (magasins de moins de 1 800 m²)
 - MB2 (magasins de 1 800 m² à 3 000 m²)
 - MB3/MB4 (magasins de plus de 3 000 m²)

En ce qui concerne les trois UGT « Magasins intégrés », le Groupe Mr Bricolage a fait procéder au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2011 à des expertises indépendantes afin de corroborer la juste valeur des actifs incorporels et corporels attachés à ces UGT.

Il ressort de ces expertises que la juste valeur diminuée des coûts de la vente couvre la valeur comptable pour les actifs évalués.

Ainsi, aucune dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles n'a été constatée au 31 décembre 2011 compte tenu soit de l'évaluation de la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente pour les UGT « Magasins Intégrés » soit des valeurs d'utilité mesurées pour l'UGT « Services aux Réseaux ».

Par ailleurs, sur la base des valeurs d'utilité mesurées au 31 décembre 2011, concernant l'UGT « Services aux réseaux », une dépréciation serait à constater à partir d'un taux supérieur à 15 % du Coût Moyen Pondéré du Capital après impôt (CMPC). Concernant les autres hypothèses structurantes utilisées par le Groupe (notamment les flux futurs de trésorerie), aucune variation raisonnablement envisageable n'entraînerait une dépréciation du Goodwill. En ce qui concerne les UGT « Magasins Intégrés », il n'y aurait pas lieu de constater une dépréciation si la juste valeur diminuée des coûts de la vente issue des expertises

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

indépendantes était diminuée respectivement de 14 % pour l'UGT MB/MB1, 28 % pour l'UGT MB2 et 33 % pour l'UGT MB3/MB4.

XIV – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Ce poste comprend les impôts sur les bénéfices exigibles et différés y compris les ajustements d'impôts sur exercices antérieurs. L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

La charge d'impôt de la période résulte de l'estimation du taux effectif Groupe annuel qui est appliqué au résultat avant impôt de la période hors éléments exceptionnels significatifs. Les éventuels événements exceptionnels de la période sont comptabilisés avec leur charge d'impôt réelle (par exemple taxation spécifique des plus values).

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et les passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt attendus au moment du renversement de la différence temporelle.

Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles. Concernant les contrats de location, des impôts différés sont enregistrés lors du retraitement de leurs actifs et passifs. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs imposables seront disponibles.

Les impôts différés non reconnus lors d'un regroupement d'entreprises et reconnus postérieurement sont comptabilisés en résultat avec un ajustement symétrique de l'écart d'acquisition par le compte de résultat.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

Après une analyse approfondie, effectuée au cours du 1er semestre 2010 sur le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, le Groupe considère que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat, tel qu'énoncé par la norme IAS 12.2.

XV – STOCKS

Les marchandises sont valorisées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et tous les coûts encourus pour amener les stocks à

l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés de ventes.

La valeur des stocks du Groupe est déterminée par application de la méthode du prix de revient moyen pondéré augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats et des escomptes de règlements, à l'exception des stocks de marchandises des entrepôts qui sont évalués au coût d'achat selon la méthode « premier entré/premier sorti », augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats. L'écart mesuré entre les deux méthodes n'étant pas significatif, le Groupe a souhaité conserver leur application.

Lorsque la valeur réalisable d'un article ou d'une famille d'articles similaires est inférieure à son coût, une dépréciation est comptabilisée au résultat pour ramener le stock à sa valeur de réalisation.

XVI – CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. À chaque clôture, le Groupe apprécie s'il y a lieu de constater une dépréciation des créances clients. La politique suivie pour l'évaluation de la dépréciation des comptes clients est la suivante :

- les comptes des clients magasins fermés, des clients fournisseurs déréférencés, des clients en redressement ou liquidation judiciaire sont dépréciés à 100 %,
- les comptes des clients en retard de règlement sont dépréciés en fonction de l'analyse au cas par cas des dossiers concernés,
- les chèques impayés sont dépréciés en fonction de la probabilité de recouvrement indiquée par les cabinets mandatés à cet effet par le Groupe,

Les dépréciations ou les pertes sur créances irrécouvrables sont comptabilisées en charges lors de l'exercice de leur constatation.

XVII – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

XVII.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée, pour les instruments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Un instrument financier est comptabilisé si le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels du Groupe de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration ou si le Groupe transfère l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages. Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées au contrat arrivent à expiration ou ont été éteintes ou annulées.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée au paragraphe XXIV.

Actifs financiers :

- Actifs détenus jusqu'à échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

- Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les autres prêts et les autres créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur actualisée des flux financiers futurs est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur actualisée des flux financiers futurs était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

- Actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres de placement. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au cours de bourse pour les titres cotés.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres est effectué :

- en cas de variations positives ou négatives non durables de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, elles sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- en cas d'indication objective de perte de valeur (notamment justifiée par une baisse significative ou prolongée de leur juste valeur), une dépréciation est constatée en résultat.

Les titres non cotés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces titres, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de ces actifs financiers et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminés au taux d'intérêt courant du marché pour un actif similaire. Ces pertes de valeur sont enregistrées en résultat et ne sont pas reprises.

- Placements comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Un instrument est comptabilisé en tant que placement à sa juste valeur s'il est détenu à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, et toute variation est comptabilisée en résultat.

- Actifs comptabilisés selon l'option de juste valeur :

Pour les titres de placements (VMP, parts de SICAV...), les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat. La juste valeur correspond à la valeur liquidative.

- Trésorerie :

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des dépôts bancaires à vue, des placements dont l'échéance à partir de la date d'acquisition est inférieure à trois mois, des titres négociables ainsi que des placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les placements à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois font partie des actifs financiers courants. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par la trésorerie, qu'ils soient ou non réalisés, sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. La juste valeur est déterminée sur la base de prix de marché à la clôture pour les instruments cotés.

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de trésorerie. Les découverts bancaires non assimilables à un financement sont également inclus dans la trésorerie. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Passifs financiers :

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des obligations émises (OBSAAR), des découverts bancaires et des emprunts sur location financement. Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents. Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

XVII.2. Instruments financiers dérivés

Le Groupe Mr Bricolage utilise les instruments financiers dérivés tels que swaps de taux et options de change. Ceux-ci ont pour

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

objectif de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours des devises étrangères. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est principalement enregistrée en contrepartie des capitaux propres pour les swaps de taux et en contrepartie du compte de résultat pour les couvertures de change. Les critères en sont détaillés ci-dessous.

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs. Les variations de juste valeur d'un dérivé désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres si elles correspondent à la part efficace de la couverture. Si elles correspondent à la part inefficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat en gains ou pertes de change. La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transaction. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

XVIII – GESTION DU RISQUE FINANCIER

XVIII.1. Risque en capital :

L'objectif poursuivi par le Groupe dans la gestion de son capital est d'assurer la continuité de son exploitation en vue de procurer un rendement satisfaisant à ses actionnaires, de faire perdurer les relations avec ses autres partenaires et de conserver une structure financière optimale en réduisant le coût de son capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, distribuer des réserves ou rembourser du capital aux actionnaires, procéder à des augmentations de capital ou vendre des actifs pour réduire son endettement.

XVIII.2. Risques de marché (taux, change, actions) :

Le Groupe a mis en place, au sein de la direction financière, une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques financiers de taux et de change. La direction financière dispose de l'expertise et des outils nécessaires permettant de construire et de suivre la position de trésorerie, la position de change, les indicateurs de gestion, l'endettement, et de définir la politique de couverture de taux et de change du Groupe. Par ailleurs, elle s'appuie sur des conseils spécialisés de qualité, pour intervenir sur les différents marchés financiers, dans le cadre des orientations validées par le Conseil d'Administration, dans des conditions optimisées de sécurité et d'efficacité.

Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale et aux administrateurs au travers de reportings mensuels.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers de couverture de change utilisés par le Groupe pour couvrir ses achats de marchandises en dollars sont des contrats à terme et des options de change.

Les instruments financiers de couverture de taux mis en place ont pour objectif de couvrir la variation de taux de la dette financière long terme à taux variable au moyen de contrats de swap à taux fixe. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur, puis réévalués à chaque date d'arrêt. Les variations de valeur des instruments financiers de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace.

Les variations de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées en totalité en résultat.

Enfin, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à mentionner.

XVIII.3. Risque de crédit :

Le risque de crédit géré par le Groupe est principalement lié au risque clients. Le Groupe dispose d'informations mises à jour régulièrement sur ses clients adhérents, franchisés et clients tiers de façon à réduire son risque de crédit.

Sur le plan de l'activité de Services Aux Réseaux, il existe différents types de clients : les adhérents des enseignes du Groupe et affiliés, les fournisseurs référencés ainsi que les clients tiers (quincailleries traditionnelles, moyennes et grandes surfaces de distribution). L'analyse des données suivantes améliore la prévention des risques. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux leur éventuelle défaillance. Concernant les clients tiers, le Groupe utilise les prestations de surveillance financière et d'assurance-crédit.

Sur le plan de l'activité des Magasins Intégrés, la grande majorité des clients est constituée de particuliers. La clientèle professionnelle ne représentant qu'une faible partie des clients des magasins, le risque est limité.

La société Mr Bricolage ne se porte ni du croire ni caution de ses adhérents, franchisés ou filiales pour le règlement des fournisseurs.

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée sur des supports monétaires avec des contreparties reconnues. Le risque sur valeurs mobilières de placement est ainsi considéré comme non significatif. Les placements sont effectués auprès des banques qui sont nos principaux prêteurs au sein du pool bancaire. Ainsi le risque de contrepartie est nul.

XVIII.4. Risque de liquidité :

Les deux principales sources de financement du Groupe sont le Crédit syndiqué et les OBSAAR.

Le Crédit syndiqué

Le nouveau contrat signé le 30 juillet 2008 met à disposition du Groupe une ligne de financement du type revolving sur 5 ans prorogée d'un an en 2009 d'un montant initial de 150 millions d'euros, ramené à 120 millions d'euros en novembre 2009. Sur ce montant, 35 millions d'euros sont amortissables en 5 annualités du 30 juillet 2010 au 30 juillet 2014 et 85 millions d'euros sont remboursables in fine le 30 juillet 2014.

Cette ligne porte intérêt au taux Euribor 1, 3 ou 6 mois majoré d'une marge variable en fonction d'un ratio de performance financière du Groupe mesuré chaque semestre (ratio Dette Financière Nette/EBITDA) et est assortie de clauses de ratios financiers (covenants).

Au 31 décembre 2011, le montant du tirage effectué auprès du pool bancaire s'établit à hauteur du plafond, soit à 106 millions d'euros.

Les OBSAAR

Le Groupe a émis 191 077 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) le 18 novembre 2009 pour un montant de 47 769 milliers d'euros pour une durée de 5 ans (échéant le 18 novembre 2014) d'une valeur nominale de 250 euros.

Au 31 décembre 2011, ce montant se décompose en 46 634 milliers d'euros de composante dette et en 1 135 milliers d'euros de composante capitaux propres.

Les obligations portent intérêt, payables trimestriellement, au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge fixe de 67 points et sont assorties de clauses de ratios financiers (covenants) identiques à celles du crédit syndiqué.

Les obligations bénéficient de 3 années de franchise et seront remboursées en 3 tranches égales les 18 novembre 2012, 18 novembre 2013 et 18 novembre 2014. Mr Bricolage pourra procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair soit 250 euros, majoré du montant de l'intérêt dû.

Les OBSAAR ont été souscrites par notre pool bancaire, les banques ont cédé les 2 484 001 bons de souscription à nos principaux actionnaires.

Mr Bricolage SA a ainsi émis 2 484 001 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) exerçables, à raison

d'une action nouvelle émise à 16 euros pour un bon depuis le 18 novembre 2011. Les bons de souscription, n'ayant pas été exercés au 31 décembre 2011, sont susceptibles de générer une augmentation de capital de 39 740 milliers d'euros, représentant 19,3 % du capital sur base non diluée.

L'information détaillée concernant les covenants est donnée dans la note 12-7 de l'annexe aux comptes consolidés. Les ratios financiers relatifs aux covenants sont respectés au 31 décembre 2011 et le Groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios pour les échéances futures.

La trésorerie court-terme du Groupe connaît des fluctuations saisonnières. C'est pourquoi le Groupe est conduit soit à réaliser des opérations de placements sur supports monétaires ne subissant pas de risque actions, soit à mobiliser les lignes court terme dont il dispose sous forme de crédits spot et d'autorisations de découvert et/ou à effectuer des remises à l'escompte.

XIX – CAPITAL

XIX.1. Actions ordinaires :

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

XIX.2. Rachat d'instruments de capitaux propres :

Les titres de la société Mr Bricolage détenus par la société Mr Bricolage et/ou ses filiales consolidées sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres nets d'impôts et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

XX – PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Le Conseil d'Administration du 17 février 2010 a autorisé un plan d'attribution d'actions gratuites venant compléter les deux plans d'attribution d'actions gratuites autorisés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2009.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne possède pas de plan d'options d'achat d'actions.

Ces éléments sont présentés dans la note 11.2.

XXI – PROVISIONS

Ce poste comprend les obligations du Groupe dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation

actuelle résultant d'un événement passé et que les sorties de ressources représentatives d'avantages économiques peuvent être estimées de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée.

XXII – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages fournis par les régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges de la période concernée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés selon la méthode dite des « unités de crédit projetées » en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité, puis font l'objet d'une actualisation et sont minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs des régimes, ainsi que majorés/minorés des écarts actuariels et des coûts des services passés non reconnus.

Le Groupe est tenu, en application des conventions collectives du Bricolage et Interrégionale de la Quincaillerie de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité de départ à la retraite calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les engagements de retraite et les charges sociales liées sont comptabilisés au bilan pour la valeur actualisée des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêt des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant.

Les écarts actuariels qui résultent principalement des modifications d'hypothèses sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Le Groupe n'a pas constitué d'actifs de couverture au titre de ses engagements de retraite. Cependant le Groupe Briconautes bénéficie d'un contrat de couverture à prestations définies.

Le Groupe Briconautes assure la couverture de ces engagements de retraite auprès de compagnies d'assurances. Les engagements couverts au 31 décembre sont présentés dans la note 14.2.

Les modalités de calculs des engagements postérieurs à l'emploi sont précisées dans la note 14 de l'annexe.

XXIII – RECONNAISSANCE DU REVENU

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes et les prestations de services à des tiers. Ainsi, ne sont pas reconnus en produits :

- les RFA (Remises de Fin d'Année) encaissées par le Groupe auprès des fournisseurs pour le compte des réseaux et reversées intégralement à ceux-ci ;
- les commissions de référencement et participations publicitaires reçues des fournisseurs, pour la partie afférente aux achats des magasins et entrepôts exploités en propre par le Groupe, qui sont comptabilisées en diminution du coût des achats des marchandises.

Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

XXIV – CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Ce poste inclut les charges d'intérêt sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participation non consolidés ;
- les écarts de conversion ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêt.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue.

Les produits d'intérêt sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

XXV – ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs. Ces éléments sont présentés en annexe, note 23.

XXVI – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2011

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

La décision rendue par la Cour d'Appel de Paris le 15 février 2012 condamne SAS Bricorama France à verser à Mr Bricolage SA 6,5 millions d'euros à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement. Cette décision s'est traduite dans les comptes clos au 31 décembre 2011 par l'enregistrement d'une charge de 1,4 millions d'euros et d'une réduction d'impôt de même montant.

La Loi de la Modernisation de l'Economie (LME) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. L'une des mesures de cette loi concerne

la réduction des délais de paiement entre entreprises. Ce délai est à présent plafonné à 60 jours date de facture ou 45 jours fin de mois sauf accord professionnel dérogatoire.

Cet accord professionnel dérogatoire a été signé sur les mois d'octobre et de novembre 2008 par Unibal (union nationale des industries de bricolage, jardinage et des activités de loisirs), Fipac (peintures et enduits), Secimpac (outillage électroportatif), Gifam (chaudières, chauffe-eau et électroménager GSB), Promojardin (jardin), et a été validé par décret. Il prévoit une réduction progressive des délais de paiements entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011 afin de converger vers le délai légal. Ainsi, pour les délais de paiement qui sont supérieurs à 90 jours fin de mois, les délais de paiement minimum suivants doivent être respectés :

- 01/01/2009 : 75 jours fin de mois date de facture,
- 01/01/2010 : 65 jours fin de mois date de facture,
- 01/01/2011 : 55 jours fin de mois date de facture,
- 01/01/2012 : 45 jours fin de mois date de facture ou 60 jours nets date de facture.

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 1 – GOODWILL

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Valeurs à l'ouverture	192 790	0	192 790
Augmentations (1)	3 148	-	3 148
Diminutions (2)	(865)	-	(865)
Valeurs à la clôture	195 073	0	195 073

(1) L'augmentation du goodwill correspond à l'acquisition des sociétés Calvet & Fils et MB Gontier, du fonds de commerce de Villefranche Sur Saone et au complément de prix versé pour l'acquisition définitive de la société CBL.

(2) La diminution de la valeur brute correspond à la cession des fonds de commerce des magasins Mr Bricolage de Pithiviers et d'Amphion.

Le détail des goodwill par secteur d'activité est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2011		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Magasins	70 210	-	70 210
Services aux réseaux	124 863	-	124 863
	195 073	0	195 073

En milliers d'euros	31/12/2010		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Magasins	69 012	-	69 012
Services aux réseaux	123 778	-	123 778
	192 790	0	192 790

Suite aux tests de perte de valeur et aux expertises indépendantes effectuées au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, selon les modalités définies par le Groupe et détaillées dans les paragraphes VII et XIII des principes comptables et méthodes d'évaluation des comptes consolidés du 31 décembre 2011, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Frais de développement (a)	Marques (b)	Logiciels et autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 671	6 068	21 436	31 175
Acquisitions de la période (1)	613	4	3 425	4 042
Cessions de la période (2)	(2 654)	-	(537)	(3 191)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (3)	-	-	(4)	(4)
Autres variations	24	-	(24)	0
Valeurs brutes à la clôture	1 654	6 071	24 296	32 022
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(3 474)	0	(14 356)	(17 831)
Amortissements	(175)	-	(1 677)	(1 852)
Cessions	2 654	0	3	2 657
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(995)	0	(16 031)	(17 026)
Valeurs nettes à l'ouverture	197	6 068	7 079	13 344
Valeurs nettes à la clôture	659	6 071	8 265	14 996

(1) Les acquisitions de la période concernent, d'une part, des améliorations du système informatique des magasins du Groupe et d'autre part, le développement de la marque Point B de Mr. Bricolage.

(2) Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut des anciens produits à marque Mr Bricolage.

(3) Le détail des actifs classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5 est présenté dans la note 28.2.

(a) Les frais de développement concernent les produits à marque Mr. Bricolage.

(b) Les marques sont essentiellement constituées de la marque Mr. Bricolage (4 056 milliers d'euros) et de la marque Les Briconautes (2 000 milliers d'euros).

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 3.1. Variations des immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres Immo.	Immo en cours	Total Immo corporelles	Immeubles de placement
Valeurs brutes à l'ouverture	7 166	75 596	10 600	48 441	1 286	143 090	816
Acquisitions de la période (1)	3	2 976	257	3 136	1 078	7 451	-
Cessions de la période (2)	(633)	(10 129)	(177)	(1 356)	(676)	(12 970)	-
Variations de périmètre	3	256	51	214	-	524	-
Autres variations	631	(648)	34	438	(448)	7	-
Valeurs brutes à la clôture	7 171	68 051	10 766	50 872	1 241	138 102	816
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(196)	(26 672)	(9 275)	(33 691)	-	(69 835)	(5)
Amortissements	(29)	(4 417)	(540)	(4 560)	-	(9 547)	-
Cessions (2)	6	4 057	172	1 134	-	5 368	-
Variations de périmètre	(3)	(92)	(45)	(196)	-	(336)	-
Autres variations	(33)	140	(2)	(65)	-	40	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(256)	(26 985)	(9 691)	(37 378)	0	(74 310)	(5)
Valeurs nettes à l'ouverture	6 970	48 924	1 325	14 750	1 286	73 255	811
Valeurs nettes à la clôture	6 915	41 066	1 075	13 494	1 241	63 790	811

(1) Les acquisitions de la période correspondent principalement, d'une part, aux transferts, agrandissements ou remodelings, réalisés ou en cours de réalisation, de quelques magasins et, d'autre part, à des matériels acquis dans le cadre du changement de l'outil de gestion commerciale des magasins du Groupe.

(2) Les cessions de la période correspondent d'une part à la cession du crédit bail de l'entrepôt situé à Voivres, d'autre part à des mises au rebut liées à des transferts et à la cession des fonds de commerce des magasins de Pithiviers et d'Amphion.

NOTE 3.2. Détail des immobilisations corporelles en location financement

Le détail des actifs corporels objet d'un contrat de location financement, inclus dans le tableau ci-dessus, est présenté ci-après :

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute à l'ouverture	2 761	31 717	34 479
Cessions de la période	(633)	(9 042)	(9 675)
Variations de périmètre	-	-	0
Autres variations	(65)	(600)	(665)
Valeur brute à la clôture	2 064	22 075	24 138
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(6)	(12 551)	(12 556)
Amortissements	(1)	(2 055)	(2 056)
Cessions	6	3 358	3 364
Autres variations	0	38	38
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(0)	(11 211)	(11 211)
Valeurs nettes à l'ouverture	2 756	19 166	21 922
Valeurs nettes à la clôture	2 064	10 864	12 928

NOTE 3.3. Immobilisations corporelles données en garantie

Voir la note 23.1 « Détail des engagements hors bilan », ligne « Hypothèques ».

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En milliers d'euros	Valeur de mise en équivalence	Goodwill	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	12 778	2 134	14 912
Résultat de la période	(3 113)	-	(3 113)
Autres variations ⁽¹⁾	(2 886)	4 609	1 723
Valeurs brutes à la clôture	6 779	6 743	13 521

(1) Les autres variations correspondent à un goodwill généré lors de l'acquisition d'une nouvelle filiale par Prova SA. Les goodwill inclus antérieurement en «Valeur de mise en équivalence» ont été reclassés en «Goodwill» au 31 décembre 2011.

Le détail des participations dans les entreprises associées et co-entreprises est présenté ci-après :

En milliers d'euros	% d'intérêt	Goodwill	Valeurs au 31/12/2011	Valeurs au 31/12/2010
Bricolage 35 SAS (sous groupe)	49 %	164	67	88
Doverie Brico AD SA (sous groupe)	45 %	1 116	8 294	11 159
Prova SA (sous groupe)	35 %	2 599	2 144	1 773
MB Brico Sud Ouest SAS (sous groupe)	34 %	1 658	1 424	1 394
Brico Partner 07 SAS (sous groupe)	49 %	854	506	461
Brico partner 38 SAS (sous groupe)	49 %	(93)	226	-
Brico partner 86 SAS (sous groupe)	49 %	360	153	-
BS Holding (sous groupe)	49 %	86	122	-
Travaux Pose Habitat France (TPH France)	48,78 %	-	0	-
DEDB SAS (sous-groupe)	50,00 %	-	374	-
Autres	compris entre 40 et 49 %	-	211	37
Total		6 743	13 521	14 912

Le Groupe vérifie que la valeur recouvrable de ces actifs est supérieure à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2011, aucune dépréciation n'est à constater.

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

Les informations issues des comptes des sociétés mises en équivalence sont communiquées ci-dessous :

31/12/2011					
En milliers d'euros	Total des actifs retraités des réévaluations	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retraité	Produits des activités ordinaires
Bricolage 35 SAS (sous groupe)	651	157	606	(44)	1 896
Doverie Brico AD SA (sous groupe) (1)	59 718	18 122	28 519	(6 347)	47 817
Prova SA (sous groupe)	24 831	6 125	8 795	1 060	21 554
MB Brico Sud Ouest SAS (sous groupe) (2)	15 428	4 189	3 186	58	6 868
Brico Partner 07 SAS (sous groupe)	6 474	1 032	2 729	91	7 364
Brico partner 38 SAS (sous groupe)	3 202	462	1 686	162	3 272
Brico partner 86 SAS (sous groupe)	(26)	321	ND	160	ND
BS Holding (sous groupe)	1 050	250	512	(51)	1 634
Travaux Pose Habitat France (TPH France)	203	0	725	(205)	616
DEDB (Sous Groupe)	3 162	748	1 246	(252)	3 534
Autres	3 355	352	1 632	(1)	6 683
Total	118 048	31 756	49 635	(5 368)	101 238

ND : informations non disponibles au 31 décembre 2011.

(1) Les pertes de l'exercice pour ce sous-groupe comprennent des dépréciations d'actifs à hauteur de 3743 milliers d'euros.

(2) Données au 31/08/2011, date de clôture des comptes.

31/12/2010					
En milliers d'euros	Total des actifs retraités des réévaluations	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retraité	Produits des activités ordinaires
Bricolage 35 SAS (sous groupe)	922	181	725	36	1 920
Doverie Brico AD SA (sous groupe)	61 041	26 103	28 102	(2 337)	53 858
Prova SA (sous groupe)	13 523	5 065	3 013	458	16 952
MB Brico Sud Ouest SAS (sous groupe) (1)	ND	4 101	ND	(176)	7 019
Brico Partner 07 SAS (sous groupe)	3 307	941	2 599	274	7 356
Autres	ND	ND	ND	ND	ND
Total	78 793	36 390	34 439	(1 744)	87 105

ND : informations non disponibles au 31 décembre 2010

(1) Données au 31/08/2010, date de clôture des comptes.

NOTE 5 – ACTIFS FINANCIERS (HORS ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE)

NOTE 5.1. Variation des actifs financiers courants et non courants

Les variations des actifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variations nettes	Variations liées à la juste valeur	Variations de périmètre	31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	3 576	1	(54)	(599)	-	72	2 996
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)	1 125	560	-	-	-	-	1 685
Juste valeur positive des dérivés de couverture (2)	-	-	-	-	284	-	284
Prêts et créances financières nets (3)	7 135	768	(223)	(2 201)	-	25	5 505
Actifs financiers	11 837	1 329	(277)	(2 800)	284	97	10 469

(1) Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance est essentiellement composé de titres de sociétés, ni contrôlées, ni sous influence notable, et/ou sans activité. Pour les titres de sociétés non cotées, dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ils sont évalués au coût et dépréciés, le cas échéant, à la date de clôture.

Le détail des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Juste valeur au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2010
ANPF	1 794	1 742
Brico Invest (Maroc)	650	650
Brico Partner 07 (a)	375	384
Bricolage 35 (a)	300	300
Brico Expert (Roumanie)	280	280
C2AVL (a) (d)	400	596
BS Holding & Conseil (a) (d)	100	147
Brico Partner 38 (a) (d)	300	147
Brico Partner 86 (a) (d)	160	
SIFA	105	109
TPH France (c) (d)	-	100
Brico Partner 72 (a)	50	50
MB Ouest (b)	37	37
BG (b)	20	20
Logistim (b)	15	15
Iberobrico (Espagne) (c)	-	-
Imagen del Sur (Uruguay) (c)	-	-
Autres	93	124
Total	4 681	4 701

(a) Souscription par Mr Bricolage à l'émission d'obligations convertibles

(b) Sociétés sans activité.

(c) Participation dépréciée à 100 %.

(d) Société acquises en 2010 et consolidées en 2011

(2) Voir la note 27 relative à la valorisation des instruments dérivés.

(3) Les prêts et créances financières nets sont présentés ci-dessous en variation nette :

En milliers d'euros	Coût amorti au 31/12/2011	Dépréciation au 31/12/2011	Valeur nette au 31/12/2011	Valeur nette au 31/12/2010
Dépôts de garantie	4 318	-	4 318	5 519
Autres prêts et créances (a)	3 359	(2 172)	1 187	1 616
Total	7 677	(2 172)	5 505	7 135

(a) Les autres prêts et créances sont essentiellement composés de prêts accordés par le Groupe à des sociétés non consolidées ou mises en équivalences.

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 5.2. Ventilation des actifs financiers courants et non courants

La ventilation des actifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	2 995	-	2 995
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 685	-	1 685
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	284	284
Prêts et créances financières	4 423	1 082	5 505
Actifs financiers	9 103	1 366	10 469

NOTE 5.3. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés (non ajustés) qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur au 31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2 996	-	2 996
Juste valeur positive des dérivés de couverture	284	-	-	284
Placements à moins de trois mois	8 986	-	-	8 986
Total des actifs à la juste valeur	9 270	2 996	0	12 266
Juste valeur négative des instruments dérivés	3 367	-	-	3 367
Total des passifs à la juste valeur	3 367	0	0	3 367

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur au 31/12/2010
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 576	-	3 576
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	-	-	0
Placements à moins de trois mois	3 495	-	-	3 495
Total des actifs à la juste valeur	3 495	3 576	0	7 071
Juste valeur négative des instruments dérivés	3 220	-	-	3 220
Total des passifs à la juste valeur	3 220	0	0	3 220

NOTE 6 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

NOTE 6.1. Charge d'impôts

La charge d'impôts s'analyse comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants sur activités maintenues (1)	(8 516)	(12 553)
Impôts différés sur activités maintenues	(1 179)	255
Charge d'impôts	(9 695)	(12 298)

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et taux d'imposition en vigueur. La société Mr Bricolage SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts français pour elle-même et les sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95 %.

L'évolution des dettes et créances sur impôt courant est présentée ci-dessous:

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur impôts courants	6 410	1 503
Dettes sur impôts courants	(226)	(2 241)
	6 185	(738)

NOTE 6.2. Rationalisation de la charge d'impôts

6.2.1 Rationalisation de la charge d'impôts sur résultat des sociétés intégrées

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net (a)	17 547	20 088
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession nets d'impôts (b)	(321)	2 236
Résultat net des sociétés mises en équivalence (c)	(3 113)	(951)
Charge d'impôts (d)	(9 695)	(12 298)
Résultat avant impôt (a - b - c - d)	30 676	31 101
Taux d'impôt applicable à la société consolidante (1)	36,10 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(11 074)	(10 708)
Différences permanentes	1 191	(69)
Impôts différés sur déficits nés sur la période et non comptabilisés	(196)	(413)
Reclassement de la CVAE (2)	(1 730)	(1 536)
Imputation du résultat fiscal sur des déficits rapportables	860	0
Autres (3)	1 254	428
Charge d'impôt réelle	(9 695)	(12 298)

(1) ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Mr Bricolage SA.

(2) correspond à une incidence avant impôt de 2662 milliers d'euros.

(3) dont, au 31 décembre 2011, 806 milliers d'euros de crédits d'impôts.

6.2.2 Rationalisation de la charge d'impôts sur résultat des activités abandonnées ou en cours de cession

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net (a)	(321)	2 236
Charge d'impôts courants et différés (b)	(487)	(536)
Résultat avant impôt (a - b)	166	2 771
Taux d'impôt applicable à la société consolidante (1)	36,10 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(60)	(954)
Opérations imposées à un taux réduit ou nul (2)	73	619
Autres différences permanentes	(409)	125
Impôts différés sur déficits nés sur la période et non comptabilisés	(90)	(326)
Charge d'impôt réelle	(487)	(536)

(1) ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Mr Bricolage SA.

(2) relative à l'impôt applicable au complément de prix sur la cession des titres ICADE.

NOTE 6.3. Variation des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

Impôts différés actifs à l'ouverture	4 678
Impôts différés passifs à l'ouverture	(1 829)
Impôts différés nets à l'ouverture	2 850
Impôts différés relatifs au résultat des activités maintenues	(1 179)
Impôts différés relatifs au résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	0
Impôts différés relatifs à des opérations imputées en réserves	227
Variation de périmètre	31
Autres variations (1)	515
Impôts différés nets à la clôture	2 443
- Dont Impôts différés actifs	3 149
- Dont Impôts différés passifs	(706)
- Total	2 444

(1) comprenant principalement le reclassement d'impôt différés en impôts différés sur activités destinées à être cédées

NOTE 6.4. Sources des impôts différés actifs et passifs

Les principales sources des impôts différés sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Différence temporelle sur immobilisations	(2 063)	(2 533)
Différence temporelle sur stocks	2 659	2 671
Différence temporelle sur instruments financiers	826	679
Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés	1 033	907
Autres différences temporelles	(12)	1 125
Impôts différés nets à la clôture	2 444	2 850

NOTE 6.5. Impôts différés non reconnus

Les déficits rapportables non reconnus, imputables sur les résultats fiscaux futurs au taux de droit commun, s'élèvent au 31 décembre 2011 à 10340 milliers d'euros, contre 12450 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'activation de ces déficits aurait conduit à reconnaître au 31 décembre 2011 un actif d'impôt différé supplémentaire de 3733 milliers d'euros dont 606 milliers d'euros sur des sociétés présentées en activités non maintenues.

NOTE 7 – STOCKS

NOTE 7.1. Composition des stocks

Le détail de la valeur comptable des stocks est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	157 232	5 216	152 016
Fournitures et approvisionnements	45	-	45
Total à la clôture	157 278	5 216	152 061

En milliers d'euros	31/12/2010		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	152 355	6 217	146 138
Fournitures et approvisionnements	47	-	47
Total à la clôture	152 402	6 217	146 185

Les stocks sont détaillés par secteur d'activité dans la note 20.2 « Informations sectorielles relatives au bilan ».

NOTE 7.2. Dépréciations et reprises de dépréciations

L'analyse des variations des dépréciations comptabilisées en compte de résultat au cours de la période est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2010	Dépréciations nettes comptabilisées au résultat	Variations de périmètre	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2011
Marchandises	6 218	(1 124)	122	5 216
Fournitures et approvisionnements	0	-	-	0
Dépréciations	6 218	(1 124)	122	5 216

NOTE 7.3. Stocks donnés en nantissement

Néant

NOTE 8 – CLIENTS

NOTE 8.1. Décomposition du poste clients

Le détail du poste clients est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances magasins adhérents (1)	32 038	(7 498)	24 541	45 661
Créances fournisseurs référencés	51 300	(1 953)	49 347	45 670
Autres créances clients	10 493	(2 039)	8 453	6 883
Total	93 831	(11 490)	82 341	98 214

(1) Il s'agit de créances relatives aux prestations fournies et aux marchandises vendues par les sociétés du Groupe aux magasins adhérents et affiliés. La variation de ce poste s'explique principalement par la diminution de la facturation non échue sur le dernier trimestre 2011 et par des cessions de créances à hauteur de 9 898 milliers d'euros.

NOTE 8.2. Variation des dépréciations du poste clients

La variation des dépréciations du poste clients est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros	Dépréciations
Valeurs à l'ouverture	10 581
Dotations de la période	4 695
Créances irrécouvrables de la période comptabilisées en perte	(1 238)
Reprises non utilisées de la période	(2 548)
Valeurs à la clôture	11 490

NOTE 8.3. Décomposition du retard de règlement du poste clients

En milliers d'euros	Au 31/12/2011					
	Valeur brute 31/12/2010	Créances non échues (1)	Retard de 1 à 3 mois	Retard de 3 à 6 mois	Retard de 6 mois à 1 an	Retard de plus de 1 an
Créances magasins adhérents	32 038	22 448	1 359	1 030	2 592	4 609
Créances fournisseurs référencés	51 300	42 091	3 387	785	1 232	3 805
Autres créances clients	10 493	5 450	1 168	176	139	3 560
Total	93 831	69 989	5 914	1 991	3 963	11 974

En milliers d'euros	Au 31/12/2010					
	Valeur brute 31/12/2010	Créances non échues (1)	Retard de 1 à 3 mois	Retard de 3 à 6 mois	Retard de 6 mois à 1 an	Retard de plus de 1 an
Créances magasins adhérents	51 593	43 241	998	693	1 411	5 250
Créances fournisseurs référencés	47 533	39 079	3 583	676	790	3 405
Autres créances clients	9 669	3 954	1 914	444	424	2 933
Total	108 795	86 274	6 495	1 813	2 625	11 588

(1) Il s'agit principalement de créances relatives à des transactions courantes et payables selon les termes des conditions générales de vente.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Créances sociales	177	-	177
Créances fiscales (1)	16 381	-	16 381
Autres débiteurs (2)	43 429	(664)	42 765
Charges constatées d'avance	3 725	-	3 725
Total à la clôture	63 712	(664)	63 048

En milliers d'euros	31/12/2010		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Créances sociales	198	-	198
Créances fiscales (1)	13 367	-	13 367
Autres débiteurs (2)	45 841	(239)	45 602
Charges constatées d'avance	3 486	-	3 486
Total à la clôture	62 892	(239)	62 653

(1) Les créances fiscales correspondent, d'une part, à la TVA sur des factures non parvenues au titre des remises de fin d'année à reverser aux magasins Briconautes et, d'autre part, à l'impôt sur les sociétés.

(2) Ce poste comprend des acomptes versés sur des commandes, des fournisseurs débiteurs, des Remises de Fin d'Année à obtenir, ainsi qu'une créance de 6 millions d'euros au titre de l'indemnité à recevoir dans le cadre de l'affaire qui oppose le Groupe, depuis 2000, à SAS Bricorama France.

NOTE 10 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Liquidités (comptes courants bancaires et caisse)	13 292	5 242
Placements à moins de trois mois (1)	8 986	3 495
Trésorerie et équivalents	22 277	8 736
Découverts et équivalents de trésorerie (2)	(2 079)	(107)
Trésorerie nette	20 198	8 630

(1) Les placements à court terme détenus par le Groupe sont essentiellement composés de SICAV monétaires sans risque. Ils sont valorisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2011.

(2) Voir aussi la note 12 sur les passifs financiers.

NOTE 11 – CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS

NOTE 11.1. Capital social et prime

Le capital social de la société consolidante est composé, au 31 décembre 2011, de 10 387 755 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 3,20 euros représentant un montant total de 33 240 816 euros.

La prime liée au capital s'élève, au 31 décembre 2011, à 73 349 267 euros.

Il existe un pacte d'actionnaires renouvelé en date du 10/03/2011 et à échéance au 09/03/2012 dont les modalités sont décrites dans le rapport de gestion 'Présentation du pacte d'actionnaires'.

Au cours de la période, le nombre d'actions en circulation, hors actions propres, a évolué comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	10 221 107	10 221 107
Augmentation de capital	-	-
Diminution de capital	-	-
Amortissement de capital	-	-
Annulation des actions propres	-	-
Variation des actions propres	(3 060)	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture	10 218 047	10 221 107

Il n'existe aucune restriction ou privilège particulier sur les actions Mr. Bricolage, hormis les nantissements décrits au paragraphe 11.6 ci-dessous.

Au 31 décembre 2011, le nombre de droits de vote est le suivant :

	Nombre d'actions	Nombre de droits
Actions détenues en auto-contrôle	169 708	0
Actions à droits de vote simple	3 092 764	3 092 764
Actions à droits de vote double	7 125 283	14 250 566
Nombre d'actions et de droits de vote à la clôture	10 387 755	17 343 330

Pour qu'un actionnaire bénéficie de droits de vote double, il suffit qu'il ait inscrit ses actions au nominatif depuis plus de 2 ans.

NOTE 11.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions gratuites, en cours à la clôture, ont les caractéristiques suivantes :

	Plan "P"	Plan "Com"	Plan 2010	Total au 31/12/2011
Date de décision	22/04/2009	22/04/2009	17/02/2010	
Date d'attribution effective (1)	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	
Cession des actions aux bénéficiaires	31/12/2013	31/12/2013	31/03/2014	
Nombre de bénéficiaires	1	4	1	5
Nombre d'actions gratuites restantes à la clôture	9 960	12 000	14 000	35 960
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	12,74	12,74	10,04	
Valorisation initiale des plans (en euros) (2)	100 000	152 880	140 560	393 440
Charge constatée au cours de la période (en euros)	(10 083)	(12 149)	(33 742)	(55 974)
Prix d'exercice (en euros)	0	0	0	0

(1) Sous réserve de présence dans le Groupe au jour d'attribution effective, dont la date a été prorogée par le Conseil d'Administration au 31/12/2012, et sous réserve que les capitaux propres de Mr Bricolage à cette même date atteignent 250 millions d'euros.

(2) Attribution limitée à 100 000 euros pour le plan « P ».

NOTE 11.3. Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (BSAAR)

Le Groupe a émis, le 18 novembre 2009, des Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR). Les 191 077 obligations sont détenues par notre pool bancaire. Les 2 484 001 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (BSAAR) ont été majoritairement cédés à nos principaux actionnaires.

Les mouvements des BSAAR au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	BSAAR	
	31/12/2011	31/12/2010
Nombre de bons à l'ouverture	2 484 001	2 484 001
Nombre de bons émis au cours de la période	0	0
Options exercées au cours de la période	(247)	0
Options à la clôture	2 483 754	2 484 001

Les BSAAR, en cours à la clôture, ont les caractéristiques suivantes :

	BSAAR
Date d'émission	18/11/2009
Date d'expiration	18/11/2014
Nombre initial de bons de souscriptions exerçables	2 484 001
Prix d'exercice des bons (en euros)	16,00
Condition d'exercice	une action pour un bon
Période d'exercice	du 18/11/2011 au 18/11/2014 (1)

(1) À compter du 18/11/2012, si le cours de l'action Mr Bricolage est supérieur à 20,80 euros, Mr Bricolage SA peut exiger le remboursement anticipé des bons.

NOTE 11.4. Actions propres

Les mouvements sur les actions propres détenues par le Groupe, incluant les actions gratuites, sont présentés ci-dessous :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Nombre	Valeur brute (en euros)	Nombre	Valeur brute (en euros)
Nombre d'actions propres à l'ouverture de la période	166 648	2 010 516	166 648	1 983 554
Augmentation d'actions propres	47 302	602 891	50 650	714 631
Diminution d'actions propres	(43 995)	(630 252)	(50 650)	(687 668)
Options exercées au cours de la période	(247)	(3 021)	0	0
Nombre et valeur à la clôture de la période	169 708	1 980 134	166 648	2 010 516
Valeur comptable par action		11,67		12,06
Valeur de marché par action		9,24		14,49

NOTE 11.5. Dividendes

Le dividende à payer par la société consolidante à ses actionnaires est comptabilisé après décision de l'Assemblée Générale.

NOTE 11.6. Autres informations

La société SIMB, détentrice de 35,26 % du capital social de Mr Bricolage SA, a donné en nantissement à un établissement bancaire un nombre total résiduel de 491 160 actions sur un total détenu de 3662675 actions. Ce nantissement a été donné en garantie d'un emprunt bancaire.

NOTE 12 – PASSIFS FINANCIERS

NOTE 12.1. Variation des passifs financiers courants et non courants

La variation des passifs financiers de la période est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variations de périmètre	Variations de juste valeur	Variations nettes	31/12/2011
OBSAAR (1)	45 995	-	-	-	-	639	46 634
Emprunts auprès des établissements de crédits (2)	116 510	-	(7 959)	426	-	157	109 134
Emprunts sur location financement (3)	16 919	-	(8 081)	-	-	-	8 837
Découverts bancaires (4)	107	2 079	(107)	-	-	-	2 079
Juste valeur négative des instruments dérivés (5)	3 220	-	-	-	147	-	3 367
Autres passifs financiers	247	-	-	-	-	(12)	234
Total des passifs financiers courants et non courants	182 998	2 079	(16 147)	426	147	784	170 287

(1) Le Groupe a émis le 18 novembre 2009 des Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) pour un montant nominal de 47 769 milliers d'euros d'une durée de 5 ans. La comptabilisation à la juste valeur ramène la dette à 46 634 milliers d'euros. La variation provient, d'une part des frais d'émission et d'autre part, de l'économie réalisée sur la marge bancaire, qui sont comptabilisés en charges financières sur la durée de l'emprunt.

(2) Le principal emprunt est le Crédit syndiqué signé en juillet 2008 dont le montant tiré au 31 décembre 2011 s'élève à 106 000 milliers d'euros (105 602 milliers d'euros après prise en compte en IFRS des frais de montage). À travers ce contrat, le Groupe dispose d'une ligne de financement de type revolving échéant en 2014 d'un montant global de 106 millions d'euros (92 millions d'euros non amortissables et 14 millions amortissables).

(3) La variation de l'exercice correspond à la cession du contrat de crédit-bail de Voivres ainsi qu'au remboursement annuel des autres contrats.

(4) Le montant total des crédits à court terme autorisés s'élève à 59 000 milliers d'euros (lignes de découverts, crédits spot).

(5) Les contrats de couverture de taux et de change signés par le Groupe et non dénoués au 31 décembre 2011 ont vu leur valeur de marché négative se stabiliser au cours de l'exercice 2011. La note 27, relative aux instruments financiers dérivés, décompose la juste valeur comptabilisée en capitaux propres (efficace) ou en résultat (inefficace).

NOTE 12.2. Ventilation des passifs financiers courants et non courants

La ventilation des passifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
OBSAAR	31 239	15 395	46 634	46 510	(515)	45 995
Emprunts auprès des établissements de crédits	101 559	7 576	109 134	109 126	7 384	116 510
Emprunts sur location financement	6 822	2 016	8 837	14 203	2 715	16 919
Découverts bancaires	-	2 079	2 079	-	107	107
Juste valeur négative des instruments dérivés	-	3 367	3 367	-	3 220	3 220
Autres passifs financiers	206	28	234	185	62	247
Total des passifs financiers courants et non courants	139 825	30 462	170 287	170 026	12 972	182 998

NOTE 12.3. Échéancier des emprunts

En milliers d'euros	Échéances en sortie de cash non actualisées						Total
	Au 31 décembre 2011	moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	
OBSAAR	16 935	16 583	16 231	-	-	-	49 749
Emprunts auprès des établissements de crédits	10 252	9 799	93 698	353	323	1 602	116 027
Emprunts sur location financement	2 601	2 607	2 443	1 543	822	798	10 814
Découverts bancaires	2 079	-	-	-	-	-	2 079
Juste valeur négative des instruments dérivés	3 367	-	-	-	-	-	3 367
Autres passifs financiers	28	206	-	-	-	-	234
Total des emprunts	35 263	29 195	112 372	1 896	1 146	2 399	182 271

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2010	Échéances en sortie de cash non actualisées						Total
	moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	Au-delà	
OBSAAR	1 003	16 888	16 553	16 218	-	-	50 661
Emprunts auprès des établissements de crédits	10 126	10 146	9 701	93 644	353	1 923	125 893
Emprunts sur location financement	3 734	3 672	3 690	3 539	4 477	1 624	20 737
Découverts bancaires	107	-	-	-	-	-	107
Juste valeur négative des instruments dérivés	3 220	-	-	-	-	-	3 220
Autres passifs financiers	62	185	-	-	-	-	247
Total des emprunts	18 251	30 891	29 944	113 401	4 830	3 547	200 865

NOTE 12.4. Ventilation des emprunts par taux fixe et taux variable

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
OBSAAR	0	46 634	46 634	0	45 995	45 995
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 677	106 458	109 134	3 041	113 469	116 510
Emprunts sur location financement	13	8 825	8 837	6 047	10 872	16 919
Total emprunts	2 689	161 917	164 606	9 088	170 336	179 424

Pour se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt, le Groupe bénéficie, au 31 décembre 2011, de cinq swaps de taux. La couverture totale est de 74 000 milliers d'euros.

NOTE 12.5. Valeur comptable et juste valeur des emprunts

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31/12/2011	Valeur au bilan au 31/12/2010
OBSAAR	46 634	45 995
Emprunts auprès des établissements de crédits	109 134	116 510
Emprunts sur location financement	8 837	16 919
Total emprunts	164 606	179 424

Les dettes à taux variables ainsi que les contrats de couverture de taux sont réputées être valorisés à la juste valeur. Ainsi, la juste valeur des passifs financiers au 31 décembre 2011 est sensiblement équivalente à leur valeur au bilan au 31 décembre 2011.

NOTE 12.6. Dette financière nette et Gearing

La dette financière nette présentée ci-dessous correspond à la totalité des passifs financiers courants et non courants du bilan, diminuée des actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents. Les actifs financiers courants correspondent à l'ensemble des dérivés actifs et aux dépôts liés au financement.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers courants et non courants	170 287	182 998
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(22 277)	(8 736)
Autres instruments financiers	(1 366)	(0)
Dette financière nette	146 643	174 261
Capitaux propres consolidés	236 683	225 282
Gearing	62 %	77 %

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 12.7. Covenants

Le crédit syndiqué de 2008 et son avenant de 2009 sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative des prêteurs, en cas de dépassement semestriel de certains ratios financiers. Les OBSAAR émises en 2009 ont les mêmes clauses de remboursement anticipé. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des deux contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

En milliers d'euros

Nature de l'emprunt	Crédit syndiqué 2009	OBSAAR
Période concernée	du 01/08/2008 au 30/07/2014	du 18/11/2009 au 17/11/2014
Solde au 31/12/2011	105 602 milliers d'euros	46 634 milliers d'euros
Ratios financiers à respecter	A - Dette financière nette/EBITDA < 3 B - Dette financière nette/fonds propres < 1	A - Dette financière nette/EBITDA < 3 B - Dette financière nette/fonds propres < 1
Périodicité de mesure	Semestrielle	Semestrielle
Ratios financiers au 31/12/2011	A - 2,76 B - 0,62	A - 2,76 B - 0,62
Conséquences et positions des prêteurs	Les ratios financiers sont respectés	Les ratios financiers sont respectés

NOTE 13 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Litiges commerciaux (1)	Litiges sociaux	Restructuration	Provision fiscale	Autres	Total
Valeurs à l'ouverture	5 039	915	69	705	23	6 751
Dotations	671	807	1	73	6	1 557
Utilisations	(4 624)	(217)	(23)	(245)	(4)	(5 113)
Reprises non utilisées	(215)	(70)	(2)	-	(23)	(311)
Autres variations	(5)	-	-	-	47	42
Valeurs à la clôture	866	1 435	45	533	48	2 927
dont part courante	61	379	45	386	48	919
dont part non courante	805	1 056	0	146	0	2 008
Valeurs au 31 décembre 2010	5 039	915	69	705	23	6 751
dont part courante	330	0	69	521	15	935
dont part non courante	4 709	915	0	184	8	5 816

(1) La provision pour litiges commerciaux concerne un litige avec un ancien prestataire de service logistique et le solde d'un litige commercial en cours. La ligne « utilisations » concerne principalement ce dernier litige pour lequel Mr. Bricolage SA a été condamné au paiement de 2 700 milliers d'euros, ainsi que des litiges avec d'anciens adhérents ayant quitté le groupement et résolus au cours de la période. Par ailleurs, dans le cadre de l'assignation en fin d'année 2010 par un fournisseur réclamant un montant de l'ordre de 2,5 millions d'euros pour rupture illicite de contrat, la société Mr Bricolage, à la lecture des pièces fournies et arguments avancés par la partie adverse, et s'appuyant sur l'analyse de ses avocats, considère qu'elle n'encourt pas de risque significatif, et conclut qu'aucune provision n'est à constituer dans les comptes au 31 décembre 2011.

NOTE 14 – PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ASSIMILÉS

NOTE 14.1. Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Indemnités de départ à la retraite (1)	3 067	2 940
Médailles du travail	288	331
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	3 355	3 271

(1) y compris les engagements de retraite du Groupe Briconautes partiellement couverts par un contrat d'assurance.

NOTE 14.2. Composantes des engagements de retraite provisionnés

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuarielle des engagements de retraite financés	204	179
Juste valeur des actifs financiers de couverture	(105)	(72)
Valeur nette des engagements financés	99	107
Valeur actuarielle des engagements de retraite non financés	2 969	2 833
Gain (ou perte) actuariel non reconnu	-	-
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Obligation nette	3 067	2 940
Actifs de contrepartie	-	-
Provision au bilan à la clôture	3 067	2 940

NOTE 14.3. Variation des engagements sur la période

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provision au bilan à l'ouverture	3 271	3 134
Variations de périmètre (1)	54	108
Charges nettes de la période (détail en 14.4)	237	196
Prestations payées sur la période (2)	(206)	(167)
Provision au bilan à la clôture	3 355	3 271
Dont part courante	0	0
Dont part non courante	3 355	3 271

(1) Au 31 décembre 2011, les variations de périmètre correspondent au rachat des sociétés Calvet (magasin d'Aurillac) et de MB Gontier (magasin de Château-Gontier) ainsi qu'à la création de la société MBAO.

(2) Les prestations payées sur la période correspondent principalement à la dette actuarielle des personnes âgées de plus de 56 ans et ayant quitté le Groupe au cours de l'année 2011.

NOTE 14.4. Charges comptabilisées sur la période

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de la période (1)	262	238
Effets de l'actualisation des droits acquis	83	(42)
Rendement escompté des actifs financiers de couverture	(4)	-
Effet de la réduction/liquidation de régime (2)	(105)	-
Charges nettes de la période	237	196

(1) Les droits supplémentaires tiennent compte des variations de périmètre détaillées en 14.3.

(2) Lié au plan de restructuration de la logistique et à la cession des magasins de Pithiviers et d'Amphion (société Sadef).

NOTE 14.5. Évolution des actifs financiers de couverture sur la période

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Valeur des actifs en début de période	72	0
Cotisation versées	44	-
Variations de périmètre	-	72
Reprises nettes de la période	-	-
Prestations payées sur la période	(5)	-
Autres variations (1)	(6)	-
Valeur des actifs à la clôture	105	72

(1) Les autres variations correspondent au rendement attendu des actifs ainsi qu'à l'écart actuariel généré sur la période.

NOTE 14.6. Hypothèses de calcul retenues pour les engagements de retraite et les médailles du travail

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour les indemnités de départ à la retraite et pour les médailles du travail sont présentées ci-dessous :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation : taux corporate AA à 10 ans (1)	4,3 %	4,4 %
Taux de rendement des actifs de couverture	4,3 %	NA
Taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation	1,65 %	2,30 %
Taux d'inflation	1,65 %	1,00 %

(1) source Bloomberg au 31/12/2011

La table de mortalité retenue pour l'évaluation des engagements versés en cas de vie et de duration courte, comme le sont les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail, est, depuis le 01/01/2006, la table INSEE TH-TF 2001-2003.

Les taux de sortie utilisés pour le calcul de la provision pour engagements de retraite sont les suivants, ceci pour les personnes âgées de moins de 56 ans :

Catégorie socio-professionnelle	Convention du bricolage	Convention de la quincaillerie
Cadres	15 %	10 %
Agents de Maîtrise	10 %	5 %
Employés	15 %	3 %

NOTE 14.7. Sensibilité des engagements provisionnés au taux d'actualisation

Le calcul de la sensibilité au taux d'actualisation des engagements provisionnés est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011
Montant des engagements provisionnés en cas de hausse du taux d'actualisation de 0,5 %	3 186
Montant des engagements provisionnés en cas de baisse du taux d'actualisation de 0,5 %	3 537

NOTE 15 – DETTES FOURNISSEURS, DETTES D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des dettes fournisseurs, dettes d'impôt sur les sociétés et autres passifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs (1)	114 474	127 257
Dettes sociales	16 402	17 151
Dettes fiscales (2)	19 472	18 564
Dettes sur immobilisations	1 683	1 511
Produits constatés d'avance	366	343
Autres (3)	60 154	56 372
Valeurs à la clôture	212 549	221 197

(1) L'échéancier des dettes fournisseurs est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Valeur à la clôture	Dettes de moins de 3 mois	Dettes de 3 à 6 mois	Dettes de plus de 6 mois
Dettes fournisseurs au 31/12/2011 (a)	114 474	114 263	211	
Dettes fournisseurs au 31/12/2010 (a)	127 257	126 234	455	568

(a) La diminution des dettes fournisseurs de moins de 3 mois est la conséquence de l'entrée en vigueur de la Loi de Modernisation de l'Economie et du Décret portant dérogation aux dispositions relatives aux délais de paiement dans le secteur du bricolage (réduction des délais de paiements).

Par ailleurs, le solde des dettes au 31 décembre 2011 à l'égard des fournisseurs se ventile de la façon suivante :

- 71,92 % des factures sont payables à moins de 45 jours (à compter de la date d'émission de la facture),
- 27,59 % des factures sont payables entre 45 et 65 jours (à compter de la date d'émission de la facture),
- 0,16 % des factures sont payables entre 65 et 75 jours (à compter de la date d'émission de la facture),
- 0,33 % des factures sont payables au-delà.

(2) Les dettes fiscales sont principalement composées de la TVA, de l'Organic, de l'impôt sur les sociétés et de taxes diverses.

(3) Les autres passifs courants sont essentiellement composés d'avoirs à établir, de Remises de Fin d'Année (RFA) à reverser aux magasins, d'avances et acomptes reçus sur commandes et de dettes envers les Agefos. La variation est liée aux Remises de Fin d'Année.

NOTE 16 – REVENUS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises	484 384	487 504
Ventes de produits finis	6 459	6 668
Prestations de services	71 428	70 537
Produits des activités ordinaires	562 271	564 709
Redevances	121	89
Autres produits des activités ordinaires	121	89
Revenus des activités ordinaires	562 392	564 798

Les produits des activités ordinaires du Groupe Mr Bricolage sont principalement composés de :

- ventes de marchandises de bricolage des secteurs d'activité Services Aux Réseaux et Magasins Intégrés, de matériels informatiques, de magazines, d'articles d'Information sur le Lieu de Vente (ILV) et d'articles de Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) du secteur d'activité Services Aux Réseaux.

- ventes de produits finis (catalogues, affiches, ILV) du secteur d'activité Services Aux Réseaux auprès des adhérents et franchisés,

- fourniture de prestations de services du secteur d'activité Services Aux Réseaux auprès des fournisseurs référencés et auprès des adhérents et franchisés.

NOTE 17 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS MAINTENUES

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des activités ordinaires	562 392	564 798
Marchandises	(310 496)	(313 211)
Dépréciations nettes des stocks de marchandises	1 191	(602)
Matières premières et fournitures	(13 942)	(14 667)
Marchandises et matières consommées	(323 247)	(328 480)
Charges externes (1)	(84 987)	(79 780)
Charges de personnel (note 24)	(90 394)	(92 267)
Impôts et taxes	(11 759)	(12 510)
Dotations nettes aux amortissements des actifs non courants hors instruments financiers	(11 828)	(13 079)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (hors provision pour retraite) et dépréciations des créances clients	(3 551)	(3 411)
Amortissements et dépréciations	(15 379)	(16 490)
Dépréciation des goodwill	-	-
Dépréciations suite aux tests de valeur	0	0
Profits nets sur cession d'actif hors instruments financiers (2)	1 245	3 109
Régularisation sur exercices antérieurs	0	0
Autres	(102)	(483)
Autres produits et charges opérationnels	1 144	2 626
Résultat opérationnel avant impôt des activités maintenues	37 770	37 898

(1) Au 31 décembre 2011, les charges d'honoraires de commissariat aux comptes pour le Groupe s'élevaient à 767 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes (dont 287 milliers d'euros pour la société mère).

(2) Au 31 décembre 2011, ce poste correspond, pour 1 334 milliers d'euros, à la cession des droits sur le crédit bail immobilier d'un site logistique. Au 31 décembre 2010, ce poste correspond, pour 2 083 milliers d'euros, au profit lié à la cession des 5 % de participation restante dans la structure dédiée d'Icade.

NOTE 18 – CHARGES FINANCIÈRES NETTES

NOTE 18.1. Charges financières nettes

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'intérêt sur dettes financières (1)	(7 452)	(6 604)
Produits nets sur trésorerie et équivalents de trésorerie	25	9
Coût de l'endettement net	(7 427)	(6 595)
Résultat net de change (2)	(522)	(159)
Dépréciation nette des actifs financiers (3)	1	108
Juste valeur des instruments financiers en résultat (2)	603	(316)
Produit de cession des immobilisations financières (4)	396	0
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées (4)	(381)	(95)
Dividendes reçus (5)	6	55
Autres produits et charges financières	231	206
Autres produits (ou charges) financiers nets	334	(202)
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	(7 094)	(6 797)

(1) La variation est liée à la hausse des taux d'intérêt entre 2010 et 2011.

(2) La variation est liée à la politique de couverture de change euro/dollar sur les achats du Groupe réalisés en dollar US.

(3) La reprise de provision constatée en 2010 concernait une participation dans une société absorbée.

(4) Les cessions de 2011 correspondent essentiellement au remboursement de dépôts de garantie.

(5) La variation s'explique principalement par le versement par Icade Bricolage d'un dividende en 2010.

NOTE 18.2. Calcul de la sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêt

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe a principalement recours à des opérations de swap, dans le seul objectif de couverture de ses contrats de Crédit syndiqué et d'OBSAAR exposés à la fluctuation des taux variables.

La part à taux variable est de 156 290 milliers d'euros. Des opérations de couverture de taux sont en place à hauteur de 74 000 milliers d'euros, ce qui ramène le montant net des emprunts et dettes financières exposés à la fluctuation des taux variables à 82 290 milliers d'euros, soit 55 % du montant total du poste (contre 61 % au 31 décembre 2010).

Le Groupe a pour objectif de maintenir ce taux en dessous de 60 % en 2012, avec une politique de couverture adaptée à l'évolution de sa dette financière et des taux d'intérêt du marché.

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers (emprunts et dettes financières hors découverts bancaires) (note 12)	2 931	165 276	168 207	9 410	173 482	182 891
Actifs financiers (y compris les actifs équivalents de trésorerie) (notes 5 et 10)	(10 469)	(8 986)	(19 455)	(9 125)	(3 495)	(12 619)
Position nette avant gestion	(7 538)	156 290	148 752	285	169 987	170 272
Couverture de taux	74 000	(74 000)	0	66 000	(66 000)	0
Position nette après gestion	66 462	82 290	148 752	66 285	103 987	170 272

Le calcul de sensibilité à la hausse de 1 % des taux d'intérêt, présenté ci-dessous, isole les éléments d'actifs et de passifs financiers soumis à la sensibilité des taux d'intérêt Euribor.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Position nette après gestion à taux variable	82 290	103 987
Variation de 1 % du taux d'intérêt (a)	823	1 040
Durée moyenne restant à courir à moins d'un an (b)	0,885	0,949
Variation des frais financiers (a x b)	728	987
Sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêt	9,81 %	14,96 %

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

Calcul de sensibilité au risque de taux

La hausse de 1 % du taux d'intérêt (hausse de 100 points des taux d'intérêt) sur le calcul de juste valeur de nos instruments de couverture de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Hausse de 1 % du taux d'intérêt	31/12/2011	31/12/2010	Comptabilisation
Sensibilité des instruments de couverture de taux qualifiés de couverture	1 860	2 120	Capitaux propres
Sensibilité des instruments de couverture de taux non qualifiés de couverture	0	0	Résultat
Sensibilité de la juste valeur à la hausse des taux d'intérêt	1 860	2 120	

NOTE 18.3. Position de change et calcul de la sensibilité des charges financières à la variation du dollar US

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations d'options de change et d'achats à terme, dans le seul objectif de couvrir des achats de marchandises.

Les achats effectués en dollar US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent autour de 5 % des achats du Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Actifs en dollars US	1 505	1 360
Passifs en dollars US	(2 830)	2 186
Achats de marchandises prévisionnels estimés en dollars US	(10 737)	(10 000)
Exposition brute en dollar US	(12 062)	(6 453)
Position hors bilan (contrats de change à terme et options)	33 226	49 523
Exposition nette en dollars US	21 163	43 070

Calcul de sensibilité à la variation du dollar US

L'impact de la hausse de 1 % du taux de change (hausse de 1 % de l'euro face au dollar US) sur le calcul de juste valeur de nos instruments de couverture de change est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

Hausse de 1 % du taux de change	31/12/2011	31/12/2010	Comptabilisation
Sensibilité sur exposition brute en dollar US	121	65	
Sensibilité des instruments de couverture de change inefficaces	(50)	(79)	Résultat
Sensibilité des instruments de couverture de change efficaces	(5)	(10)	Capitaux propres
Sensibilité de la juste valeur à la hausse des taux de change	65	(24)	

NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses participations non consolidées, ses co-entreprises et ses entreprises associées. Ces transactions sont réalisées aux conditions du marché.

Les transactions entre la société mère et les filiales consolidées éliminées en consolidation ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées comprennent les dirigeants du Groupe, les entreprises dans lesquelles Mr Bricolage SA exerce une influence notable (entreprises consolidées selon la méthode de la mise en équivalence) et les sociétés dans lesquelles un dirigeant de Mr Bricolage SA est dirigeant.

Les transactions significatives réalisées avec les parties liées sur la période sont présentées ci-dessous :

NOTE 19.1. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme (1)	511	523
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	6 400	6 400
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions (3)	-	-

(1) Les avantages à court terme concernent les rémunérations ou autres avantages versés aux dirigeants du Groupe.

(2) Les avantages postérieurs à l'emploi concernent l'assurance « individuelle accident ».

(3) Les 2 plans d'attribution d'actions gratuites « Plan P » et « Plan 2010 » ainsi que leur échéancier sont présentés en note 11.2.

NOTE 19.2. Transaction avec les autres parties liées

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Sociétés non consolidées	Sociétés mises en équivalences	Sociétés non consolidées	Sociétés mises en équivalences
Prêts ou avances accordés aux autres parties liées (1)	2 329	4 001	2 711	1 926
Prêts ou avances obtenus des autres parties liées	(5 705)	-	(5 508)	-
Créances sur les autres parties liées (2)	1 648	1 497	2 435	782
Dettes envers les autres parties liées	(4)	(23)	(286)	(2)
Dépréciations de créances et provisions pour risques et charges (3)	(2 980)	(88)	(2 012)	-

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
Produits des activités ordinaires réalisés avec les autres parties liées (4)	1 078	5 173	2 502	3 633
Autres revenus réalisés avec les autres parties liées	39	330	20	157
Charges relatives aux autres parties liées (hors rémunérations) (4)	(88)	(766)	(42)	(427)
Garanties accordées aux autres parties liées	-	-	-	-
Garanties obtenues des autres parties liées	-	-	-	-
Dividendes versés aux autres parties liées (5)	4 096	-	4 025	-

(1) L'augmentation est liée à la souscription d'Obligations convertibles en actions par Mr Bricolage SA et à des avances de trésorerie.

(2) La variation est liée à l'évolution du périmètre des sociétés mises en équivalence.

(3) La variation correspond à la dépréciation des créances des sociétés étrangères non consolidées.

(4) Les variations correspondent à l'entrée de périmètre de sociétés consolidées par mise en équivalence.

(5) Ces dividendes sont versés aux sociétés SIFI, SIMB, SIFA et à la « Famille Tabur ».

NOTE 20 – INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 20.1. Informations sectorielles relatives à l'état du résultat global

INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	Services Aux Réseaux (a)	Magasins Intégrés (a)	Éliminations inter-secteur (a)	Total
Ventes externes	176 984	385 287	-	562 271
Ventes inter-secteurs	86 139	357	(86 496)	0
Ventes des secteurs	263 124	385 644	(86 496)	562 271
Résultat opérationnel	43 019	(5 464)	215	37 770
Quote-part dans le résultat net des entités associées	(633)	(2 480)	0	(3 113)
Résultat relatif aux activités en cours de cession net d'impôts (1)	(1 356)	1 035	0	(321)

En milliers d'euros

Au 31/12/2010	Services Aux Réseaux	Magasins Intégrés	Éliminations inter-secteur	Total
Ventes externes	177 126	387 583	-	564 709
Ventes inter-secteurs	79 955	49	(80 004)	0
Ventes des secteurs	257 081	387 632	(80 004)	564 709
Résultat opérationnel	41 426	(3 868)	340	37 898
Quote-part dans le résultat net des entités associées	0	(951)	0	(951)
Résultat relatif aux activités en cours de cession net d'impôts (1)	1 194	1 042	0	2 236

(1) Le résultat relatif aux activités en cours de cession est détaillé en note 28 « Activités abandonnées ou en cours de cession ».

(a) Le résultat par secteurs d'activité de l'exercice 2011 inclut le reclassement de la SCI Redon en activité Services Aux Réseaux (société foncière relative à un magasin exploité par un adhérent et non pas un magasin intégré) : reclassement sans impact significatif sur les comptes consolidés.

NOTE 20.2. Informations sectorielles relatives au bilan

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	Services Aux Réseaux (a)	Magasins Intégrés (a)	Éliminations inter-secteur (a)	Total
Goodwill	124 968	70 105	-	195 073
Immobilisations incorporelles	14 845	151	-	14 996
Immobilisations corporelles	9 971	53 819	-	63 790
Immeubles de placement	-	811	-	811
Participations dans les entreprises associées	14 246	(725)	-	13 521
Actifs financiers non courants	35 871	4 732	(31 500)	9 103
Stocks	22 643	129 419	-	152 061
Impôts différés	1 668	1 481	-	3 149
Clients	90 919	5 132	(13 711)	82 341
Actifs financiers et autres actifs courants	147 394	32 730	(115 709)	64 414
Trésorerie et équivalents	21 939	338	-	22 277
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1 313	7 684	-	8 998
Total actifs sectoriels	485 777	305 676	(160 920)	630 534
OBSAAR	31 239	-	-	31 239
Emprunts	101 337	7 044	-	108 380
Autres passifs financiers non courants	206	-	-	206
Provisions pour risques et charges (part non courante)	1 237	770	-	2 008
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part non courante)	1 312	2 043	-	3 355
Impôts différés	347	358	-	706
Passifs financiers courants	29 063	32 898	(31 500)	30 462
Provisions pour risques et charges (part courante)	488	432	-	919
Fournisseurs	83 548	45 074	(14 149)	114 474
Autres passifs courants	79 480	133 866	(115 271)	98 075
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	413	3 614	-	4 027
Total passifs sectoriels	328 670	226 100	(160 920)	393 581

En milliers d'euros

Au 31/12/2010	Services Aux Réseaux	Magasins Intégrés	Éliminations inter-secteur	Total
Goodwill	123 778	69 012	-	192 790
Immobilisations incorporelles	13 149	195	-	13 344
Immobilisations corporelles	15 286	57 969	-	73 255
Immeubles de placement	-	811	-	811
Participations dans les entreprises associées	15 538	(626)	-	14 912
Actifs financiers non courants	49 245	4 533	(42 000)	11 778
Stocks	20 946	125 239	-	146 185
Impôts différés	2 437	2 241	-	4 678
Clients	107 266	4 736	(13 788)	98 214
Actifs financiers et autres actifs courants	124 701	33 961	(95 950)	62 711
Trésorerie et équivalents	8 352	384	-	8 736
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1 606	17 682	-	19 288
Total actifs sectoriels	482 304	316 138	(151 738)	646 703
OBSAAR	46 510	-	-	46 510
Emprunts	113 107	10 223	-	123 330
Autres passifs financiers non courants	-	185	-	185
Provisions pour risques et charges (part non courante)	5 238	578	-	5 816
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part non courante)	1 301	1 862	-	3 163
Impôts différés	768	1 060	-	1 829
Passifs financiers courants	11 711	43 261	(42 000)	12 972
Provisions pour risques et charges (part courante)	22	913	-	935
Fournisseurs	90 394	50 728	(13 865)	127 257
Autres passifs courants	73 576	116 205	(95 840)	93 941
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	5 516	(33)	5 483
Total passifs sectoriels	342 627	230 531	(151 738)	421 420

(a) Les éléments du bilan par secteurs d'activité de l'exercice 2011 incluent le reclassement de la SCI Redon en activité Services Aux Réseaux (société foncière relative à un magasin exploité par un adhérent et non pas un magasin intégré): reclassement sans impact significatif sur les comptes consolidés.

NOTE 21 – CONTRATS DE LOCATION

NOTE 21.1. Contrats de location financement

Les contrats de location financement souscrits par le Groupe ne portent que sur des biens immobiliers.

Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2011 sont détaillés ci-dessous:

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs
Location financement sur biens immobiliers	2 573	7 418	797	10 788	8 837
Location financement sur autres biens	-	-	-	-	-
	2 573	7 418	797	10 788	8 837

Les contrats de location financement retraités au 31 décembre 2011 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers. Ils portent sur des durées variant de 12 à 15 ans dont une moitié comporte une option d'achat en fin de contrat.

La ventilation des paiements minimaux futurs au 31 décembre 2011 par nature de taux est donnée ci-dessous:

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs
Location financement à taux variable	2 561	7 418	797	10 775	8 825
Location financement à taux fixe	13	-	-	13	13
	2 573	7 418	797	10 788	8 837
dont contrats bénéficiant d'option d'achat à la fin du contrat:	1 116	3 241	416	4 773	4 520

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 21.2. Contrats de location simple

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers et des matériels de transport.

Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2011 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables sont présentés ci-après :

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple sur biens immobiliers (1)	17 636	51 269	54 747	123 652
Location simple sur autres biens	3 034	3 455	-	6 489
	20 671	54 724	54 747	130 141

(1) L'augmentation des engagements de locations simples sur biens immobiliers entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 est liée à la conclusion d'un nouveau bail lié à l'activité logistique.

En milliers d'euros

Au 31/12/2010	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple sur biens immobiliers	18 335	47 947	53 496	119 779
Location simple sur autres biens	2 219	2 571	4	4 794
	20 554	50 519	53 500	124 573

Tous les contrats de location simple immobilière sont des contrats commerciaux portant sur des durées de 3, 6, 9, 11 ou 12 ans sans option d'achat. La majorité de ces contrats est concernée par des clauses de loyers conditionnels calculés en fonction du chiffre d'affaires des magasins, encadrées par un loyer minimum et maximum garantis.

NOTE 21.3. Opérations de cession-bail

Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée au cours de la période.

NOTE 22 – RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 22.1. Résultat par action avant dilution

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe à la clôture.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe (en euros) des activités maintenues	18 030 101	17 858 727
Moyenne du nombre d'actions en circulation (1)	10 218 047	10 221 107
Résultat par actions (en euros) des activités maintenues	1,76	1,75

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe (en euros) des activités abandonnées	(320 511)	2 235 660
Moyenne du nombre d'actions en circulation (1)	10 218 047	10 221 107
Résultat par actions (en euros) des activités abandonnées	(0,03)	0,22

(1) selon détail ci-dessous :

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre total d'actions émises	10 387 755	10 387 755
Actions propres	(169 708)	(166 648)
- dans le cadre du contrat de liquidité et de rachat d'actions	(94 837)	(91 777)
- dans le cadre des contrats d'attribution d'actions gratuites	(35 960)	(35 960)
- disponibles	(38 911)	(38 911)
Moyenne du nombre d'actions en circulation à la clôture	10 218 047	10 221 107

NOTE 22.2. Résultat par action dilué

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe.

Le résultat net est corrigé afin d'éliminer la charge financière nette d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net retenu pour le calcul du résultat dilué par action (en euros) des activités maintenues	18 989 990	18 700 470
Moyenne du nombre d'actions en circulation	12 701 801	12 705 108
Résultat dilué par actions (en euros) des activités maintenues	1,50	1,47

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les engagements présentés ci-dessous n'incluent pas les engagements mentionnés dans la note 27 relative aux instruments dérivés et ceux relatifs aux contrats de location-financement indiqués dans la note 21.

NOTE 23.1. Détail des engagements hors bilan

Engagements liés au périmètre du Groupe

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements d'acquisition de sociétés	0	3 000
Cautions données sur sociétés cédées (1)	300	300
Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Cautions reçues sur acquisitions de sociétés (2)	10 950	11 200

Engagements liés au financement

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Hypothèques (3)	4 536	5 344
Nantissements de fonds de commerce (4)	1 053	1 485
Cautions données (5)	1 861	1 472

Engagements liés aux activités opérationnelles

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Cautions données (6)	9 654	732
Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Cautions reçues	0	19

(1) Les cautions données sur sociétés cédées concernent des garanties de passifs associées à des cessions.

(2) Le Groupe bénéficie de cautions bancaires et de cautions personnelles liées à des acquisitions de sociétés.

(3) Il s'agit de l'hypothèque d'une maison à Redon et de l'immobilier acquis des magasins à l'enseigne Les Briconautes.

(4) Il s'agit du nantissement des fonds de commerce de 4 magasins sous enseigne Mr. Bricolage et de 4 magasins sous enseigne Les Briconautes.

(5) Les cautions liées au financement données par le Groupe garantissent le paiement d'emprunts et de crédit-vendeur de sociétés non contrôlées par le Groupe.

(6) Les cautions liées aux activités opérationnelles données par le Groupe garantissent principalement le paiement de loyers.

Au 31 décembre 2011, il n'y a aucune option d'achat de titres de filiale consolidée significative.

Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs. Les engagements hors bilan des sociétés du Groupe sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage SA.

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 23.2. Échéancier des engagements hors bilan

Engagements liés au périmètre du Groupe

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cautions données sur société cédées	300	300	0	0

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cautions reçues sur acquisitions de sociétés	10 950	5 775	5 175	0

Engagements liés au financement

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Hypothèques	4 536	366	1 585	2 585
Nantissements de fonds de commerce	1 053	545	508	0
Cautions données	1 861	83	1 061	717

Engagements liés aux activités opérationnelles

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2011	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cautions données	9 654	965	3 279	5 410

NOTE 24 – PERSONNEL

L'effectif moyen du personnel est le suivant:

	effectif moyen année 2011	effectif moyen année 2010
Employés	2 211	2 271
Techniciens	368	369
Cadres	357	351
Effectif moyen annuel (1)	2 936	2 991

Les charges de personnel comptabilisées dans le compte de résultat sont présentées ci-dessous:

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du personnel	66 353	66 744
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	17 767	18 204
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	4 943	4 927
Participation et intéressement	367	1 126
Charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites (2)	56	140
Autres	907	1 126
Total charges de personnel (1)	90 394	92 267

(1) L'effectif moyen, hors intérim, est calculé au prorata du temps de présence dans le Groupe.

(2) Les plans d'attribution d'actions gratuites sont présentés en note 11.3.

Les rémunérations et autres avantages accordés aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration figurent dans la note 19.

NOTE 25 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Se reporter au paragraphe 26 des "Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS".

NOTE 26 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOTE 26.1. Sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2011

Société	PAYS	ACTIVITÉ (1)	% INTÉRÊT 31/12/2011	% CONTRÔLE 31/12/2011	% INTÉRÊT 31/12/2010 (2)	% CONTRÔLE 31/12/2010 (2)
Mr Bricolage SA	France	SAR	Mère	Mère	Mère	Mère
A.Barbaud et Cie SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axe & Cible SARL	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico 07 SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricobrive SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico Carhaix SARL	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico Loudéac SARL	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico Pontivy SARL	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricotulle SAS (ex Obry & Cie SAS)	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricodis SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricollin SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brijafra SAS	France	MAG	82,87	99,99	82,87	99,99
Catena France SA	France	SAR	85,87	85,87	85,25	85,25
Centre Bricolage et Loisirs (CBL) SARL	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cholet Brico Loisirs SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Couck SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Établissements Calvet et Fils SAS	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
Établissements Pierson et Fils SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
FH Expansion SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Galaxy SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gcti SARL	France	MAG	60,00	60,00	60,00	60,00
Gestion Immobilière Mr Bricolage (GIMB) SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Isis SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Le Club SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
MBAO SAS	France	SAR	90,00	90,00	NC	NC
MB E-Commerce SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
MB Finances SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
MB Gontier SARL	France	MAG	100,00	100,00	(a)	(a)
MBM Distribution SAS	France	MAG	99,88	99,88	99,88	99,88
MC Investissement SAS	France	MAG	99,99	100,00	99,99	100,00
Merchandises and Business International (MBI) SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Mozac 63 SA	France	MAG	100,00	100,00	99,99	99,99
SADEF SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Saint Quentin 02 SA	France	MAG	82,88	82,88	82,88	82,88
SCI Albanico	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Céfalou	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI d'Orion	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Ecuyère	France	MAG	99,99	100,00	99,99	100,00
SCI Exco	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI La Chambourcienne	France	SAR	66,80	74,00	66,48	74,00
SCI La Vigne	France	MAG	51,00	51,00	51,00	51,00
SCI Mariposa	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Milini	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Oban	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Pépe	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Redon Immo	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Rita	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ronda	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Synonyme	France	MAG	99,99	100,00	99,99	100,00
MB LOG SAS (ex Tabur Blanc Logistique & Services SAS)	France	SAR	100,00	100,00	99,99	99,99

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

Société	PAYS	ACTIVITÉ (1)	% INTÉRÊT 31/12/2011	% CONTRÔLE 31/12/2011	% INTÉRÊT 31/12/2010 (2)	% CONTRÔLE 31/12/2010 (2)
MB Holding SAS (ex Tabur Logistique & Services SAS)	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Terranova SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Trans 83 Développement SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Vrignaud SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Windspell Limited	Chypre	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) SAR : services aux réseaux, MAG : magasins intégrés

(2) NC : société non consolidée

(a) Quote-part des minoritaires soit 51,06 % acquise en 2011.

NOTE 26.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31/12/2011

SOCIÉTÉ	PAYS	ACTIVITÉ (1)	% INTÉRÊT & CONTRÔLE 31/12/2011	% INTÉRÊT & CONTRÔLE 31/12/2010 (2)
Brico Lèze SARL	France	MAG	40,00	40,00
Brico Partner 07 SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	49,00	49,00
Bertreux Bricolage SAS	France	MAG	49,00	49,00
Brico Partner 38 SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	49,00	NC
JMCX SAS	France	MAG	49,01	NC
Brico Partner 72 SAS	France	MAG	48,98	48,98
Brico Partner 86 SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	49,00	NC
Société d'exploitation des établissements Mont' Brico SAS	France	MAG	46,55	NC
Bricolage 35 SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	49,00	49,00
Bati Loisirs SA	France	MAG	49,00	49,00
BS Holding & Conseil SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	49,00	NC
Cadiservice SARL	France	MAG	49,01	NC
C2AVL SAS	France	MAG	49,00	NC
DEDB SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	50,00	NC
DEDB Magasins SAS	France	MAG	50,00	NC
Doverie Brico ad (SA) (sous-groupe) incluant:	Bulgarie	MAG	45,00	45,00
Brico Iliria Shpk (SARL)	Albanie	MAG	47,19	46,95
Brico Makedonija Dooel (SARL)	Macédoine	MAG	45,00	45,00
Brico Spec Doo (SARL)	Serbie	MAG	45,00	45,00
MB Brico Sud Ouest SAS (sous-groupe) incluant:	France	MAG	34,00	34,00
Vertamont Distribution SA	France	MAG	34,00	34,00
Vertamont SCI	France	MAG	34,00	34,00
MB Décor SARL	France	MAG	34,00	34,00
Briko Hendaya SARL	France	MAG	34,00	34,00
MB Gontier SARL	France	MAG	(a)	48,94
Prova SA (sous-groupe) incluant:	Belgique	MAG	35,00	35,00
Brico Ardenne SPRL	Belgique	MAG	35,00	35,00
Brico Frameries SA	Belgique	MAG	34,97	34,97
Bricolornu SPRL	Belgique	MAG	35,00	35,00
Bricourcelles SPRL	Belgique	MAG	35,00	35,00
Distriburt SA	Belgique	MAG	35,00	35,00
PITTIE SA BRICO JARDIN SA	Belgique	MAG	35,00	35,00
Sengo SA	Belgique	MAG	35,00	NC
Travaux Pose Habitat France (TPH France) SAS	France	SAR	48,78	NC

(1) SAR : services aux réseaux, MAG : magasins intégrés

(2) NC : société non consolidée

(a) Quote-part des minoritaires soit 51,06 % acquise en 2011 portant la participation à 100 %.

NOTE 26.3. Sociétés fusionnées en 2011

SOCIÉTÉ	SOCIÉTÉ ABSORBANTE	ACTIVITÉ (1)	% CONTRÔLE 31/12/2011 (2)	% CONTRÔLE 31/12/2010
Brico Normandie SA	Sadef SAS	MAG	F	100,00
Bricolage Fermeture et Menuiserie (Brico-Fer-Me) SARL	Sadef SAS	MAG	F	100,00
Vendéenne De Bricolage SA	Sadef SAS	MAG	F	100,00
SCI Bricolage Immobilier	Sadef SAS	MAG	TUP	100,00
SCI Vulcain	Galaxy SAS	MAG	TUP	100,00
Brico-Services SAS	Mr. Bricolage SA	MAG	TUP	100,00
BRICOLAGE SAS	MB Log SAS	SAR	TUP	100,00

(1) SAR: services aux réseaux, MAG: magasins intégrés

(2) TUP: société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP); F: société fusionnée

NOTE 26.4. Sociétés liquidées en 2011

SOCIÉTÉ	PAYS	ACTIVITÉ (1)	% CONTRÔLE 31/12/2011 (2)	% CONTRÔLE 31/12/2010
ROUDIER BRICOLAGE SAS	France	MAG	NC	100,00

(1) SAR: services aux réseaux, MAG: magasins intégrés

(2) NC: société non consolidée

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception de la société C2AVL et des sociétés des sous-groupe MB Brico Sud-Ouest et Brico Partner 38.

NOTE 27 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

NOTE 27.1. Instruments financiers dérivés actifs

En milliers d'euros	Comptabilisation de la juste valeur	31/12/2011		31/12/2010	
		Montants notionnels	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt					
Swap de taux/emprunteur taux fixe (1)	CP	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt		0	0	0	0
Instruments de change					
Achats à terme de devises	R	4 301	(369)	-	-
Achats à terme de devises	CP	508	32	-	-
Ventes à terme de devises					
Options de change - achats	R	28 417	(78)	-	-
Options de change - ventes	R	27 631	699	-	-
Total des instruments de change		60 857	284	0	0
Total des instruments dérivés actifs (note 5)		60 857	284	0	0

CP : capitaux propres - R : résultat

NOTE 27.2. Instruments financiers dérivés passifs

En milliers d'euros	Comptabilisation de la juste valeur	31/12/2011		31/12/2010	
		Montants notionnels	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt					
Swap de taux/emprunteur taux fixe	CP	74 000	3 367	66 000	2 868
Swap de taux/emprunteur taux fixe	R	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt (1)		74 000	3 367	66 000	2 868
Instruments de change					
Achats à terme de devises	R			5 476	(298)
Achats à terme de devises	CP			900	2
Options de change - achats	R			43 147	1 029
Options de change - ventes	R			42 374	(380)
Total des instruments de change		0	0	91 897	353
Total des instruments dérivés passifs (note 12)		74 000	3 367	157 897	3 220

CP : capitaux propres - R : résultat

(1) La variation de 8 000 milliers d'euros en 2011 s'explique par la hausse d'un contrat de couverture signé en 2009 pour couvrir les OBSAAR.

NOTE 27.3. Répartition par devises des instruments dérivés de change

Les opérations de couverture de change sont exclusivement réalisées en dollar US.

NOTE 27.4. Répartition des instruments dérivés par échéance à la clôture

En milliers d'euros	Montants notionnels				Total juste valeur	Montants notionnels	Total juste valeur
	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2010
Actifs liés aux instruments de taux d'intérêt (1)	-	-	-	-	0	-	0
Actifs liés aux instruments de change :	60 857	-	-	60 857	284	-	0
- Achats à terme de devises	4 809	-	-	4 809	(337)	-	0
- Options de change - achats	28 417	-	-	28 417	(78)	-	0
- Options de change - ventes	27 631	-	-	27 631	699	-	0
Total des instruments dérivés actifs	60 857	-	-	60 857	284	-	0
Passifs liés aux instruments de taux d'intérêt (1)	-	74 000	-	74 000	3 367	66 000	2 868
Passifs liés aux instruments de change :	-	-	-	-	0	91 897	351
- Achats à terme de devises	-	-	-	-	0	6 376	(298)
- Options de change - achats	-	-	-	-	0	43 147	1 029
- Options de change - ventes	-	-	-	-	0	42 374	(380)
Total des instruments dérivés passifs	-	74 000	-	74 000	3 367	157 897	3 219

(1) tous les contrats de swap de taux sont de type « payeur fixe/receveur variable ».

NOTE 28 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSION

Conformément à ses orientations stratégiques et aux dispositions de la norme IFRS 5, le Groupe a décidé de reclasser sur les lignes prévues à cet effet l'intégralité des actifs, passifs et résultats des activités destinées à être cédées.

Par ailleurs, la ligne « Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession net d'impôts » correspond d'une part au résultat des sociétés du Groupe Briconautes, et d'autre part aux plus et moins values de juste valeur d'immobiliers destinés à être cédés.

Il est rappelé que l'essentiel de l'activité immobilière a été cédée au 1er janvier 2008. Le groupe considère que les cessions des actifs immobiliers s'inscrivent dans la poursuite du désengagement dans l'activité immobilière et présente les effets de ces opérations en « activités abandonnées ou en cours de cession », conformément à ce que prévoit la norme IFRS 5.

NOTE 28.1. Compte de résultat détaillé par nature des activités en cours de cession

Le compte de résultat des activités en cours de cession consolidé au 31 décembre 2011 détaille le compte de résultat de l'année 2011 de certaines des sociétés du Groupe Briconautes, classées en « Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession » selon IFRS 5, sur chacune des lignes du compte de résultat comme si ces sociétés n'étaient pas retraitées en activités abandonnées ou en cours de cession. Il en est de même pour les immeubles destinés à être cédés.

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	Activités maintenues	Sociétés du groupe Briconautes	Immobilier (a)	Autres	Total
Produits des activités ordinaires	562 271	5 616	-	-	567 888
Autres produits des activités ordinaires	121	-	-	-	121
Marchandises et matières consommées	(323 247)	(4 116)	-	-	(327 363)
Charges externes	(84 987)	(1 012)	-	-	(86 000)
Charges de personnel	(90 394)	(900)	-	-	(91 293)
Impôts et taxes	(11 759)	(164)	-	-	(11 923)
Amortissements et dépréciations	(15 379)	93	217	-	(15 069)
Reprises de provisions suite aux tests de valeur	-	-	-	-	0
Autres charges opérationnelles (1)	(6 778)	(780)	(7 627)	-	(15 185)
Autres produits opérationnels (1)	7 922	1 052	7 500	468	16 942
Résultat opérationnel avant impôt	37 770	(211)	90	468	38 117
Charges d'intérêt sur emprunts	(7 452)	(116)	-	-	(7 568)
Produits de trésorerie	25	0	-	-	25
Coût de l'endettement financier	(7 427)	(116)	0	0	(7 543)
Autres charges financières	(730)	(82)	-	-	(812)
Autres produits financiers	1 063	16	-	-	1 080
Autres charges/produits financiers nets	334	(66)	0	0	268
Résultat financier avant impôt	(7 094)	(181)	0	0	(7 275)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	(3 113)	-	-	-	(3 113)
Résultat avant impôt	27 563	(392)	90	468	27 729
Impôts sur les résultats	(9 695)	(293)	-	(194)	(10 182)
Résultat après impôt	17 868	(685)	90	274	17 547
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession	166	392	(90)	(468)	0
Impôts sur le résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession	(487)	293	0	194	0
Résultat après impôt des activités abandonnées	(321)	685	(90)	(274)	0
Résultat de l'exercice	17 547	0	0	0	17 547
- dont quote-part du Groupe	17 710	-	-	-	17 710
- dont quote-part des minoritaires	(162)	-	-	-	(162)

(a) Les immobilisations corporelles présentées dans la colonne « Immobilier » correspondent à des immeubles d'exploitation et hors exploitation destinés à être cédés.

(1) La variation correspond à la cession en 2011 d'immobilier classé en destiné à être cédé au 31/12/2010.

NOTE 28.2. Bilan détaillé par nature des activités en cours de cession

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	Activités maintenues	Sociétés du groupe Briconautes	Immobilier (a)	Autres	Total
Goodwill	195 073	-	-	-	195 073
Immobilisations incorporelles	14 996	4	-	-	15 000
Immobilisations corporelles	63 790	3 551	3 169	-	70 510
Immeubles de placement	811	-	-	-	811
Participations dans les entreprises associées	13 521	-	-	-	13 521
Actifs financiers non courants	9 103	9	-	-	9 112
Impôts différés	3 149	-	(187)	-	2 962
Stocks	152 061	2 039	-	-	154 100
Clients	82 341	53	-	-	82 393
Actifs financiers courants	1 366	302	-	-	1 668
Créances d'impôt sur les sociétés	6 410	3	-	-	6 414
Autres actifs courants	56 638	-	-	43	56 680
Trésorerie et équivalents	22 277	13	-	-	22 290
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	8 998	(5 974)	(2 982)	(43)	0
Total actif	630 534	0	0	0	630 534
Capitaux propres	236 683	-	-	-	236 683
OBSAAR	31 239	-	-	-	31 239
Emprunts	108 380	1 960	-	-	110 341
Autres passifs financiers non courants	206	-	-	-	206
Provisions part non courante	2 008	-	-	-	2 008
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	3 355	-	-	-	3 355
Impôts différés	706	(9)	633	-	1 330
Passifs financiers courants	30 462	263	-	-	30 725
Provisions part courante	919	232	-	-	1 152
Fournisseurs	114 474	549	-	-	115 023
Dettes d'impôt sur les sociétés	226	-	-	-	226
Autres passifs courants	97 850	397	-	-	98 247
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	4 027	(3 394)	(633)	-	0
Total passif	630 534	0	0	0	630 534

(a) Les immobilisations corporelles présentées dans la colonne « Immobilier » correspondent à des immeubles d'exploitation et hors exploitation destinés à être cédés.

NOTE 28.3. Flux de variation de trésorerie liés aux activités en cours de cession

En milliers d'euros

Au 31/12/2011	Sociétés du groupe Briconautes	Immobilier (a)	Autres	Total
Flux de trésorerie liés à l'activité	815	-	-	815
Flux de trésorerie liés aux investissements (1)	908	9 131	-	10 039
Flux de trésorerie liés au financement	(810)	-	-	(810)

(a) Les immobilisations corporelles présentées dans la colonne « Immobilier » correspondent à des immeubles d'exploitation et hors exploitation destinés à être cédés.

(1) Le flux de trésorerie lié à l'immobilier correspond à des cessions d'immeubles d'exploitation, pour 7,4 millions d'euros, classés en destinés à être cédés au 31 décembre 2009 et au complément de prix de 1,7 millions d'euros versé en 2011 suite à la cession de la société Icade Bricolage au 1er janvier 2008.

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2011.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mr Bricolage, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2011 s'établit à 195.073 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites au paragraphe 13 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur des expertises indépendantes et sur des prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle du Groupe et nous avons vérifié que le paragraphe 13 et la note 1 aux états financiers donnent une information appropriée.

Des provisions pour risques et charges sont constituées, notamment afin de couvrir les risques relatifs aux litiges, comme indiqué aux paragraphes 2 et 21 et à la note 13 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à corroborer ces estimations avec les avis obtenus des conseils de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Comptes sociaux

Bilan	146
Compte de résultat	148
Tableau des flux de trésorerie	150
Annexe aux comptes sociaux	151
Notes sur le bilan	154
Rapports des commissaires aux comptes	171

Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2011			31/12/2010
		BRUT	AMORT. & DEPR.	NET	NET
Concessions, brevets, marques		20 018	12 845	7 173	7 965
Fonds commercial		22 974	0	22 974	22 974
Immobilisations incorporelles en cours		4 637	0	4 637	2 817
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles		0	0	0	15
Immobilisations incorporelles	1	47 629	12 845	34 784	33 771
Terrains		122	7	115	116
Constructions		235	90	144	85
Instal. techn., matériels et outillages		62	58	3	2
Autres immobilisations corporelles		3 105	2 605	500	548
Immobilisations corporelles en cours		153	0	153	300
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		12	0	12	0
Immobilisations corporelles	2	3 688	2 761	928	1 051
Titres de participation		301 034	38 023	263 011	239 178
Créances sur participations		3 096	2 012	1 085	1 280
Autres titres immobilisés		1 751	45	1 706	1 168
Prêts		31 510	0	31 510	42 885
Autres immobilisations financières		315	0	315	127
Immobilisations financières	3	337 706	40 079	297 627	284 638
ACTIF IMMOBILISE		389 023	55 685	333 339	319 460
Stocks et en-cours	4	2 323	49	2 274	11 461
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	5	53 752	6 697	47 055	53 551
Autres créances	5	121 428	0	121 428	114 837
Valeurs mobilières de placement	6	9 927	254	9 673	4 049
Disponibilités		11 968	0	11 968	4 894
Charges constatées d'avance	7	954	0	954	438
ACTIF CIRCULANT		200 352	7 000	193 352	189 230
Frais émission emprunts à étaler		731	0	731	1 064
TOTAL GÉNÉRAL		590 106	62 684	527 422	509 754

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital		33 241	33 241
Prime d'émission		74 995	74 995
Réserve légale		3 424	3 424
Autres réserves		125 168	111 467
Report à nouveau		570	475
Résultat de l'exercice		16 630	19 725
CAPITAUX PROPRES	8	254 028	243 327
Provisions réglementées		824	535
Provisions pour risques		736	2 544
Provisions pour charges		1 115	300
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	9	2 675	3 379
OBSAAR	10	47 893	47 954
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	108 100	113 124
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		24	55
Emprunts et dettes financières diverses	10	9	9
Fournisseurs et comptes rattachés	11	17 710	28 578
Dettes fiscales et sociales	11	9 405	10 853
Dettes sur immobilisations	11	814	199
Autres dettes	11	86 464	61 937
DETTES		270 420	262 711
Produits constatés d'avance	12	299	338
TOTAL GÉNÉRAL		527 422	509 754

Compte de résultat

En milliers d'euros

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	14	196 995	200 345
Production stockée et immobilisée		316	86
Subventions		78	17
Reprises de prov. dépr. & transferts de charges	15	4 832	3 220
Autres produits		225	188
PRODUITS D'EXPLOITATION		202 445	203 856
Achats de marchandises		82 929	85 581
Variation des stocks de marchandises		(800)	(247)
Achats de matières premières		7 121	6 366
Variation des stocks de matières premières		0	0
Autres achats et charges externes		50 828	49 128
Impôts, taxes et versements assimilés		1 949	2 172
Salaires et traitements		14 007	13 902
Charges sociales		6 844	6 843
Dotations aux amortissements	15	2 356	2 585
Dotations aux provisions et dépréciations	15	4 507	2 949
Autres charges		1 905	1 072
CHARGES D'EXPLOITATION		171 647	170 351
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 798	33 505

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Produits des autres valeurs mobilières		15	59
Autres intérêts et produits assimilés		2 617	1 748
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges	15	641	801
Différences positives de change		4	29
Produits nets de cessions de valeurs mobilières		1	47
PRODUITS FINANCIERS		3 278	2 684
Dotations aux provisions et dépréciations	15	7 024	4 863
Intérêts et charges assimilés		8 988	4 672
Pertes sur des créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		18	3
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières		51	14
CHARGES FINANCIERES		16 081	9 552
RESULTAT FINANCIER	16	(12 803)	(6 868)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		17 995	26 637
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 258	128
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 311	6 092
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges	15	2 387	2 233
PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 956	8 453
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 906	4 730
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 123	2 622
Dotations aux amortissements, dépr. et provisions	15	845	292
CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 874	7 644
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16	82	809
Participation des salariés et intéressement		367	1 126
Impôts sur les bénéfices	17	1 080	6 595
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 630	19 725

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	16 630	19 725
Amortissements, dépréciations et provisions	8 213	5 539
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs	171	(3 470)
Marge brute d'autofinancement (A)	25 014	21 794
Variation du besoin en fonds de roulement (B)	21 033	(58 182)
Flux de trésorerie sur activité (A + B) = (a)	46 047	(36 388)
Acquisitions d'immobilisations	(34 035)	(7 060)
Cessions d'immobilisations	214	6 092
Variations nettes des autres immobilisations financières	10 844	8 478
Variation des dettes sur immobilisations	615	
Flux de trésorerie sur investissement (b)	(22 361)	7 511
Augmentation de capital	0	0
Prime d'émission suite à augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	(5 930)	(5 827)
Encaissements provenant des emprunts bancaires	2 000	20 000
Remboursements des emprunts bancaires et autres dettes financières	(7 061)	(7 000)
Achat/vente d'actions propres	27	(27)
Reclassement des actions propres pour opération sur capital	0	0
Flux de trésorerie sur financement (c)	(10 964)	7 146
Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) = (d)	12 723	(21 732)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	8 818	30 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (d) + (e)	21 541	8 818

Annexe aux comptes sociaux

I – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Différentes opérations de nature financière ont été réalisées au cours de l'exercice 2011 au sein du Groupe Mr Bricolage et ont impacté la situation du portefeuille des titres de participation détenus par la société Mr Bricolage :

II.1. Acquisitions de titres :

Les participations acquises sont détaillées dans la note 24 : « Liste des filiales et des participations ».

Depuis le 30 octobre 2009, la société Mr Bricolage rachète les titres de la société Catena France. Pendant l'année 2011, la société Mr Bricolage a acquis 0,23 % supplémentaire des titres de la société Catena France, ramenant ainsi le pourcentage de détention de Catena France au 31 décembre 2011 à 57,90 %.

En janvier 2011, la société Mr Bricolage a acquis 100 % des titres de la société Etablissements Calvet Fils, exploitant un magasin sous enseigne Mr. Bricolage à Aurillac.

Au cours de l'année 2011, la société Mr Bricolage a augmenté ses participations dans le capital :

- de la société Brico Iliria SHPK de 0.565 %, portant ainsi sa participation à 18,79 %,
- de la société MB Gontier de 51 %, portant ainsi sa participation à 100 %.

Au cours de l'année 2011, la société Mr Bricolage SA a également pris une participation à hauteur d'une part dans les sociétés d'exploitation JCMX (Mr Bricolage Tignieu) et Société nouvelle Cadiservice (Mr Bricolage Château du Loir).

II.2. Créations de sociétés :

Au cours de l'exercice 2011 la société Mr Bricolage a acquis des participations dans des sociétés nouvellement créées :

- la société Brico 01 à hauteur de 100 %,
- la société MBAO à hauteur de 90 %,
- Et la société DEDB à hauteur de 50 %.

II.3. Apport partiel d'actif :

En date du 30 novembre 2011, la société Mr Bricolage a fait un apport partiel d'actif de son activité logistique et des actions de la société Bricolage à la société MB LOG. En rémunération de ces apports de respectivement 25 340 milliers d'euros et 1 400 milliers d'euros, la société Mr Bricolage a obtenu des titres de la société MB LOG. Le pourcentage de détention s'élève à 91,18 %.

Ces opérations, réalisées en date du 30 novembre 2011, n'ont pas eu d'effet rétroactif tant fiscalement que comptablement.

II.4. Fusions :

En date du 30 septembre 2011, les sociétés Brico Ferme, Briconormandie et la Vendéenne de Bricolage, dans lesquelles la société Mr Bricolage détenait des participations, ont été absorbées par la société Sadef. Ces fusions ont entraîné une augmentation de la valeur des titres de la société Sadef pour un montant de 14 075 milliers d'euros.

II.5. Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) :

Dans le cadre de la simplification de l'organigramme juridique du Groupe Mr Bricolage, la société Brico Service a été dissoute le 30 septembre 2011. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société Brico Service au profit de la société Mr Bricolage. Cette opération a entraîné une sortie des titres pour une valeur de 360 milliers d'euros.

II.6. Liquidation :

En date du 30 septembre 2011, la société Roudier Bricolage dans laquelle Mr Bricolage détenait des participations a été liquidée. Cette opération a entraîné une sortie des titres pour une valeur de 376 milliers d'euros.

II.7. Autres événements marquants de l'exercice :

La société Mr Bricolage a consenti 2 968 milliers d'euros d'abandons de créances à caractère financier aux sociétés Bricolage, Brico Normandie, Brico 07, Bricollin, Isis, MB e-commerce, MB Gontier et Terranova.

III – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2011

La décision rendue par la Cour d'appel de Paris le 15 février 2012 condamne SAS Bricorama France à verser à Mr Bricolage SA 6,5 millions d'euros à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement. Cette décision s'est traduite dans les comptes clos au 31 décembre 2011 par l'enregistrement d'une charge de 1,4 million d'euros et d'une réduction d'impôt de même montant.

IV – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

IV.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Cette rubrique comprend essentiellement le fonds de commerce, des licences d'exploitation de logiciels, des coûts de développement des produits à marque ainsi que la marque Mr. Bricolage.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Fonds de commerce

Il s'agit d'une part du fonds de commerce de l'activité Centrale de la société Mr Bricolage qui correspond au coût historique du fonds de commerce ayant fait l'objet d'un apport partiel d'actif par l'ANPF intervenu en 1995 pour un montant de 2974 milliers d'euros. D'autre part, il s'agit du fonds de commerce correspondant à l'évaluation de la valeur des réseaux de magasins ex B3 et Bricogite et de l'activité Centrale de ces mêmes réseaux pour un montant de 20000 milliers d'euros. La valeur de ces fonds fait l'objet d'un suivi en fonction de la rentabilité de l'activité de la société Mr Bricolage. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

Concessions, brevets, licences

Ce poste intègre essentiellement des licences d'exploitations de logiciels, amorties sur une durée de trois ans à cinq ans et des coûts de développement des produits à marque Mr. Bricolage, amortis sur une durée de trois ans.

Marque Mr. Bricolage

La marque Mr. Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000 par la société ANPF à Mr Bricolage SA dans le cadre de la cotation en bourse de la société Mr Bricolage.

Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la société Mr Bricolage. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

IV.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé suivant un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilités sont les suivantes :

NATURE	DURÉE
Constructions composants gros œuvre	15 à 35 ans
Agencements et installations techniques	5 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

IV.3. Immobilisations financières

Elles sont composées de titres de participation de sociétés, de créances rattachées, d'autres titres immobilisés, de prêts et d'autres immobilisations financières essentiellement composées de dépôts de garantie.

Des dépréciations sont constatées pour les immobilisations financières dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Titres de participation

Les titres de participation des sociétés sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition). Les frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans.

La valeur d'utilité retenue pour évaluer les titres de participation, intègre les éléments suivants :

- la situation nette réévaluée de la filiale sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus de l'exploitation de la filiale par la société Mr Bricolage ;
- la survaleur reconnue par la société Mr Bricolage à la date d'acquisition de la filiale, correspondant aux avantages économiques futurs attendus, dégagés par la société Mr Bricolage, grâce notamment au volume d'achats apporté par la participation acquise.

Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement constituées :

- d'obligations convertibles, détenues par Mr Bricolage SA, souscrites en 2011 et au cours des exercices antérieurs pour contribuer au financement de huit magasins et une holding.

Ces obligations convertibles font l'objet d'une dépréciation à 100 % lorsqu'elles ne sont pas remboursées à leur date d'échéance. Mr Bricolage SA n'entend pas convertir les obligations convertibles détenues actuellement,

- de titres de sociétés achetés uniquement en vue de leur cession ultérieure. A chaque clôture, l'évaluation de ces titres est réalisée en fonction de leur valeur probable de réalisation,
- d'un prêt accordé à la société Sadef.

IV.4. Stocks et en cours

Ils sont constitués de matières premières et approvisionnements, d'en-cours de production de biens, et de marchandises.

En cours de production de biens

Les en-cours de production de biens correspondent à des catalogues et affiches mis en fabrication par Mr Bricolage SA dans le cadre de ses fonctions de centrale. Ils sont évalués à leur coût de production.

Stocks de marchandises

Ce poste se compose de différents stocks de marchandises. Ces derniers sont constitués de pancartes publicitaires (PLV), de fiches techniques (ILV), d'articles publicitaires et de produits informatiques.

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré.

Une dépréciation du stock est constatée le cas échéant pour ramener la valeur nette au niveau de la valeur probable de réalisation.

IV.5. Créances clients

Ce poste se compose essentiellement de :

- créances dues au titre des prestations fournies par Mr Bricolage SA aux magasins adhérents et intégrés,
- créances dues au titre des commissions et participations publicitaires facturées par Mr Bricolage aux fournisseurs référencés.

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée au cas par cas en fonction de leur antériorité et de la situation du débiteur.

IV.6. Provision pour médailles du travail

Le régime de médailles du travail est régi par un usage qui donne lieu au paiement d'une prestation en capital, dont la valeur est fonction de l'ancienneté professionnelle. L'engagement a été calculé sur les bases des hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et en tenant compte d'une somme forfaitaire versée aux salariés lorsqu'ils atteignent une ancienneté professionnelle de 20, 25, 30, 35 et 40 ans. Le taux de revalorisation des médailles du travail qui a été pris en compte est un taux nul. L'âge de début de carrière est réputé de 22 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

IV.7. Engagement pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés en fin d'exercice au titre des indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul actuariel tenant compte de l'évolution des salaires (cf. note 26). Ces droits, tenant compte des charges sociales et hors effet d'impôt sur les sociétés, ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de Mr Bricolage SA. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate AA 10 ans et s'établit au 31 décembre 2011 à 4,30 %. La table de mortalité retenue pour l'ensemble de la population est la table INSEE TH-TF 2001-2003 qui est généralement utilisée pour les engagements en cas de vie. Le taux de sortie, le taux d'augmentation des salaires au-delà de l'inflation, les conditions de départ en fin de carrière ont été déterminés en fonction de données propres à la société Mr Bricolage. A ce titre, le taux de sortie pour les salariés âgés de moins de 56 ans cadres et employés est de 15 % et de 10 % pour les agents de maîtrise. Concernant le taux d'augmentation des salaires, inflation comprise, ce taux s'établit à 3,30 %. L'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié est de 63 ans pour les cadres et de 62 ans pour les non cadres comme au 31 décembre 2010.

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Concessions, brevets, et licences	Marque Mr Bricolage	Fonds commercial (1)	Immo. en cours (2)	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31/12/2010	18 682	4 056	22 974	2 817	15	48 545
Acquisitions et augmentations	1 471	4	0	2 557	0	4 031
Cessions et diminutions	(4 406)	0	0	(526)	(15)	(4 947)
Mouvements de compte à compte	211	0	0	(211)	0	0
Valeurs brutes au 31/12/2011	15 958	4 059	22 974	4 637	(0)	47 629
Amort. & déprec. au 31/12/2010	14 773	0	0	0	0	14 773
Dotations	1 729	0	0	0	0	1 729
Reprises	(3 657)	0	0	0	0	(3 657)
Amort. & déprec. au 31/12/2011	12 845	0	0	0	0	12 845
Valeurs nettes au 31/12/2011	3 114	4 059	22 974	4 637	(0)	34 784

(1) Fonds de commerce activité centrale

(2) Les immobilisations en cours correspondent essentiellement au logiciel de gestion commercial, au développement du Réseau WAN, au projet d'optimisation du traitement des factures, à la MDD et à divers développements du service informatique.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Install. tech. mat. & outillages	Autres immo. corp.	Immo. corp. en cours	Avances et acomptes versés sur immo. corp.	Total immo. corp.
Valeurs brutes au 31/12/2010	122	166	59	3 008	300	0	3 655
Acquisitions et augmentations	0	69	3	236	289	12	609
Cessions et diminutions	0	0	0	(141)	(436)	0	(577)
Valeurs brutes au 31/12/2011	122	235	62	3 104	153	12	3 688
Amort. & déprec. au 31/12/2010	6	81	57	2 460	0	0	2 604
Dotations	1	9	1	281	0	0	293
Reprises	0	0	0	(137)	0	0	(137)
Amort. & déprec. au 31/12/2011	7	90	58	2 605	0	0	2 761
Valeurs nettes au 31/12/2011	115	144	3	500	153	12	928

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Titres de participation (1)	Créances rattachées	Autres titres immobilisés	Prêts (2)	Autres immo. financières	Total immobilisations financières
Valeurs brutes au 31/12/2010	271 020	3 292	1 213	42 885	127	318 536
Acquisitions et augmentations	45 017	495	560	10	188	46 270
Cessions et diminutions	(15 003)	(691)	(22)	(11 385)	0	(27 100)
Valeurs brutes au 31/12/2011	301 034	3 096	1 751	31 510	315	337 706
Dépréciation au 31/12/2010	31 842	2 012	45	0	0	33 899
Dotations (3)	6 822	0	0	0	0	6 822
Reprises (4)	(641)	0	0	0	0	(641)
Dépréciation au 31/12/2011	38 023	2 012	45	0	0	40 079
Valeurs nettes au 31/12/2011	263 011	1 085	1 706	31 510	315	297 627

(1) Voir le paragraphe II « Faits majeurs de l'exercice ».

(2) Ce poste intègre un prêt accordé à la société Sadef en 2008, dont le capital restant dû au 31 décembre 2011 est de 31 500 milliers d'euros. Une partie de la variation correspond au crédit revolving de MB Finance remboursé sur 2011 pour 885 milliers d'euros.

(3) Les dépréciations concernent essentiellement les titres TLS pour 1 965 milliers d'euros, les titres Bricotulle pour 1 066 milliers d'euros, les titres Galaxy pour 1 021 milliers d'euros, les titres CBL pour 503 milliers d'euros, les titres Brico Iliria pour 613 milliers d'euros et les titres Terranova pour 433 milliers d'euros.

(4) Les reprises concernent les titres Brico Normandie pour 416 milliers d'euros suite à sa fusion dans Sadef. Des reprises de 225 milliers d'euros concernent les titres Mozac 63, Bricolage et MB Gontier.

NOTE 4 - STOCKS ET EN COURS

En milliers d'euros	En cours de production de biens & services	Marchandises	Total
Valeurs brutes au 31/12/2010	224	12 476	12 700
Variations (1)	195	(10 573)	(10 377)
Valeurs brutes au 31/12/2011	420	1 903	2 323
Dépréciation au 31/12/2010	0	1 240	1 240
Dotations	0	49	49
Reprises (2)	0	(1 240)	(1 240)
Dépréciation au 31/12/2011	0	49	49
Valeurs nettes au 31/12/2011	420	1 855	2 274

(1) La baisse du stock de marchandises s'explique pour 10 596 milliers d'euros par l'apport partiel d'actif fait à MB Log.

(2) le montant de la reprise relative au stock de marchandises apporté à MB Log s'élève à 1 151 milliers d'euros.

NOTE 5 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

NOTE 5.1 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	Magasins adhérents (1)		Fournisseurs référencés (2)		Autres		Total
	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Effets à recevoir	
Valeurs brutes au 31/12/2010	30 511	7 143	12 620	0	10 833	16	61 123
Variations	(19 346)	(7 143)	21 615	2 360	(4 842)	(16)	(7 371)
Valeurs brutes au 31/12/2011	11 165	0	34 235	2 360	5 991	0	53 752
Dépréciation au 31/12/2010	4 589	0	1 836	0	1 146	0	7 571
Fusions	(340)	0	0	0	(865)	0	(1 205)
Dotations	2 307	0	501	0	28	0	2 836
Reprises	(2 056)	0	(441)	0	(8)	0	(2 505)
Dépréciation au 31/12/2011	4 499	0	1 896	0	301	0	6 697
Valeurs nettes au 31/12/2011	6 666	0	32 339	2 360	5 690	0	47 055

(1) Créances dues au titre des prestations fournies et des marchandises vendues par Mr Bricolage aux magasins adhérents dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

(2) Créances dues au titre des commissions et participations publicitaires facturées par Mr Bricolage aux fournisseurs dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

La dépréciation des créances clients est appréciée au cas par cas en fonction de leur antériorité et/ou de la situation du débiteur.

NOTE 5.2 - AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros	Avoirs et RRR à obtenir	Personnel et avances	TVA et IS	Comptes d'intégration fiscale et de trésorerie (1)	Autres produits à recevoir (2)	Total
Valeurs brutes au 31/12/2010	1 897	39	5 125	97 758	10 018	114 837
Variations	(252)	7	2 925	6 735	(2 823)	6 591
Valeurs brutes au 31/12/2011	1 645	46	8 050	104 493	7 195	121 428

(1) La variation de 6 735 milliers d'euros concerne essentiellement les comptes courants convention de trésorerie des sociétés Sadeff et MB Holding ainsi que le compte courant de transfert MB Finances.

(2) Ce poste comprend notamment une créance de 6 000 milliers d'euros au titre de l'indemnité à recevoir dans le cadre de l'affaire qui nous oppose, depuis 2000, à la société SAS Bricorama France.

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

NOTE 5.3 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En milliers d'euros	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	53 752	47 152	6 600
Autres créances	121 428	24 835	96 594
Valeurs brutes au 31/12/2011	175 180	71 987	103 194

NOTE 6.1 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	Actions propres (1)	Stock options (2)	Valeurs mobilières de placement (3)	Total
Valeurs brutes au 31/12/2010	198	965	2 936	4 100
Variations	(27)	0	5 854	5 827
Valeurs brutes au 31/12/2011	171	965	8 791	9 927
Dépréciation au 31/12/2010	0	51	0	51
Dotations	10	193	0	203
Reprises	0	0	0	0
Dépréciation au 31/12/2011	10	244	0	254
Valeurs nettes au 31/12/2011	161	721	8 791	9 673

(1) La société Mr Bricolage détient 94 837 actions dont 17 045 actions de liquidités et 77 792 actions de croissance externe.

(2) Il s'agit de 74 871 actions de la société Mr Bricolage, détenues dans le cadre de contrat d'attribution d'actions ou d'option d'achat.

(3) Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur cours de clôture au 31 décembre 2011.

Le cours de clôture de l'action de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2011 s'établit à 9,24 euros.

NOTE 6.2 - PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Les plans d'attribution d'actions gratuites, en cours à la clôture, ont les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros	Plan "P"	Plan "Com"	Plan 2010	Total
Date de décision	22/04/2009	22/04/2009	17/02/2010	
Date d'attribution effective (1)	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	
Cession des actions aux bénéficiaires	31/12/2013	31/12/2013	31/03/2014	
Nombre de bénéficiaires	1	4	1	6
Nombre d'actions gratuites restantes à la clôture	9 960	12 000	14 000	35 960
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	12,74	12,74	10,04	
Valorisation initiale des plans (en euros) (2)	100 000	152 880	140 560	393 440
Charge constatée au cours de la période (en euros)	(10 083)	(12 149)	(33 742)	(55 974)
Prix d'exercice (en euros)	0	0	0	0

(1) Sous réserve de présence dans le Groupe au 31/12/2012 et sous réserve que les capitaux propres de la société Mr Bricolage atteignent 250 millions d'euros au 31/12/2012.

(2) Attribution limitée à 100 000 euros pour le plan « P ».

NOTE 6.3 - PLANS D'ATTRIBUTION DES BSAAR

Le Groupe a émis, le 18 novembre 2009, des Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR). À chacune des 191 077 obligations, sont attachés 13 Bons de Souscription et/ou Acquisition d'Actions Remboursables (BSAAR).

Les mouvements des BSAAR au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	BSAAR	
	31/12/2011	31/12/2010
Nombre de bons à l'ouverture	2 484 001	2 484 001
Nombre de bons émis au cours de la période	0	0
Options exercées au cours de la période	(247)	0
Options expirées au cours de l'exercice	0	0
Options à la clôture	2 483 754	2 484 001

Les BSAAR, en cours à la clôture, ont les caractéristiques suivantes :

	BSAAR
Date d'émission	18/11/2009
Date d'expiration	18/11/2014
Nombre initial de bons de souscriptions exerçables	2 484 001
Prix d'exercice des bons (en euros)	16,00
Condition d'exercice	une action pour un bon
Période d'exercice	du 18/11/2011 au 18/11/2014 (1)

(1) À compter du 18/11/2012, si le cours est supérieur à 20,80 euros, Mr Bricolage SA peut exiger le remboursement anticipé.

NOTE 7 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Total	954	438

Les charges constatées d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2011 alors qu'ils sont afférents à l'exercice 2012.

Ces charges sont relatives à l'animation des magasins, à la réalisation de spots publicitaires, au congrès, à la location de matériels, à des frais de recrutements, aux subventions accordées facturées par les magasins et à des prestations ainsi que des intérêts et commissions sur engagements relatifs aux emprunts.

NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Au 31/12/2010	33 241	74 995	3 424	111 467	475	19 725	243 327
Distribution de dividendes					96	(6 025)	(5 929)
Affectation du résultat 2010				13 700		(13 700)	0
Résultat au 31 décembre 2011						16 630	16 630
Au 31/12/2011	33 241	74 995	3 424	125 168	570	16 630	254 028

Le capital social est divisé en 10 387 755 actions de 3,20 € de valeur nominale.

La part des dividendes distribués portée en report à nouveau correspond aux dividendes versés sur les actions Mr Bricolage détenues par la société.

Identité de la société consolidant les comptes de Mr Bricolage SA :

- ANPF S.A., 1 rue Montaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin - Numéro de siret: 775648215 00066

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

NOTE 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provisions réglementées	824	535
Provisions pour risques	736	2 544
Provisions pour charges	1 115	300
Total	2 675	3 379

Concernant les provisions réglementées, il s'agit principalement de :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisitions des titres de participations	824	535
	824	535

Concernant les provisions pour risques, il s'agit principalement de :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provisions prud'homales	439	536
Provisions pour litiges commerciaux (1)	297	2 009
Provisions diverses	0	0
	736	2 544

(1) Les provisions pour litiges commerciaux concernent principalement un litige avec un ancien adhérent ayant quitté le groupement et un litige commercial en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de l'assignation en fin d'année 2010 par un fournisseur réclamant un montant de l'ordre de 2500 milliers d'euros pour rupture illicite de contrat, la société Mr Bricolage, à la lecture des pièces fournies et arguments avancés par la partie adverse, et s'appuyant sur l'analyse de ses avocats, considère qu'elle n'encourt pas de risque significatif, et conclut qu'aucune provision n'est à constituer dans les comptes au 31 Décembre 2011.

Concernant les provisions pour charges, il s'agit principalement de :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provision fiscale	20	0
Provision actions gratuites Mr Bricolage	252	196
Provisions pour insuffisance d'actif net retraité des filiales	764	0
Provisions pour médailles du travail	79	103
	1 115	300

Tableau récapitulatif des mouvements constatés en 2011 sur les provisions pour risques et charges :

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations de l'exercice	Provisions consommées	Provisions devenues sans objet	31/12/2011
Provisions réglementées	535	293	0	(4)	824
Provisions pour risques (1)	2 544	649	(1 731)	(726)	736
Provisions pour charges	300	840	0	(26)	1 115
Total	3 379	1 781	(1 731)	(755)	2 675

(1) Les reprises de provisions pour risques comprennent notamment un litige avec un ancien prestataire de service logistique qui a été repris par la société MB Log dans le cadre de l'apport partiel d'actif du 30 novembre 2011 ainsi que des litiges avec d'anciens adhérents ayant quitté le groupement.

NOTE 10 - DETTES FINANCIÈRES

10.1 VENTILATION PAR ÉCHÉANCES

En milliers d'euros	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
OBSAAR (1)	124	47 769	0	47 893
Crédit syndiqué (2)	7 000	99 000	0	106 000
Découverts & frais bancaires à payer	2 100	0	0	2 100
Emprunts et dettes financières diverses	9	0	0	9
Total	9 234	146 769	0	156 003

(1) La société a émis 191077 Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Attribution d'Actions Remboursables (OBSAAR) à 250 € par action. Les intérêts courus s'élèvent à 124 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) Montant mobilisé sur un total mobilisable au 31 décembre 2011 de 106000 milliers d'euros. Le crédit syndiqué a notamment été utilisé pour accorder un prêt à la société Sadef, dont le capital restant dû au 31 décembre 2011 est de 31 500 milliers d'euros (voir note 3).

10.2 VENTILATION PAR DEVISES

La totalité des emprunts et dettes financières diverses est libellée en euros.

10.3 VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	OBSAAR	Crédit syndiqué	Découverts et concours bancaires	Emprunts et dettes financières diverses	Total
Valeurs brutes au 31/12/2010	47 954	113 000	124	9	161 087
Augmentations	124	0	2 100	0	2 224
Diminutions	(185)	(7 000)	(124)	0	(7 309)
Valeurs brutes au 31/12/2011	47 893	106 000	2 100	9	156 003

10.4 STRUCTURE DES EMPRUNTS BANCAIRES PAR TAUX ET ÉTAT DES SWAP DE TAUX

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31/12/2011	Devise d'émission	Échéance	Taux contractuel (2)	Taux avant couverture (2)	Taux après couverture (2)
OBSAAR (1)	47 893	EURO	17/11/2014	E 3m + 0,67 %	2,03 %	2,40 %
Crédit syndiqué (2)	106 000	EURO	30/07/2014	E 1m + 1,50 %	2,52 %	3,57 %

(1) Les OBSAAR bénéficient d'un swap de taux à hauteur de 16 000 milliers d'euros: Euribor 3 mois - > 2,48 % (échéance 2014)

(2) Le crédit syndiqué bénéficie de quatre swaps de taux à hauteur de 58 000 milliers d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes:

- swap de taux de 20 000 milliers d'euros: Euribor 1 mois - > 2,77 % (échéance 2014)
- swap de taux de 10 000 milliers d'euros: Euribor 1 mois - > 2,69 % (échéance 2013)
- swap de taux de 10 000 milliers d'euros: Euribor 1 mois - > 3,99 % (échéance 2013)
- swap de taux de 18 000 milliers d'euros: Euribor 1 mois - > 2,67 % (échéance 2013)

(2) Les taux indiqués sont ceux constatés au 31 décembre 2011

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

10.5 ÉTATS DES COVENANTS SUR LES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

Le crédit syndiqué de 2008 et son avenant de 2009 sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement (semestriel et/ou annuel) de certains ratios financiers.

Les OBSAAR émises en 2009 ont les mêmes clauses de remboursement anticipé. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, la société Mr Bricolage serait amenée à rembourser par anticipation l'en cours des deux contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

La situation des covenants au 31.12.2011 est présentée ci-dessous :

Nature de l'emprunt	Crédit syndiqué	OBSAAR
Période concernée	du 01/08/2008 au 31/07/2014	du 18/11/2009 au 17/11/2014
Montant restant dû en capital au 31/12/2011	106 000 milliers d'euros	47 769 milliers d'euros
Ratios financiers à respecter	A - Dette financière nette/EBITDA < 3 B - Dette financière nette/fonds propres < 1	A - Dette financière nette/EBITDA < 3 B - Dette financière nette/fonds propres < 1
Périodicité de mesure	Semestrielle	Semestrielle
Ratios financiers au 31/12/2011	A - 2,76 B - 0,62	A - 2,76 B - 0,62
Conséquences et positions des prêteurs	Les ratios financiers sont respectés	Les ratios financiers sont respectés

NOTE 11 - DETTES D'EXPLOITATION

11.1 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	Magasins adhérents Comptes fournisseurs	Fournisseurs Comptes fournisseurs	Effets à payer	Autres	Total
Valeurs au 31/12/2010	1 219	21 342	0	6 017	28 578
Variations	(1 172)	(10 385)	0	689	(10 869)
Valeurs au 31/12/2011	47	10 957	0	6 706	17 710

11.2 DETTES FISCALES ET SOCIALES

En milliers d'euros	Dettes salariales (1)	Dettes sociales assises sur les salaires et autres (2)	Impôts sur les bénéfices	T.V.A.	État charges à payer (3)	Total
Valeurs au 31/12/2010	2 115	3 440	0	4 262	1 036	10 853
Variations	(17)	(946)	0	(494)	10	(1 448)
Valeurs au 31/12/2011	2 098	2 494	0	3 768	1 046	9 405

(1) Ce poste intègre notamment les provisions pour congés payés, R.T.T et primes à verser sur l'exercice 2012.

(2) Ce poste comprend la provision pour participation des salariés, les dettes sociales à verser auprès des organismes sociaux, ainsi que les provisions pour charges sociales calculées sur les provisions pour congés payés, R.T.T et primes.

(3) Ce poste comprend notamment les taxes fiscales assises sur les salaires (taxe d'apprentissage, effort construction, formation continue) ainsi que les provisions de nature fiscale (Organic, CET, TVTS...).

11.3 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	Fournisseurs d'immobilisations	Total
Valeurs au 31/12/2010	199	199
Variations	615	615
Valeurs au 31/12/2011	814	814

11.4 AUTRES DETTES

En milliers d'euros	Comptes d'intégration fiscale et de trésorerie (1)	Afos	Divers charges à payer	Avoirs à établir (2)	Total
Valeurs au 31/12/2010	17 587	756	75	43 519	61 937
Variations	22 958	(74)	(12)	1 655	24 527
Valeurs au 31/12/2011	40 545	682	63	45 174	86 464

(1) Au 31/12/2011, ce poste est principalement constitué par le compte courant de convention de trésorerie avec la société Le Club pour 17 474 milliers d'euros et la société MB LOG pour 14 389 milliers d'euros.

(2) Au 31/12/2011, ce poste est principalement constitué d'avoirs à établir aux adhérents (régularisations de cotisations) et de RFA à facturer aux fournisseurs.

11.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En milliers d'euros	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 710	17 710	0
Dettes fiscales et sociales	9 405	9 405	0
Dettes sur immobilisations	814	814	0
Autres dettes	86 464	48 199	38 265
Valeurs au 31/12/2011	114 393	76 128	38 265

Au 31/12/2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 17 710 milliers d'euros et était constitué de :

- 99,63 % de factures payables entre 0 et 45 jours à compter de la date d'émission de la facture contre 92,33 % au 31/12/2010,
- 0,37 % de factures payables à plus de 45 jours à compter de la date d'émission de la facture, contre 7,67 % au 31/12/2010.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

NOTE 12 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Total des produits constatés d'avance	299	338

Les produits constatés d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2011 alors qu'ils sont afférents à l'exercice 2012. Au 31 décembre 2011, cela concerne des produits facturés dans le cadre de la maintenance informatique de magasins et des produits relatifs aux cotisations congrès Mr Bricolage 2012.

NOTE 13 - OPÉRATIONS SUR LE BILAN AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Créances rattachées à des participations	29	29
Prêts	31 500	42 885
Clients et comptes rattachés	4 772	11 137
Autres créances	102 384	97 374
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 443	1 745
Autres dettes	35 108	13 322

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

NOTE 14 - CHIFFRE D'AFFAIRES

14.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de production de biens (1)	10 729	10 626
Ventes de marchandises :	92 611	96 504
- ventes d'ILV et de PLV	2 481	2 744
- ventes de magazines Mr. Bricolage	(0)	211
- ventes de marchandises de bricolage	89 370	92 515
- ventes de matériels informatiques	761	1 035
Prestations de services :	93 655	93 215
- prestations effectuées auprès des fournisseurs référencés	63 090	62 551
- prestations effectuées auprès des adhérents et filiales	30 565	30 664
Chiffre d'affaires	196 995	200 345

(1) Elles sont uniquement constituées par la vente de catalogues, d'affiches et d'ILV.

14.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
France	191 477	193 985
Étranger	5 518	6 360
Chiffre d'affaires	196 995	200 345

NOTE 15 - DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

15.1 ÉLÉMENTS RELATIFS AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
- Dotations aux amortissements des immobilisations	(2 022)	0	(2 022)	(2 251)
- Dotations aux provisions sur actions gratuites Mr Bricolage	(56)	0	(56)	(140)
- Dotations pour dépréciation des comptes clients	(2 836)	2 507	(329)	(178)
- Dotations pour dépréciation des stocks	(722)	873	151	(149)
- Dotations pour risques et charges	(893)	387	(506)	(159)
Total (1)	(6 529)	3 767	(2 762)	(2 877)

En milliers d'euros	Dotations	Transferts de charges	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
- Charges à répartir du Crédit syndiqué	(334)	0	(334)	(334)
- remboursements divers	0	216	216	135
- refacturations d'assurances	0	849	849	762
Total (2)	(334)	1 065	731	563

Total (1) + (2)	(6 863)	4 832	(2 031)	(2 314)
------------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

15.2 ÉLÉMENTS RELATIFS AU RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
- Dotations pour dépréciation des immobilisations financières, des VMP et des créances rattachées	(7 024)	641	(6 383)	(4 062)
- Dotations aux provisions pour risques et charges financières	0	0	0	0
Total	(7 024)	641	(6 383)	(4 062)

15.3 ÉLÉMENTS RELATIFS AU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	(12)	0	(12)	(6)
- Dotations aux amortissements dérogatoires	(293)	4	(289)	(285)
- Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	(540)	1 583	1 043	1 698
- Transfert de charges exceptionnelles, remboursement assurance	0	800	800	534
Total	(845)	2 387	1 542	1 941

NOTE 16 - RÉSULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

16.1 RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Produits des autres valeurs mobilières (1)	15	59
Autres intérêts et produits assimilés (2)	2 617	1 748
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges (3)	641	801
Différences positives de change	4	29
Produits nets de cessions de valeurs mobilières	1	47
PRODUITS FINANCIERS	3 278	2 684
Dotations aux provisions et dépréciations	7 024	4 863
Intérêts et charges assimilés	8 988	4 672
Pertes sur des créances liées à des participations	0	0
Différences négatives de change	18	3
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières	51	14
CHARGES FINANCIÈRES	16 081	9 552
RÉSULTAT FINANCIER	(12 803)	(6 868)

(1) Ce poste correspond à la distribution de dividendes des sociétés Oban et La Chambourcienne.

(2) Ce poste comprend principalement les intérêts sur prêt consenti à Sadeff ainsi que les intérêts sur les comptes courants de trésorerie.

(3) Ce poste intègre notamment des reprises de provisions liées aux participations détenues par Mr Bricolage SA.

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

16.2 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	Charges	Produits	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
Total des opérations de gestion (1)	(3 906)	1 258	538	(4 602)
Sur opérations en capital				
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 697)	1 697	0	(0)
Cessions d'immobilisations financières	(426)	1 614	1 188	3 470
Total des opérations en capital	(2 123)	3 311	1 188	3 470
Mouvements des provisions				
Provision pour prud'hommes	0	83	83	0
Provisions pour litiges commerciaux (2)	(520)	1 500	980	698
Provisions pour insuffisance d'actif net retraité des filiales	0	0	0	0
Provisions pour garantie de passif	0	0	0	0
Provision DGCCRF (4)	0	0	0	1 000
Provisions diverses	(20)	0	(20)	0
Mouvements des transferts de charges (3)	0	800	800	534
Total des mouvements liés aux provisions et transferts de charges	(540)	2 383	1 843	2 233
Mouvements des dotations aux amortissements				
Amortissements exceptionnels	(12)	0	(12)	(6)
Amortissements dérogatoires	(293)	4	(289)	(286)
Total des mouvements liés aux amortissements	(305)	4	(301)	(292)
Total	(6 874)	6 956	82	809

(1) Les charges et produits intègrent des sommes versées, reçues ou à recevoir au titre de litiges prud'homaux, commerciaux et divers.

(2) Les provisions pour litiges commerciaux concernent principalement un litige avec d'anciens adhérents ayant quitté le groupement et un litige commercial en cours.

(3) Les transferts de charges correspondent à une indemnité d'assurance à recevoir.

NOTE 17- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

NOTE 17.1 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

L'impôt comptabilisé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Organic	318	319
Participation et contribution patronale/participation	111	913
Base	429	1 232
Taux d'impôt sur les sociétés	36,10 %	34,43 %
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	155	424

NOTE 17.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros

Résultat courant avant retraitements fiscaux	17 995
Réintégrations fiscales relatives aux éléments courants	6 989
Déductions fiscales relatives aux éléments courants	(2 308)
Résultat courant après retraitements fiscaux	22 676
Résultat exceptionnel avant retraitements fiscaux	82
Réintégrations fiscales relatives aux éléments exceptionnels	9
Déductions fiscales relatives aux éléments exceptionnels	(3 807)
Résultat exceptionnel après retraitements fiscaux	(3 716)

Le résultat courant retraité des éléments fiscaux étant positif, il génère un impôt à hauteur de 8 186 milliers d'euros.

NOTE 18 - FISCALITÉ RELATIVE A L'INTÉGRATION FISCALE

La société Mr Bricolage SA est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes :

- SA Mozac 63	- SCI Pèpe	- SAS MB Ouest
- SAS G.I.M.B.	- SAS M.C. Investissement	- SARL Brico Carhaix
- SAS M.B.I.	- SARL C.B.L	- SARL Brico Loudéac
- SAS Sadef	- SAS MBM Distribution	- SARL Brico Pontivy
- SAS Tabur Logistique et Services	- SAS Etablissements Pierson et Fils	- SAS FH Expansion
- SA A. Barbaud	- SAS Trans 83 Développement	- SA Cholet Brico Loisirs
- SAS MB Finances	- SAS BG	- SAS Logistim

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre en 2011 :

- Axe et Cible	- SAS Bricodis	- SAS Le Club
- BricoBrive	- SAS BricoTulle	

Les sociétés suivantes sont sorties du périmètre en 2011 :

- SARL BricoFerme	- SAS Brico Normandie	- SAS Tabur Blanc Logistique & Services
- SAS Bricolage	- SA Vendéenne de Bricolage	

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Mr Bricolage et les filiales mentionnées ci-dessus, l'économie d'impôt liée aux déficits des filiales est enregistrée dans les produits de l'exercice de la société Mr Bricolage et chaque filiale détermine le cas échéant son impôt comme si elle était imposée séparément. L'intégration fiscale a conduit pour l'exercice 2011 à une diminution d'impôt au profit de la société Mr Bricolage qui s'élève à 4 177 milliers d'euros.

NOTE 19 - OPÉRATIONS SUR LE RÉSULTAT AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Achats de matières premières et autres approvisionnements	80	14
Achats de marchandises	25 459	29 686
Autres achats et charges externes	1 483	2 326
Autres charges	481	102
Intérêts et charges assimilés	1 878	187
Production vendue de biens	4 269	3 959
Production vendue de services	12 212	11 888
Ventes de marchandises	36 193	36 196
Autres produits	0	11
Transferts de charges assurances	767	738
Autres intérêts et produits assimilés	2 338	1 625

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

NOTE 20 - PRODUITS À RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Créances:		
- Clients et comptes rattachés (factures à établir)	5 882	7 809
- Autres (1)	121 428	114 837

(1) Dont principalement 2 059 milliers d'euros au titre de créances de TVA, 97 263 milliers d'euros relatifs à des comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie, 119 milliers d'euros concernant des avoirs, remises, rabais et ristournes à obtenir des fournisseurs et 6 000 milliers d'euros au titre de l'indemnité à recevoir dans le cadre de l'affaire qui oppose, depuis 2000, la société à SAS Bricorama France.

NOTE 21 - CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts courus) (1)	224	309
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	10 320	15 830
Dettes fiscales et sociales (2)	9 405	10 853
Autres dettes (3)	86 464	61 937

(1) Dont principalement 124 milliers d'euros au titre de charges relatives aux intérêts sur OBSAAR.

(2) Dont 2 236 milliers d'euros au titre des charges relatives au personnel (primes, participation, congés payés et comité d'entreprise), 2355 milliers d'euros relatifs aux charges constatées sur les organismes sociaux (dont les charges sociales calculées sur les congés payés et primes) et 4814 milliers d'euros concernant des charges de nature fiscales (IS, TVA à payer, TVS, Organic, CET...).

(3) Dont 40545 milliers d'euros au titre des comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie, 977 milliers d'euros relatifs à des avoirs à établir aux clients et 44942 milliers d'euros concernant des sommes à payer (RFA, Afos...).

NOTE 22 - EFFECTIFS

NOTE 22.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Effectif moyen 2011	Effectif moyen 2010
Cadres	184	181
Agents de maîtrise	80	78
Employés	77	79
Total	340	337

NOTE 22.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations accordées	511	523

NOTE 23 - CRÉDIT BAILS IMMOBILIERS

En milliers d'euros	Immobilisations en crédit-bail au 31/12/2011
Valeurs d'origine	8 402
Amortissements des exercices précédents	3 565
Amortissements de l'exercice	373
Total des amortissements	3 938
Valeurs nettes	4 464

En milliers d'euros	Engagements de crédit-bail au 31/12/2011
Redevances payées	
Cumul des exercices précédents	7 092
Exercice	843
Total	7 935
Redevances restant à payer	
À moins d'un an	783
Entre 1 et 5 ans	2 127
À plus de 5 ans	0
Total	2 911
Valeurs résiduelles	
À moins d'un an	0
Entre 1 et 5 ans	0
À plus de 5 ans	0
Total	0
Montant pris en charge sur l'exercice	843

Taux d'intérêt retenu pour l'évaluation des redevances restant à payer: 1,5 %
Les montants concernent uniquement le siège social de la société Mr Bricolage.

NOTE 24 - LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)
----------------------------	--------------	-------	---------	--	--------------------------------------

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (dont la valeur excède 1 % du capital social de Mr Bricolage S.A.):

• 1. Filiales détenues à plus de 50 % :

Barbaud SA	Centre Commercial Carrefour BALARUC	552 680 449	1 000	(1 323)	100,00%
Bricodis SAS	Avenue du Champ Grand 19200 USSEL	320 624 760	400	(95)	100,00 %
Catena France SA	Le Genièvre 72210 Voivres Le Mans	602 032 187	309	456	57,90%
CALVET & FILS	123 Avenue du Général Leclerc 15000 Aurillac	302 264 023	575	1 260	100,00%
CBL Centre Bricolage et Loisirs SARL	6 rue Anatole France 87200 Saint Junien	321 318 529	200	(2 639)	100,00%
Cholet Brico Loisirs SAS	Rue Sorel Tracy 49300 CHOLET	325 465 154	240	(235)	100,00%
DEDB	ZAC Air Parc 38590 Brezins	531 208 015	1 000	0	50,00%
FH Expansion SAS	1 rue Montaigne 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	402 831 002	130	(3 311)	100,00%
Galaxy SAS	61 Avenue Turgot 19100 BRIVE	404 439 440	626	306	100,00%
Le Club SAS	4 avenue du 4 juillet 1776 19100 BRIVE LA GAILLARDE	397 571 878	500	13 048	100,00%
MB HOLDING (ex-TLS)	1 rue Montaigne 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	026 450 072	6 592	(911)	100,00%
MB LOG (ex-TBLS)	1 rue Montaigne 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	348 994 211	23 443	(890)	91,18%
Mozac 63 SA	1 rue Montaigne 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	411 875 743	510	1 747	99,99%
Bricotulle SAS	61 Avenue Turgot 19100 BRIVE	676 920 309	1 000	(357)	100,00%
Pepe SCI	Route de Pontarlier 25300 HOUTAUD	350 326 203	2	292	100,00%
Sadef SAS	34 rue de Reuilly 75012 PARIS	390 689 529	99 964	(12 637)	100,00%
Terranova SAS	1 rue Montaigne 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	514 919 828	500	(786)	100,00%
Trans 83 SAS	Les Hellènes 83300 DRAGUIGNAN	400 966 164	617	634	100,00%
Windspell Limited LTD	1 Lamboussa Street 1095 NICOSIE CHYPRE	-	2 571	28	100,00%

• 2. Participations détenues entre 10 et 50 % :

Prova Belgique SA	Rue des Morgelines ZI 5100 JAMBES Belgique	4 340 011 061	110	3 687	35,00%
Brico Expert SA	Calea Vitan 112-114, secteur 3 - Bucarest - ROUMANIE	-	5 271	(564) (3)	13,37%
Brico Invest SA	RS 109 Route de Bouskoura - CASABLANCA - MAROC	-	3 210 (1)	(1 723) (1)	19,99 %
Brico Partner 07	1 Rue Montaigne 45380 La Chapelle St Mesmin	509 306 734	784	57	49,00%
Briko Iliria	Ngtur me Universitetine Bew York tr Tiranes Tirane ALBANIE	-	5 388	(381)	18,79%
Doverie Brico SA	1164 John Paul II sq - Sofia 1 - BULGARIE	-	8 436	30 748	14,70%
Iberobrico SL	1 - 2 a calle Moia -08006 - Barcelone - Espagne	-	2 100	(2 555) (2)	19,50%
Imagen Del Sur SA	Av. Italia 5775 L.1 11 500 MONTEVIDEO URUGUAY	-	295 (1)	(364) (1)	19,99 %
MB Brico Sud Ouest SAS	Aicirits - SAINT PALAIS	504 706 482	4 570	(79)	34,00%

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :

• 1. Filiales non reprises au § A.

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

• 2. Participations non reprises au § A.

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Montant au 31/12/2010 - (2) Montant au 31/12/2009 - (3) Montant au 31/12/2008 - (4) Pertes ()

Valeurs comptables des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (4)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute		Nette					
6 453	4 111	2 342	0	0	8 268	(772)	0
860	49	810	0	0	2 671	(667)	0
628	0	628	0	0	40	(82)	0
2 995	0	2 995	0	0	4 487	3	0
1 162	1 162	0	0	0	5 475	(369)	0
5 950	0	5 950	0	0	11 292	242	0
500	0	500	0	0	195	(71)	0
3 254	0	3 254	38	0	0	(531)	0
2 194	1 021	1 173	0	0	264	(132)	0
32 503	0	32 503	0	0	29 800	6 331	0
28 153	24 437	3 716	0	0	43 080	(1 965)	0
26 740	0	26 740	0	19 416	24 834	1 061	0
2 445	2 299	146	0	0	394	49	0
2 833	1 066	1 767	0	0	3 417	(492)	0
1 377	240	1 136	0	0	221	(74)	0
165 971	0	165 971	31 500	1 154	320 902	(4 388)	0
505	433	72	0	0	2 245	235	0
1 344	0	1 344	0	0	6	(1)	0
4 499	0	4 499	0	0	0	(11)	0
354	0	354	0	0	6 593	1 472	0
1 077	797	280	241	0	NC	NC	0
650	0	650	92	0	9 120 (1)	28 (1)	0
384	0	384	0	833	0	119	0
1 013	613	400	0	0	0	(2 242)	0
1 282	0	1 282	0	0	45 449	(6 704)	0
410	410	0	1 973	0	3 302 (2)	(4 361) (2)	0
455	455	0	38	0	3 622 (1)	54 (1)	0
1 554	0	1 554	0	0	99	(103)	0
1 327	562	765	685	14 979			0
0		0	0	0			0
2 164	248	1 916	29	1 179			15
0		0	0	0			0

Notes sur le bilan

En milliers d'euros

NOTE 25 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	À moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total au 31/12/2011	Total au 31/12/2010
Cautions données au groupe (1)	16 864	9 124	12 083	38 071	34 536
Contrats de crédit bails immobiliers	783	2 127	0	2 911	3 673
Emprunts garantis par des nantissements	0	0	0	0	0
Engagements d'acquisitions d'immobilisations	0	0	0	0	3 000
Engagements de cession d'immobilisations	0	0	0	0	0

(1) La variation du montant des cautions au 31 décembre 2011 par rapport au 31 décembre 2010 s'explique par la diminution, à hauteur des remboursements effectués sur l'exercice 2011, des emprunts bancaires et des crédit bails immobiliers.

De plus, en 2011, deux nouvelles cautions ont été données pour 19 416 milliers d'euros pour le loyer de MB Log.

Engagements reçus	À moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total au 31/12/2011	Total au 31/12/2010
Garantie de passif pour les sociétés acquises	5 750	5 200	0	10 950	11 050
Engagement reçu de cession d'immobilisations	0	0	0	0	0

Les engagements hors bilan sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage.

NOTE 26 - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de la société Mr Bricolage et sont évaluées à un montant de 502 milliers d'euros, charges sociales comprises et hors effet impôt sur les bénéficiaires.

NOTE 27 - DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Les heures capitalisées au 31 décembre 2011 et utilisables à cette date s'élèvent à 22 637 heures.

NOTE 28 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les charges d'honoraires de commissaires aux comptes, s'élèvent, pour la société Mr Bricolage, à 287 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 349 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mr Bricolage, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les fonds de commerce et les titres de participation, dont le montant nets figurant au bilan au 31 décembre 2011 s'établissent respectivement à 22 974 milliers d'euros et à 263 011 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les expertises indépendantes obtenues, les perspectives de rentabilité des activités concernées et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.

Des provisions pour risques et charges sont constituées, notamment afin de couvrir les risques relatifs aux litiges, comme indiqué à la note 9 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à corroborer ces estimations avec les avis obtenus des conseils de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration du 9 novembre 2011.

Sociétés concernées	Nature et Objet	Montant
Société Boucher Invest	Convention de mise à disposition d'un bureau de la société Mr Bricolage à la société Boucher Invest. Le montant annuel est de :	2 340 €

II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Sociétés concernées	Nature et Objet	Montant
Merchandises And Business International – MBI	Caution donnée par Mr Bricolage SA au profit de HSBC en garantie des engagements sur les opérations de crédit documentaire et de change sur la base d'un plafond de 14 500 000 €. L'encours au 31 décembre 2011 s'élève à 32 717 224 €. La caution est plafonnée à :	14 500 000 €
Sadef	Caution solidaire donnée par Mr Bricolage SA en garantie de paiement des loyers par Sadef au profit de la société Imeco (bailleur) pour le point de vente de Colmar. La caution solidaire est accordée pour un montant total de 3 913 214 €. L'encours au 31 décembre 2011 est de :	1 131 059 €
SIMB	Nantissement de 491 160 actions de Mr Bricolage SA détenues par la société SIMB en garantie d'un prêt souscrit par la société SIMB dont le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de :	1 607 143 €
Bricolage 35	La souscription à une émission d'obligation convertible en action initiée par Bricolage 35 est de :	300 000 €
M. Boucher	Intégration de Monsieur Boucher au contrat de « Frais santé » du Groupe Mr Bricolage avec la prise en charge à compter du 1 ^{er} janvier 2009. Le montant de l'avantage en nature pour l'exercice 2011 est de :	1 545,36 €

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Rapport du Président

Gouvernance d'entreprise - Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise	176
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	185
Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	189
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	192
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	194
TABLEAU DE CONCORDANCE	196

Rapport du Président

Rapport du Président

prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

À titre préliminaire, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion du conseil.

Les principaux services mis à contribution pour la préparation et l'établissement du rapport du Président relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne de la société sont, le Président Directeur Général, les membres du Conseil d'Administration et des comités, et plus particulièrement le comité des rémunérations, lesquels travaillent en étroite relation avec la Direction Juridique et la Direction Financière en charge de son élaboration.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, la Direction financière a utilisé partiellement, comme outil de réflexion, le questionnaire relatif au contrôle interne comptable et financier publié par l'AMF le 22 juillet 2010 permettant d'effectuer un bilan du contrôle interne au sein de la société.

En fonction de leurs correspondances avec l'activité et les impératifs de la société, ces guides ont été ajustés.

Le rapport est scindé en trois parties :

- Gouvernance d'entreprise: organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise;
- Description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place;
- Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 6 mars 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

PARTIE 1 : GOUVERNANCE D'ENTREPRISE – ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la société Mr Bricolage se réfère, depuis le 7 juillet 2010 au Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17 décembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance.

Le Conseil considère que les prescriptions (recommandations et points de vigilance) du Code de gouvernement Middlenext (ci-après le Code de référence) sont adaptées à la société Mr Bricolage, au regard de sa taille et de la structure de son capital.

Le Code de référence contient quinze recommandations qui concernent plus particulièrement les dirigeants et le Conseil d'Administration, appliquées dans leur ensemble par la société Mr Bricolage.

Le Code de référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 7 juillet 2010.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites est disponible sur le site internet: www.middlenext.com.

SOUS PARTIE 1 : ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

D'une manière générale le Conseil d'Administration est ainsi amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés;
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée...);
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale;
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société.

Afin de mieux appréhender les actions du Conseil d'Administration, le rapport présente son organisation humaine (I), matérielle (II) ainsi que les modalités d'évaluation de ses travaux. (III)

I – ORGANISATION HUMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'examen de l'organisation de notre Conseil d'Administration il convient de présenter plus particulièrement

ses membres, que ce soit au travers de leur qualité professionnelle ou de la réglementation qui régit leur statut, (A) et son fonctionnement (B).

A. Les membres du Conseil d'Administration : présentation, qualification et réglementation

A1. Présentation des membres du Conseil d'Administration et de leurs compétences professionnelles

Au 31 décembre 2011, la société Mr Bricolage est administrée par un Conseil d'Administration composé de seize membres :

Jean-François Boucher, Président Directeur Général

En 1989, en parallèle de ses études (Bac B puis BTS Grande Distribution), il crée la SNC Hesdin Centre Auto et exploite le magasin FEU VERT de Marconne (62). En 1997, la SNC Hesdin Centre Auto devient la Sarl Boucher Invest. Celle-ci rachète le premier magasin familial de Fruges l'année suivante. Jean-François Boucher entre au Conseil d'Administration de Mr Bricolage SA en 1999. Au début des années 2000, le Groupe Boucher Invest se recentre sur le marché du bricolage et abandonne celui de l'automobile. En 2007, Jean-François Boucher prend les fonctions de Président Directeur Général. Fin 2011, Jean-François Boucher détient deux magasins sous enseigne Mr. Bricolage dans le nord de la France et l'est parisien. À ce jour, il cumule près de 20 ans d'expérience de direction d'entreprises.

Michel Tabur, Vice-président et administrateur

Diplômé d'HEC (1970), Monsieur Michel Tabur a participé de 1975 à 2002 au développement du Groupe Tabur en étant successivement, depuis 1980, Directeur général puis Président Directeur Général de la société Tabur SA et Vice Président puis Président de la société Catena France. Depuis le rapprochement du Groupe Tabur avec le Groupe Mr Bricolage, M. Tabur met son expérience au service du Groupe Mr Bricolage.

Alain Bériou, administrateur

Diplômé d'une licence de philosophie et de l'I.E.P de PARIS, Economie et Finances, Monsieur Bériou a été Directeur Général d'une société de capital investissement (IPO) du 1^{er} janvier 1986 au 30 novembre 2005. Il est considéré comme administrateur indépendant au vu des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur et rappelés au point A2b.

Thierry Blossé, administrateur

Diplômé de l'institut de promotion commerciale de Valences en 1983, Monsieur Blossé est Président du Directoire de l'entreprise familiale qui détient trois points de vente sous enseigne Mr. Bricolage. Monsieur Blossé est administrateur de la société Mr Bricolage depuis février 2011.

Caroline Callies, administrateur

Diplômée de l'ISG, Madame Callies a commencé sa carrière dans le Groupe Usinor-Sacilor. En 2000, elle a pris la direction du Groupe Flory, société de création, confection et distribution de vêtements professionnels en B to B. Cette société s'est unie à la Société Mulliez Frères pour former le Groupe Mulliez-Flory dont

Madame Callies est la vice-présidente depuis 2009. Madame Callies a rejoint le Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage le 9 mars 2011.

Georges Corazzini, administrateur

Après deux années d'étude suite à un baccalauréat scientifique, Monsieur Corazzini a rejoint comme attaché de direction puis comme contrôleur de gestion opérationnel une entreprise marseillaise tout en préparant la reprise de l'entreprise familiale (béton). En 1978, il reprend la société familiale et la transforme en société de négoce de matériaux. En 1989, Monsieur Corazzini ouvre son premier magasin de bricolage sous enseigne B3. Il dirige aujourd'hui quatre points de vente sous enseigne Mr. Bricolage. Il est Président des syndicats des négociants en matériaux de Corse depuis une dizaine d'années.

Serge Courriol, administrateur

Diplômé de l'Institut de la Promotion Commerciale de Valences (1986 – Gestion commerciale des Affaires) M. Courriol a créé et dirige, depuis 1988 un point de vente sous enseigne Mr. Bricolage à Issoire. Il est Président du Directoire de l'entreprise familiale détenant aujourd'hui quatre magasins Mr. Bricolage et deux commerces de détail de sport. Il est membre de la Commission Aménagement du Territoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont - Issoire.

Gaétan-Pierre Dumonceau, administrateur

Diplômé de sciences Politiques-Relations Internationales, Monsieur Dumonceau a rapidement intégré, puis exploité un magasin Mr. Bricolage. Aujourd'hui, il détient un magasin Mr. Bricolage et en parallèle, un magasin d'art de la table et décoration. Monsieur Dumonceau est administrateur de la société Mr Bricolage depuis février 2009.

Jacques Gleyse, administrateur

Diplômé de l'Ecole de Commerce de Metz, M. Gleyse est créateur et chef d'entreprises depuis 1970. Adhérent du réseau Mr. Bricolage depuis 1972 (deux magasins), il a largement contribué au développement de l'enseigne. M. Gleyse est également délégué consulaire auprès de la Chambre de Commerce de Nîmes. Depuis septembre 2006, il est Président de l'association des entreprises de la Zone d'Uzès.

Zacharie Hardy, administrateur

Après une formation d'ingénieur Aéronautique, Monsieur Hardy a exercé dans le secteur du transport aérien en tant que cadre au sein du Groupe Air France et dans le secteur de la distribution à l'international en tant que Directeur de Magasins dans de grandes enseignes. Il est consultant dans le secteur aéronautique et adhère Mr. Bricolage depuis 2000.

Yves Lafargue, administrateur

Docteur-ingénieur, expert en management et logistique, ancien dirigeant de Promodès puis du Groupe Bolloré, il est aujourd'hui dirigeant de COFINTER société d'expertise et conseils en ingénierie logistique auprès d'institutions et de professionnels. Il est administrateur indépendant de la société Mr Bricolage au vu des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur et rappelés au point A2b.

Bernard Mahuzier, administrateur

Assistant du Conseiller de Coopération technique auprès du Consulat Général de France à Québec, de 1971 à 1973, M. Mahuzier a été successivement de 1973 à 1985, au sein du Groupe Poclain, chef de Zone Export (matériel de travaux publics) et Directeur Marketing et Développement (matériel de levage). De 1985 à 2002, il rejoint le Groupe Labinal (secteur d'activités: véhicules industriels) et prend les fonctions de membre du Comité de Direction, de PDG de la société Telma et des sept filiales du Groupe Labinal. De 2002 à 2005, M. Mahuzier a été conseil en stratégie dans le secteur des biens industriels. Il est depuis mars 2005 Président d'une société de fabrication de pièces techniques en matière plastique. Il a rejoint en juin 2006 le Conseil d'Administration de notre société. Il est considéré comme administrateur indépendant au vu des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur et rappelés au point A2b.

Nicolas Meier, administrateur

Après avoir participé à la conception d'un logiciel de Front Office pour des restaurants, hôtels et centres commerciaux, ce diplômé de l'Ecole Centrale de Paris a été durant trois années consultant senior en systèmes d'information. Il a alors travaillé sur la mise en place d'un outil de supply chain, ou sur la réalisation d'une plate-forme d'achats on-line pour différents groupes internationaux. Depuis 2003, Monsieur Meier exploite un point de vente sous enseigne Mr. Bricolage et participe à la vie du groupement notamment en s'investissant dans notre commission informatique. Parallèlement Monsieur Meier a créé en 2005 un site de e-commerce de loisirs créatifs.

Pascal Morvan, administrateur

Titulaire depuis 1986 du Diplôme de l'institut de la promotion commerciale, M. Morvan intervient depuis 1987 sur le marché du bricolage. Fort de sa première expérience dans l'entreprise familiale à Saint Renan, M. Morvan a été nommé responsable d'un magasin de bricolage, sous enseigne concurrente, pendant six années. Adhérent Mr. Bricolage depuis 1999, M. Morvan détient aujourd'hui trois points de vente sous enseigne Mr. Bricolage en Bretagne. Il a rejoint en juin 2006 le Conseil d'Administration de notre société.

Société SIMB, représentée par M. Eric Lugand, administrateur

La société SIMB détient 35,26 % du capital de la société Mr Bricolage à la date d'établissement du présent rapport.

Monsieur Lugand, représentant permanent de la société SIMB, participe au développement de l'enseigne Mr. Bricolage depuis 1985, et détient aujourd'hui quatre magasins sous enseigne Mr. Bricolage en Rhône Alpes.

Didier Tabur, administrateur

Ancien administrateur de la société Tabur SA, ce diplômé de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile est pilote de ligne à la retraite.

Les administrateurs ont leur adresse professionnelle au siège social de la société, au 1 rue Montaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin.

Les fonctions exercées par les personnes ci-dessus, au sein du Groupe et en dehors du Groupe Mr Bricolage, sont mentionnées dans le rapport de gestion (Voir rapport de gestion: XI - Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux).

Leur date de naissance, nationalité et les actions qu'ils détiennent dans la société y sont également mentionnées.

Aux termes des statuts tous les administrateurs doivent détenir – obligation reprise dans la Charte de l'Administrateur - une action au nominatif de la société Mr Bricolage, obligation satisfaite par tous les administrateurs au 31 décembre 2011.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.

A2. Qualification des administrateurs : critères de sélection des administrateurs et administrateurs indépendants

A2a. Critères de sélection des administrateurs

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté en juillet 2005 et mis à jour depuis, consacre un paragraphe aux « Critères de sélection des membres du Conseil d'Administration » et est rédigé ainsi qu'il suit:

« Limite d'âge: Conformément à l'article 12 des statuts, le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

La nomination d'un nouvel administrateur de plus de 70 ans qui viendrait entraîner l'application de cette clause ne peut pas être acceptée.

Domaines de compétences: Avant chaque nomination d'un nouveau membre, le Conseil examine la situation du candidat par rapport aux domaines de compétence de celui-ci, de façon à en apprécier l'adéquation par rapport aux missions du Conseil, ainsi que leur complémentarité avec les compétences des autres membres du Conseil ».

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Comme indiqué précédemment, le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers. À ce jour, aucun administrateur n'a franchi l'âge de 70 ans. La limite d'âge de la fonction de Président est également fixée à 70 ans.

A2b. Administrateurs indépendants

Conformément aux recommandations du Code Middledenext, un paragraphe est consacré à la qualification d'administrateur indépendant dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui prévoit (article 3):

Cas particulier des administrateurs indépendants :

Le Conseil d'Administration s'efforce de tout mettre en œuvre pour qu'en permanence soient intégrés en son sein des membres indépendants.

« Pour être qualifié d'indépendant, un membre doit:

- ne pas être salarié de la société Mr Bricolage, salarié ou mandataire social d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années;

- ne pas être actionnaire, représentant ou salarié d'un actionnaire qui, agissant seul ou de concert, détient au moins 5 % du nombre total des droits de vote de la société Mr Bricolage ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la société Mr Bricolage ou de son Groupe, ou pour lequel la société Mr Bricolage ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la société Mr Bricolage ou du Groupe ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société Mr Bricolage au cours des cinq années précédant la fin de ses fonctions (L.225-225 du Code de commerce) ;
- de façon générale, ne pas avoir avec la société Mr Bricolage, un lien susceptible d'entraver sa capacité de jugement indépendant dans l'exécution de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration. »

Afin d'être conforme au Code Middenext le Règlement Intérieur du Conseil intègrera le point complémentaire suivant :

« • ne pas avoir de lien familial proche avec un actionnaire de référence de la société Mr Bricolage ou du Groupe. »

Chaque année, le Conseil d'Administration examine lors du premier Conseil suivant la clôture de l'exercice de la société Mr Bricolage, la situation de chacun des membres au regard de ces critères d'indépendance.

Le Conseil d'Administration peut, sous réserve de justifier sa position, considérer que l'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous critères n'est pas indépendant.

Chaque membre qualifié d'indépendant au regard des critères ci-dessus, informe le président, dès qu'il en a connaissance, de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes critères ».

La société Mr Bricolage, conformément aux recommandations du Code Middenext précise que pour être qualifié d'indépendant, les administrateurs concernés ne sont ni salarié ni mandataire social de la société ou d'une société du groupe et qu'ils n'ont pas de liens familiaux avec l'actionnariat de référence de la société Mr Bricolage.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et du Code Middenext, le Conseil d'Administration a étudié la situation de chaque administrateur au regard desdits critères et a ainsi constaté que trois administrateurs peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants en 2011 : Messieurs Bériou, Lafargue et Mahuzier. Monsieur Cordonnier a démissionné de ses fonctions d'administrateur à l'issue du Conseil d'Administration du 20 avril 2011. Il était considéré comme administrateur indépendant.

A2c. Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2011 a procédé à la cooptation de Madame Caroline Callies, en remplacement de Monsieur Cordonnier, décision ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 05 mai 2011. Le Conseil d'Administration de la société compte une femme parmi ses membres.

Afin d'améliorer la représentation des femmes au sein du Conseil, il sera proposé lors de la prochaine Assemblée la nomination d'une femme, en remplacement de Monsieur Meier dont le mandat arrive à échéance. Ainsi, la société entend continuer à promouvoir progressivement la présence des femmes en son sein en vue notamment de respecter les dispositions légales applicables à terme en la matière.

Par ailleurs, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein a constitué un des éléments d'évaluation du conseil de l'année 2011. Les résultats du questionnaire seront communiqués aux administrateurs au cours de l'année 2012.

A3. Obligations des administrateurs

A3a. Cumul des mandats (article L.225-21 du Code de commerce)

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés ont été évoqués ci-dessus et sont également mentionnés de manière exhaustive dans le rapport de gestion. (Voir partie XI : liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années dans le Groupe ou en dehors).

Aucun des administrateurs de la société Mr Bricolage ne se trouve, à la connaissance de la société et à la date du présent document, en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de cumul de mandats.

A3b. Opérations sur les titres de la société par les administrateurs et hauts dirigeants : déclarations et restrictions

La société Mr Bricolage, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, a élaboré un code de déontologie relatif à l'obligation de déclaration des opérations effectuées sur les titres de la société Mr Bricolage et à l'obligation d'abstention d'intervention sur le cours pendant les périodes dites de fenêtres négatives. Il fait l'objet d'une mise à jour chaque année et remis aux administrateurs à l'issue du dernier Conseil d'Administration de chaque année ainsi qu'à chaque personne figurant sur la liste des initiés de la société Mr Bricolage.

Par ailleurs, la Charte de l'Administrateur rappelle aux administrateurs leurs obligations en matière d'obligation de déclaration ainsi qu'en matière d'abstention d'intervention sur le cours pendant les périodes dites de fenêtres négatives.

A3c. Administrateur et liste des initiés

Conformément à l'article L.621-18-4 du Code Monétaire et Financier, la société Mr Bricolage a créé en 2006 et a mis à jour une liste des personnes travaillant en son sein (et des tiers) ayant accès à des informations privilégiées la concernant, directement ou indirectement.

Les personnes figurant sur cette liste ont été informées individuellement de leur inscription sur cette liste ainsi que des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Les administrateurs figurent sur la liste des initiés réguliers du fait de leur accès à des informations privilégiées.

B. Les organes liés au Conseil d'Administration : la Direction Générale et les Comités

B1. La Direction Générale : présentation et limitation de pouvoirs

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François Boucher.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers. À ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas usé de cette prérogative.

B2. Les Comités spécialisés constitués au sein du Conseil d'Administration

B2a. Présentation générale

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier, sur proposition de son Président, peut créer des comités dont il fixe la composition, le rôle et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige.

Le Conseil d'Administration a ainsi constitué quatre comités (le Comité spécialisé Finances, le Comité Visions et Prospectives, le Comité spécialisé Développement Groupe, le comité des rémunérations détaillés ci-après) dont le champ d'intervention recouvre les principales fonctions opérationnelles de la société. Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'Administration et de membres du Comité Exécutif, à l'exception du Comité des rémunérations créé en 2003 composé exclusivement de membres du Conseil d'Administration.

Les membres des Comités, soit par leurs fonctions de direction opérationnelle exercées au sein de la société, soit par leur expérience, ont une connaissance plus affirmée des sujets abordés au sein des comités auxquels ils participent. Ils sont renouvelés ou remplacés dans leurs fonctions chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces Comités étudient certains dossiers placés à l'ordre du jour du Conseil d'Administration et ont également la faculté de se saisir eux-mêmes d'un sujet.

Ils participent à la bonne information du Conseil d'Administration sur la gestion opérationnelle de la société et du Groupe Mr Bricolage. Ils préparent certaines des décisions du Conseil en formulant des avis ou en émettant des recommandations. Ils n'ont qu'un rôle consultatif et formulent des propositions au Conseil, à qui il revient de prendre la décision finale. Les Comités peuvent disposer de toute assistance (externe par des experts, ou encore

interne en entendant tout cadre et dirigeant de la société et/ou des sociétés du Groupe) pour le bon accomplissement de leurs missions.

Un compte rendu des travaux est adressé à l'issue de chacune des réunions à l'ensemble des administrateurs.

À l'exception du Comité des rémunérations les comités ne comptaient pas en 2011, d'administrateur indépendant en leur sein.

B2b. Présentation spécifique de chaque Comité

Aux termes des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ces quatre Comités ont les fonctions suivantes :

Comité Spécialisé Finances (4 réunions au cours de l'exercice 2011 – 83,34 % de taux de présence contre 95 % en 2010).

Ce Comité suit la bonne application de la politique et des orientations fixées par le Conseil d'Administration, la politique de financement et de trésorerie, l'évolution des structures juridiques, les choix comptables et fiscaux.

Il examine les risques et engagements hors bilan, les comptes annuels et intermédiaires sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil afin de s'assurer de la permanence des méthodes et principes comptables et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires. Il émet un avis sur le budget annuel, sur les projets d'acquisition, de reprise et de cessions de magasins et sur la politique d'investissements. Il établit un dialogue permanent avec les organes de contrôle du groupe. Il émet un avis sur les projets de communiqués financiers de la société.

En 2011, le Comité a travaillé sur les comptes consolidés annuel et semestriel, les résultats à fin avril 2011, les travaux d'audit des commissaires aux comptes et le budget 2012.

Ce Comité était composé au 31 décembre 2011 du Président Directeur Général, du Vice Président, du Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge des Finances et de 3 administrateurs.

Les commissaires aux comptes ont participé à deux réunions de ce Comité Stratégie - Finances.

Comité Visions et perspectives (aucune réunion au cours de l'exercice 2011)

Ce Comité analyse notamment les nouveaux projets pour l'enseigne avant de les soumettre au Conseil d'Administration. À titre d'exemple, le Comité a étudié les dossiers « Pose et amélioration de l'habitat », et « Design By Mr. Bricolage ». Le comité Visions et perspectives se charge également du suivi des chartes Mr. Bricolage.

Ce Comité était composé au 31 décembre 2011 du Président Directeur Général et de 4 administrateurs.

Comité Spécialisé Développement Groupe (6 réunions au cours de l'exercice 2011 – 93,33 % de taux de présence contre 73,34 % en 2010)

Ce Comité est chargé de contrôler les projets de développement des magasins adhérents (ouvertures, agrandissements, transferts...),

de suivre les ouvertures des nouveaux magasins et de contrôler les résultats obtenus. Il propose les dossiers d'admission de nouveaux adhérents au Conseil d'Administration.

Ce Comité était composé au 31 décembre 2011 du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge des Briconautes et Achats Groupe, du Directeur Développement France, du Directeur du Concept de proximité et de 3 administrateurs.

Comité des Rémunérations (1 réunion en 2011 – 100 % de taux de présence comme en 2010)

Le Comité des Rémunérations adresse des recommandations au Conseil sur la rémunération et l'ensemble des avantages et mécanismes d'incitations offerts aux dirigeants, y compris les stock options, actions gratuites et les bons de souscription. Il propose des règles de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants et contrôle l'application des règles qu'il a préconisées si celles-ci ont été adoptées par le Conseil.

Il peut intervenir également sur la politique générale du Groupe en matière de rémunérations, de stock options ou d'actions gratuites, de politique de gestion des ressources humaines, d'incitation des managers du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs. Dans ce dernier cas, le Président Directeur Général assiste à la réunion.

Ces missions peuvent s'étendre par ailleurs à la proposition de nomination de mandataires et à la qualification de membre du Conseil d'Administration indépendant.

En 2011, ce comité s'est prononcé sur les rémunérations du Président Directeur Général pour l'année 2011.

Le Comité des Rémunérations est composé exclusivement de membres du Conseil. Aucun membre de la Direction Générale ne peut en être membre.

Ce Comité était composé au 31 décembre 2011 de quatre administrateurs, dont deux d'entre eux sont considérés comme administrateurs indépendants au sens des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur et rappelés au A2b. Monsieur Jacques GLEYSE assure la Présidence de ce Comité.

Ce Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil lequel a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Les administrateurs membres de ces comités sont identifiés dans le tableau relatif à la liste des mandats et fonctions du mandataire social et des membres du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années, figurant dans le rapport de gestion.

B3. Le Conseil d'Administration sous forme de comité d'audit

La société a décidé que son conseil assumerait les fonctions de comité d'audit, lors de sa réunion du 18 février 2009. Cette décision issue d'une concertation des membres permet à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par Poupart-Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2), le conseil remplissant les fonctions de comité d'audit, comprend en son sein au moins un administrateur considéré comme indépendant et compétent en matière financière ou comptable. Ainsi, deux administrateurs indépendants, Messieurs Yves LAFARGUE et Alain BERIOU ont également été jugés compétents en matière financière et/ou comptable au regard de leurs parcours professionnels.

Monsieur BERIOU de part sa formation à l'I.E.P de Paris en Economie et Finances et des fonctions exercées au cours de sa carrière, entre autre, en tant que Directeur Général d'une société de capital investissement, apporte au comité d'audit une compétence spécifique en matière financière et comptable.

L'ensemble des administrateurs participe aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit, y compris le Président Directeur Général contrairement aux recommandations du rapport précité. En effet, il n'a pas été jugé utile que le Président Directeur Général s'abstienne de participer à ces réunions afin que les échanges directs et immédiats soient favorisés lors de la réunion du Comité d'Audit.

Ainsi, conformément à l'article L.823-19 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, réuni en session d'audit, est plus précisément chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration, s'est réuni deux fois collégalement en session de Comité d'Audit en amont des Conseils d'Administration d'arrêtés des comptes annuel et semestriel, réunions durant lesquelles les Commissaires aux comptes ont été entendus.

Le Comité d'Audit s'est plus particulièrement chargé, préalablement à l'arrêté des comptes, d'examiner le processus de l'information comptable et financière, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que les conditions d'exercice de la mission des commissaires aux comptes. En fin de séance, un procès-verbal du Conseil d'Administration statuant en sa qualité de Comité d'Audit est établi.

II – L'ORGANISATION MATÉRIELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le fonctionnement du Conseil d'Administration et son Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président qui organise et dirige ses travaux. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

A1. La tenue des réunions du Conseil d'Administration

A1a. Les convocations et lieux de réunions

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative par écrit, 8 jours avant la tenue du Conseil d'Administration. Les statuts prévoient que si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, il peut se réunir sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président.

Les réunions se tiennent au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Le Président peut décider à certaines conditions d'organiser des réunions par voie de visioconférence ou par moyens de télécommunication, notamment lorsque la tenue de réunions du Conseil d'Administration est nécessaire dans des délais courts.

Le Président communique préalablement à chacun des administrateurs toutes informations et documents nécessaires à la réunion.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux administrateurs 8 jours avant la réunion du Conseil d'administration appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du Conseil d'Administration en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Les représentants du Comité d'entreprise auprès du Conseil d'Administration sont convoqués et participent aux réunions du Conseil. Ils bénéficient dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration. Ils y ont assisté régulièrement au cours de l'exercice 2011.

Les commissaires aux comptes sont également convoqués et participent aux réunions du conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels et intermédiaires. Ils ont effectivement participé à ces réunions au cours de l'exercice 2011.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues à la majorité des membres présents ou représentés.

A1b. Réunions et taux de présence en 2011

Le Conseil d'Administration a tenu huit séances au cours de l'exercice 2011 généralement au siège social, ainsi qu'une séance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle du 5 mai 2011 afin de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2011. Il a également été tenu un Conseil d'Administration par téléphone. Le taux de présence au Conseil d'Administration ressort pour 2011 à près de 82 %.

Au cours de l'exercice 2011, et à titre d'exemple, les principaux sujets placés à l'ordre du jour ont été les suivants :

8 février 2011 Conclusion d'un partenariat avec la société Boîte à Outils	16 février 2011 Parité Homme/Femme au sein des Conseils d'Administration, jetons de présence, fixation de la rémunération du Président Directeur Général.
9 mars 2011 Examen et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les conventions intra-groupe, les conventions réglementées et engagements.	20 avril 2011 1er reportings chiffrés ; point propose ; point de l'étude clientèle ; point budget 2010/réalisés 2010.
5 mai 2011 Mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2011.	6 juillet 2011 Tableau de bord et point du marché mai 2011; revue des assortiments.
31 août 2011 Arrêtés des comptes semestriels au 30 juin 2011.	14 septembre 2011 Projet de fusion magasins intégrés; projet de fusion du pôle logistique, point semestriel sur les passeports pour entreprendre.
9 novembre 2011 Tableau de bord et point du marché septembre / octobre 2011 ; questionnaire d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration ; point international : activité et développement.	14 décembre 2011 Budget consolidé Groupe ; point sur les mandats ; situation comparée des hommes et des femmes au sein du Groupe, abandons de créance.

A2. La réglementation interne au Conseil d'Administration : le Règlement Intérieur et la Charte de l'administrateur

Le Conseil a adopté lors de sa séance du 20 juillet 2005 son Règlement Intérieur et sa Charte de l'Administrateur, amendés à plusieurs reprises depuis son adoption, afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation impactant le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur est composé :

- du Règlement Intérieur propre à la société avec notamment, comme exposé ci-dessus, la définition des critères de sélection des administrateurs, de l'administrateur indépendant, du rôle de chaque comité, la détermination du fonctionnement du Conseil et de ses pouvoirs, ou encore les règles liées à la détermination des jetons de présence...

- d'une annexe rappelant aux administrateurs les principaux points de la réglementation.

La Charte de l'Administrateur formalise l'engagement de chacun de ses membres (disponibilité, informations, engagement de respecter les règles applicables – mandats, conflit d'intérêt, non divulgation d'informations privilégiées, détention d'action au nominatif de la société ...).

Concernant plus particulièrement le conflit d'intérêt, il est rappelé que la Charte de l'administrateur prévoit que l'administrateur :

- «fait part au conseil de tout conflit d'intérêt. Les membres du conseil ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de Mr Bricolage SA. L'administrateur doit agir en toutes circonstances uniquement dans l'intérêt commun des actionnaires. Il s'engage à déclarer au conseil toute situation laissant apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel, direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente. Dans ces circonstances, l'administrateur s'engage à s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

- S'engage à une non-concurrence, et s'interdit d'exercer une fonction quelconque dans une entreprise concurrente de Mr Bricolage SA et des sociétés qu'elle contrôle. Cette disposition ne s'applique pas aux sociétés dans lesquelles l'administrateur exerce des fonctions et qui sont liées à Mr Bricolage SA par un contrat d'enseigne Mr.Bricolage ou Catena.»

Le Règlement Intérieur et la Charte de l'Administrateur sont communiqués à la Direction Générale et aux commissaires aux comptes lors de chaque modification. Le Conseil d'Administration a porté à l'ordre du jour de l'une de ses séances, une relecture du règlement intérieur afin de l'adapter au changement de Code de Gouvernement d'Entreprise, Code Middlenext, dont l'adhésion résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 7 juillet 2010. À la suite de cette séance, l'intégralité du règlement intérieur a été révisée et soumis au Conseil d'Administration du 3 novembre 2010. Celui-ci est en ligne sur notre site internet.

Le Règlement Intérieur est mis gratuitement à la disposition des actionnaires qui en font la demande.

B. Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Dans le cadre des bonnes pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 13 décembre 2006, de confier aux administrateurs indépendants le soin de déterminer les critères qui permettront d'évaluer les travaux du Conseil.

Des administrateurs indépendants ont travaillé en collaboration avec un groupe de travail composé de la Direction Générale et de la Direction Juridique.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le Conseil d'Administration a fait l'objet d'une évaluation pour la première fois en 2008, lors de sa séance du 8 novembre. Celle-ci a permis d'établir des axes d'améliorations sur le fonctionnement du Conseil, présentée en séance au cours de l'exercice 2010. Il a

été entre autre instauré un tableau de suivi des décisions du Conseil d'Administration et une transmission semestrielle de l'organigramme du groupe.

La poursuite de leurs applications en 2010 et 2011 a été examinée par les administrateurs, notamment en matière de féminisation du Conseil d'Administration. Cet examen a contribué à la proposition d'une candidature féminine au poste d'administrateur vacant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 05 mai 2011.

Le Conseil d'Administration a été soumis à une seconde évaluation lors de sa séance du 9 novembre 2011. Les résultats et réponses seront présentés au cours du second semestre 2012.

SOUS PARTIE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président présente la politique de rémunération des mandataires sociaux, à savoir les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature qui leurs sont accordés.

I – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET INTÉRÊTS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux sur proposition du comité des rémunérations pour une durée d'un an. Il se réfère également sur ce point au Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT de décembre 2009.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les règles d'attribution des jetons de présence des administrateurs, les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles du Président Directeur Général auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

Le Conseil arrête entre autre, sur proposition du comité des rémunérations, la part de rémunération annuelle variable du Président Directeur Général, sur la base d'atteinte d'objectifs et de résultats.

Par ailleurs, il n'y a pas de politique particulière d'attribution de stock option et d'actions gratuites pour le Président Directeur Général, ni d'indemnités, avantages et rémunérations accordés à raison de la cessation ou du changement de fonctions. Monsieur Boucher ne bénéficie pas de contrat de travail.

A. Rémunération et intérêts du Président Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration

La société Mr Bricolage ne loue ou n'utilise aucun élément appartenant en direct aux mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants.

Il n'existe pas d'actifs utilisés par le Groupe qui appartiennent directement ou indirectement aux mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants ou à des membres de leur famille.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

A1. Montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, au Président Directeur Général, aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Il est utile de rappeler le rôle du Comité des Rémunérations dans la détermination de la politique des rémunérations qui intervient en amont des réunions du Conseil d'Administration.

Celui-ci prend en considération l'étude effectuée par la Société Proxinvest sur « La rémunération des Dirigeants des Sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé », proposant ainsi au Conseil d'Administration une rémunération du Président Directeur Général tenant compte du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée et des pratiques observées dans les entreprises comparables.

A1a. Rémunération du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une rémunération fixe déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations et d'une rémunération variable assise sur des objectifs quantitatifs précis pour le Groupe Mr Bricolage également fixée par le Conseil d'Administration (ces objectifs sont décrits dans le rapport de gestion X- Rémunération du mandataire social). Ces objectifs sont déterminés chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Monsieur Jean-François Boucher exerçant la fonction de Président Directeur Général a reçu, au cours de l'exercice 2011, une rémunération fixe annuelle brute totale avant impôts de 396 141,36 euros dont 330 000,00 euros au titre de son mandat social, 6 766,36 euros au titre d'avantage en nature (véhicule et mutuelle), 9 375 euros au titre de ses jetons de présence, auquel s'ajoute une rémunération variable de 50 000 euros (versée en 2011 au titre de l'exercice 2010). Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée au cours de l'exercice 2011. (Le lecteur voudra se reporter au point X du rapport de gestion pour plus de détails).

A1b. Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence à attribuer au titre de l'exercice 2011, par l'émetteur, a été fixé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2010 à 150 000 euros, réparti entre tous les administrateurs, une partie fixe est versée en septembre N et une partie variable

assise sur l'assiduité en février N+1. Concernant les modalités et critères précis, le lecteur peut se reporter au rapport de gestion (partie X). Ce montant global est présenté annuellement pour approbation au Conseil d'Administration. Le montant individuel attribué à chaque administrateur au cours de l'exercice 2011 est mentionné dans le rapport de gestion auquel vous voudrez bien vous reporter.

A1c. Rémunération des membres du Comité exécutif

Le montant global des rémunérations brutes du Comité Exécutif s'est élevé, au titre de l'exercice 2011 à 918 481,48 euros (hors Monsieur Boucher) dont 44 239,92, euros d'avantages en nature (voiture de fonction, logement et mutuelle). La présentation des membres du Comité Exécutif est décrite en 2^{ème} partie, paragraphe II. Les acteurs du contrôle interne, A/Les acteurs principaux du contrôle interne, 1) Présentation de la Direction Générale, des membres du Comité Exécutif.

Pour plus d'informations concernant tous types de rémunérations versées au Président Directeur Général et aux membres du Conseil d'Administration, le lecteur voudra bien se reporter au rapport de gestion (X – Rémunération du mandataire social et des membres du Conseil d'Administration). Pour le détail des actions détenues par les mandataires sociaux, le lecteur peut également se reporter au rapport de gestion (XI- Liste des Mandats).

B. Détail des plans d'attributions d'options et d'actions gratuites

B1. Plans d'attributions d'options d'achat d'actions (Voir également sur ce sujet la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés)

De manière générale, la décision d'attribution d'option est prise par le Conseil d'Administration sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires et sur proposition du Comité des Rémunérations.

Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de ses séances du 14 mai 2002 (1^{er} plan) et du 23 juillet 2003 (2^{ème} plan), de faire usage de l'habilitation conférée par l'Assemblée Générale du 16 février 2000 et de consentir au bénéfice de certains salariés des options donnant droit à l'achat d'actions de la société Mr Bricolage.

Les plans consentis par le Conseil du 14 mai 2002 et du 23 juillet 2003 sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2009 et 2010, respectivement.

B2. Plan d'attribution d'actions gratuites

De manière générale, l'attribution d'actions gratuites est décidée par le Conseil d'Administration sur autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires et sur proposition du Comité des Rémunérations. À ce jour, il existe trois plans d'actions gratuites.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 avril 2009 a mis en place deux Plans d'attribution d'actions gratuites, accordé d'une part au Président Directeur Général, et d'autre part, aux membres du Comité Exécutif.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, le nombre d'actions par bénéficiaire sera attribué définitivement le 31 décembre 2012 (initialement le 31 décembre 2011) si les conditions suivantes sont réunies :

- Les capitaux propres de la société Mr Bricolage devront atteindre 250 millions d'euros (initialement 245 millions d'euros au 31 décembre 2011) au 31 décembre 2012.
- Le bénéficiaire devra être présent dans l'effectif de la société ou du Groupe Mr Bricolage lors de l'attribution définitive de ces actions.

Les bénéficiaires devront conserver au nominatif, conformément à la décision du Conseil d'Administration, 10 % des actions qui leur ont été attribuées et ce, jusqu'à cessation de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 février 2010 a mis en place un Plan d'attribution d'actions gratuites accordé au Président Directeur Général.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, le nombre d'actions sera attribué définitivement le 31 décembre 2012 si les conditions suivantes sont réunies :

- Les capitaux propres de la société Mr Bricolage devront atteindre 250 millions d'euros (initialement 245 millions d'euros au 31 décembre 2011) au 31 décembre 2012.
- Le bénéficiaire devra être présent dans l'effectif de la société ou du Groupe Mr Bricolage lors de l'attribution définitive de ces actions.

Le bénéficiaire devra conserver au nominatif, conformément à la décision du Conseil d'Administration, 20 % des actions qui leur ont été attribuées et ce, jusqu'à cessation de leurs fonctions.

II – INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le lecteur peut se reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au 31 décembre 2011.

SOUS PARTIE 3 : Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 14 des statuts aux termes duquel :

« Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

PARTIE 2 : PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La société Mr Bricolage appréhende le contrôle interne comme étant, conformément au rapport AFEP/MEDEF du 17 décembre 2003, un ensemble de processus mis en œuvre au sein de l'entreprise ayant pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est donc de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les travaux de l'IFACI et de l'AMF (rapport intitulé : « Le dispositif du contrôle interne : cadre de référence ») ont été étudiés préalablement à la rédaction de la présente partie. Il a inspiré cette partie en permettant à la société d'effectuer un bilan de ces procédures en matière de contrôle interne comptable et financier.

Après avoir rappelé l'objet du contrôle interne (I), les développements ci-dessous permettront de présenter les procédures de gestion des risques identifiés en parlant des acteurs du contrôle interne (qui s'assure du bon contrôle interne de la société ?), (II) ainsi que des méthodes concrètes de contrôle mises en place par la société (comment contrôle-t-on ?) (III).

Il convient ici de préciser que la gestion des filiales de la branche Magasins Intégrés et de la branche Services aux Réseaux est assurée de manière centralisée et qu'en conséquence le contrôle interne du Groupe est assuré par la société Mr Bricolage qui assure un contrôle juridique et opérationnel sur ses filiales.

Les dirigeants de ces filiales sont membres du Comité Exécutif de la société Mr Bricolage.

La société Le Club, centrale de référencement de l'enseigne Les Briconautes, reste gérée à Brive. Cette société est sous le contrôle effectif d'un Directeur Général Délégué membre du Comité Exécutif détaché partiellement sur place pour en assurer la gestion et l'animation.

La société Mr Bricolage a procédé, sur le deuxième semestre 2010, à une étude externalisée des risques de la société.

Cette étude a permis de mettre en place une cartographie des risques de la société. Celle-ci a permis à la Direction Générale d'améliorer l'identification des risques, tant en terme de probabilité que d'intensité afin de continuer à adapter en conséquence les procédures de contrôle interne de la société Mr Bricolage.

I – L'OBJET DU CONTRÔLE INTERNE : MAÎTRISER LES RISQUES

Comme indiqué en préambule de cette partie le contrôle interne doit comprendre un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions contribuant à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et permettant de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la société Mr Bricolage et plus largement du Groupe Mr Bricolage.

Les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale grâce au travail commun effectué avec les différents Comités et le Conseil d'Administration au regard de l'activité du Groupe.

Ces risques peuvent être classés en quatre catégories :

- les risques opérationnels (liés à l'approvisionnement des produits, à l'enseigne, à la sous-traitance...),
- les risques juridiques (litiges divers, évolution des réglementations),
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché ou risques financiers (risques de taux, de liquidité, de change...).

Grâce aux réunions régulières du Comité Exécutif, comportant des membres des Comités spécialisés et de la Direction Générale, les sujets sensibles peuvent être évoqués régulièrement et suivis efficacement (Voir ci-dessous II – Les acteurs du contrôle interne).

Une présentation plus détaillée, une analyse de ces risques ainsi que les explications sur leurs éventuels impacts sur les comptes de la société et du Groupe vous sont présentés dans le rapport de gestion auquel le lecteur peut se reporter.

Nous nous attacherons maintenant à la présentation des procédures de gestion de ces risques.

II – LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont intégrées dans toutes les opérations du Groupe dans la mesure où la Direction considère que la mise en œuvre du contrôle interne est l'affaire de tous, que ce soit l'affaire, à titre principal, du Conseil d'Administration, des Comités et de la Direction Générale (A), mais également à titre accessoire mais complémentaire, l'affaire de chaque collaborateur (B).

A. Les acteurs principaux du contrôle interne : le Conseil d'Administration, les Comités créés en son sein et la Direction Générale

Le Conseil d'Administration usant des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts procède aux contrôles et vérifications qu'il juge nécessaires pour assurer la bonne marche des activités de la société.

Le pacte d'actionnaires (décrit en partie XIV-E/du rapport de gestion) signés entre les principaux actionnaires, membres du Conseil d'Administration, permet également d'assurer une prise des décisions du Conseil d'Administration conformément aux objectifs de la société. Ainsi, le pacte prévoit un système de vote de certaines décisions à une majorité qualifiée, de 80 % des administrateurs présents ou représentés. Ce système de vote permet aux membres du Conseil d'Administration, grâce à une minorité de blocage, d'exercer un contrôle sur les décisions, qui ne seraient pas conformes à la politique et aux objectifs poursuivis par les actionnaires de la société.

Par ailleurs, et comme mentionné en première partie du présent rapport, le Conseil d'Administration a constitué quatre comités dont le champ d'action recouvre toutes les fonctions opérationnelles de la société.

Le Conseil d'Administration occupe également les fonctions du comité d'audit lors des arrêtés des comptes annuels et semestriels.

La Direction Générale joue également un rôle prépondérant dans la gestion et la surveillance des procédures de contrôle interne qu'elle met en place.

Le Conseil d'Administration, la Direction, les Comités opérationnels et le comité d'audit doivent ainsi interagir et communiquer leurs directives à l'ensemble des acteurs concernés de la société afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

A1. Présentation de la Direction Générale, des membres du Comité Exécutif

La mise en œuvre du contrôle interne incombe plus particulièrement aux services centraux de la société Mr Bricolage sous la responsabilité de la Direction Générale. Elle est ensuite déclinée aux différents stades organisationnels du Groupe et s'organise principalement autour du Comité Exécutif qui propose les orientations stratégiques du Groupe au Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif est composé au 31 décembre 2011 de :

- M. Jean-François Boucher, Président-Directeur Général ;
- M. Guy Beghin, Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge du réseau «Les Briconautes» et Achats Groupe ;
- M. Jacques Blanchet, Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge des Finances, des Systèmes d'Informations et des Projets ;
- M. Philippe Colomby, Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge des Magasins Intégrés et du Concept Marchand ;
- M. Jean-Mary Marie, Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge des Ressources Humaines, de la Formation et du Développement International.

Chaque Directeur participe naturellement au Comité spécialisé correspondant à son domaine d'activité.

A2. Fonctions et interactions des Directions de la société et du Conseil d'Administration

Chaque Direction de la société met en place à son niveau des procédures de contrôle interne et contribue ainsi à la sauvegarde des actifs de la société et du Groupe.

Par exemple, la Direction financière, comprenant les services de contrôle de gestion et de la communication financière ont une mission d'alerte étendue sur les pratiques constatées au sein du Groupe et rapportent directement à la Direction Générale.

Le service contrôle de gestion, composée de 15 collaborateurs, regroupe le contrôle de gestion des deux branches d'activités du Groupe Mr Bricolage, les Magasins Intégrés et les Services Aux Réseaux. Concernant l'activité Services Aux Réseaux, un collaborateur est dédié à l'activité logistique et sourcing du Groupe.

Le Directeur Générale Délégué (non mandataire social) en charge des Finances participe au Comité Stratégie - Finances et est étroitement associé aux missions d'audit qui intéressent plus largement les différentes fonctions opérationnelles de la société. Il émet à ce titre un avis lors des réunions du Conseil d'Administration en session du comité d'audit.

Certains contrôleurs de gestion sont détachés plus particulièrement au suivi de l'activité du réseau des magasins adhérents en France et à l'international, d'autres aux Magasins Intégrés.

La Direction financière joue naturellement un rôle prépondérant pour assurer la fiabilité des informations financières (voir sur ce point la 3^{ème} partie du présent document), et apporte son expertise pour accompagner la politique immobilière du Groupe.

La Direction juridique valide quant à elle les contrats significatifs auxquels sont parties prenantes la société Mr Bricolage ou ses filiales et suit plus particulièrement les délégations de pouvoirs mises en place au sein de la société et de ses filiales. Afin d'assurer l'objectif de conformité aux lois et règlements, la Direction juridique, assistée le cas échéant de conseils extérieurs, tient à jour et informe en temps utiles grâce à sa veille juridique les Directions concernées par d'éventuels changements de législations pouvant impacter l'activité du Groupe.

Une synthèse semestrielle est effectuée entre la Direction financière et la Direction Juridique afin de confronter l'exhaustivité de l'ensemble des engagements hors bilans.

La Direction des achats, elle, a notamment mis en place une organisation du suivi des produits commercialisés sous les marques de distributeurs.

De manière générale, il appartient à chaque Directeur, dans son domaine de compétence, d'alerter la Direction et le Conseil d'Administration sur l'inadéquation de telle procédure mise en place suite, par exemple, à une nouvelle réglementation et de mettre en place les nouveaux outils de suivi propre à assurer une surveillance permanente et efficiente des opérations (Adoption des nouvelles normes IFRS, mise en œuvre de la DEEE...).

B. Les acteurs complémentaires du contrôle interne : les collaborateurs du Groupe

Le contrôle interne est l'affaire de chacun des collaborateurs (cadres des services financier, comptable, juridique et commercial) présents dans la société et sont particulièrement sensibilisés, par leur Directeur respectif, sur leur rôle d'alerte en la matière. Ils sont directement concernés par le respect des procédures mises en place pour atteindre les objectifs définis par le Groupe dans les meilleures conditions.

III – LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Différents outils sont utilisés par la société et le Groupe pour réduire les risques d'erreurs, de fraude et ainsi assurer un contrôle sur les opérations effectuées. Ce contrôle s'articule autour d'une organisation comportant une définition claire des responsabilités d'une part, autour de systèmes d'information fiables et efficaces d'autre part et est pérennisé par des manuels de procédures propres à chaque Direction.

A. La définition des responsabilités : l'organisation des délégations

Le Conseil d'Administration décide naturellement des délégations de pouvoirs qu'il attribue à la Direction Générale et aux différents Comités qu'il décide de créer.

Un ensemble de délégations de pouvoirs a été mis en place par la Direction Générale et est régulièrement mis à jour par les services des ressources humaines et la Direction juridique. Il a été mis en place des délégations auprès des Directeurs de régions avec un système de subdélégations auprès des Directeurs de magasins. Ces délégations recouvrent notamment :

- pour les Services centraux : la comptabilité et la fiscalité nationale et internationale, la conformité des produits et les accords commerciaux ainsi que l'hygiène et la sécurité ;
- pour les Magasins Intégrés : l'hygiène et la sécurité, la gestion courante du personnel, la législation économique, les transports et l'environnement ;
- pour les entrepôts de la branche Services aux Réseaux : l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise que « toute modification significative de l'organisation interne de la société et des délégations de pouvoirs nécessite l'autorisation préalable du Conseil d'Administration » (Article 6 - Pouvoirs du Conseil).

B. Le support des opérations : les systèmes d'information

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de fiabilité des systèmes d'Information est assurée principalement par la Direction des systèmes d'information, responsable de la définition, du développement et de l'exploitation des systèmes d'information et infrastructures.

La Direction des systèmes d'information analyse et gère les risques liés aux systèmes afin d'assurer la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité des données, notamment en matière comptable et financière (voir 3^{ème} partie du présent rapport), et également pour assurer les échanges avec les réseaux. (Passage de commande d'un magasin par exemple).

B1. Système d'information de la Centrale

Le Groupe a mis en place, dès 1999, l'ERP SAP dans le but de renforcer l'ensemble des flux financiers et d'améliorer ainsi le contrôle interne. L'infrastructure informatique SAP du Groupe a été construite dans les règles de sécurité conseillées par l'éditeur.

SAP permet également de gérer l'ensemble des flux métiers de la Centrale : référencements, promotions, gestion des commandes en entrepôt, gestion du sourcing international, ILV et PLV (information et publicité sur le lieu de vente), gestion des catalogues, activité informatique de services aux adhérents, comptabilité et trésorerie des métiers Centrale et Magasins Intégrés.

Le choix de SAP R3 Retail, développé par un éditeur international solide avec une offre reconnue, est un choix fiable et pérenne, adapté aux métiers du Groupe, dont les principaux avantages sont :

- l'absence de ressaisie des écritures comptables (flux GESCOM, TLS [nouvellement dénommée MB Holding]), minimisant ainsi les risques d'erreurs,
- une traçabilité complète des mouvements jusqu'aux imputations comptables, pour un meilleur contrôle des opérations,
- une base de données unique pour l'ensemble de la Centrale avec les mises à jour comptables et financières en temps réel,
- des interfaces standard SAP sécurisées et contrôlées,
- une gestion des utilisateurs.

L'infrastructure informatique SAP du Groupe a été construite dans les règles de sécurité conseillées par l'éditeur :

- trois systèmes autonomes : développement, qualité et production,
- l'ensemble est hébergé dans un bunker infogéré par une société spécialisée,
- l'exploitation technique est dissociée de l'exploitation fonctionnelle,
- le paramétrage fonctionnel est dissocié de l'exploitation technique et fonctionnelle ; une société extérieure nous assiste dans ce domaine,
- les projets d'intégration SAP sont gérés sur le mode maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre,
- en matière comptable et financière, la Direction financière est toujours associée en amont et valide les livrables ainsi que la formalisation comptable des processus intégrés.

B2. Système d'information des magasins intégrés

La gestion commerciale des activités des magasins est assurée par des logiciels d'encaissement et de back-office, développés par la société Mr Bricolage et utilisés par plus de 75 % des magasins du réseau (magasins adhérents et magasins intégrés).

Des développements et des mises à jour sont effectués régulièrement par la Direction des Systèmes d'Information pour faciliter les échanges et tenir compte des besoins de la société et du Groupe.

Le logiciel de back-office est utilisé pour la gestion commerciale (les commandes d'achats, les réceptions, la gestion des tarifs, la facturation, le suivi du stock et des inventaires, l'analyse de statistiques commerciales, le suivi budgétaire,...) et le logiciel d'encaissement est utilisé pour le Front Office, la gestion des caisses (l'encaissement, les devis,...).

Depuis 2006, afin de renforcer le flux d'informations, des procédures propres aux magasins intégrés ont été mises en place et traduites dans le logiciel back-office.

Un nouveau système de gestion des magasins et d'encaissement, nommé **UNIMAG**, est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un système centralisé de gestion commerciale et de gestion de stock, édité par la société DOTSOFT. Le pilotage Unimag s'est effectué en fin d'année 2010.

Quelques magasins ont installé ce nouveau système de gestion. Le déploiement industriel débutera à la fin du premier trimestre 2012. Ce déploiement est prévu jusqu'à fin 2013.

B3. Système d'information de la logistique

La gestion de l'entrepôt de Voivres Les Le Mans est assurée par :

- le logiciel GEODE édité par SAGE, qui est l'outil de gestion logistique de la société TLS [nouvellement dénommée MB Holding] (gestion des expéditions/réceptions des fournisseurs, aide à la préparation des commandes clients des magasins franchisés Catena et clients tiers).
- le logiciel GESCOM, développé en interne, outil pour la gestion commerciale de l'entrepôt.

En 2006, un audit de la sécurité de nos infrastructures réseaux a été effectué par une société extérieure spécialisée, aucun risque majeur n'a été décelé. Toutefois un plan d'actions a été mené à terme en 2007 afin d'améliorer nos ressources.

En 2011, les activités logistiques des sociétés TBLS (nouvellement dénommée MB Log), et Mr Bricolage ont été regroupés au sein de la société TBLS (nouvellement dénommée MB Log).

En 2012, est prévu d'unifier les outils de gestion commerciale pour la logistique afin de faciliter et d'harmoniser les règles de gestion, les processus métiers, les flux d'informations, l'infogérance et l'hébergement.

C. Les manuels de procédures internes

Les principales procédures de chacune des activités du Groupe font l'objet de manuels de procédures internes.

Pour les activités de Services Aux Réseaux, les principales procédures écrites concernent les achats, les investissements et la trésorerie ; l'utilisation du logiciel SAP, y compris comme outil de contrôle de l'information et des règles internes, s'appuie sur le Guide utilisateur SAP.

Pour l'activité Magasins Intégrés, l'ensemble des procédures applicables en magasins (inventaires, approvisionnement, caisse, personnel, législation commerciale, investissement, informations financières et comptables) est regroupé dans le Livre des procédures ; par ailleurs, outre le Guide utilisateur SAP, des procédures complémentaires sont mises en place pour le traitement des informations des Magasins par le siège.

Encore, à titre d'exemple non exhaustif, la Direction de l'architecture a établi un plan de contrôle technique et de sécurité périodique des installations et des ensembles immobiliers dans lesquels sont exploités les magasins.

La Direction des achats a quant à elle mis en place une organisation du suivi qualité des produits commercialisés sous les marques de distributeur.

PARTIE 3 : CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les nouvelles réglementations nécessitent l'ajustement permanent, l'amélioration et la fiabilisation de l'ensemble des processus de production de l'information comptable et financière, ces caractéristiques étant considérées comme des objectifs naturellement fondamentaux par notre société et notre Groupe.

Le cadre de référence et les questionnaires établis par l'AMF, étudiés par le Directeur Général Délégué (non mandataire social) en charge des Finances et le Comité de Direction financière, ont guidé l'établissement de la présente partie. Le cadre de référence a été utilisé comme un outil permettant d'établir un bilan sur l'état du contrôle interne relatif à l'élaboration comptable et financière de notre société et de notre Groupe.

C'est en effet grâce à l'organisation comptable et financière (I), et au dialogue entre les Directions, le Conseil d'Administration et le Comité Stratégie - Finances qu'un contrôle interne en matière comptable et financière est assuré (II).

I – L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Après avoir décrit rapidement l'organisation de la Direction financière (A), il sera présenté, pour exemple, les différents outils que celle-ci a mis en place pour assurer la fiabilité des données comptables et financières (B).

A. Descriptif succinct de l'organisation de la Direction Financière

La Direction financière de la société Mr Bricolage est composée de 75 collaborateurs.

La Direction financière intègre également les équipes du contrôle de gestion à destination des Magasins Intégrés, des adhérents, de la logistique, ainsi que l'activité de communication financière.

Sous l'autorité du Directeur financier, les différents acteurs qui participent à l'arrêt et l'analyse des comptes sont clairement identifiés.

Pour le périmètre couvert par les comptes, la Direction financière a accès aux informations nécessaires à leur élaboration dans la mesure où la comptabilité des sociétés du Groupe est largement centralisée au siège de la société Mr Bricolage (à l'exception notamment de la société Le Club et des sociétés étrangères mises en équivalence). Ce processus de centralisation, accéléré en 2005 avec le passage aux normes IFRS, permet au Groupe de mieux maîtriser, d'uniformiser les procédures et les méthodes comptables ainsi que de rationaliser l'information financière et comptable de ses diverses entités opérationnelles. Cette centralisation facilite donc le contrôle interne de l'ensemble du Groupe. La consolidation, qui est réalisée semestriellement par les équipes de la Direction financière, bénéficie de cette centralisation avec l'extraction automatique des bilans, comptes de résultat et flux de l'année en distinguant les secteurs d'activité (activité de la branche Magasins Intégrés et Services Aux Réseaux).

B. Outils mis en place et utilisés pour assurer la fiabilité des données comptables et financières

B1. Les Systèmes d'information

Comme indiqué dans la partie « Systèmes d'information », les procédures et les systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information financière et comptable. La Direction des Systèmes d'Information et la Direction financière travaillent ensemble aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige (évolution nécessaire d'un programme, développements à effectuer...).

B2. Les manuels de procédures

La Direction financière a créé des manuels contenant les différents principes comptables et précisant pour chaque opération envisagée le traitement comptable à respecter. Ces manuels ont vocation à être amendé aussi souvent que les principes comptables ou options choisies par la société et le Groupe évoluent (évolution des normes IFRS notamment). Pour une opération donnée, les manuels reprennent, par exemple, le traitement en normes PCG (comptes sociaux) et son équivalent en normes IFRS (comptes consolidés).

En prévision de chaque clôture de comptes (semestrielle ou annuelle), la Direction des comptabilités élabore un book contenant un rétro planning des opérations à effectuer pour parvenir à la production définitive des comptes (sociaux et consolidés avec un traitement spécifique pour les filiales) à une date fixée. Ce process tient compte d'une part des impératifs légaux et d'autre part des moyens de la société. Ce book permet d'une part d'identifier les personnes responsables de l'exécution des opérations et d'autre part de contrôler le respect des délais fixés. Le book est diffusé aux responsables de chaque service financier et est communiqué aux commissaires aux comptes pour prévoir en amont leurs interventions sur les comptes et autres documents (liasses fiscales, annexes, rapports...).

Pour chacune des activités du Groupe, des comptes mensuels sont fournis aux Directions opérationnelles concernées pour l'établissement des reportings mensuels, le rapprochement avec le budget et l'analyse.

Des comptes sociaux et consolidés semestriels sont établis sur la base de procédures d'arrêté définies par la Direction financière, concernant l'ensemble des directions du Groupe, et s'appuyant notamment sur des procédures de contrôle des actifs les plus significatifs du Groupe, dont les stocks de marchandises.

Lors de chaque clôture semestrielle, les réalisations et les estimations sont analysées de façon approfondie par le service du contrôle de gestion avec les services comptables et financiers avant présentation au Comité Stratégie - Finances et au Conseil d'Administration (Voir II).

B3. La formation continue des collaborateurs

La Direction financière s'assure que les connaissances de ses collaborateurs sont régulièrement mises à jour et axe certaines formations sur le contrôle interne.

Au total, plus de la moitié du budget formation de la Direction financière a été consacré à la formation des collaborateurs sur des thèmes spécifiques tels que : 19 % sur des formations de type «Approfondir les techniques de consolidation en normes IFRS» (compta-finance) ; 12 % sur des actions telles que «Déterminer le résultat fiscal et établir la liasse fiscale»; 13 % sur des stages tels que «Budget de trésorerie et prévisions actualisées» ; et 14% du budget consacré à des actions de formation bureautiques et d'outil informatique (Excel, Altipilote,...). D'autres collaborateurs assistent régulièrement à des colloques ou réunions d'information, organisés par nos conseils, par les commissaires aux comptes ou organismes de Place, permettant en sus des veilles comptables, fiscales et juridiques existantes, d'anticiper et d'actualiser les manuels de la société.

La Direction financière s'attache également à veiller à l'interchangeabilité des personnes, en particulier des responsables, de façon à ne pas affecter le processus d'établissement des comptes en cas d'indisponibilité de l'un de ses collaborateurs. La Direction financière a utilisé près du tiers du budget formation au management de ses équipes.

B4. La mise en place de procédures spécifiques : exemples

Des processus spécifiques sont en place afin de renforcer le contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la présentation des données comptables et financières :

- suite à la mise en place des normes IFRS dans le Groupe, et à l'identique de la veille comptable et fiscale déjà existante, une veille IFRS est en place sous la responsabilité de la cellule consolidation. Cette veille IFRS consiste à identifier les normes en cours de refonte, identifier les recommandations en provenance de divers organismes, évaluer les impacts éventuels pour le Groupe et suivre leur calendrier d'application. Lorsqu'une norme ou une recommandation devient applicable, une procédure est établie et les personnes concernées sont formées afin d'obtenir la restitution des informations nécessaires ;

- au sein des services comptables, deux pôles de révision comptable sont en charge, l'un pour l'activité des Services aux Réseaux et l'autre pour l'activité de Magasins Intégrés, de contrôler la bonne application des procédures et le bon traitement des flux, en complément d'un rôle de Key User SAP, assurant la relation entre les utilisateurs et les développeurs ;
- un groupe de travail « Rapport annuel » et « Document de référence » a pour mission de coordonner la préparation, le contrôle et la communication du Document de référence ; il rassemble plusieurs représentants des fonctions juridique, financière, gestion et ressources humaines de la société, qui ont des responsabilités spécifiques pour chacune des parties du rapport. Des réunions de suivi d'avancement des travaux sont effectuées aussi souvent que nécessaire pour mettre à jour les données en fonction notamment des modifications de réglementations applicables ;
- en matière de contrôle budgétaire et de gestion, toutes les activités du Groupe font l'objet de reportings mensuels donnant lieu à des revues de résultats et de provisions qui visent notamment à s'assurer que les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs sont bien engagées et à défaut à mettre en place des actions correctives ;
- le reporting mensuel du service Trésorerie Groupe à l'usage du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration, comporte les principales informations sur la trésorerie, l'endettement financier, les principaux investissements réalisés, les instruments de couverture ainsi que le résultat financier.

II – LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITÉ D'AUDIT ET DU COMITÉ SPÉCIALISÉ FINANCES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Les principes et principales options comptables utilisées pour l'élaboration des états financiers de la société et du Groupe sont naturellement validés en amont par la Direction Générale.

Les impacts, pour la société et le Groupe, d'éventuels changements comptables sont pris en compte et validés par la Direction Générale grâce aux propositions et explications présentées par la Direction financière lors des Comités Spécialisés Finances.

Le Comité Spécialisé Finances a en effet pour mission de s'assurer de la permanence des méthodes et principes comptables et de veiller à la qualité de l'information présentée au Conseil d'Administration lequel se réunit préalablement en session de comité d'audit.

En pratique, lors de chaque arrêté de comptes intermédiaires ou annuels, le Directeur financier présente au Conseil d'Administration réuni en Comité d'Audit, les comptes établis. Les administrateurs peuvent ainsi poser toutes questions utiles concernant les informations financières, comptables, sociales et consolidées de la période concernée lors de ce comité. Ainsi le rapport de gestion établi en Conseil d'Administration tient compte des remarques et précisions que le Comité a pu mettre en exergue.

Ils peuvent également recevoir l'assurance des commissaires aux comptes, présents, que les informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités leur ont été intégralement communiquées. L'identité des commissaires aux comptes sur l'ensemble des sociétés significatives du Groupe facilite la mission de contrôle de ces derniers.

Rappelons à ce sujet que les commissaires aux comptes sont invités à revoir les principes comptables et options retenus et sont largement impliqués dans la vérification de l'établissement des comptes. À titre d'exemple, les commissaires aux comptes sont intervenus pour la clôture au 30 juin 2011. Leur intervention sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 s'est déroulée en deux parties : une intervention préfinale en décembre 2011 sur les comptes arrêtés à fin novembre 2011 et une intervention finale en janvier et février 2012 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011. Lors de chaque intervention, les commissaires aux comptes demandent, auprès de tout service de la Centrale, tout renseignement utile à l'accomplissement de leur mission.

Les administrateurs peuvent entendre ou prendre lecture :

- de présentations commentées des comptes consolidés, par pôle d'activité, avec l'évolution par rapport à la même période de l'exercice précédent, à données comparables, pour l'établissement des comptes annuels,

- de notes sur les projets de cession de participations, d'octroi de garanties à des tiers, de constitution de sûretés selon les opérations envisagées,
- de notes sur les indicateurs de risques du Groupe...

Lors de chaque Conseil d'Administration arrêtant des comptes, les administrateurs valident également, après présentation et explication des données par le Directeur Financier et avis préalable du Comité Spécialisé Finances, les éléments de la communication financière à diffuser (réunions SFAF, communiqués de presse, publications au Bulletin Officiel des Annonces Légales, communiqués sur le site Internet de la société régulièrement mis à jour...).

Les objectifs du contrôle interne qui consistent à vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société doivent donc être considérés comme atteints.

Le Président du Conseil d'Administration

À Paris, 6 mars 2012

Rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

évolution récente et perspectives

Renseignements concernant Évolution récente et perspectives

Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Lors de la publication des résultats annuels 2011, le Groupe a précisé ses cibles et actions pour 2012.

Le Groupe aborde l'année 2012 avec 3 priorités :

- Intensifier le développement des réseaux, à travers l'offre multi-enseignes ;
- Accroître les volumes d'achats et les services aux réseaux ;
- Redresser les Magasins Intégrés.

Le Groupe a décidé d'engager un plan d'actions en vue de réduire les pertes opérationnelles des Magasins Intégrés. Sur le parc de 89 magasins intégrés, 15 sont ciblés prioritairement dont 8 magasins ayant déjà fait l'objet de premières prises de décision, permettant d'ores et déjà d'entrevoir une réduction d'environ 1 M€ des pertes pour l'exercice en cours. Sur le reste du parc (74 magasins), le Groupe s'est fixé pour objectif un gain de marge opérationnelle de l'ordre de 0,75 point de base en particulier sur la marge commerciale (0,25 point de base) et les ratios de personnel (0,5 point de base).

Parallèlement, afin d'accompagner les réseaux dans leur croissance, les investissements des Services Aux Réseaux se poursuivront en 2012 en matière commerciale (marques propres, services aux clients), logistique (construction du nouvel entrepôt de Cahors) et supports (en particulier système d'information des magasins « Unimag »).

Le programme d'investissements d'exploitation pour 2012 sera limité à 10 M€, dont la moitié dédiée à l'activité Services Aux Réseaux.

Le Groupe va poursuivre le développement de ses réseaux avec près de 30 ouvertures prévues en France et à l'étranger :

- sous enseigne Mr.Bricolage
 - 7 ouvertures en France, dont 1 prise d'enseigne concurrente
 - 7 ouvertures à l'étranger dont 2 en Belgique, 1 en Macédoine, 1 en Bulgarie, 1 au Maroc, 1 à Madagascar et 1 à Maurice ;
- sous enseigne Les Briconautes
 - 7 ouvertures
- sous enseigne L'Entrepôt Du Bricolage en partenariat avec La Boîte à Outils
 - 2 ouvertures
- sous statut d'affiliés
 - 6 nouveaux affiliés
 - Un nouveau partenariat commercial avec un groupe d'indépendants du bricolage ou du jardinage (environ 80 magasins).

Dans un contexte attendu de croissance de l'activité des réseaux en 2012, **Mr Bricolage SA se fixe pour objectifs 2012 :**

- une progression du C.A. consolidé des Services Aux Réseaux, principalement portée par la logistique,
- une légère croissance du C.A. consolidé des Magasins Intégrés, à magasins comparables,
- une amélioration du résultat opérationnel,
- et la poursuite du désendettement.

Les ambitions du Groupe à horizon 2014 sont réaffirmées : CA TTC de ses réseaux de 2,5 milliards d'euros et une marge opérationnelle ordinaire de l'ordre de 8 % du chiffre d'affaires consolidé.

La société ne donne pas d'autres données prévisionnelles qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative au marché et aux analystes financiers.

Plan de communication et publications récentes

Outre les communications légales et obligatoires,

Mr Bricolage SA réalise au minimum une communication par trimestre dans la presse financière quotidienne et commente l'évolution de son activité lors des premier et troisième trimestres de l'année à l'occasion de réunions de présentation des résultats aux analystes et journalistes.

L'ensemble de ces communiqués est accessible et téléchargeable sur le site internet (www.mr-bricolage.com) et disponible sur simple demande. Ces communiqués sont également diffusés par l'intermédiaire d'un prestataire agréé, Les Echos wire, en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne.

En 2012, la société a publié 3 communiqués de presse concernant l'exercice 2011, les 14 février, 21 février et 6 mars. Les grandes lignes de ces communiqués sont repris ci-après, ils sont tous accessibles en intégralité sur notre site internet dans notre rubrique « Finance/informations règlementées » (<http://www.mr-bricolage.com/finance/informations-reglementees>).

Le calendrier de communication financière 2012 a fait l'objet d'un communiqué en date du 16 février 2012, et les prochaines dates de communication financière sont fixées :

Mercredi 9 mai 2012 : chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2012 *

Mercredi 25 juillet 2012 : chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2012 *

Judi 06 septembre 2012 : résultats semestriels 2012 *

Mercredi 7 novembre 2012 : chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2012 *

* Publications après clôture de la Bourse (sous réserve de modification ultérieure)

L'Assemblée Générale des actionnaires est prévue le 20 avril 2012 à 10h00, au siège de Mr Bricolage SA, 1 rue Montaigne, 45380 La Chapelle Saint Mesmin.

Enfin, Mr Bricolage SA diffuse sur son site Internet (www.mr-bricolage.com) tous les éléments significatifs de son activité.

Communiqué de presse du 14 février 2012 : Malgré un chiffre d'affaires annuel 2011 en léger retrait par rapport à 2010 (-0,4 %), le Groupe réitère son objectif 2011 de croissance du résultat opérationnel ordinaire.

En 2011, le chiffre d'affaires consolidé de Mr Bricolage SA s'est établi à 562,3 M€, en léger retrait (-0,4 %) par rapport à 2010. Cette évolution repose principalement sur celle de l'activité Magasins Intégrés, en recul de 0,5 % sur l'année.

L'activité des Magasins Intégrés est en recul de 0,5 % à surfaces courantes et de 2,8 % à magasins comparables sur l'année.

Les Services aux Réseaux réalisent un chiffre d'affaires stable en 2011, à 177 M€. L'évolution des activités logistiques (ventes de marchandises) et des centrales (ventes de prestations) est globalement en ligne avec celle de l'activité des réseaux sous enseignes et affiliés.

Le Groupe poursuit son désendettement.

Dans un contexte où un nouveau palier de réduction des délais de paiement fournisseurs a mobilisé 8 M€ de trésorerie, le Groupe a renforcé sa structure financière en réalisant des cessions d'actifs (près de 19 M€) et en mettant en place un contrat de factoring (environ 10 M€). Ainsi, l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2011 ressort à moins de 147 M€ (sur la base de chiffres en cours d'audit), contre 174,3 M€ au 31 décembre 2010.

Communiqué de presse du 21 février 2012 : La Cour d'Appel condamne Bricorama à verser à Mr Bricolage 6,5 M€ à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement.

Dans l'affaire qui oppose, depuis 2000, Mr Bricolage à Bricorama, la Cour d'Appel de Paris, a rendu sa décision le 15 février 2012 et condamné Bricorama à verser un montant de 6,5 M€ au titre du préjudice subi par Mr Bricolage. Ce montant arrêté à la fin de l'année 2006, n'a pas été actualisé au jour de la décision et n'inclut pas le préjudice futur. Mr Bricolage étudie ainsi actuellement les suites possibles à donner à cette décision de justice.

Le 15 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a condamné Bricorama (ainsi que les anciens franchisés) à verser à Mr Bricolage la somme de 6,5 millions d'euros à titre de dommages et intérêts, concurrence déloyale et entrave au développement. Ce montant correspond aux dommages et intérêts chiffrés à la fin de l'année 2006 par l'expert judiciaire mais n'a pas été actualisé par les juges au jour de la décision et n'inclut pas le préjudice futur. C'est pourquoi, Mr Bricolage étudie aujourd'hui avec ses conseils l'opportunité de donner une suite à cette décision.

Conséquences comptables : quelle que soit la suite donnée, Mr Bricolage a décidé de constater sur l'exercice 2011 une charge avant impôts de 1,4 M€, sans impact sur le résultat net 2011. La créance au titre de l'indemnité à recevoir sera donc ramenée à 6,0 M€ au 31 décembre 2011, et son encaissement devrait intervenir en 2012 compte tenu du caractère exécutoire de cette décision.

Communiqué de presse du 6 mars 2012 : Résultats annuels 2011

- Chiffre d'affaires : - 0,4 %,
- Croissance du résultat opérationnel ordinaire* de + 1,9 %,
- Une structure financière toujours plus solide
- Dividende en hausse : + 1,7 %, proposé à 59 centimes d'euro par action (Assemblée Générale du 20 avril 2012)

Le résultat opérationnel ressort en 2011 à 37,8 M€ contre 37,9 M€ en 2010. Il intègre les éléments non récurrents, représentant une charge de 1,8 M€ en 2011 contre une charge de 1,0 M€ en 2010, correspondant principalement à des litiges et plus-values de cessions sur l'activité Services Aux Réseaux. En excluant ces éléments, le résultat opérationnel ordinaire* ressort à 39,6 M€, en hausse de 1,9 % par rapport à 2010.

Le résultat opérationnel ordinaire* des Services Aux Réseaux, s'établissant à 44,6 M€, progresse de 5,8 % par rapport à 2010, en particulier grâce à la réduction des charges de personnel et à la hausse de la contribution de la centrale Le Club. Intégrant les éléments non récurrents, le résultat opérationnel ressort à 43 M€ en hausse de 3,8 %.

Malgré les efforts qui ont permis une nouvelle amélioration de la marge commerciale cette année (+ 0,24 point de base), les Magasins Intégrés affichent une perte opérationnelle ordinaire* de 5,2 M€ contre une perte de 3,6 M€ en 2010, liée à un niveau de chiffre d'affaires ne permettant pas de couvrir l'évolution des charges opérationnelles.

Le résultat net part du groupe des activités maintenues, ressortant à 18 M€, progresse de 1,0 % par rapport à 2010. Il représente 3,2 % du chiffre d'affaires consolidé, comme en 2010.

La quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence (SME) est impactée par des dépréciations d'actifs immobiliers en Albanie et en Bulgarie à hauteur de 1,7 M€ et par les frais d'ouverture en Serbie à hauteur de 0,8 M€. En dehors de ces éléments non récurrents, les SME ont généré une perte nette de 0,6 M€, inférieure à celle de 2010.

Le résultat net part du groupe s'élève à 17,7 M€ (dont - 0,3 M€ provenant des activités à céder), contre 20,1 M€ (dont + 2,2 M€ provenant des activités à céder) en 2010.

La structure financière du Groupe est toujours plus solide avec la poursuite du désendettement. Sur l'année, le Groupe s'est désendetté de 27,6 M€. Au 31 décembre 2011, la dette financière nette du Groupe ressort à 146,6 M€ et, avec 236,7 M€ de capitaux propres, le gearing (3) s'élève à 62 %, réduit de plus de 15 points par rapport au 31 décembre 2010.

* Résultat opérationnel ordinaire = Résultat opérationnel hors plus ou moins values de cessions et opérations à caractère exceptionnel.

tableau de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	PAGES
1 - Personnes responsables	
1-1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1
1-2. Déclaration des personnes responsables du document	1
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2-1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1
2-2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	-
3 - Informations financières sélectionnées	
3-1. Informations financières historiques sélectionnées	1
3-2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	1
4 - Facteurs de risques	14 à 19
5 - Informations concernant l'émetteur	
5-1. Histoire et évolution de la société	
5-1-1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	62
5-1-2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	62
5-1-3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	62
5-1-4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	62
5-1-5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	74
5-2. Investissements	
5-2-1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document	86
5-2-2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	86, 108, 154
5-2-3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	194
6 - Aperçu des activités	
6-1. Principales activités	
6-1-1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	76 à 79
6-1-2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	-
6-2. Principaux marchés	79 à 82
6-3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6-1 et 6-2	-
6-4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	14 à 17
6-5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	79
7 – Organigramme	
7-1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	2, 3, 12, 70
7-2. Liste des filiales importantes	2, 3, 8 à 10
8 - Propriétés immobilières, usines, équipements	
8-1. Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus	85, 86, 108, 109
8-2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	37 à 41
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9-1. Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	89 à 173
9-2. Résultat d'exploitation	
9-2-1. Facteurs importants	7, 11, 12
9-2-2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	11, 12
9-2-3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	15, 16

INFORMATIONS	PAGES
10 - Trésorerie et capitaux	
10-1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	92, 118, 119, 157
10-2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	93, 94, 150
10-3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	101, 102, 120 à 122
10-4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	-
10-5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5-2-3 et 8-1	17
11 - Recherche et développement, brevets et licences	14, 47, 83
12 - Informations sur les tendances	
12-1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	-
12-2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	-
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	
13-1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	-
13-2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	-
13-3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	-
13-4. Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	-
14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14-1. Organes d'administration	176 à 181
14-2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	64
15 - Rémunérations et avantages	
15-1. Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	28, 29, 35, 183 à 185
15-2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	184, 185
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16-1. Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	30 à 32
16-2. Informations sur les contrats de service	180, 181
16-3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	181
16-4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	176
17 - Salariés	
17-1. Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	32 à 37
17-2. Participations et stock-options	35, 118
17-3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	20, 22, 23
18 - Principaux actionnaires	
18-1. Principaux actionnaires	42
18-2. Droits de vote différents	42, 63
18-3. Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	43, 44, 45, 70
18-4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19 - Opérations avec des apparentés	129, 165

tableau de concordance

INFORMATIONS	PAGES
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20-1. Informations financières historiques	1
20-2. Informations financières pro forma	-
20-3. États financiers	89 à 173
20-4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20-4-1. Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	1
20-4-2. Autres informations du document de référence vérifiées	-
20-4-3. Informations financières non tirées des états financiers	-
20-5. Date des dernières informations financières vérifiées	1
20-6. Informations financières intermédiaires et autres	
20-6-1. Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés	-
20-6-2. Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	-
20-7. Politique de distribution des dividendes	8, 73
20-8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	16
20-9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-
21 - Informations complémentaires	
21-1. Capital social	
21-1-1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	65 à 67
21-1-2. Actions non représentatives du capital	66
21-1-3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	67, 119
21-1-4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	66
21-1-5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	66
21-1-6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	67
21-1-7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	67
21-2. Acte constitutif et statuts	
21-2-1. Objet social	62
21-2-2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	63, 64
21-2-3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	65 à 67
21-2-4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	62
21-2-5. Convocation et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires	62, 63
21-2-6. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	-
21-2-7. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	63
21-2-8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	-
22 - Contrats importants	83
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23-1. Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	-
23-2. Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses	1
24 - Documents accessibles au public	62, 194
25 - Informations sur les participations	8 à 11, 168, 169



1 rue Montaigne 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin
Tél. : 02 38 43 50 00 - Fax : 02 38 43 11 58
www.mr-bricolage.com

Photos : Photothèque Mr Bricolage SA, Fotolia - Réalisation : SOOL DESIGN